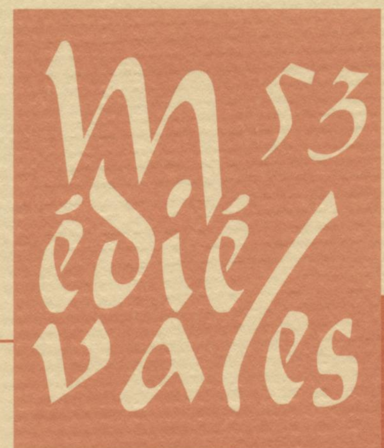


AUTOMNE 2007

La nature en partage connaître et exploiter les ressources naturelles



REVUE PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU C.N.R.S.

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES



MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Revue semestrielle
publiée par les Presses Universitaires de Vincennes-Paris VIII
avec le concours du Centre national du livre
et du Centre National de la Recherche Scientifique

fondée par François-J. Beaussart, Bernard Cerquiglini, Orlando de Rudder, François Jacquesson, Claude Jean, Odile Redon

Couverture : dessin de Michel Pastoureau
maquette de Piero Brogi

MÉDIÉVALES 53 AUTOMNE 2007

LA NATURE EN PARTAGE
CONNAÎTRE ET EXPLOITER LES RESSOURCES NATURELLES

Dossier coordonné
par Philippe Bernardi et Didier Boisseuil

CONSIGNES AUX AUTEURS

A – Articles

Les textes seront remis (en double exemplaire) imprimés en double interligne. Les notes seront numérotées en continu. Les articles (notes comprises) ne dépasseront pas 45 000 signes (y compris les blancs), sauf consignes spécifiques du responsable du numéro. Les fichiers informatiques seront fournis dans un second temps.

Normes de présentation

Les citations figureront entre guillemets. Les illustrations seront présentées à part, en cliché positif noir et blanc, numérotées et avec une légende. Le nombre des illustrations par article ne dépassera pas 5. Les dessins au trait sont les bienvenus.

Notes

Dans les notes et les références bibliographiques, on respectera les normes suivantes : initiale du prénom de l'auteur en capitale, suivi du nom de l'auteur en petites capitales (sauf l'initiale en capitale) ; après une virgule, titre d'ouvrage en italique ; après une virgule, tome ou volume ; après une virgule, lieu et date d'édition ; après une virgule, pages.

Pour les articles de revue : titre de l'article entre guillemets, directement suivi, après une virgule (sans « dans » ni *in*), du titre de la revue en italique ou souligné ; après une virgule, tome ou volume ; après une virgule, année ; après une virgule, pages.

Pour les articles inclus dans des ouvrages collectifs (actes de colloques, mélanges...), même présentation mais le titre de l'article est suivi du mot « dans », puis du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. » ou « dir. », et du titre de l'ouvrage (en italique).

Pour les éditions des textes médiévaux, le prénom et le nom de l'auteur seront en petites capitales (sauf initiales, en capitales) ; après une virgule, le titre du texte (en italique) sera suivi du prénom et du nom de l'éditeur scientifique (en petites capitales) suivi de « éd. ».

B – Notes de lecture

On indiquera dans l'ordre : l'auteur, le titre en italique (y compris l'intégralité des sous-titres), le lieu d'édition, la maison d'édition, la date de publication, le nombre de pages, le nombre de planches et la nature des index.

SOMMAIRE N° 53 AUTOMNE 2007

LA NATURE EN PARTAGE
CONNAÎTRE ET EXPLOITER
LES RESSOURCES NATURELLES

ESSAIS ET RECHERCHES

POINT DE VUE

Médiévales 53, automne 2007, p. 5-10

Philippe BERNARDI
Didier BOISSEUIL

DES « PROUFFITZ CHAMPESTRES » À LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES*

Avant d'envisager l'étude des « ressources naturelles » exploitées au Moyen Âge ou leurs modes de mise en valeur, il n'est sans doute pas inutile de s'interroger sur la notion même de « ressources naturelles » [1]. Cette dernière paraît *a priori* bien entendue, servie qu'elle est par une expression dont la simplicité ou l'évidence laissent à penser que son sens commun peut se satisfaire d'une lecture littérale.

À bien y regarder, nous constatons néanmoins que seuls les dictionnaires du XXe siècle en font clairement mention. L'usage du terme polysémique de « ressources » apparaît en français, avec le sens de « moyens matériels dont dispose ou peut disposer une collectivité [2] », à la fin du XVIIIe siècle seulement. Et, si la notion de ressources naturelles émerge – disons – avec le début de la révolution industrielle [3], la locution ne se trouve employée dans des titres d'ouvrages ou de mémoires en français qu'à partir de la fin du siècle suivant [4]. Son usage se développe dans les années 1920-1930 et connaît

* L'organisation de ce numéro a bénéficié du soutien financier du Laboratoire d'histoire « territoires, pouvoirs, identités » de l'université d'Avignon, du LAMM (UMR 6572) et du CIHAM (UMR 5648).

1. Elle fait suite à la notion de « richesses naturelles », de trésors, qui a cours à l'époque moderne et qui est à mettre en liaison avec les développements de l'économie politique, *cf.* A. COOPER, « "The Possibilities of the Land" : The Inventory of "Natural Riches" in the Early Moderne German Territories » dans M. SCHABAS et N. DE MARCHI éd., *Oeconomies in the Age of Newton*, Londres, 2003, p. 131-153. Ces thèmes ont fait l'objet de plusieurs séminaires d'Alice Ingold, *Administrer les « ressources naturelles » XIXe-XXe siècles*, de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, lors de l'année 2004-2005.

2. *Le grand Robert de la langue française*, Paris, 1990 (2e éd.), 9 vol.

3. S. GHIOTTI, « Ressources », dans *Dictionnaire des notions*, Paris, 2005, p. 1023-1024.

4. Les plus anciens ouvrages en langue française que nous avons pu retrouver dont le titre ou le sous-titre comportent cette expression sont ceux d'Ernest Jean Van BRUYSSEL (*La république Argentine, ses ressources naturelles, ses colonies agricoles, son importance comme*

surtout une large diffusion vers le milieu du siècle, à travers, notamment, son adoption par des institutions internationales comme l'ONU qui fonde, en 1948, « l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles » (UICN).

Il semble que les auteurs de langue française aient emboîté le pas de leurs collègues anglo-saxons en adoptant l'équivalent exact de la locution anglaise *natural resources*. C'est du moins ce qu'invite à penser le décalage observable entre les deux langues puisque, dès 1807, Joseph Corry publiait à Londres, une monographie sur les côtes africaines dont le titre annonce une étude *Upon the Natural and Commercial Resources of the Country*[5].

Au-delà des questions linguistiques, il faut souligner que c'est surtout à travers une géographie attachée alors à la « connaissance rationnelle des ressources »[6] à des fins pour partie prospectives que la notion paraît, dans un premier temps, se diffuser. Vers les années 1950, les économistes y introduisirent des nuances, distinguant entre des ressources naturelles renouvelables et d'autres, non renouvelables, dont la quantité est donnée une fois pour toutes dans la nature. L'idée de gestion des ressources naturelles vint alors en corollaire de celle d'exploitation des ressources naturelles. La prise de conscience progressive de l'épuisement de ressources naturelles majeures (eau, pétrole, etc.) contribua à donner, depuis, à cette notion une dimension écologique importante en l'associant de plus en plus aux questions de pollution, d'économie d'énergie, de protection de l'environnement.

Ces dernières années, l'expression a ainsi vu sa définition s'enrichir de diverses nuances allant de l'idée, chère aux économistes, de « facteur de production originel, objet du travail humain et comprenant l'espace, les matières premières et l'énergie[7] » pour désigner, du point de vue écologique, « l'ensemble des produits naturels, des milieux, des sites, des équilibres et de leurs modes traditionnels de gestion, dans la mesure où les éléments de cet ensemble sont menacés de disparition ou d'amoindrissement par le développement de la civilisation industrielle[8] ». Elle en vient même pour certains à être considérée comme « la productivité d'un lieu, ou biotope, par le seul jeu des facteurs

centre d'immigration, Bruxelles, 1888 et *La république du Paraguay : découverte et colonisation du pays, son histoire, le territoire paraguayen, climat, ressources naturelles, population, voies de communication, agriculture, industrie pastorale et manufacturière, relations commerciales, situation financière, observations générales*, Paris, 1893) ou de Rafael de ZAYAS ENRIQUEZ, *Les États-Unis mexicains. Leurs ressources naturelles. Leurs progrès. Leur situation actuelle*, Mexico, 1899.

5. J. CORRY, *Observations upon the windward coast of Africa, the religion, character, customs, & c., of the natives, with a system upon which they may be civilised, and a knowledge attained of the interior of this extraordinary quarter of the globe, and upon the natural and commercial resources of the country*, Londres, 1807. À ce titre, il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que les plus anciennes publications retrouvées portant l'expression « ressources naturelles » dans leur titre traitent de pays du continent américain.

6. S. GHIOTTI, *loc. cit.*

7. A. SILEM et J.-M. ALBERTINI, *Lexique. Économie*, Paris, 1995 (5e éd.).

8. *Grand Larousse Universel*, Paris, 1985, 18 vol.

naturels et au premier chef l'activité des biocénoses animales et végétales qui le peuplent et composent l'écosystème local[9] ».

Si la locution a bel et bien une histoire, sa définition, loin de connaître une évolution linéaire, est allée se complexifiant par l'accumulation de variantes. Elle désigne – hormis selon les définitions écologiques les plus poussées – les éléments du monde bio-physique utilisés par les sociétés humaines et plus étroitement les sociétés occidentales industrialisées. Elle témoigne d'une conception de la Nature propre à l'Occident[10], qui prend forme justement au Moyen Âge. En effet, la pensée scolastique des XIIe et XIIIe siècles impose l'idée d'une Nature destinée à l'homme, créée par Dieu et « indépendante du drame humain[11] ».

Les ouvrages à caractère encyclopédique des XIIIe-XIVe siècles, empreints de cette doctrine, témoignent, à travers les classifications savantes qu'ils établissent et les descriptions qu'ils proposent, d'une attention à ce que nous pouvons reconnaître comme des ressources naturelles. Cela transparaît plus nettement encore dans les traités d'agronomie, aux finalités économiques affirmées[12]. Dans son *Liber ruralium Commodorum* (1304-1309), Piero de' Crescenzi – suivant pour partie quelques auteurs antiques comme Palladius ou Columelle – qualifie les terres et les sources d'eau les plus profitables à la croissance des plantes et aux besoins des hommes. Le caractère utilitaire de son entreprise ressort d'ailleurs plus aisément dans le titre de la traduction française de son ouvrage, réalisée à la fin du XIVe siècle : *Le livre des prouffitz champestres et ruraulx*. Nous retrouvons, enfin, les mêmes préoccupations dans les traités d'architecture de la fin du Moyen Âge. Se détachant de considérations générales sur les qualités des divers matériaux qu'il emprunte essentiellement à Vitruve, l'ingénieur siennois Francesco di Giorgio Martini porte, par exemple, dans l'un des ses traités[13], un regard aigu sur les ressources

9. F. RAMADE, « Ressources naturelles », dans *Dictionnaire des notions*, Paris, 2005, p. 1024-1026.

10. C'est ce que soulignent les anthropologues contemporains – tout particulièrement Philippe Descola dans un ouvrage récent *Par-delà nature et culture*, Paris, 2005. Une bonne présentation des enjeux de la conception de la Nature pour la sociologie contemporaine se trouve dans *Chassez le naturel... écologisme, naturalisme et constructivisme. Revue du MAUSS*, 17, 2001.

11. R. LENOBLE, « L'héritage de l'Antiquité et du Moyen Âge. Le monde de Lucrèce et le monde de Dante pour les hommes du XVIe siècle » dans J. BEAUDE éd., *Histoire de l'idée de nature*, Paris, 1969, p. 261 *sq.* ; voir aussi T. GREGORY, « Nature » dans J. LE GOFF, J.-C. SCHMITT éd., *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 806-819 ; Ph. DESCOLA, « L'anthropologie et la question de la nature » dans M. ABÉLÈS, L. CHARLES, H. P. JENDY, B. KALAORA éd., *L'environnement en perspective. Contexte et représentation de l'environnement*, Paris, 2000, p. 61-84, p. 61 ; quelques éléments repris dans C. et R. LARRÉRE, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, 1997.

12. L'agronomie traite, en effet, d'un aspect de l'économie : la gestion du domaine rural, *cf.* J.-L. GAULIN, *Pietro de' Crescenzi et l'agronomie en Italie (XIIe-XIVe s.)*, thèse de doctorat dir. P. Toubert, Université de Paris I, 1990.

13. Francesco di Giorgio MARTINI, *Tratatti di architettura, ingegneria et arte militare*, éd. C. Maltese, transcrip. L. Maltese Degrassi, Milan, 1967, t. 2, p. 309-311.

de l'espace toscan : au côté des marbres de Paros, il énumère ceux de Carrare, de Cerbaia (tout près de Sienne dans la Montagnola), le marbre rouge de Gerfalco, le porphyre de l'Albarese, etc.

Historiens et archéologues ont étudié et étudient précisément la façon dont les hommes du Moyen Âge se sont emparés de certaines de ces ressources. En attestent, par exemple, les recherches sur les mines et la métallurgie médiévales, les enquêtes sur les carrières et les forêts, les travaux sur les plantes tinctoriales, les études environnementales [14] ou les travaux sur l'histoire des droits d'usage, menés notamment par les juristes (les *usi civici*) [15]. Toutefois, la notion de ressources naturelles (dont les historiens de l'Antiquité commencent à faire usage [16]) est encore peu utilisée par les médiévistes [17]. L'anachronisme de l'expression ne doit cependant pas nous conduire à nous priver d'une notion qui peut permettre d'explorer les conditions matérielles de l'existence sociale de l'homme médiéval à travers l'étude des modes d'appropriation de la nature [18]. Du fait même de sa complexité, cette notion présente un intérêt pour les historiens puisqu'elle permet d'articuler des enjeux économiques, techniques, politiques et environnementaux et, partant, d'offrir une vision plus fine de la société considérée. Encore faut-il, pour cela, s'entendre sur ce que l'on désigne par « ressources naturelles ».

Aussi, avons-nous proposé de retenir comme « ressources naturelles » – parce que cela nous semblait plus proche des définitions évoquées précédemment – l'ensemble des éléments de la *nature* (au sens de monde biophysique) qui entrent dans un processus de *production* artisanale ou industrielle, et qui ne sont pas cultivés ou élevés par l'homme ; ce qui exclut toutes les productions agricoles et les ressources alimentaires.

Au vu de cette définition, nous retiendrons des objets animés ou inanimés : les ressources minières (au sens large, de tous les minéraux, pas seulement les minerais métalliques), les pierres (qu'elles soient précieuses ou ordinaires),

14. Dont un exemple, BURNOUF J., LEVEAU Ph. dir., *Fleuves et marais au croisement de la nature et de la culture*, Paris, 2004.

15. Une approche récente, M. BOURIN, « Les droits d'usage et la gestion de l'inculte en France méridionale : un terrain de comparaison "avant la Peste noire" » dans BOURIN M., BOISSELIER S. dir., *L'espace rural au Moyen Âge. Portugal, Espagne, France (XIIe-XIVe s.). Mélanges en l'honneur de Robert Durand*, Rennes, 2002, p. 193-206. L'étude des *usi civici* fut ces dernières années menée en partie dans le « Centro di Studi e documentazione sui domani civici e le proprietà collettive » de l'università di Trento.

16. M. CLAVEL-LÉVÊQUE, E. HERMON éd., *Espaces intégrés et ressources naturelles dans l'Empire romain*, Besançon, 2004.

17. Hormis la récente publication de A. CATAFAU éd., *Les ressources naturelles des Pyrénées du Moyen Âge à l'époque moderne, exploitation, gestion, appropriation*, Perpignan, 2005.

18. « Si l'on admet l'hypothèse de Marx qui veut que les rapports sociaux dominent le fonctionnement d'ensemble de la production d'une société parce qu'ils fonctionnent comme des rapports de production, alors les rapports sociaux qui servent de cadre à l'appropriation matérielle de la nature et donc produisent les conditions matérielles de l'existence sociale jouent un rôle déterminant », M. GODELIER, *L'idéel et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Paris, 1984, p. 33.

les terres (pour tous les usages : entre autres la céramique), les ressources hydrauliques (les cours d'eau utilisés pour leurs capacités énergétiques, curatives, d'irrigation), les ressources forestières (pour les combustibles ou le bois d'œuvre qu'elles produisent) et plus largement les plantes (les plantes tinctoriales notamment, les fibres textiles lorsqu'elles ne sont pas issues de la culture) ; les ressources animales (comme les cochenilles du chêne kermès), les ressources maritimes (sel), etc.

Cette notion de « ressources naturelles » implique un ensemble d'opérations sociales qui – selon une approche anthropologique [19] – relèvent de la prédation ou de l'exploitation (c'est-à-dire de l'utilisation raisonnée des ressources qui passe par la cueillette, la captation, par opposition à la mise en culture) : cela entraîne tout d'abord une sélection. En sorte que les « ressources naturelles » sont des ressources inventées et non données. Elles n'existent qu'en raison d'une demande sociale et il n'est pas possible de considérer la nature comme un simple stock. Leur présence n'est pas nécessairement illimitée, en sorte que la notion de « ressources naturelles » peut impliquer l'idée de réserve ou de gisement.

Ensuite cette définition induit l'étude du conditionnement qui rend les ressources utiles à un usage productif ultérieur. Les ressources ne sont pas en effet nécessairement des matières premières, car elles sont en amont dans la chaîne de production. Le bois, la pierre nécessitent, par exemple, une préparation avant d'être utilisés pour la construction. Cette précision impose d'étudier les techniques, les procédés, les instruments et l'organisation du travail qui permettent de semblables transformations [20].

Cette approche amène également à réfléchir sur les processus d'appropriation : les modalités – matérielles, symboliques – par lesquelles les hommes manifestent leur prise de possession des ressources. Elle conduit, enfin, à considérer l'espace où sont exploitées les ressources et donc la définition, l'étude d'un territoire [21].

19. Qui rejoint celle formulée par C. BECK, Y. LUGINBÜHL, « Sociétés et ressources renouvelables. Temps et espaces des crises environnementales », *Natures, Sciences, Sociétés*, 9-3, 2001, p. 74-78.

20. « Une réalité naturelle devient une ressource pour l'homme par l'effet combiné de deux conditions : qu'elle puisse directement ou indirectement satisfaire un besoin humain (posséder une utilité au sein d'une forme de vie sociale) ; que l'homme dispose de moyens techniques de la séparer du reste de la nature et la faire servir à ses fins », M. GODELIER, L'idéel et le matériel, *op. cit.*, p. 112. Sur le rôle des techniques dans les processus de conditionnement des ressources naturelles, *cf.* P. BECK dir., *L'innovation technique au Moyen Âge*, Actes du VIe Congrès International d'archéologie médiévale, Paris, 1998 ; L. HILAIRE-PÉREZ, C. VERNA, « Dissemination of Technical Knowledge in the Middle Ages and the Early Modern Era », *Technology and Culture*, 47, 2006, p. 536-565.

21. Il s'agit d'« une portion de l'espace sur lequel une société déterminée revendique et garantit à tout ou une partie de ses membres des droits stables d'accès, de contrôle et d'usage portant sur tout ou partie des ressources qui s'y trouvent et qu'elle est désireuse et capable d'exploiter », M. GODELIER, *op. cit.*, p. 112. Voir l'approche de certains médiévistes, B. CURSENTE, M. MOUSNIER éd., *Les territoires du médiéviste*, Rennes, 2005. *Cf.* aussi, M. BOURIN, E. ZADORA-RIO, « Analyses de l'espace » dans O. G. OEXLE, J.-C. SCHMITT éd., *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, 2002, p. 493-510.

En invitant les chercheurs qui ont accepté de nous rejoindre, nous nous sommes posé un certain nombre de questions que nous voudrions rappeler, pour conclure, avant de leur laisser la parole.

Finalement, quelles ressources – du type que nous venons de décrire – furent véritablement utilisées au Moyen Âge ? Les connaissons-nous toutes ? N'a-t-on pas privilégié l'étude de certaines ressources et laissé dans l'ombre – faute parfois de vouloir les voir ou de pouvoir les identifier – des ressources qui localement ou plus largement ont été exploitées ?

Comment les connaît-on ? Quels termes les hommes du Moyen Âge utilisaient-ils pour les désigner ? Quelle représentation s'en faisaient-ils [22] ? Combien de temps furent-elles utilisées ? Les mille ans du Moyen Âge nous offrent – semble-t-il – un cadre de réflexion suffisamment long pour apprécier des évolutions.

Comment techniquement les ressources étaient-elles exploitées ? Par quels procédés, dans quel cadre organisationnel ?

Quels espaces étaient destinés à l'exploitation de ces ressources ? Comment ces espaces, ces territoires étaient-ils dénommés, gérés ? Servaient-ils à l'exploitation de plusieurs ressources ? Quel impact sur les sociétés ou les milieux, à différentes échelles, l'exploitation des ressources eut-elle ?

De quelles façons les ressources étaient-elles contrôlées ? Leur emploi suscita-t-il des rivalités, des conflits ? À qui profitaient-elles ?

Les contributions de ce numéro apportent quelques éléments de réponse à ces questions. Elles témoignent de l'ampleur et de la richesse d'un thème qui a encore peu retenu l'attention des médiévistes.

Philippe BERNARDI, CNRS LAMM UMR 6572, 5 rue du Château de l'Horloge, BP 647, F-13094 Aix-en-Provence Cedex 2

Didier BOISSEUIL, Université François-Rabelais, UFR Arts et Sciences humaines, Département d'Histoire, 3 rue des Tanneurs, BP 4103, F-37041 Tours Cedex

22. Indispensable selon M. GODELIER, *op. cit.*, p. 51. Les limites de l'importance des représentations sont abordées dans G. CHOUQUER, « Nature, environnement et paysage au carrefour des théories », *Études Rurales*, 157-158, 2001, p. 235-252.

Médiévales 53, automne 2007, p. 11-22

Nathalie BOULOUX

RESSOURCES NATURELLES ET GÉOGRAPHIE : LE CAS DE BARTHÉLEMY L'ANGLAIS

La notion actuelle de « ressources naturelles », telle qu'elle est définie dans l'introduction de ce numéro de Médiévales, est un évident anachronisme dans une « géographie médiévale » plus soucieuse de singularités et de merveilles, qui tend surtout à donner une perception générale de la disposition et du découpage de l'*orbis terrarum*, et à y répertorier des êtres géographiques (régions, fleuves, montagnes, îles, peuples, merveilles...). On y trouvera cependant des mentions de métaux, de pierres précieuses, ou de produits du sol, des louanges sur la fécondité agricole de telle ou telle région, des notations sur telle particularité remarquable comme les sources d'eau chaude. Ce sont le plus souvent des notations ponctuelles et disparates, pour une part importante venues de la lecture des géographes antiques. Néanmoins, à partir du XIIe siècle, sous l'effet d'un renouvellement du regard porté sur la nature [1], ces notations deviennent plus fréquentes et plus précises. Dans le domaine des traités géographiques, des textes à caractère technique, destinés à permettre une perception concrète de l'espace maritime, mentionnent précisément, bien que rarement, des ressources naturelles [2]. À partir du XIIIe siècle, les récits de voyage et les écrits marchands en font également état : Marco Polo décrit avec attention la production de l'amiante dans la région du Chingin

1. T. GRÉGORY, « La nouvelle idée de nature et de savoir scientifique au XIIe siècle » dans J. E. MURDOCH et E. DUDLEY SYLLA éd., *The Cultural context of Medieval learning*, Boston, 1975, p. 193-212.

2. Dans le *De viis maris*, découvert et édité par P. Gautier Dalché, on lit : « Et prope illos est quedam insula qui dicitur Lunpri (...) Est notandum quod in illis tribus montibus ardentibus inuenitur copia sulphuris et copia de alun albo et rubeo. Et in eo sunt balnea naturaliter calida et homines habitant ad pedem montis », *Du Yorkshire à l'Inde. Une « géographie » urbaine et maritime de la fin du XIIe siècle (Roger de Howden)*, Genève, 2005, p. 212. Il s'agit de l'alun des îles Vulcano, mentionné dans les sources commerciales. D'autres mentions de « ressources naturelles », considérées souvent en tant que denrées commerciales, sont signalées. Voir les remarques de l'éditeur, p. 128-129.

Calas[3]. Sur la carte de la Grande-Bretagne, connue sous le nom de « Gough map », sont signalées des mines de sel à Droitwich (*Hic fit sal*), les forêts et les rivières en relation avec l'administration royale[4]. Ces notations restent ponctuelles, s'expliquent par l'intérêt de l'auteur ou des sources qu'il a utilisées, sans modifier notablement la place des ressources naturelles dans les écrits à caractère géographique : ces textes n'offrent guère de prise pour l'étude des rapports entre culture savante et ressources naturelles.

Le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais révèle quelques aspects qui tranchent avec ce constat : dans le livre XV, consacré aux régions du monde, il introduit des observations sur la production et l'usage du plâtre à Paris ou de la tourbe dans les Pays-Bas, qui montrent un regard particulier sur ces réalités concrètes. Je me propose de tenter de comprendre et d'expliquer la raison d'être de ces passages.

Barthélemy l'Anglais et les ressources naturelles : la tradition encyclopédique

Le *De proprietatibus rerum* a été l'objet de nombreuses études[5]. L'auteur est né en Angleterre avant 1200, a étudié probablement à Oxford, puis à Paris où il entre chez les frères mineurs vers 1220. Envoyé entre 1230 et 1232 au *studium* de Magdebourg, créé en 1228, il y rédige son encyclopédie, achevée dans les années 1240. Il meurt après 1250[6]. Comme tout ouvrage d'encyclopédie, le *De proprietatibus rerum* présente un savoir non spécialisé, organisé selon une vision ordonnée du monde perceptible dans la structure de l'ouvrage[7]. L'ensemble a une visée à la fois pédagogique et utilitaire,

3. Traduction et commentaire par L. Battaglia Ricci, dans O. Redon, *Les langues de l'Italie médiévale*, Turnhout, 2002, p. 159-163. On pourrait multiplier les exemples.

4. D. Birkholz, *The King's Two Maps. Cartography and Culture in Thirteenth-Century England*, Londres, 2004, p. 123-134. L'auteur y date la carte de la fin du XIIIe siècle alors qu'elle est traditionnellement datée de peu avant 1360.

5. Parmi lesquelles : P. Michaud-Quantin, « Les petites encyclopédies », dans *La pensée encyclopédique au Moyen Âge*, Neufchatel, 1966, p. 109-113 ; M. Seymour éd., *Bartholomaeus Anglicus and his Encyclopedia*, Londres, 1992 ; H. Meyer, *Die Enßyklopädie des Bartholomäus Anglicus. Untersuchungen zur Überlieferungs- und Rezeptionsgeschichte von « De Proprietatibus rerum »*, Munich, 2000. On ne dispose actuellement que de l'édition de 1601 (*Bartholomaei Anglici de genuinis rerum coelestium, terrestrium et inferarum Proprietatibus. Libri XVIIII*, Francfort : Wolfgang Richter, 1601 (réimpr., Francfort, 1696). Une édition complète est actuellement en cours, par une équipe coordonnée par Baudouin Van den Abeele et Heinz Meyer, présentée dans B. Van den Abeele et H. Meyer éd., *Bartholomaeus Anglicus, De proprietatibus rerum. Texte latin et réception vernaculaire*, Turnhout, 2005.

6. Je reprends ici des données bien connues. Après 1250, les données ne sont plus sûres, *cf.* B. Van den Abeele, H. Meyer et B. Ribémont, « Éditer l'encyclopédie de Barthélemy l'Anglais : vers une édition bilingue du *De proprietatibus rerum* », *Cahiers de Recherches Médiévales (XIIIe-XVe s.)*, 6, 1999, p. 7-18.

7. Les trois premiers livres sont consacrés aux êtres immatériels, Dieu (L. 1), les anges (L. 2), l'âme humaine (L. 3), puis les livres 4 à 7 traitent du corps de l'homme. À partir du

manifestée par l'utilisation dans certains livres, après une présentation générale, de l'ordre alphabétique. Il suit en cela l'évolution des instruments de travail en usage à l'université de Paris vers la même époque.

L'intérêt du *De proprietatibus rerum* tient peut-être autant à son succès qu'à son contenu. Il fut en effet largement copié, lu et utilisé, jusqu'au XVIe siècle où l'on compte plus de 50 éditions entre 1470 et 1609[8]. Plus de deux cents manuscrits latins nous sont parvenus et de nombreuses traductions en ont été faites. Comme tous les ouvrages volumineux, le *De proprietatibus rerum* a été l'objet de copies partielles, le livre 15, consacré aux régions du monde connu ayant à cet égard joui d'une faveur spéciale[9]. L'ouvrage, conçu pour les étudiants de l'ordre franciscain, a eu un succès important tant chez les religieux, les universitaires et les prédicateurs que dans le monde des laïcs lettrés. À plusieurs reprises, Barthélemy répète le but ultime du *De proprietatibus rerum* : aider à la compréhension de la Bible. Pourtant, la majeure partie de l'œuvre consiste en exposés synthétiques, suivis de données classées alphabétiquement sur des *res* absentes du texte biblique : l'étude des éléments naturels est donc comprise comme une propédeutique, fondée sur la reconnaissance implicite de l'autonomie de l'étude de la nature, ce qui justifie sans doute le recours au *corpus* aristotélicien, pourtant encore peu diffusé dans les régions allemandes au moment de l'écriture du *De proprietatibus rerum*[10].

Les « ressources naturelles » tiennent une place non négligeable dans la partie de l'encyclopédie consacrée à la description du monde matériel[11]. Je voudrais poser d'emblée les limites que je me suis assignées ici, dans la mesure où je me suis bornée à l'étude des livres plus spécifiquement géogra-

livre 8 s'ouvre l'étude de l'univers et des astres (L. 8), du temps (L. 9), puis suivent les parties consacrées aux quatre éléments, présentation de la théorie aristotélicienne et étude de l'élément feu (L. 10), phénomènes de l'air et temps qu'il fait (L. 11), les animaux qui vivent dans l'air (L. 12), l'eau et les poissons (L. 13), l'élément terre (L. 14), les régions de la terre (L. 15), les pierres et les métaux (L. 16), les végétaux (L. 17), les animaux (L. 18). Le livre 19 traite des « accidents » connus à travers les couleurs, odeurs, et saveurs.

8. Sur la réception de l'ouvrage, voir H. MEYER, *op. cit.* (n. 1).

9. Une traduction en anglo-normand a été réalisée très tôt, entre 1260 et 1275 et vient d'être récemment éditée : BARTHÉLEMY L'ANGLAIS, *Le livre des régions*, A. BRENT PITTS éd., Londres, 2006.

10. Voir à ce sujet l'article fondamental de L. STURLESE, « Florilegi ed enciclopedie in Germania nella prima metà del Duecento. Gli scritti di Arnoldo di Sassonia e di Bartolomeo l'Inglese e la diffusione della scienza araba e aristotelica nella cultura tedesca », *Giornale critico della filosofia italiana*, 69, 1990, en particulier p. 310-316. H. MEYER a également remarqué que 25 % des animaux, environ 30 % des plantes et plus de 50 % des pierres et des minéraux ne se trouvent pas dans la Bible, H. MEYER, « Die Zielsetzung des Bartholomaus Anglicus in "De proprietatibus rerum" », B. K. WOLLMANN éd., *Geistliche Aspekte mittelalterlicher Naturlehre*, Wiesbaden, 1993, p. 91.

11. On notera à ce propos que l'interprétation allégorique et morale des données encyclopédiques est fournie dans un système d'annotations marginales, dont une partie est de Barthélemy l'Anglais lui-même (voir H. MEYER, *Die Enzylopädie*, *op. cit.*, p. 281-295). Elles sont absentes de l'édition de Francfort de 1601.

phiques, la première partie du livre 13 qui traite de l'élément eau – le livre 14 (élément terre, avec une liste des montagnes) et le livre 15 (les régions du monde). Je considérerai ponctuellement le livre 16 (pierres, gemmes et métaux) mais je laisse entièrement de côté le livre 17, consacré à la botanique, malgré tout l'intérêt qu'il peut représenter [12], et le livre 18 sur les animaux. Les ressources naturelles sont susceptibles d'apparaître dans toutes ces parties. Il va sans dire que le cœur de l'étude est constitué du livre 15, par certains aspects innovants. Pour en juger, il faut d'abord examiner la manière dont sont abordées les ressources naturelles dans les autres livres.

Barthélemy l'Anglais et les ressources naturelles : la tradition livresque

Le livre 13 s'ouvre sur un exposé général sur l'élément eau, suivi d'une liste alphabétique des sources, des fleuves, des lacs, puis d'un exposé sur la mer, suivi d'un long développement sur les poissons, habitants des mers. Le livre 14 est construit sur le même modèle (présentation de l'élément terre, puis liste des principales montagnes avant de conclure par un exposé sur les collines, vallées, champs, terres labourées, etc.). La structure même de ces deux livres est fortement influencée par la lecture des *Étymologies* d'Isidore de Séville, qui en constitue une source essentielle, bien que non exclusive, et par l'assimilation des livres aristotéliciens (*De caelo, De meteorologica.*). D'une manière générale, l'organisation des livres traitant du monde naturel ouvre sur des exposés systématiques sur les quatre éléments (feu, eau, air, terre), fondés sur la lecture des *Étymologies* d'Isidore de Séville et des principes aristotéliciens tandis que les notices classées sous forme alphabétique sont surtout le résultat de la tradition de l'histoire naturelle antique, représentée par *l'Histoire naturelle de Pline*, adaptée par Isidore de Séville dans ses *Étymologies*. On se gardera toutefois d'accentuer cette opposition simple (d'un côté une première divulgation d'une conception de la nature d'origine aristotélicienne, de l'autre, un ré-agencement alphabétique des données d'une histoire naturelle attentive aux singularités plutôt qu'aux lois naturelles) dans la mesure où les exposés généraux s'appuient autant sur quelques textes aristotéliciens que sur des notions prises chez l'évêque de Séville. Le classement alphabétique répond à l'objectif de constituer un instrument de recherche efficace, qui transparaît également pour les livres 13 et 14 dans le choix des notices : la plupart des montagnes et des fleuves décrits dans le *De proprietatibus rerum* sont mentionnés dans la Bible, accentuant le caractère pratique

12. On peut en juger en lisant la notice sur le bois, éditée dans B. VAN DEN ABEELE et H. MEYER, dans *Bartholomaeus Anglicus*, *op. cit.* (n. 1), p. 27-28.

d'une encyclopédie qui vise à la transmission d'un savoir utile pour former l'esprit, pour composer des sermons et pour lire la Bible [13].

Dans le prologue du livre 14, les ressources naturelles sont pensées d'abord comme des produits générés par la terre, mère nourricière :

> La terre est en effet un corps infime, le plus bas par rapport au ciel. Cet opuscule renferme quelques-unes de ses propriétés communes, selon sa substance, sa qualité et son contenu ou ornement. Elle contient en effet en son sein, en guise d'ornement, tous les minéraux et minerais comme les pierres, et les métaux, et en surface les êtres sensibles comme les animaux sauvages et domestiques, les végétaux, comme les légumes, les plantes et les arbres [14].

L'ordre du monde se révèle dans cette opposition entre les ornements « internes » et « externes » de l'élément terre, mais rien n'est dit sur la formation, l'utilisation ou l'extraction de ces dons généreux de la nature : seule leur existence est signalée.

Au contraire, dans le chapitre 2 du livre 14 consacré aux montagnes, dont les anfractuosités recèlent bien des trésors, Barthélemy expose une conception de la montagne comme milieu particulier où les « ressources » jouissent de conditions naturelles, déterminées par la pureté de l'air et l'action différenciée du soleil, des vents et de la pluie, constituant un « milieu » différent de celui caractérisant des lieux moins élevés :

> « Les montagnes contiennent des métaux nobles, que l'on extrait de leurs veines profondes. Elles produisent les fruits de la terre et les herbes aromatiques, et en raison de la pureté de l'air qui domine les monts, elles abritent en leur sommet des fruits plus purs et plus doux que ceux produits dans les vallées, même s'ils sont plus rares » [15].

13. Voir B. Prévot, « Terre et eau dans le *Liber de proprietatibus rerum* : des éléments pour quelle géographie ? », dans *Bartholomaeus Anglicus*..., *op. cit.*, p. 185-202. Ce constat n'est pas contradictoire avec ce qui est dit *supra* sur la présence d'éléments du réel non mentionnés dans la Bible. Il faut plutôt le voir comme un caractère de ces deux livres, moins ouverts sur les données extérieures à la Bible. Ce n'est pas le cas, comme nous le verrons, dans le livre 15.

14. « Corpus autem infimum et extremum est ipsa terra respectu coeli. De cuius proprietatibus communibus aliqua sunt huic opusculo inserenda, et hoc quo ad eius substantiam, qualitatem et contentum siue ornatum. Continet autem in se interius pro ornatu omnia meteorica et mineralia sicut lapides et metalla ; exterius vero sensibilia, sicut bestias et iumenta et vegetabilia, ut herbas, plantulas et arbusta », *éd. cit.*, p. 588. Dans le chapitre 1 consacré à l'élément terre, Barthélemy emploie l'expression de « *mater omnium* », *ibid.* XIV, *ca* 1, p. 589.

15. « Item montes sunt metallorum nobilium contentiui. A profundis enim montium venis metalla nobilia extrahuntur. Item montes sunt fructuum et aromatum productiui, propter puritatem enim aeris in summitatibus, montium dominantis, puriores fructus et dulciores in montibus nascuntur, quam in vallibus, licet pauciores », *ibid.*, L. XIV, chap. 2, p. 594-595. Plus loin, Barthélemy insiste à nouveau sur la fertilité des montagnes par opposition aux vallées. Voir sur la conception de la montagne dans la géographie du Moyen Âge, P. Gautier Dalché, « La montagne dans la description "géographique" au Moyen Âge » dans Cl. Thomasset et D. James-Raoul éd., *La montagne dans le texte médiéval. Entre mythe et réalité*, Paris, 2000, p. 99-121, en particulier sur le traitement de la montagne par Barthélemy, p. 109-110.

La montagne génère à la fois abondance de métaux et qualité de productions végétales, au demeurant plus rares que dans les plaines [16]. L'intervention des hommes dans les profondeurs de la terre est évoquée une fois, à propos des *speluncae* formées par l'extraction des pierres et des métaux [17]. Néanmoins, on ne trouvera pas ici de développement systématique sur les « ressources naturelles », présentes surtout dans les livres 16 à 18 qui suivent, sous la forme traditionnelle d'un lapidaire, d'un traité sur les plantes et d'un traité sur les animaux.

Pour comprendre la méthode de travail de Barthélemy, je ferai un *excursus* dans le lapidaire (livre 16), où le traitement du diamant est exemplaire. Je m'appuierai pour cela sur des travaux antérieurs [18]. Les connaissances livresques transmises à propos du diamant (*adamas*) trouvent leur source dans l'*Histoire naturelle* de Pline. Ses particularités sont essentiellement sa dureté, qui le rend insécable et son inaltérabilité par le feu – seul le sang de bouc permet de l'entamer ; plus loin Pline mentionne la nature magnétique du diamant, à l'origine de la confusion fréquente au Moyen Âge avec l'aimant. Pline distingue six espèces de diamants en fonction de leur provenance. Isidore, à la suite de Pline qu'il remanie, retient également six types. Au XIe siècle, l'évêque d'Angers, Marbode, mentionne quatre genres et expose longuement les diverses vertus de la pierre. Barthélemy hérite de l'ensemble de la tradition livresque, reconnaissant ses dettes envers Isidore, mentionnant Dioscoride alors qu'il a probablement utilisé Marbode. Il procède à une révision des connaissances sur le diamant, en ramenant les multiples variétés de Pline et d'Isidore en une seule espèce de diamant, et développe longuement les vertus de la pierre, en mêlant aux qualités traditionnelles du diamant des vertus de l'aimant que Marbode avait déjà largement signalées. Le diamant devient ainsi une pierre d'amour et de réconciliation [19]. Il est clair que le traitement du diamant chez Barthélemy est fortement orienté par les nécessités du genre encyclopédique. Il abrège ses sources en uniformisant et simplifiant le savoir sur la nature du diamant mais développe longuement les vertus magiques de la pierre, sujet formateur et à l'efficace certaine pour les prédicateurs, mais qui laisse peu d'espoir de trouver dans le livre 16 du *De*

16. Par ex. : « Item ex humorum abundantia carices et gramina in vallibus maxime nutriuntur, salices et aliae infructuosae arbores in vallibus plus quam in montibus crescere dignoscuntur » (*éd. cit.*, p. 618).

17. « In locis autem mineralibus ubi effodiuntur lapides et metalla potissime sunt speluncae quae quidem ratione extractionis lapidem seu metallorum remanent vacuae », *ibid.*, p. 622.

18. En particulier M. ESTER HERRERA, « La historia del "Diamante" desde Plinio a Bartolomé el Inglés », p. 143-163 avec édition des passages des auteurs étudiés, dans *Comprendre et maîtriser la nature au Moyen Âge. Mélanges d'histoire des sciences offerts à Guy Beaujouan*, Genève, 1994, p. 139-153.

19. Une femme qui porte un diamant se réconcilie plus facilement avec son mari ; si un homme veut tester la fidélité de sa femme, il met la pierre sous la tête de celle-ci lorsqu'elle dort : si elle est fidèle, elle l'embrasse dans son sommeil, dans le cas contraire, elle tombe du lit. La pierre, portée à la main gauche protège contre les ennemis, la folie, les querelles, les incubes, les fantômes, les mauvais rêves et le poison (*éd. cit.*, L. 17, chap. 9, p. 723).

proprietatibus rerum matière à étudier les ressources naturelles. L'investigation de la nature par l'étude des pierres, métaux et autres ressources naturelles connues et utilisées depuis longtemps est dans ce cas surtout une affaire de textes, adaptés aux objectifs de l'auteur, qui laisse peu de place à une actualisation du savoir, que ce soit ou non sous la forme de l'observation directe. Les raisons tiennent aussi bien aux conditions du travail intellectuel – l'encyclopédie est d'abord un savoir sur les textes dont l'horizon est la bibliothèque et la méthode, la compilation –, et sur la certitude épistémologique de la perfection du savoir des Anciens. Il en va un peu autrement dans certaines notices du livre 15 que je voudrais étudier maintenant.

Géographie, ressources naturelles et observation dans le livre 15

Le livre 15 du *De proprietatibus rerum* est consacré à la description des régions, classées par ordre alphabétique. Le prologue, contrairement à la majorité des autres livres, est réduit à quelques lignes générales et un principe, rassembler principalement les lieux mentionnés dans l'Écriture. L'orientation est en totale contradiction avec le contenu du livre 15, étendu à l'ensemble de *l'orbis terrarum* et très éloigné d'une simple géographie sacrée, mais conforme à la nécessité d'un savoir naturel autonome, fondement de l'interprétation des textes sacrés. La réduction du prologue à quelques lignes tranche avec les exposés systématiques développés soit dans le prologue, soit dans les premiers chapitres des autres livres traitant d'histoire naturelle. La place occupée par la géographie a été maintes fois soulignée par les historiens qui en ont sans doute exagéré les innovations[20], ou à l'inverse, dénoncé les manques[21]. Il reste que la description des régions est une caractéristique du *De proprietatibus rerum,* là où les encyclopédistes contemporains ont tendance à négliger ou à traiter rapidement le sujet[22]. Barthélemy s'est surtout fondé sur la lecture d'Isidore de Séville, qui constitue toujours le point de départ de ses notices, augmentées d'informations prises principalement chez Orose et Pline – lesquels étaient déjà les sources d'Isidore –, et plus ponctuellement chez d'autres auteurs. Le modèle descriptif relève de procédés traditionnels de la géographie descriptive : localisation, confronts, énumération du contenu. Traditionnel, certes, mais pas statique. Le *De proprietatibus rerum* opère en effet une actualisation des connaissances par l'insertion de provinces modernes[23] et de données issues de l'observation. De ce point de vue, la description de la Flandre est exemplaire :

20. Par exemple P. MICHAUD-QUANTIN, *art. cit.*, p. 111-112.

21. *Cf.* M. SEYMOUR *et alii* éd., *Bartholomaeus Anglicus and his Encyclopedia*, Londres, 1992, p. 159.

22. *ID.*, p. 158.

23. Notamment les régions d'Europe : *De Franconia, de Francia, de Flandria, de Livonia, de Noruegia, de Hollanda*, etc.

Barthélemy mentionne l'activité des draps, réalisés par les meilleurs ouvriers et exportés dans une grande partie du monde[24].

Un autre caractère du livre 15 est son insistance sur les ressources naturelles. Sans doute, aussi bien chez Isidore de Séville que chez Pline trouve-t-on des mentions de métaux, pierres précieuses ou plantes rares dans telle ou telle région du monde, principalement lorsqu'elles sont remarquables. Chez Barthélemy, l'intérêt est plus visible, au point que quelques notices sont principalement consacrées au sujet[25]. À propos de l'Espagne, il copie les données d'Isidore de Séville, puis d'Orose avant de mentionner Pline, dont il ne retient, de la longue description administrative de l'Espagne du Ier siècle que son apport concernant les métaux[26]. Il est vrai que ses informations ont souvent un caractère énumératif, général et souvent daté, en raison principalement des sources utilisées[27], mais ses notices dénotent bien une curiosité réelle de ce que nous appelons les « ressources naturelles ». Le cadre épistémologique est le même que pour le lapidaire, avec les mêmes présupposés heuristiques : investigation du monde par le texte ; recours à l'histoire naturelle des Anciens et aux *Etymologies* d'Isidore. L'actualisation des connaissances, plus nettement marquée que dans les autres livres du *De proprietatibus rerum,* concerne également les ressources naturelles. Deux notices sont à cet égard remarquables, celle sur la *Francia* (au sens actuel d'Ile-de-France) où est décrite l'utilisation du gypse dans Paris et celle sur l'usage de la tourbe en Flandre :

> « Elle possède de nobles pierres et carrières, utilisées pour construire des bâtiments remarquables, surtout à Paris même, parce qu'on y trouve en abondance du gypse appelé vulgairement plâtre. Cette terre, claire et transparente, est transformée par la vertu minérale en pierre. Cette pierre desséchée, une fois mélangée avec de l'eau, devient du ciment avec lequel on fait des murs, des constructions, des toits et des pavements divers. Ce ciment, une fois agencé et façonné ou frotté, durcit à la manière d'une pierre une deuxième fois. Et bien qu'en France on trouve de nobles et fameuses cités, Paris demeure avec raison la première entre toutes »[28].

24. *De proprietatibus rerum éd. cit., De Flandria*, L. 15, chap. 58, p. 654.

25. Ainsi : « Dedan regio est in Aethiopia in occidentali plaga ut dicit Isidorus lib. 9 abundans in elephantibus et ebore et lignis ebeninis, ut dicit glo. Super Ezch. 17 », *éd. cit.*, L. 15, chap. 49, p. 647.

26. « Hispaniam etiam in multis commendat Plinius et maxime de metallis. Dicit enim : quod ferre tota abundat auro et argento, aere, ferro et stanno, et plumbo, tam albo quam nigro » (*éd. cit.*, p. 665).

27. Ainsi à propos de l'Italie : « Gignit gemmas, scilicet ligurium, gagatem, margaritas et corallum », *éd. cit.*, p. 664, qui est une reprise d'Isidore, *Étym.*, L. XIV, iv, 19.

28. « Lapides et lapidicinas habet nobiles, et ad construenda aedificia singulares et potissime Parisiorum solum, quia in gypso siue vitro ab inculis vulgariter dicto plastro praexcellit. Nam terra est vitrea et perspicua virtute minerali in lapidem transmutata, qui lapis exustus et cum aqua temperatus, conuertitur in coementum : unde fiunt patietes et aedificia, testudines et multiplicia pauimenta et huiusmodi. Coementum positum in opere et plasmatum siue tritum, ad modum lapidis, iterum induratur et cum multas habeat Francia nobiles et famosas ciuitates, Parisiae inter omnes merito obtinent principatum » (*éd. cit.*, L. 15, chap. 576, p. 653).

> « C'est une région (la Flandre) plane, fertile en maints endroits, avec de nombreux arbres, mais dépourvue de forêts. Elle possède également de nombreux lieux marécageux d'où l'on extrait de la tourbe, qui supplée à l'absence de bois, et sert à faire du feu. Elle est plus efficace pour brûler et générer de la chaleur et du sec que le bois, mais elle produit une cendre de moindre qualité et exhale une odeur plus désagréable. » [29]

Ces deux descriptions s'insèrent naturellement dans des notices de formes plus traditionnelles. Les détails donnés sont précis, concrets et intégrés à un raisonnement sur la nature des lieux : à Paris, l'usage du gypse renforce son caractère remarquable – la suite de la notice suit le thème de Paris comme mère de la sagesse et des savoirs –, tandis que l'analyse de l'usage de la tourbe est orientée vers la comparaison de ses qualités en rapport avec celles plus communes du bois. Dans les deux cas, les ressources naturelles et leur utilisation forment une singularité de la région décrite.

Barthélemy l'Anglais témoignerait-il donc d'un sens de l'observation inusité, qui montrerait les premiers signes d'un détachement de l'emprise livresque de la part d'un « géographe », dans un XIIIe siècle où les premiers voyages de découvertes en Asie commenceraient à ébranler les certitudes héritées des Anciens ? L'absence de références aux nouveautés acquises par l'ouverture asiatique – d'ailleurs trop récentes, voire pour l'essentiel postérieures à la rédaction de l'encyclopédie – incite à chercher ailleurs les raisons de cette manifestation de curiosité, vers le XIIe siècle, dans une nouvelle conception d'une nature productrice, devenue un objet d'intérêt et de curiosité, suscitant un regard concret porté sur ses particularités (ou de ses « propriétés » pour reprendre l'expression de Barthélemy). Une telle attitude face aux données naturelles se retrouve tant dans les écrits des polygraphes tel Giraud de Barri ou Gervais de Tilbury que dans le souci du détail concret et de la précision qui caractérise certains écrits du XIIe siècle [30]. Ce qui autorise Barthélemy l'Anglais à insérer ces nouveautés dans une géographie très traditionnelle, ce n'est pas tant la recherche de lois naturelles que le regard nouveau et concret que l'auteur peut jeter sur ce qui crée la singularité, et donc l'identité, d'une région. Les nouveautés du livre 15 probablement reposent donc plus sur les acquis du XIIe siècle que sur l'assimilation d'une philosophie naturelle d'inspiration aristotélicienne, et encore moins sur une rupture épistémologique initiée par les grands voyages de découvertes asiatiques. La description de ces quelques ressources naturelles est rendue possible parce qu'elles disent la singularité du lieu et permettent de le qualifier.

29. « Est autem terra plana et frugifera in multis locis, multas habens arbores, non tamen multas sylvas, gaudet quibusdam locis palustribus in quibus effodiuntur glebe, quae syluarum supplent defectum, quo ad ignium incrementum, nam ex his calidis et siccis solet ignis fieri magis efficax, quam ex lignis, sed inutilior et vilior quo ad cinerem, gravior quo ad revolentiam et odorem » (*ibid.*, L. 15, chap. 59, p. 654).

30. A. GRANDSEN, « Realistic observation in twelfth century England », *Speculum*, 1972, p. 29-51.

Elles sont, dans ce cas, très probablement issues d'une observation directe du réel, qui vient enrichir les données textuelles, dont certaines peuvent être récentes, sans remettre en cause l'epistémê de la géographie médiévale, dans laquelle les connaissances livresques sont le fondement et la raison d'être de l'investigation de l'espace.

L'apport de Barthélemy l'Anglais reste limité du point de vue des ressources naturelles, certes plus présentes dans le *De proprietatibus rerum*, mais sans exposé systématique. Elles y conservent leur place habituelle d'éléments singuliers qu'il convient de signaler et parfois de décrire, en accord avec une conception de la nature héritée du XIIe siècle qui permet d'insérer naturellement des observations précises au sein de données livresques. Parmi ces éléments concrets, les ressources naturelles jouent à deux reprises dans le livre 15 un rôle déterminant dans la qualification d'un lieu. Il conviendrait à l'évidence de confronter plus précisément la place réservée aux ressources naturelles dans le livre de géographie à celles des autres parties du *De proprietatibus rerum.* Une étude des rapports entre culture géographique et ressources naturelles devrait aussi envisager un relevé plus systématique des mentions dans les textes décrivant l'espace, notamment dans ceux produits dans les milieux marchands des XIVe et XVe siècles. Il serait alors possible d'analyser la transformation du regard sur les ressources naturelles, qui, si elles ne perdent leur statut de *particularia*, mentionnés pour illustrer la singularité d'un lieu, prennent peut-être une dimension nouvelle en qualifiant de manière privilégiée une région ou un terroir. Il reste enfin un domaine à explorer, celui des traités de philosophie naturelle. Un texte comme le *De vegetabilibus* d'Albert le Grand, qui étudie les végétaux dans leur relation avec le milieu naturel, déterminé par sa situation géographique offrirait des perspectives nouvelles sur la manière dont les savants du Moyen Âge pensaient ce que nous appelons « ressources naturelles[31] ».

Nathalie Bouloux, Université François-Rabelais, UFR Arts et Sciences humaines, Département d'Histoire, 3 rue des Tanneurs, BP 4103, F-37401 Tours Cedex

Ressources naturelles et géographie : le cas de Barthélemy l'Anglais

Les ressources naturelles (métaux, pierres précieuses, produits du sol...) sont le plus souvent signalées ponctuellement dans les textes géographiques comme des singularités d'une région. À cet égard, le livre 15 du *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais (vers 1240) qui décrit précisément l'usage du plâtre à Paris ou de la tourbe en Flandres paraît original. Le *De proprietatibus rerum*, encyclopédie à visée pédagogique et utilitaire, repose sur un

31. E. MEYER éd., *Alberti Magni De Vegetabilibus libri VII. Historiae naturalis pars XVII*, Berlin, 1867, notamment les L. II et IV.

savoir fondamentalement livresque, sans souci d'actualisation des données. Le livre 15, consacré à la géographie, tranche par l'intérêt pour le détail concret dans la description des régions, sans pour autant transformer les méthodes de la géographie du XIIIe siècle. Parmi les éléments qui permettent de décrire un lieu, les ressources naturelles, mentionnées à partir de la lecture de textes ou décrites avec précision constituent un recours plus fréquent.

Géographie – Ressources naturelles – Barthélemy l'Anglais – Encyclopédie

Natural resources and geography : the case of Bartholomew the Englishman

Natural resources (metals, precious stones, products from the ground...) are most often punctually mentioned in geographical texts as peculiarities of one particular area. In that respect, book 15 of *De proprietatibus rerum* by Bartholomew the Englishman (around 1240), which precisely describes the use of plaster in Paris or of peat in Flanders, is original. *De proprietatibus rerum*, an encyclopaedia with an educational and utilitarian aim, is based on a fundamentally bookish knowledge, unconcerned about updating data. Book 15, which deals with geography, contrasts by the many concrete details it gives when describing different areas, although it doesn't change the methods of XIIIth century geography. Among the elements used to describe a place, natural resources are more often mentioned, either after text reading or precisely described.

Geography – Natural resources – Bartholomew the Englishman – encyclopaedia

Médiévales 53, automne 2007, p. 23-38

Valérie THEIS

HISTOIRES D'EAU. LES CONFLITS SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE CARPENTRAS (XIVe-XVe SIÈCLES)

Le goût du pape Clément V, élu en 1305, pour le prieuré du Groseau, havre de verdure où jaillissait une source, est bien connu [1]. Le choix de cette retraite, où il passa plus de 500 jours entre 1309 et 1314, s'inscrivait dans une tradition pontificale déjà ancienne, privilégiant les lieux de villégiature qui permettaient de profiter de la proximité d'eaux de source [2]. La même démarche le mena à plusieurs reprises dans un autre village, celui de Caromb, doté lui aussi de sources, dans lequel il se rendit chaque année à partir d'octobre 1310. Si la situation du prieuré du Groseau, situé à proximité de Malaucène, permettait surtout à la cour pontificale, alors partagée entre Avignon et Carpentras [3], de bénéficier d'un peu de calme et d'isolement, celle de Caromb, distant de Carpentras d'une dizaine de kilomètres seulement, fit envisager un autre usage de ses eaux de source. D'après les plus anciens témoignages conservés dans le fonds des eaux et fontaines des archives communales de Carpentras, la ville souffrait en effet d'un manque d'eau chronique, son site étant, en 1313, qualifié d'aride [4]. C'est ainsi que Clément V ou son entourage eurent l'idée d'utiliser les sources de Caromb afin d'approvisionner en eau l'une des villes de résidence de la cour. En 1313, le pape fit l'acquisition de la principale source de Caromb, la source des Alps, inaugurant une série de conflits sur l'usage des eaux de cette source entre habitants de Carpentras et habitants de Caromb.

1. B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon. 1309-1376*, Paris, 1966, p. 76-77.
2. A. PARAVICINI BAGLIANI, *Le corps du pape*, Paris, 1997, p. 204-207.
3. B. GUILLEMAIN, *La cour...*, p. 77.
4. Archives Communales (désormais AC) de Carpentras, DD 17, n° 264, 30 novembre 1313. Sur les difficultés que présentait l'adduction d'eau à Carpentras voir P. FOURNIER, *Eaux claires, eaux troubles dans le Comtat Venaissin (XVIIe-XVIIIe s.)*, Perpignan, 1999.

Dans le Comtat Venaissin, la ressource naturelle se révèle donc au moment où elle manque et devient l'objet de convoitises croisées, d'usages concurrents entre ruraux et urbains. Au sein de ce scénario relativement classique, l'eau de Caromb occupe cependant une place un peu à part. Le Comtat Venaissin est en effet récemment passé sous la domination pontificale, en 1274, et au début du XIVe siècle, il est devenu depuis quelques années seulement le lieu de résidence du pape, qui, en s'impliquant dans l'approvisionnement en eau de la principale ville de la région, trouve l'occasion d'en devenir le bienfaiteur, tout en pourvoyant d'abord aux besoins de sa cour. La maîtrise de la ressource en eau permet au pouvoir pontifical de renforcer son ancrage dans une ville dont les successeurs de Clément V finissent par faire la capitale du Venaissin, en même temps qu'elle suscite une série de conflits dont l'évolution nous en apprend autant sur la manière dont la gestion des ressources naturelle était alors perçue que sur les méthodes de gouvernement de la papauté d'Avignon. Pour s'en convaincre, on commencera par revenir sur les conditions d'acquisition de la source des Alps à Caromb avant de se pencher sur les trois grandes phases qu'ont connues les conflits autour de l'usage de l'eau entre Carpentras et Caromb au cours des XIVe et XVe siècles.

De la donation à la vente

En 1313, le pape Clément V, agissant en son nom mais aussi au nom des cardinaux, de l'Église romaine et des habitants de Carpentras, décide de faire l'acquisition d'une source qui jaillit entre les terroirs du Barroux et de Caromb, dans une zone qui se trouve sous la domination seigneuriale de la branche de la famille de Baux que les Angevins avaient fait comtes d'Avellino et qui étaient aussi vassaux et alliés de la papauté avignonnaise[5]. Les auteurs qui évoquent l'achat de la source des Alps disent traditionnellement qu'elle fut vendue à la papauté pour la somme de 300 florins[6]. Le détail des actes fait cependant apparaître une version un peu plus compliquée de cette vente.

Le premier acte concernant les tractations entre la famille de Baux et la papauté est établi le 6 novembre 1313 entre d'un côté les représentants du pape, Raymond Guilhem, recteur du Comtat et maréchal de la cour, et le cardinal Arnaud de Pellegrue, et de l'autre, Agathe de Baux, veuve de Bertrand de Baux et comtesse d'Avellino, qui agit en son nom et en celui

5. Sur les rapports entre la papauté d'Avignon et les Baux d'Avellino voir F. MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin Xe-début XIVe siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris, 2002, p. 538-551.

6. H. DUBLED, *Carpentras capitale du Comtat Venaissin*, Marseille, 1975, p. 40 ou encore J. LIABASTRES, *Histoire de Carpentras ancienne capitale du Comtat Venaissin*, Nyons, 1891, rééd. 1973, p. 22.

de son fils Agout qui semble encore être un enfant[7]. Elle assure agir aussi au nom de son autre fils, adulte et seigneur de Caromb, Barral, qui est un hospitalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Cet acte est une donation entre vifs, qui pour être valide devra être ratifiée après coup par Barral. Or, lorsque celui-ci apparaît pour la première fois dans les sources quelques jours plus tard, c'est pour faire de Guillaume Athenulphi son procureur, afin de recevoir des mains du vice-camérier de la Chambre apostolique 300 florins, prix de la vente de la source des Alps[8], ce qui laisse penser qu'il n'avait pas donné son accord pour la donation et qu'il refusa probablement de la ratifier. La donation se transforme donc en une vente, pour laquelle Agathe nomme le même procureur que Barral[9] et qui est ratifiée le 30 novembre 1313, faisant l'objet de deux actes séparés, un dans lequel Guillaume Athenulphi assure avoir reçu pour prix de vente de la source 300 florins au nom d'Agathe[10], et un autre dans lequel il atteste avoir reçu pour prix de la source 300 florins au nom de Barral[11].

La source semble ainsi avoir été vendue pour la somme de 600 florins et non de 300. De plus, on constate que l'achat de la source souvent présenté comme un acte d'évergétisme du pape à l'égard de la ville de Carpentras n'intervint que dans un second temps, les représentants du pape ayant dans un premier temps failli obtenir pour rien la source des Alps. Qu'achète exactement le pape ? Les actes de ventes parlent de tous les droits et usages qu'Agathe ou Barral peuvent avoir dans les sources de Alps sur le territoire de Caromb mais aussi le droit de canaliser cette eau sur ou sous terre vers Carpentras ou ailleurs sans empêchement. Non seulement le pape, les cardinaux et les habitants de Carpentras obtiennent toute la juridiction sur la source, mais encore est-il précisé qu'ils pourront faire usage de toute l'eau de la source en tant que propriétaires[12].

L'historiographie s'est surtout intéressée aux Baux mais ils ne sont ni les seuls, ni les premiers acteurs de la prise de possession des sources. En effet,

7. AC Carpentras, DD 17, n° 260, 6 novembre 1313.
8. *Id.*, DD 17, n° 262, 19 novembre 1313.
9. *Ibid.*, DD 17, n° 261, 17 novembre 1313.
10. *Ibid.*, DD 18, f° 7v-11v.
11. *Ibid.*, DD 18, f° 12-15v.
12. *Ibid.*, DD 17, n° 264 et DD 18, f° 8v-9, repris f° 13 : « ... ut ecclesia romana civitas Carpentoratensis, cives et incole predicti vel quocumque ipsorum aut alius nomine ipsorum vel cuiuslibet eorumdem aquam dictorum fontium quandocumque et quotienscumque eis placuerit vel eorum alteri possunt recipere capire ducere et habere et fodere et super terram vel infra terram ducere vel duci facere plenarie et libere apud ipsam civitatem Carpentoratem et alibi ubi eis placuerit absque impedimento quocumque et quod ispi aqua et eius comodo totaliter ac possessione vel quasi ipsius utantur et uti possint tanquam proprietarii et domini eorumdem tanquam de propria atque sua ». On n'observe donc pas ici de disjonction entre la propriété et la juridiction des eaux. Sur ce type de cas et sur la notion de juridiction sur les eaux, on renverra à D. Boisseuil, « L'apport des juristes au développement du thermalisme en Toscane aux XIII-XIVe siècles : une approche », *I giuristi e la città in Italia (sec. XIV-XV) Les juristes et la ville en Italie (XIVe-XVe s.)*, Rome, 22-23 novembre 2002, à paraître.

avant la donation d'Agathe, les deux représentants du pape avaient obtenu le 23 octobre 1313 une série de donations entre vifs, octroyées par l'ensemble des habitants du Barroux et de Caromb, qui, nous dit l'acte, ont des possessions le long ou près des sources [13]. Ces 114 personnes donnent tous les droits qu'elles peuvent ou pourront avoir sur les sources et les eaux des Alps, sur leur conduite vers Carpentras ou sur l'utilisation de l'eau pour irriguer. Les donateurs disent agir ainsi pour la nécessité et l'utilité du pape, des cardinaux et de la cour pontificale [14], les besoins en eau de la ville s'étant alors probablement accrus du fait de l'installation d'une partie de la cour.

Si on compare les bénéficiaires de cette donation avec ceux qui sont désignés dans les deux actes de vente établis avec Agathe et Barral de Baux, on est frappé par une différence majeure. Tous les actes passés avec les Baux précisent en effet que cette acquisition a été réalisée au bénéfice du pape, des cardinaux mais aussi des habitants de Carpentras. Le procureur des vendeurs reçoit ainsi l'argent de la vente au nom de la « Sainte Église romaine et de la ville de Carpentras, de ses citoyens et habitants [15] ». À l'inverse, même si le texte de l'acte montre que les riverains du Barroux et de Caromb sont parfaitement conscients que l'eau des Alps va servir à approvisionner la ville de Carpentras, leur donation est en revanche faite au seul profit du pape et des cardinaux [16].

Les habitants de Carpentras ne sont pas les seuls absents parmi les bénéficiaires de la donation des riverains du cours d'eau. En effet, l'est aussi, dans l'ensemble des actes, l'évêque de la ville de Carpentras, qui en était alors le seigneur et qui, à ce titre, assurait jusqu'ici la gestion des eaux dans la ville. La domination seigneuriale de l'évêque sur la ville était d'ailleurs une source régulière de problèmes pour la papauté. Alors qu'au XIVe siècle, dans bien des régions, le pouvoir seigneurial des évêques avait largement reculé [17], il restait très fort dans le Comtat Venaissin. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces évêques n'étaient pas les « alliés naturels » de la papauté. S'ils étaient soumis au pape pour toutes les questions relatives aux affaires de l'Église, ils se montraient en revanche extrêmement pointilleux sur la défense de leurs prérogatives seigneuriales et devinrent dès la fin du

13. AC Carpentras, DD 17, n° 259 ou DD 18, f° 16-18v.

14. *Id.*, DD 18, f° 16-16v, 23 octobre 1313 : « Cum pro necessitate et utilitate domini nostri sanctissimi patris domini Clementis sacrosancte romane ac universalis ecclesie pape quinti ac dominorum cardinalium ac totius curie romane existentis in civitate Carpentoratensis [...] volentes dicti domini nostri pape et dominorum cardinalium et domini rectoris curie Venayssini gratie honori et beneplacito deservire... ».

15. *Ibid.*, DD 18, f° 12, acte du 30 novembre 1313 passé avec Barral de Baux.

16. *Ibid.* 17, n° 259.

17. Sur l'évolution du pouvoir seigneurial des évêques voir en particulier O. GUYOTJEANNIN, « La seigneurie épiscopale dans le royaume de France (Xe-XIIIe s.) » dans *Chiesa e mondo feudale nei secoli X-XII, Atti della dodicesima Settimana internazionale di Mendola, 24-28 agosto 1992, Miscellanea del Centro di Studi medievali*, 14, Milano, 1995, p. 151-191.

XIIIe siècle des adversaires farouches des officiers pontificaux. Les archives épiscopales du Comtat conservent les traces de multiples affrontements entre ces officiers et les évêques jusqu'au début du XIVe siècle pour savoir quelle juridiction devait l'emporter sur l'autre, de celle de l'évêque ou de celle du pape [18]. Les officiers pontificaux étaient ainsi loin d'avoir les mains libres dans cette ville. La lutte entre la papauté et l'évêque de Carpentras fut une entreprise de longue haleine et d'une assez grande violence : une procédure contre l'évêque Bérenger Forneri fut lancée à la fin du pontificat de Boniface VIII en 1303 [19]. L'évêque fut accusé par un de ses chanoines d'homicide, de simonie, d'empoisonnement de sacrilège et autres crimes et poursuivi à Rome devant le pape jusqu'à la fin de l'année 1307 où, réduit à la plus extrême pauvreté d'après les sources, il fut autorisé à reprendre sa place d'évêque [20]. Il mourut en 1318 et son successeur, Othon de Foix, choisi par le pape [21], accepta de céder à ce dernier l'ensemble de son pouvoir seigneurial sur la ville de Carpentras en 1320 [22]. En 1313, on se trouvait donc dans une phase intermédiaire, l'évêque ayant déjà été mis au pas, mais la ville étant toujours sous sa domination seigneuriale.

Dans cette perspective, l'achat par la papauté de sources destinées aux besoins de la cour et à ceux des habitants peut aussi être vu comme un moyen pour le pape d'affirmer son pouvoir local et de se concilier les populations de cette ville majeure. Par cet acte, le pape est pour la première fois mis en scène comme celui qui prend en charge les besoins de la ville, même si celle-ci est aussi mise à contribution. En effet, si le pape achète la source, c'est aux habitants de la ville, laïcs comme ecclésiastiques, que revient le coût de construction des canalisations dont on apprend qu'elles sont faites de plomb et de pierre [23]. Les ecclésiastiques contribuent à hauteur de 500 livres et les laïcs lèvent une taille [24].

18. À Carpentras, les populations juives furent au cœur de cette lutte pour l'hommage entre les officiers pontificaux et l'évêque de la ville, voir W. C. JORDAN, « The Jews and the transition to Papal Rule » dans *Ideology and royal power in Medieval France. Kingship, Crusades and the Jews*, Aldershot, p. 213-232.

19. On l'apprend *a posteriori* par une lettre datant du pontificat de Benoît XI, C.-A. GRANJEAN, *Le registre de Benoît XI*, Paris, 1883, n° 990, 20 mai 1304.

20. *Regestum Clementis papae V ex vaticanis archetypis nunc primum editum cura et studio monachorum ordinis Sancti Benedicti*, Rome, 1884-1892, n° 1682, 22 juin 1307 et n° 1778, 23 juin 1307.

21. G. MOLLAT, *Jean XXII (1316-1334) : lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, Paris, 1904-1946, n° 8497, 2 octobre 1318.

22. Voir la bulle dite de dismembration du 12 avril 1320 conservée dans le chartrier de l'évêché, Bibliothèque municipale de Carpentras, ms. 560, n° 10.

23. AC Carpentras, DD 18, f° 39v, 11 janvier 1313 (a. s.) : « per conductum plumbeum et lapideum ».

24. *ID.*, DD 17, n° 265, 30 décembre 1313 et DD 18, f° 39 : taille sur les habitants de la ville, *ibid.*, DD 18, f° 39v, 11 janvier 1313 (a. s.) : contribution des ecclésiastiques.

Aux sources du droit

Une dernière dimension de cette affaire mérite d'être soulignée. L'ensemble du mode opératoire des représentants de la Chambre apostolique nous donne en effet l'occasion d'observer quelle était au début du XIVe siècle la conception que la papauté se faisait du statut juridique de ces ressources naturelles particulières que sont les sources et les cours d'eau. Cet aspect de l'affaire mérite d'autant plus d'être souligné que, bien que cette opinion ait été dénoncée il y a déjà longtemps, il est encore courant de considérer que les cours d'eau étaient automatiquement considérés au Moyen Âge comme des choses publiques[25]. Dans son ouvrage sur la gestion de l'eau dans le Comtat Venaissin à l'époque moderne, Patrick Fournier exposait que le débat sur la souveraineté s'exerçant sur les rivières n'apparaissait, à l'époque qu'il étudiait, pas avant un procès-verbal de 1753 dans lequel le procureur général de la révérende Chambre apostolique affirmait que toutes les rivières du Venaissin « *relevaient de la Chambre, selon le droit et la coutume "comme étant les rivières des régales du Prince"* [26] ». Il ajoutait qu'un article des *Institutes* pouvait servir de justification au procureur[27]. Cet article ne concernait cependant que les cours d'eau navigables. Or, non seulement le droit romain envisageait des cours d'eau privés mais encore étaient-ils la norme et non l'exception. Les cours d'eau non navigables faisaient partie de la catégorie des biens privés et ils appartenaient à ceux sur les domaines de qui ils se trouvaient. Lorsque ces cours d'eau se trouvaient dans des zones incultes, ces biens étaient considérés comme vacants jusqu'à ce qu'ils soient occupés, la propriété en revenant alors au premier occupant. C'est à ce titre de premier occupant que les seigneurs pouvaient revendiquer la possession de certains cours d'eau dans les zones incultes[28]. Dans cette perspective, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la papauté ait acheté la source des Alps à la famille de Baux, qui, en tant que seigneur de Caromb pouvait en revendiquer la propriété. D'autre part, si l'eau courante n'appartenait à personne, le lit et les berges d'un cours d'eau appartenaient en revanche aux propriétaires des terres sur lesquelles il s'écoulait, on comprend que les travaux de canalisation aient rendu nécessaire la donation des 114 riverains du cours d'eau[29].

25. L. Wodon se plaignait déjà de cet état de fait en 1874 dans son ouvrage *Le droit des eaux et des cours d'eau*, t. 1, Bruxelles, p. 18-19 : « beaucoup de jurisconsultes cherchent la base du prétendu droit absolu de l'État sur les eaux courantes dans les principes du droit romain. Ils enseignent hautement que, sous l'empire de cette législation, les cours d'eau navigables ou non navigables comportent une même nature publique [...] Si ces auteurs s'étaient donnés la peine d'approfondir le droit romain, il est à supposer qu'une semblable erreur n'eût jamais échappé à leur plume. »

26. P. FOURNIER, *Eaux...*, p. 160.

27. Sur la discussion de cet article (*Instit.* II, 1, § 2) voir L. WODON, *Le droit...*, t. 1, p. 95.

28. *ID.*, p. 68 et p. 95, 116, 118, 181.

29. Pour un bilan récent sur cette question de l'application des principes du droit romain au Moyen Âge, voir notamment P. BRAUN, *L'acquisition de l'eau en droit romain*, thèse sous la direction de M.-J. Gaudemet, Paris, 1959, J.-L. GAZZANIGA et X. LARROUY-CASTERA, « Le

Si on fait un premier bilan de cette vente, on constate que la papauté applique strictement les principes du droit romain pour acquérir l'usage de cette ressource naturelle. Agissant ainsi, elle inaugure une politique d'alliance avec les habitants de la ville de Carpentras, dont elle marginalise le seigneur, avant même de parvenir à faire de la ville un point d'ancrage de son administration, processus qui n'est achevé qu'en 1320. Cependant, si le pape Clément V s'affirmait comme le bienfaiteur du moment, la papauté, l'Église romaine et les cardinaux devenaient à l'avenir solidaires et garants de l'approvisionnement en eau de la ville : copropriétaires les plus puissants de la source des Alps, ils étaient aux yeux des habitants de Carpentras les défenseurs « naturels » de leurs droits sur les eaux. Leur engagement était d'autant plus grand que si la source appartenait aux habitants de Carpentras et à l'Église, les droits d'usages des riverains n'avaient en revanche été cédés qu'à cette dernière. Ainsi, il n'est guère surprenant de constater que les habitants de Carpentras ne tardèrent pas à faire appel à la papauté et aux cardinaux pour les défendre.

La négociation à coups de masse

En effet, l'acte d'achat de la source des Alps à Caromb, censé résoudre le problème d'approvisionnement en eau de la ville, marque aussi le début de conflits à rebondissement entre ses habitants et ceux de Caromb. C'est ce qu'expliquent les représentants de Carpentras lorsque le vice-viguier de Mormoiron, dont dépendent les habitants de Caromb, ne leur apparaît pas assez prompt à réagir face aux destructions occasionnées par les habitants de Caromb. Le 16 juin 1315, ils demandent en effet d'enquêter et de punir de manière exemplaire ces agissements qui constituent un « *énorme préjudice fait au mépris de Dieu, de la cour, du pape et des cardinaux*[30] ». Outre le caractère peut-être un peu outré de la qualification du délit commis, on note dans cet extrait un élément important pour le contexte : le pape est mort et le siège pontifical est resté vacant après l'échec du conclave en 1314[31]. Depuis le 19 octobre 1314 les troubles ont commencé, suscitant une première réaction de Pierre de Verdala, auditeur de la Chambre, qui a demandé aux hommes de Caromb, perturbant le travail des ouvriers alors en train de creu-

droit de l'eau et les droits d'eau dans une perspective historique » dans O. AUBRIOT et G. JOLLY dir., *Histoires d'une eau partagée. Provence, Alpes, Pyrénées*, Aix-en-Provence, 2002, p. 17-33. On trouvera dans ce dernier article une bibliographie récapitulative sur la propriété et les droits d'usage des cours d'eau.

30. AC Carpentras, DD 18, f° 36v et DD 17, n° 268, 16 juin 1315 : « inquirendo et puniendo prout res exigit sit agendo quod ceteris transeat in exemplum cum hac vergant in "enorme" gravamen operis et contemptum dei et romane curie et domini pape mortui injuriam ac omnium reverendorum patrum dominorum cardinalium ».

31. G. MOLLAT, *Les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris, 1964, p. 39-41.

ser des canaux, de cesser leurs agissements sous peine d'excommunication[32]. La vacance semble avoir donné le coup d'envoi d'une révolte des habitants de Caromb qui étaient sans doute parfaitement conscients d'avoir été victimes d'une spoliation de leurs droits d'usage sur l'eau mais n'avaient pas osé agir du vivant de Clément V.

Au fur et à mesure que les travaux avancent, les troubles se développent. Le 2 juin 1315, on appelle désormais l'ouvrage aqueduc et les représentants des habitants de Carpentras apprennent au vice-viguier de Mormoiron qu'il a été cassé et empêché (*cum ductus aque qui sit de Carumbo ad Carpentoratem sit fractus et impeditus*). Celui-ci se rend sur les lieux, constate que l'aqueduc est endommagé en plusieurs endroits et qu'on l'a obstrué de manière à empêcher l'eau de couler librement couler jusqu'à Carpentras. Il nomme alors des ouvriers et manœuvres pour tout remettre en état[33]. Une quinzaine de jours plus tard, la riposte de Caromb s'est organisée : les villageois sont allés s'installer au lieu dit du Lauron, une des branches des sources de Caromb, où ils creusent un fossé pour détourner les eaux. Le 16 juin 1315 deux actes sont conservés, l'un du vice-viguier qui à la demande des représentants des habitants de Carpentras condamne à 100 livres clémentines toute personne qui travaillera au creusement de ces fossés[34], et l'autre par lequel les mêmes représentants donnent connaissance d'un commandement qu'ils ont obtenu du recteur du Comtat, qui fixe une peine de 100 marcs d'argent[35]. Il semble que l'arme pécuniaire ait été plus efficace que la menace d'excommunication, car après cela les sources ne mentionnent plus de conflit avant 1393. La première forme de conflit autour de la ressource en eau est donc simplement l'expression de la colère des habitants de Caromb, qui s'exprime de manière violente et destructrice, un mode d'action contre lequel les officiers pontificaux semblent rodés puisqu'ils parviennent visiblement à écraser le mouvement, ce qui ne devait pas être trop difficile étant donnée la petite taille de la communauté de Caromb et le faible désir de son seigneur direct d'entrer en conflit avec la papauté. Après 1315, l'eau reprend calmement son cours jusqu'à Carpentras et la ville ne se préoccupe plus que de trouver de l'argent pour entretenir les conduites[36].

C'est en 1393, dans le contexte troublé du Grand Schisme qu'apparaît la dernière manifestation de ce mode d'action des habitants de Caromb consistant à tenter de résoudre le conflit en agissant directement sur le terrain et en profitant d'une phase de troubles. Cependant, cette dernière tentative prend une forme un peu différente de la première dans la mesure où elle fait

32. AC Carpentras, DD 17, n° 266 et DD 18, f° 42v-43.
33. Id., DD 17, n° 267 et DD 18, f° 34v-36.
34. *Ibid.*, DD 17, n° 270 et DD 18, f° 37.
35. *Ibid.*, DD 17, n° 269 et DD 18, f° 37v.
36. *Ibid.*, DD 18, f° 43v-46, 10 avril 1333.

intervenir la ruse. Comme les sources de Caromb se présentent sous la forme d'un réseau, dont la source des Alps n'est qu'une des branches, certains ont eu l'idée de prélever l'eau en amont. Le 11 octobre 1393, Pierre Sabatier, habitant de Carpentras, qui dit agir en son nom et en celui de la commune de Carpentras fait établir à Caromb par un notaire une protestation publique dans laquelle il expose qu'il a constaté que des habitants de Caromb et d'autres lieux des environs creusaient près d'une source appelée *Scorgie* sur le territoire de Caromb, qui naît et coule au-dessus des canaux ou aqueducs de la source des Alps. À cette occasion, Pierre rappelle que la source des Alps est canalisée par des conduites souterraines de plomb et de pierre depuis plus de 60 ans. Il note aussi qu'un habitant de Caromb, Rostaing Vaycelli, participant au détournement de l'eau, dont il se sert de l'eau pour arroser son pré, a argué devant lui qu'il ne creusait pas au-dessus des canaux de la source des Alps mais de la source dite *Scorgie*[37]. Comme les actes de vente de 1313 font tous référence à la source des Alps, les habitants de Caromb ont donc « découvert » une autre source.

L'arbitrage

L'année suivante, le problème des conduites rejaillit. Le 21 août 1394, le procureur fiscal de la Chambre et l'université de Carpentras d'un côté, et les seigneurs de Caromb, Eudes de Villars[38] et sa femme, Alix de Baux, héritière de la seigneurie, de l'autre, s'engagent à trouver dans l'année un accord au sujet de la juridiction sur les conduites et à le présenter au camérier[39]. Eudes défend les intérêts de sa femme et Bertrand Gauteri ceux de la commune de Carpentras. On reste cependant sans nouvelles du résultat jusqu'à ce qu'en 1400, les mêmes signent effectivement un accord relatif à la réparation et la réfection des canaux, conduites et aqueducs partant de la source des Alps. Ce très long délai s'explique peut-être par un contexte particulièrement difficile : en plus des reprises de peste régulières[40], le Comtat est alors en proie aux troubles causés par les pillages et rançonnages des

37. *Ibid.*, DD 17, n° 274 et DD 18, f° 38-38v : « Quiquidem (sic) homines ibidem fodentes et cavantes dixerunt et responderunt dicto magistro Petro quod ipsi non foderunt seu fodebant nec aliquo modo fodebant nec cavabant super dicto meatu aqueductus fontium de alpibus sed tantum modo in fonte seu supra fontem predicti Scorgie que causa fuerat et esse dicebatur per Rostagnum Vaycelli de Carumbo ad irrigandum seu adequandum suum pratum ».

38. Ancien recteur du Comtat Venaissin entre 1390 et 1393, voir C. FAURE, *Études sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin du XIIIe siècle au XVe siècle (1229-1417), Recherches historiques et documents sur Avignon, le Comtat Venaissin et la principauté d'Orange*, Paris-Avignon, 1909, p. 178.

39. AC Carpentras, DD 17, n° 275 et DD 18, f° 46v-47v.

40. J. CHIFFOLEAU, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Rome, 1980, p. 442.

grandes compagnies[41] et par les troupes de Raymond de Turenne, un mercenaire, neveu d'un ancien pape, Grégoire XI (1370-1378), qui après s'être battu dans le camp pontifical est entré en lutte contre le pape Clément VII et s'est mis à ravager le Venaissin[42]. En 1398, le choix de Charles VI de se retirer de l'obédience de Benoît XIII est suivi par dix-sept cardinaux et par les États du Venaissin réunis à Carpentras le 22 septembre 1398[43]. La ville est alors contrainte de faire face à des problèmes plus urgents que ceux touchant à la juridiction de son aqueduc et il faut attendre 1399 pour que les cardinaux se remettent à administrer un comtat temporairement pacifié[44].

Le 3 février 1400, un accord est finalement signé au sujet des sources[45]. Les contractants sont Bartholomée Trimundi et Bertrand Gauteri pour la ville de Carpentras, et Aymar Brutin alias Talebart, commandeur de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et Astoaud Astoaudi, coseigneur de Mazan, du côté de Caromb. La tractation a abouti à la rédaction de statuts en sept points qui sont transcrits dans la suite du document. Le premier établit que les sources des Alps et les conduites en tout genre appartiennent à l'Église romaine et aux habitants de Carpentras[46]. Le second précise qu'il est interdit de planter des arbres de tout côté de la source et des canalisations à moins de 6 pieds de distance[47]. Le troisième indique que si une destruction ou un empêchement surviennent sur une partie ou totalité de ces conduites du fait des seigneurs de Caromb, de leurs héritiers, des habitants de Caromb ou à leur demande, ils devront payer les frais de réparation. Le quatrième indique que les habitants de Carpentras et l'Église peuvent procéder à tous les travaux, nettoyages, changements qu'ils veulent sur les conduites, mais

41. Ces troubles, qui prennent une ampleur remarquable lors des pillages dirigés par Raymond de Turenne avaient déjà commencé bien avant et avaient touché les canalisations entre Caromb et Carpentras : en avril 1376 les troupes de Sylvestre Budes campant à côté de Carpentras détruisent les canalisations qui alimentent la ville en eau, AC Carpentras, BB 9, f° 25-25v, 29, 52 et 123. Je remercie chaleureusement Armand Jamme de m'avoir communiqué ses dépouillements sur cet épisode.

42. C. FAURE, *op. cit.*, p. 154-156 et N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. II, Paris, 1902, p. 332-359.

43. C. FAURE, *op. cit.*, p. 158-159.

44. *ID.*, p. 159.

45. AC Carpentras, DD 17, n° 276 et DD 18, f° 29v-34.

46. *ID.*, DD 18, f° 30 : « In primis si quidem partes prenominate convenerunt transegerunt et ex vi transactionis huiusmodi pepigerunt et concordarunt dictos fontes et aquam eorumque ductus meatus et aqueductus cum eorum juribus et pertinentiis universis pertinuisse et spectasse pertinereque et spectare debere ad sanctam romanam ecclesiam civitatem Carpent. civesque et incolas eiusdem... »

47. *Ibid.*, DD 18, f° 30-30v : « Item convenerunt transegerunt et ex vi transactionis huiusmodi pepigerunt et concordarunt partes prenominate quod nulli predictorum domini et domine Carumbi universitatis ve aut singularium personarum eiusdem loci seu eorum aut cuiuslibet ipsorum heredibus aut successoribus quibuscumque nec alicui alteri sit licitum ab inde in anthea in vicinio aqueductuum meatuum et conductuum dictorum fontium nec super eis plantare lignum aliquod quacumque nisi ab utroque latere formule seu regule et crote seu receptaculi matricis dictorum fontium meatuum et aqueductuum sex pedum dimitant spatium ».

que pour ce faire, ils ne devront pas imposer de taille aux gens qui possèdent les terres sur lesquelles elles passent. Si jamais à l'occasion de travaux une taille générale était levée, elle devra être répartie par des estimateurs de Caromb. Le 5e point porte sur l'établissement de bornes de pierre le long des conduites à l'intérieur de la limite de 6 pieds, qui pourront être posées où l'Église et l'université de Carpentras le voudront. Le 6e point oblige les habitants de Caromb, ses seigneurs et tous ceux qui ont des propriétés dans les limites susdites d'approuver ce texte, et le dernier point met fin à toutes les procédures judiciaires civiles ou criminelles que les seigneurs ou gens de Caromb auraient pu intenter jusqu'ici.

Le contenu de ces statuts est en lui-même intéressant. En effet, alors que le point de départ de la négociation en 1394 était le débat sur la juridiction dont relevaient les conduites, on voit que le statut porte autant sur cette question que sur celle de l'entretien, donc de l'usage de canalisations dont l'existence n'est plus remise en cause. L'autre élément remarquable dans cette seconde phase du conflit est qu'en apparence la papauté et ses officiers n'interviennent pas dans le débat : tout se passe entre seigneurs de Caromb et habitants de Carpentras, la Chambre apostolique étant censée se contenter d'enregistrer le résultat des débats. On aurait ici un bel exemple d'établissement de relations contractuelles entre adversaires de longue date et on ne peut qu'être surpris de l'inhabituelle discrétion de la Chambre apostolique. Un premier élément de doute peut émaner de la personne d'Aymar Brutin, fidèle de la papauté depuis de longues années, dont la présence donne d'emblée l'impression que cette dernière, nulle part ouvertement présente, pourrait bien l'être dans l'ombre des deux côtés de la transaction[48].

Un autre document peut venir appuyer une telle hypothèse. Parmi les pièces relatives à la gestion des eaux de Carpentras on trouve un feuillet, ne portant pas de date, mais dont le titre indique qu'il s'agit de la sentence rendue par les cardinaux députés commissaires au sujet des sources de la ville de Carpentras[49]. Ce feuillet présente un statut en neuf points dont la similitude avec le contenu des statuts précédents est frappante : le premier établit que les sources et conduites appartiennent à l'Église romaine et Carpentras, le second interdit les plantations de tous côtés à une canne de distance, le troisième annonce que si des dégâts sont perpétrés par la dame seigneur de Caromb (le féminin seul inviterait à penser qu'on a affaire à Alix), ses héritiers, l'université de Caromb etc. ils devront payer les réparations et le quatrième porte sur l'autorisation de travaux et de nettoyage et l'interdiction de taxer les propriétaires riverains des conduites. Jusque-là,

48. Ce personnage turbulent, fidèle de Benoît XIII, a fait l'objet d'une étude de J. Delaville Le Roulx, « Deux aventuriers de l'ordre de l'Hôpital. Les Talebart », *Le Moyen Âge*, 2e sér., 13, 1909, p. 7-22.

49. AC Carpentras, DD 17, n° 35 : « Deducendi in sentencia ferenda per reverendissimos in Christo patres et dominos dominos (sic) cardinales commissarios super causa fontium civitatis Carpent. depputatos (sic) ».

l'identité entre les deux textes est quasi parfaite. Ensuite, le 5e point indique que si des procès, querelles, litiges sont mis en œuvre par les seigneurs ou les gens de Caromb, ceux-ci devront payer les frais occasionnés à Carpentras. Le 6e point indique que des bornes de pierre seront installées. Il reprend donc le point 5 de l'acte précédent, mais il est cependant plus précis car il dit qu'elles porteront les armes de l'Église romaine et de la ville de Carpentras. Le 7e pose que si les seigneurs de Caromb ou les gens de Caromb vont contre ce statut, ils seront excommuniés et le 9e que les seigneurs et hommes de Caromb et les riverains des conduites devront s'engager à respecter ce texte. Le 8e point est celui qui nous permet de comprendre la nature de cet acte. Il y est dit que cette sentence ne veut en aucun cas porter préjudice à l'université de Carpentras ou à ses droits sur les fontaines et qu'elle laisse cette dernière complètement libre de faire sa propre sentence[50]. Au total, celle-ci profitera peu de cette liberté puisque sur les sept points du statut de 1400, six viennent directement de la sentence des cardinaux. Deux points du texte des cardinaux ont été laissés de côté : celui sur la liberté de Carpentras et celui sur l'excommunication. Un des points (le 5e) a été transformé : dans le statut de 1400, les procédures judiciaires en cours sont éteintes au lieu d'être à l'avenir aux frais de Caromb.

La contractualisation des rapports entre les acteurs principaux du conflit masque donc une intervention lourde de la puissance souveraine qui a finalement décidé de l'essentiel. Sans que l'on puisse dire avec certitude si la papauté intervient des deux côtés de la transaction, d'autres documents laissent par ailleurs penser que les seigneurs de Caromb, qui intervenaient dans le conflit pour la première fois depuis la vente des sources, étaient moins préoccupés de défendre cette communauté contre la ville de Carpentras, que d'obtenir une aide financière dans une période difficile. Un acte non daté révèle en effet qu'Alix de Baux toucha de la ville de Carpentras la somme de quatre cents écus pour confirmer la possession par l'Église romaine et les habitants de Carpentras de la source et des conduites (*possessio fontium meatuum*)[51]. Puis, en 1403, conformément au même accord, elle reçut vingt-cinq francs pour effectuer les travaux d'arrachage des arbres à l'intérieur de la limite de six pieds qui a été fixée[52]. Finalement, les dupes de l'affaire furent à nouveau les habitants de Caromb que leur seigneur n'avait donc pas vraiment cherché à défendre. L'histoire de 1403 ressemble donc beaucoup à

50. *Id.*, DD 17, n° 35, f° 2 : « Item dignetur sententialiter declarare quod per huiusmodi sententiam declerationem et ordinationem non intendunt aliquod preiudicium generare dicte universitati Carpent. nec juribus aliis eisdem quoquomodo in fontibus aqua meatibus conductibus et aqueductibus ac repparationibus reffectionibus et acquisitionibus eorumdem ipsorumque et omnibus eorum rationem occasionem vel causa competentibus et competituris in aliquo derogare sed ea omnia et singula eidem universitati Carpent. salva et illesa proprio eadem sententia reservare ».

51. *Ibid.*, DD 18, f° 49 : « ... cuiuscumque occasione predictorum sindici Carpent. nomine universitatis predicte promiserunt nobis dare liberaliter quadringentos scutos auri... ».

52. *Ibid.*, DD 18, f° 48, 17 mars 1403.

celle de 1313. Elle ne la répète pourtant pas, car l'histoire médiévale de ce conflit se clôt par un dernier acte, en 1427, lors duquel la gestion de la ressource parvient à faire l'objet d'un accord établi de manière autonome par les communautés.

Des juristes au service des communautés

Le conflit que l'acte du 4 février 1427 prétend régler oppose cette fois l'université de Caromb, défendue par Ponce Trenquerii, docteur en droit, et l'université de Carpentras, défendue par Antoine de Pas, licencié en décret, toutes deux s'opposant au sujet des bornes de pierre le long des conduites [53]. La négociation porte sur une question précise qui met en jeu l'interprétation ou l'application des statuts de 1400 dont le 5e point était consacré au bornage. On est donc entré dans une phase de discussion d'un corpus de textes relatifs aux canaux, acceptés par les deux parties, la négociation ne faisant plus intervenir des arbitres partie prenante du conflit, mais des professionnels du droit, qui ajoutent à la fois un niveau de médiation supplémentaire et leur savoir-faire professionnel. Si un conflit ponctuel est à l'origine de leur intervention, celle-ci aboutit à un résultat de plus grande ampleur : la rédaction de nouveaux statuts qui sont énumérés dans l'acte.

La plupart des articles de ces nouveaux statuts prennent comme référence les anciens statuts : titre 1 sur la juridiction, 2 sur les plantations, 3 sur les travaux et le nettoyage, etc. Ils se présentent donc en partie comme un commentaire des anciens statuts. Cependant, ces nouveaux statuts présentent quelques changements notables par rapport aux anciens, dans la langue employée, par exemple. Le premier titre qui affirmait l'appartenance des sources et conduites à l'Église et à Carpentras laisse place à un titre précisant que les habitants de Caromb ne pourront plus imposer à ceux de Carpentras de controverse sur les droits des aqueducs « de l'abysse jusqu'au ciel », une tournure qui ne correspond guère à la langue de la Chambre apostolique [54]. L'interdiction de plantation est ensuite rappelée, sur une distance de 5 palmes cette fois, ainsi que l'arrachage des plants non autorisés, mais avec une tolérance pour les vignes et les oliviers. La suite du texte évoque la question du creusement des fossés nécessaires pour purger et nettoyer les conduites : les gens de Carpentras auront le droit de creuser sur les terres des riverains mais ils devront boucher le trou dans les trois jours de manière à ne pas mettre en danger les hommes et les animaux. Si une discorde naît à la suite de

53. *Ibid.*, DD 17, n° 279 et DD 18, f° 19.

54. *Ibid.*, DD 18, f° 19v : « Et primo videbitur ordinandum quod nunc nec in futurum pro parte universitatis de Carumbo predicte nec singularum personarum eiusdem qui nunc sunt vel erunt pro tempore per se et suos heredes et successores possit aliqua controversia dici vel imponi universitati predicte Carpent. super jure aqueductus fontium predictorum de abysso usque ad celum salvis infrascriptis. »

dégâts provoqués par le nettoyage des canaux, on demandera l'arbitrage des syndics de Mazan, un village voisin. Enfin, pour la question des bornes de pierre qui est à l'origine de la querelle, on convient de faire retirer celles qui ne portent pas de signe et qui ont été ajoutées récemment, après la mort d'Alix, et de n'en conserver qu'aux emplacements anciens, en respectant les dimensions antérieures de ces bornes.

Le langage du statut, l'allusion à des espèces végétales précises, le caractère très terre-à-terre des dispositions prises, nous place désormais dans le référentiel d'un statut rural posant des problèmes concrets et révélant quelles sont les préoccupations quotidiennes des acteurs locaux. Au début du XVe siècle, la mise en place d'une négociation sur les usages permet pour la première fois l'élaboration de statuts tenant compte de l'expérience des usagers, et mis en forme par des juristes qui sont à leur service et non à celui de la Chambre apostolique. Le recours des communautés locales à des juristes ne transforme donc pas le conflit en une abstraction qui déposséderait les acteurs du conflit de son règlement : les juristes proposent à leurs clients un savoir-faire leur permettant de formuler de manière recevable en droit les problèmes concrets qui sont posés par l'existence des canaux. À l'inverse, le mode de règlement du conflit par arbitrage qui semblait à première vue plus proche des acteurs, puisqu'il les faisait intervenir directement dans le règlement du conflit, donnait en réalité à la Chambre apostolique le moyen de contrôler les décisions en sous-main.

De 1313 à 1427, on observe ainsi une évolution de la gestion de la ressource en trois phases : une première phase lors de laquelle le rapport entre spoliés et spoliateurs est au maximum du déséquilibre, les spoliés n'envisageant comme seul recours que la violence, une seconde lors de laquelle se met en place un processus de négociation dans lequel les rapports restent très inégaux, à la fois parce que le pouvoir souverain met sa technique juridique au service de Carpentras et que cette ville utilise sa puissance financière pour obtenir l'appui de la dame seigneur de Caromb. Ce n'est que dans une troisième phase que les acteurs prennent véritablement en main la négociation en mettant à leur service des juristes et en écartant l'intervention des puissants. C'est cette évolution vers une progressive autonomisation des acteurs de la querelle qui rend possible le déplacement de celle-ci de la question de la légitimité de la canalisation des sources à la négociation sur la manière de limiter les inconvénients de l'existence des conduites pour les riverains d'abord, mais aussi pour les habitants de Carpentras, qui semblent las d'assumer les déprédations et les procès liés à ces conduites. Le schisme, le retour de la papauté à Rome et l'évolution démographique ont sans doute facilité la détente : le pouvoir souverain a été forcé de prendre de la distance et le Comtat d'après la peste est désormais loin de la pression démographique qui pouvait exister dans les années 1310-1320. L'éventuelle utilisation d'autres sources par les habitants de Caromb a pu elle aussi permettre d'apaiser une partie des tensions. Au total, on observe ici à l'œuvre dès le XIVe siècle

un processus que l'on retrouve bien au-delà du Moyen Âge : l'intervention d'un pouvoir souverain pour déposséder une communauté d'une de ses ressources naturelles fondamentales. Bien que parfaitement légal au regard de la législation de l'époque, l'accaparement de l'eau au profit d'une communauté urbaine, qui put certes à court terme favoriser l'ancrage local d'un pouvoir souverain installé de fraîche date, conduisit à long terme à une suite ininterrompue de déséquilibres et de conflits que l'autonomisation des acteurs permit un temps d'apaiser mais jamais de régler, comme en témoigne la persistance de ces conflits à l'époque moderne.

Valérie Theis, Université Paris-Est, Analyse comparée des pouvoirs (ACP), EA 3350, 5 bd Descartes, 77454 Marne-la-Vallée Cedex 2, France

Histoires d'eau. Les conflits sur l'approvisionnement en eau de Carpentras (XIVe-XVe siècles)

L'acquisition par le pape Clément V, en 1303, d'une source à Caromb dont l'eau, canalisée par des conduites, doit servir à l'approvisionnement de la ville de Carpentras, est le point de départ d'une série de conflits entre ces deux communautés. L'examen des conditions de la vente de cette source à la papauté et à la ville de Carpentras par les seigneurs de Caromb et l'étude de l'évolution des formes que prennent les conflits qui en découlent permettent de mettre en évidence les difficultés juridiques que pose la question de la propriété d'une source, et la manière dont les modes de négociation entre la papauté et les communautés du Comtat Venaissin se transforment du début du XIVe siècle au début du XVe siècle. Trois phases se succèdent au cours de ces conflits : débutant par la révolte des habitants de Caromb et la destruction partielle des canalisations, ils aboutissent à la rédaction de statuts définissant des conditions d'usage et d'entretien des conduites, statuts dont la rédaction est d'abord étroitement contrôlée par la papauté, avant d'être finalement prise en main par les communautés elles-mêmes avec l'aide de juristes travaillant à leur service.

Eau – papauté d'Avignon – Carpentras – Comtat Venaissin – règlement des conflits

Conflicts over Carpentras' water supply (14th-15th centuries)

In 1303, Pope Clement V acquired a spring in Caromb in order to provide water supply, though a system of pipes, to the city of Carpentras. This sale marks the beginning of a series of conflicts between the two communities. By looking at the terms of the sale made by the lords of Caromb to the papacy and the city of Carpentras, and by studying how the forms of conflict evolved through the years, we can underscore the legal difficulties posed by property questions in the case of springs, and show how ways of negotiation between the papacy and the local communities of the Comtat Venaissin were transformed form the early fourteenth to the early fifteenth century. The conflicts fall into three phases : beginning with the revolt of the people of

Caromb and the partial destruction of the pipes, they end with the writing of statutes defining the conditions of their use and upkeep. The redaction of these statutes, first closely controlled by the papacy, was eventually assumed by the communities themselves, with the help of hired lawyers.

Water – Avignon papacy – Carpentras – Comtat Venaissin – conflict resolution

Médiévales 53, automne 2007, p. 39-50

Daniel ISTRIA

L'UTILISATION DE L'AMIANTE EN CORSE DU XIVᵉ AU XIXᵉ SIÈCLE

Dès la première moitié du XIXᵉ siècle des savants français se sont intéressés à la poterie fabriquée en Corse. Comme le soulignaient I. Chiva et D. Ojalvo en 1959 dans le seul article scientifique jamais consacré à ce sujet, cette céramique occupe assurément une place à part dans l'éventail des artisanats et savoir-faire insulaires [1]. En effet, les techniques de façonnage et le répertoire des formes confèrent un caractère véritablement original à cette production dont on peut aujourd'hui fixer l'apparition dans le courant du XIVᵉ siècle. Mais, bien plus, c'est surtout la composition de la pâte qui fait sa spécificité. M. Brongniart, membre de l'Institut et directeur de la Manufacture Royale de Sèvres, est le premier à le remarquer dans un rapport resté à l'état de manuscrit. En conclusion de cette enquête conduite en 1838 avec l'aide d'un inspecteur d'études mandaté dans l'île, l'auteur indique : « Certainement cette poterie est intéressante pour sa singulière composition. C'est le seul exemple que j'aie, et dont je doutais, d'introduction de l'amiante dans une pâte céramique. »

Connue depuis fort longtemps, facile à collecter et à travailler, l'amiante n'est pourtant utilisée que de manière très exceptionnelle avant le XIXᵉ siècle, époque durant laquelle sont tentées les premières exploitations industrielles [2]. Par conséquent, son emploi à des fins artisanales durant le bas Moyen Âge et l'époque moderne suscite de nombreuses interrogations. Au-delà des questions purement techniques, relatives à l'extraction de la roche et à sa transformation, ou encore sanitaires compte tenu de sa haute toxicité, on doit se demander quel a été l'impact sur la société ainsi que le « poids » économique

1. I. CHIVA et D. OJALVO, « La poterie corse à l'amiante », *Revue d'arts et traditions populaires*, 3-4, 1959, p. 203-227.

2. À l'exception de l'utilisation particulière et limitée que pouvaient en faire les alchimistes qui l'ont baptisé laine ou cuir de salamandre ou encore lin vif, les fibres d'amiante ont été dans de très rares cas tressées durant l'Antiquité afin de confectionner des toiles destinées à récupérer sur les bûchers les cendres des défunts incinérés.

de cette exploitation de la matière première. Mais c'est surtout le choix, la sélection de ce matériau qui doit retenir notre attention, car il s'agit bien ici d'une ressource naturelle « inventée » pour répondre à un besoin très particulier ; mais lequel ? Pourquoi les potiers ont-ils choisi d'utiliser des fibres d'amiante et comment ont-ils organisé l'exploitation ?

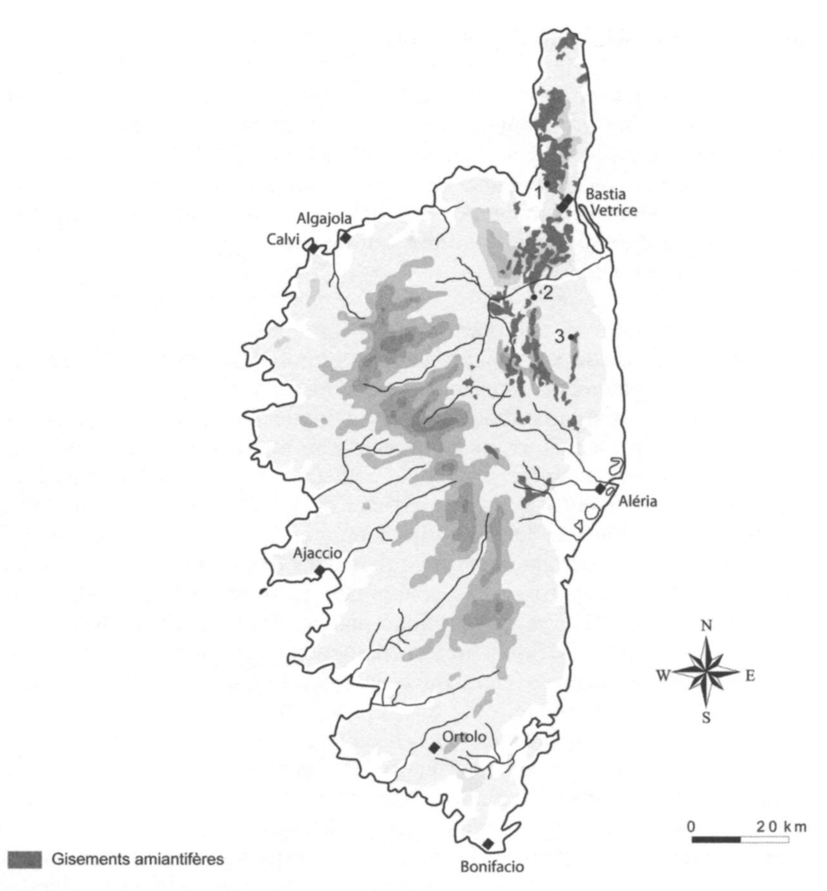
On tentera de répondre à ces questions à partir des résultats des investigations archéologiques récentes et des précieuses enquêtes conduites par les ethnographes des XIXe et XXe siècles, alors que les derniers potiers, perpétuant une tradition vieille de plus d'un demi millénaire, étaient encore en activité.

Qu'est-ce que l'amiante ?

Bien que l'amiante ait fait à plusieurs reprises la une des actualités depuis la fin des années 1990, ce matériau reste peu connu du grand public. Le terme amiante désigne différentes roches métamorphiques constituées de silicate de calcium et de magnésium, naturellement fibreuses. Elles sont réputées essentiellement pour leurs propriétés isolantes, ignifuges et de résistance mécanique. D'après la cartographie établie en 1997 par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le sous-sol de 130 communes du nord-est de la Corse (régions de Castagniccia, Nebbio et Cap) recèle des roches amiantifères représentant une superficie totale de 184 km^2 (*fig. 1*). Le plus souvent, les fibres sont contenues dans des filons de serpentine qui affleurent à la surface du sol. Une cinquantaine de gisements potentiellement exploitables d'une manière industrielle sont actuellement connus. Trois d'entre eux ont été mis en valeur. L'usine de Canari est la plus importante (*Société minière de l'amiante*, filiale du groupe *Eternit*) ; elle a fonctionné entre 1950 et 1965. Sa production annuelle était de 11 500 tonnes, ce qui a permis à la France de se placer au septième rang mondial des pays producteurs d'amiante[3]. Bien que géographiquement très localisée, il s'agit donc d'une ressource naturelle abondante et très facile à collecter par simple concassage des blocs de serpentine.

On distingue dans l'île deux types d'amiante : le chrysolite et surtout le trémolite. La forte toxicité de ces fibres est reconnue depuis 1906 et scientifiquement prouvée depuis 1965, mais leur utilisation n'est interdite en France qu'en 1996. L'exposition à l'amiante, même de courte durée, est à l'origine de nombreuses maladies sans conséquence grave comme les plaques pleurales ou le plus souvent fatales comme l'asbestose, le mésothéliome, le cancer broncho-pulmonaire. Le danger est essentiellement lié à l'inhalation des poussières. Néanmoins, les études montrent que l'ingestion de fibres contenues dans l'eau peut présenter un danger relatif et il n'est pas exclu qu'elle

3. Sur l'exploitation industrielle de l'amiante en Corse on verra en particulier, P. SIMI, « La mine d'amiante de Canari et ses incidences géographiques », *Bulletin de la Société des Sciences Naturelles et Historiques de la Corse*, 564, 1962. G. MERIA, *L'aventure industrielle de l'amiante en Corse*, Ajaccio, 2003.



Les centres producteurs de poterie amiantée autour de 1900

1 : Farinole
2 : Campile
3 : Monaccia d'Orezza

Fig. 1 - Répartition des formations potentiellement amiantifères en Corse d'après les données du BRGM et localisation des sites de découverte de céramique amiantée mentionnés dans le texte.

puisse avoir des conséquences directes sur le développement des cancers du larynx, de l'appareil digestif et urogénital. En règle générale, si ces maladies apparaissent plusieurs années après l'exposition (jusqu'à 40 ans dans certains cas), le risque existe quels que soient le degré et la durée de l'exposition.

Une utilisation originale de l'amiante

La documentation écrite comme les récentes recherches archéologiques sur les habitats désertés, ont montré que les activités artisanales insulaires s'organisent durant le Moyen Âge dans un cadre familial. Contrairement aux denrées agricoles (blé, vin, laine, fromages, animaux...) régulièrement exportées vers la péninsule italienne, les objets manufacturés ne connaissent qu'une diffusion extrêmement limitée, qui ne dépasse guère le cadre régional voire micro-régional [4].

Parmi la production de biens de consommation courante, la céramique occupe, comme partout, une place prépondérante bien qu'elle soit concurrencée (surtout à partir du XIVe siècle), par une importation massive de récipients fabriqués principalement dans les ateliers toscans et ligures [5]. Cette céramique régionale, toujours modelée, se distingue avant tout par sa facture grossière [6]. Elle n'est recouverte ni de vernis ni même d'engobe. Seule, dans quelques cas, une des surfaces du vase peut faire l'objet d'un lissage rapide qui modifie légèrement l'aspect superficiel de la pâte. De même, les décors incisés sont très rares et le répertoire iconographique extrêmement simple. La cuisson était très certainement pratiquée dans des fours à chambre unique, voire dans une simple fosse. Ces méthodes ne permettent pas un contrôle rigoureux de la cuisson, ce qui explique une coloration hétérogène et la friabilité des pâtes qui se délitent très facilement : le cœur est noir ou grisâtre et la couleur des surfaces varie du brun très clair au noir, en passant par toutes les nuances de rouge.

Les fouilles récentes sur les sites d'habitat ont permis de mettre en évidence une évolution de cette production insulaire à partir du XIVe siècle. À ce moment, elle adopte un certain nombre de particularités qu'elle conservera sans véritable modification jusque vers les années 1930, quand les derniers potiers cesseront de produire. Deux caractéristiques fondamentales permettent alors de distinguer cette céramique : la nature de la pâte et le répertoire des formes.

4. D. Istria, « Les échanges commerciaux entre la Corse et l'Italie septentrionale au XIVe siècle : méthodes d'investigation et interprétation des données », dans E. De Sena et H. Dessales dir., *Metodi e approcci archeologici : l'industria e il commercio nell'Italia antica e medioevale*, 2004, p. 89-95. Id., *Pouvoirs et fortification dans le nord de la Corse (XIe-XIVe s.)*, Ajaccio, 2005, p. 245-281.

5. L. Vallauri, « La circulation des céramiques au Moyen Âge en Méditerranée occidentale : l'exemple provençal et la comparaison avec la Corse », dans *Recherches récentes d'archéologie médiévale en Corse* (Patrimoine d'une île 1), Ajaccio, 1995. p. 69-77. D. Istria, « Les céramiques médiévales importées en Corse : XIIIe-première moitié XIVe siècle », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, 672-673, 1996, p. 9-29.

6. Le tour de potier n'est adopté en Corse que durant la seconde moitié du XXe siècle.

La pâte et sa préparation

Ces céramiques sont modelées dans une terre argilo-quartzeuse qui après cuisson est tendre, friable et fortement litée. Elle contient deux types d'inclusions : des grains de schiste, de serpentine et de quartz de dimension plurimillimétrique, en petite quantité et répartis de manière irrégulière, ainsi que des fibres d'amiante. La quantité et la répartition de ces dernières sont très variables : elles peuvent atteindre plus de 1 cm de longueur, 2 à 3 mm de largeur et être très nombreuses. L'observation microscopique de cinq échantillons, datés entre la seconde moitié du XVe et le XVIIIe siècle[7], permet d'évaluer le pourcentage d'amiante dans l'argile à environ 30 %, ce qui correspond au dosage pratiqué par les potiers de Canaja au début du XXe siècle : trois décalitres de terre glaise pour un décalitre de fibres d'amiante sèches[8].

Les techniques d'extraction et de préparation de la matière première ne sont documentées qu'à partir du XIXe siècle. À ce moment, les filons d'amiante situés à proximité des villages étaient bien connus et exploités depuis plusieurs générations par les familles de potiers. Il semble dans tous les cas s'agir de gisements de surface qui ne nécessitent donc pas le creusement de galeries souterraines. Le concassage sur place des blocs de serpentine permettait de collecter aisément les fibres qui, elles seules, étaient transportées jusqu'à la zone de fabrication de la céramique. Ces fibres pouvaient éventuellement être finement broyées avant d'être mêlées à l'argile, longuement pétrie. I. Chiva et D. Ojalvo signalent également que dans certains cas ce n'étaient pas des fibres sèches qui étaient incorporées, mais deux types de terres argileuses qui étaient associées, l'une noire et l'autre blanche contenant naturellement une très forte quantité d'amiante[9].

Des analyses pétrographiques permettraient peut-être de définir précisément les zones de provenance de l'argile utilisée pour la confection des vases. Dans l'attente, une simple étude macroscopique et microscopique offre déjà la possibilité de localiser la région de production dans le nord-est de la Corse, c'est-à-dire en Castagniccia, dans le Nebbio et dans le Cap, car c'est là que sont situés tous les gisements des principales inclusions visibles dans la pâte (schiste, serpentine et amiante). C'est précisément ici qu'ont été identifiés les trois derniers centres producteurs du XIXe et du début du XXe siècle : Farinole, Canaja et Monaccia d'Orezza (*fig. 1*).

Les formes

Les ustensiles caractéristiques des XIIe et XIIIe siècles disparaissent complètement vers la première moitié du XIVe siècle et laissent la place à des formes complètement nouvelles parmi lesquelles domine la marmite à anse de

7. Ces fragments proviennent du village de la Vetrice (commune de Bastia, Haute-Corse), du bastion Saint-Georges de l'Algajola ainsi que de la ville de Bastia (diagnostic archéologique place Chiostru).

8. I. CHIVA et D. OJALVO, « La poterie corse à l'amiante », *loc. cit.*, p. 207.

9. *Ibid.*, p. 206-207.

panier[10]. Ce récipient est destiné exclusivement à la cuisson des aliments et donc à être déposé ou suspendu sur le feu comme le montrent les traces de suie sur le fond. Confectionné à l'aide d'une plaque d'argile, il est de forme cylindrique à bord haut, et déversé et muni d'une seule anse haute et verticale, en boudin, collée à l'intérieur du vase au niveau de la lèvre. Au fil du temps les bords déversés disparaissent et les panses deviennent globulaires avec des diamètres importants pouvant atteindre 35 à 40 cm pour une hauteur de 19 cm (sans l'anse). Parallèlement, l'épaisseur des parois diminue jusqu'à 3 ou 4 mm. Dès le XVe siècle la forme est fixée et elle n'évolue quasiment plus jusqu'au XXe siècle. En revanche, la typologie va s'enrichir avec l'apparition, dans le courant de l'époque moderne, de six ou sept autres formes qui resteront toutefois minoritaires dans la production.

De la production à la commercialisation

Il s'agit donc d'une céramique très rustique et de très médiocre qualité, dont la fabrication ne nécessite aucun savoir-faire particulier et ne requiert qu'un faible investissement. On peut donc en déduire, a priori, qu'il s'agit d'une production complémentaire et saisonnière, de type *household production*[11], par conséquent organisée dans le cadre familial. Cette caractéristique est bien documentée à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. En effet, à ce moment, les familles spécialisées dans la confection et la vente de ces récipients ne pratiquaient cette activité que durant six mois de l'année – du printemps à l'automne – alors que la saison hivernale était consacrée à diverses activités agricoles et pastorales.

La production est d'environ 20 à 25 pièces par semaine et par famille soit 600 à 750 pièces par an. Si l'on considère que la quantité d'amiante incorporée dans la terre argileuse est constante et égale à un tiers du volume d'argile, comme semblent l'indiquer nos propres observations et l'enquête de I. Chiva et D. Ojalvo, on peut estimer que le volume total de fibres traité chaque année par une famille de potier est compris entre 240 à 375 litres. Or, au moins douze ateliers sont actifs autour de 1900, ce qui pourrait représenter une production annuelle de 2 880 à 4 500 litres d'amiante.

L'amiante à l'état brut ne semble pas avoir été commercialisée. La céramique, en revanche, est très largement diffusée par colportage compte tenu de la rareté des centres urbains et des foires. À partir du XIVe siècle des

10. Jusqu'au XIVe siècle les formes des céramiques sont limitées à la marmite à bord déversé sans anse (l'*olla*) et au moule à galette (le *testu*). Outre la marmite à anse de panier, la nouvelle production compte des marmites à anses intérieures et beaucoup plus rarement encore, des marmites cylindriques sans anse et à bord en bandeau.

11. F. GRASSI, « Produzione e circolazione di olle in acroma grezza modellate a "tornio lento" tra la fine del'XI e la prima metà del'XV secolo nella Toscana meridionale », *Archeologia Medievale*, 25, 1998, p. 335-343.

récipients sont acheminés en Balagne et dans le sud de l'île en quantité toutefois assez réduite. En revanche, dès le XVe siècle, la céramique à l'amiante devient partout très commune. Ainsi, dans les maisons I et II du village de l'Ortolo, datées entre le milieu du XVe siècle (1450 ou 60) et les toutes premières années du XVIe siècle (1520 environ)[12], on dénombre pas moins de quinze marmites de ce type, représentant près de 40 % de l'ensemble de la céramique commune[13]. Au même moment, on constate également sa diffusion dans les bourgs littoraux génois comme Aléria, Algajola, Bonifacio, Bastia, Calvi, pourtant « inondés » par les céramiques toscanes et ligures[14]. Ainsi, la totalité de la céramique culinaire (représentant 13 % de l'ensemble) recueillie dans le bastion Saint-Georges de la citadelle génoise de l'Algajola (XVIe siècle), est constituée par des fragments de marmites régionales[15]. Rapidement, probablement même dans le courant du XVIe siècle, cette large diffusion des vases fabriqués dans le nord-est de l'île entraîne d'ailleurs la disparition des productions mineures qui s'étaient maintenues jusque-là un peu partout dans l'île.

Quelle place l'amiante occupe-t-elle dans l'économie insulaire ?

Considérées dans le contexte nord-occidental de la Méditerranée, les spécificités de cette céramique corse lui confèrent un faciès très particulier, à la fois archaïque et novateur. Archaïque en raison de la non acquisition des techniques utilisées ailleurs et la mise en œuvre des techniques de fabrication entièrement manuelles, sans tour, de la gamme des formes, de l'absence de revêtement et enfin de l'organisation même de la production – du moins aux XIXe et XXe siècles –, familiale, modeste et saisonnière. Novateur en raison de l'intégration de fibres d'amiante dans l'argile. Cette dernière caractéristique, semble-t-il propre à la céramique corse, n'a rien d'anecdotique compte tenu du volume de roche nécessaire à la fabrication et de la part qu'elle occupe dans le vaisselier à partir du XVe siècle. Autour de 1900, alors que la produc-

12. G. GIOVANNANGELI, « Le village de l'Ortolo : archéologie et histoire d'un village déserté », dans *Recherches récentes d'archéologie médiévale en Corse* (Patrimoine d'une île 1), Ajaccio, 1995. p. 23-27.

13. D. ISTRIA, « Les céramiques médiévales découvertes en Corse (XIIe-XVIe s.) : productions locales et importations », Mémoire de maîtrise. Université de Provence, 1992-93, p. 149-150.

14. R.-P. GAYRAUD, « La céramique médiévale en Corse d'après les fouilles de Bonifacio », Thèse de IIIe cycle, Université de Provence, 1979. D. ISTRIA, « Les céramiques médiévales... », *op. cit.* Sur ces bourgs littoraux de fondation génoise aux XVe et XVIe siècles on verra en particulier A. FRANZINI, « Les nouveaux bourgs fortifiés et l'habitat en Corse au XVe siècle », *Études Corses*, 60, 2005, p. 49-61, ainsi que A. FRANZINI, *La Corse du XVe siècle. Politique et société. 1433-1483*, Ajaccio, 2005.

15. D. ISTRIA et H. MARCHESI, « Éléments pour une typologie de la céramique du XVIe siècle en Corse. Le bastion Saint-Georges à Algajola (Haute-Corse) », *Archéologie du midi médiéval*, 12, 1994, p. 131-144.

tion avait déjà baissé [16], en raison de la nouvelle orientation économique de l'île et de la concurrence des importations massives de marmites de Vallauris et d'Albisola, c'est au minimum entre 3 000 et 4 500 litres de fibres d'amiante qui étaient extraits et utilisés chaque année. La poterie est alors la principale source de revenus des hameaux de Canaja, Monaccia d'Orezza et Farinole où au moins douze familles étaient spécialisées dans cette activité et pratiquaient pour compléter leurs ressources, l'agriculture et éventuellement une seconde activité artisanale comme le filage de la laine ou la vannerie [17]. Pour les époques antérieures, entre le XVe et le XVIIIe siècle, c'est la large diffusion de ces vases dans l'île et la rareté, voire l'absence totale, des importations de céramique culinaire, alors que les récipients destinés à la table sont extrêmement abondants, qui témoignent du poids économique de cette production locale.

Pourquoi associer des fibres d'amiante à l'argile ?

La transformation de la typologie céramique est probablement le reflet d'une évolution des modes alimentaires qui font une place plus grande aux soupes et aliments liquides ou semi-liquides [18]. Toutefois, certaines caractéristiques appellent quelques remarques. De l'extrême finesse des parois (3 ou 4 mm), de l'absence de revêtement glaçuré et d'une cuisson mal contrôlée devrait théoriquement résulter une céramique très fragile – compte tenu des dimensions importantes des marmites – et peu étanche. Par conséquent, ces choix techniques pouvaient avoir des répercussions évidentes sur la qualité même des récipients, forcément difficilement transportables et mal adaptés à leur usage.

Ces inconvénients majeurs ont pu être aisément compensés par les qualités intrinsèques de l'amiante : résistance aux chocs mécaniques, aux chocs thermiques et faible porosité. Ainsi, comme semblent le confirmer les différentes analyses thermiques conduites en 1958 par MM. Jourdan et Tuleff de l'Institut de Céramique Française de Sèvres [19], l'intégration dans la pâte de fibres d'amiante pourrait être destinée à solidifier le vase, à le rendre plus résistant aux chocs mécaniques et thermiques, tout en augmentant son étanchéité.

Ce choix technique ne peut toutefois pas s'expliquer par l'absence de ressources naturelles ; il existe dans l'île des gisements d'argile réfractaire

16. Il ressort en effet de l'enquête conduite par I. Chiva et D. Ojalvo, que plusieurs familles avaient arrêté de produire dès la fin du XIXe siècle.

17. I. CHIVA et D. OJALVO, « La poterie corse à l'amiante », *loc. cit.*, p. 204.

18. La production des moules à galette (*testu* ou *testellu*) est complètement abandonnée à partir de la première moitié du XIVe siècle. À ce moment la marmite haute devient l'unique récipient destiné à la cuisson des aliments.

19. Musée national de Sèvre, procès-verbaux n° ICF 9.655, déc. 1958. Voir aussi I. CHIVA et D. OJALVO, « La poterie corse à l'amiante », *loc. cit.*, p. 225-227.

de bonne qualité et de minerais nécessaires à la fabrication de la glaçure, notamment du plomb.

Par conséquent, il semble y avoir soit une impossibilité de développer l'activité (pour des raisons de rentabilité ?), soit plus probablement une volonté de s'affranchir de certaines contraintes techniques (extraction et transport sur de longues distances des matières premières) et d'investissements trop lourds (fours et ateliers), de manière à maintenir un système économique mixte, plus souple, avec des activités saisonnières diversifiées.

Quoi qu'il en soit, il semblerait que « l'invention » de cette ressource naturelle qu'est l'amiante, reflète la capacité de certains centres producteurs de céramique à s'accommoder de nouvelles exigences, en faisant rapidement évoluer les formes dans le courant du XIVe siècle, ainsi qu'en adaptant leurs marchandises aux contraintes imposées par le transport terrestre sur de longues distances et dans des conditions difficiles.

L'utilisation de l'amiante a-t-elle eu une incidence sur l'état sanitaire des populations du passé ?

L'utilisation de l'amiante pouvait-elle présenter des risques sanitaires ? Certainement pour les artisans qui collectaient, broyaient et manipulaient très régulièrement les fibres dont l'inhalation, on l'a vu, est à l'origine de nombreuses maladies pouvant entraîner la mort à plus ou moins long terme. Pour les consommateurs, même s'il n'est pas absent, le danger est bien moindre, sinon infime, puisque les fibres contenues dans la pâte ne sont libérées que de manière occasionnelle et en petite quantité soit dans l'air soit dans les aliments déposés dans le récipient.

Compte tenu des caractéristiques de ces maladies qui, a priori, n'affectent pas les parties osseuses, et de l'absence d'études statistiques anciennes, il semble impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'évaluer l'impact de l'amiante sur les populations du passé (antérieures à 1906). Si des moyens permettaient un jour de mettre en évidence de telles paléo-pathologies, il serait encore bien difficile de distinguer celles provoquées par une utilisation régulière des fibres à des fins « professionnelles » et celles dues à une exposition « naturelle »[20]. Quoi qu'il en soit et dans tous les cas, même si ces fibres ont probablement été à l'origine de maladies graves et de décès, il est peu probable qu'elles soient la cause d'une surmortalité compte tenu des longs délais de latence.

20. Les études ont en effet montré qu'il existe une contamination naturelle, liée à la présence d'amiante dans le sol. Par exemple, les spécialistes évaluent que la zone amiantifère de la Corse (0,25 % de la population française) pourrait concentrer 40 % des cas de mésiothéliome enregistrés dans le pays.

Conclusion

Bien avant son exploitation industrielle, les potiers du nord-est de la Corse ont su tirer profit des spécificités de l'amiante. Le choix de cette matière première, peu ou pas utilisée par ailleurs, est lié à ses qualités qui permettaient de répondre, à un moment précis, à un besoin particulier. Les fibres, associées à la terre argileuse, donnaient la possibilité de confectionner simplement des marmites de grande dimension aux parois très fines à la fois légères, résistantes et étanches. Il s'agit donc d'une solution permettant à l'artisan de répondre à une demande tout en s'affranchissant des contraintes économiques et techniques inhérentes à une production plus conventionnelle, tournée, glaçurée et cuite dans des fours spécialement destinés à cet usage.

L'utilisation de terre argileuse contenant des fibres est pratiquée dans l'île durant le Néolithique et l'Âge du Fer, mais ce n'est qu'à partir de l'extrême fin du Moyen Âge que l'on associe les deux matériaux d'une manière volontaire et systématique. Au-delà de cette expérience ancienne, dont on peut douter aujourd'hui qu'elle se soit maintenue sans interruption jusqu'au XIVe siècle, on doit surtout porter une attention particulière aux possibilités locales d'exploitation de l'amiante. Son extraction, son transport et son utilisation ne posaient aucun véritable problème compte tenu de son abondance à la surface même du sol. Bien que les volumes extraits restent sans doute globalement assez modestes, cet artisanat a probablement joué un rôle non négligeable, puisqu'il pouvait facilement s'insérer dans le cadre du très fragile système économique insulaire du bas Moyen Âge et d'époque moderne, fondé principalement sur l'élevage extensif et la polyculture[21]. Quant aux raisons qui ont conduit à cette innovation dans le courant du XIVe siècle, elles sont encore bien difficiles à appréhender. Peut-être que l'ouverture de la Corse sur le marché méditerranéen et l'évolution des modes alimentaires y ont partiellement contribué.

Daniel Istria, CNRS, UMR LISA, Corte, Faculté des Lettres, arts et sciences humaines, avenue Jean Nicoli, BP 52, F-20250 Corte – istria@univ-corse.fr

L'utilisation de l'amiante en Corse du XIVe au XIXe siècle

À partir du XIVe siècle les potiers corses ont intégré dans leur production de céramique à usage culinaire des fibres d'amiante. L'utilisation de cette ressource naturelle originale peu ou pas exploitée par ailleurs avant le XIXe siècle, suscite de nombreuses interrogations. Au-delà des questions purement techniques, relatives à l'extraction de la roche et à sa transformation, ou encore sanitaires compte tenu de sa haute toxicité, on doit se demander quel a été l'impact sur la société ainsi que le « poids » économique de cette exploitation

21. Sur ce point on verra par exemple A.-L. Serpentini, *La coltivatione. Gênes et la mise en valeur de la Corse au XVIIe siècle*, Ajaccio, 2000 ; Id., « Agriculture », dans A.-L. Serpentini dir., *Dictionnaire historique de la Corse*, Ajaccio, 2006, p. 13-17.

de la matière première. Mais, c'est surtout le choix, la sélection, de ce matériau qui doit retenir notre attention, car il s'agit bien ici d'une ressource naturelle « inventée » pour répondre à un besoin très particulier ; mais lequel ? Pourquoi les potiers ont-ils choisi d'utiliser des fibres d'amiante et comment ont-ils organisé l'exploitation ?
Les travaux des ethnologues du siècle dernier ainsi que la recherche archéologique récente nous amènent à penser que l'association des fibres d'amiante et de la terre argileuse donnaient la possibilité de confectionner simplement des marmites de grande dimension aux parois très fines à la fois légères, résistantes et étanches. Il s'agit donc d'une solution permettant à l'artisan de répondre facilement à une demande tout en s'affranchissant des contraintes économiques et techniques inhérentes à une production plus conventionnelle.

Amiante – céramique – Corse

The use of asbestos in Corsica from the 14th to the 19th century

Beginning in the fourteenth century, the practice of adding asbestos fibre to cooking earthenware was common among Corsican potters. Many questions are raised by this use of an uncommon natural resource which was otherwise seldom used before the nineteenth century. Purely technical questions concern the quarrying of the rock and its transformation, and there are sanitary aspects to be considered due to its high level of toxicity ; we must also address the social impact and economic weight of the development of this raw material. But we must especially focus on the choice or selection of the material : it is indeed an « invented » natural resource, designed to answer a very particular need. But which need is this ? Why did potters choose to use asbestos fibre, and how did they run its exploitation ?
The works of both ethnologists from the last century and today archaeologists indicate that the combination of clay and asbestos fibre makes it possible to prepare, with little difficulty, large and light cooking pots, with very thin surfaces, both resistant and waterproof. This technique enabled then the potter to answer demand without being constrained by the economic and technical difficulties which burdened more conventional productions.

Asbestos – pottery – Corsica

Médiévales 53, automne 2007, p. 51-64

Dominique CARDON
Anthony PINTO

LE REDOUL, HERBE DES TANNEURS ET DES TEINTURIERS. COLLECTE, COMMERCIALISATION ET UTILISATIONS D'UNE PLANTE SAUVAGE DANS L'ESPACE MÉRIDIONAL (XIIIe-XVe SIÈCLES)

Le redoul ou corroyère, *Coriaria myrtifolia* L., est nommé *raudor*, *rodor*, *roudor*, *roldor*, ou *reudor* dans les textes en provençal, occitan et catalan médiévaux. La plus ancienne mention connue de cette plante, datant de 932, se trouve dans un nom de lieu et implique sa présence dans le comté de Manresa, au nord-ouest de Barcelone [1]. C'est la similitude de ses noms vernaculaires avec ceux encore usités actuellement pour la plante, du sud de la France au sud-est de l'Espagne actuelle, ainsi que ses emplois en tannerie et teinture, attestés dans des textes dès le Moyen Âge et jusqu'à une époque récente, qui ont permis d'identifier cette plante avec certitude.

Souvent confondue par les historiens avec le sumac des corroyeurs, *Rhus coriaria* L., un petit arbre indigène, et aussi cultivé dans certaines régions de la Méditerranée, la corroyère n'a pas fait l'objet d'attention particulière pour le Moyen Âge. Cette situation, mais plus encore la confusion sur l'identification de cette plante ont largement contribué à en sous-estimer l'importance pour les sociétés méridionales aux époques anciennes. Or, à partir de la fin de la période médiévale celle-ci, après conditionnement, était utilisée parfois massivement dans plusieurs processus de production industrielle. Ces débouchés stimulèrent son exploitation dans les campagnes et la mise en place de réseaux de collecte. La transformation de la ressource en matière première et son utilisation sont parfois, par chance, éclairées par les sources médiévales.

1. « In comitatum Manresa, in terminio de Kastro Rosetorium... », F. UDINA MARTORELL, *El Archivo condal de Barcelona en los siglos* IX-X. *Estudio crítico de sus fondos*, Barcelone, 1951, p. 204, § 104. Le nom de la plante en latin, *ros* (*rhus*) *tyrius* (sumac de Tyr), trahit déjà une confusion avec le sumac des corroyeurs, *Rhus coriaria* L., explicable par la communauté d'usages et le voisinage occasionnel des deux plantes – pourtant très différentes du point de vue botanique – dans les garrigues méditerranéennes.

Les informations fournies par les sources aragonaises et languedociennes médiévales, exclusivement urbaines, permettent de saisir l'importance économique et technique d'une plante dont il convient de décrire, en premier lieu, les particularités botaniques et chimiques qui justifient ses emplois.

Les caractéristiques de la plante

Le redoul est la seule espèce en Europe représentant la famille botanique des *Coriariaceae*, laquelle ne comprend qu'un seul genre, *Coriaria*, rassemblant peu d'espèces (quinze d'après la révision la plus récente) dispersées sur les autres continents[2].



Le redoul ou corroyère à feuille de myrte (*Coriaria myrtifolia* L.)
Aquarelle de Philippe Martin

2. B.-A. Bohm, R. Ornduff, « Leaf flavonoids and ordinal affinities of Coriariaceae », *Systematic Botany*, 6-1, 1981, p. 15-26.

Le redoul est un arbuste de trois mètres de haut, à rameaux grisâtres, de section carrée. Les feuilles sont sessiles, généralement opposées mais parfois groupées par trois ou plus, ovales, acuminées, à trois nervures. Les inflorescences terminales verdâtres forment des épis dressés. Les fleurs petites ont cinq styles saillants rougeâtres, cinq sépales et cinq pétales, dix étamines. Les fruits noirs sont formés de cinq carpelles charnus étalés en étoile, contenant chacun une graine.

Le redoul forme des buissons denses sur les talus humides et dans les ripisylves des pays de la Méditerranée occidentale : en Europe, de la Grèce à l'Espagne et en Afrique du Nord. C'est une plante toxique. Le périanthe charnu qui enveloppe les fruits les fait ressembler vaguement à des mûres noirâtres. Consommés accidentellement, ils ont provoqué des empoisonnements graves – dus à des lactones de sesquiterpènes, la coriamyrtine et la tutine – et même le feuillage est dangereux. Les symptômes s'apparentent à une intoxication alcoolique, d'où l'un des noms vernaculaires de la plante en castillan : *emborrachacabras*, littéralement ennivre-chèvres.

Malgré sa toxicité, l'arbuste fut largement utilisé en Languedoc et dans l'est de l'Espagne comme source de tannin et en teinture. Ces usages sont dus à la richesse des *Coriaria* spp. en tannins, particulièrement concentrés dans l'écorce des tiges et de la racine mais présents également dans les feuilles, où ils coexistent avec des colorants jaunes du groupe chimique des flavonoïdes. Ces tannins font partie du groupe des tannins hydrolysables, comme les tannins de galles. Seuls, ceux d'une espèce asiatique, *Coriaria japonica* A. Gray, ont été caractérisés[3]. Les flavonoïdes présents dans les feuilles de douze espèces de *Coriaria*, dont le redoul, *C. myrtifolia*, ont été analysés[4] : ils sont semblables dans toutes les espèces étudiées et il est probable que cette homogénéité chimique se retrouve dans leur composition en tannins.

La composition chimique du redoul en fait donc une substance tannante, propre à transformer les peaux d'animaux récemment écorchés en cuir, un matériau imputrescible, résistant, souple et relativement imperméable, d'un emploi très répandu dans de nombreuses branches d'activités. Par ailleurs, la réaction chimique bien connue des tannins avec les sels de fer, produisant des précipités noirs, est à la base de la fabrication d'une partie des encres utilisées dès le Moyen Âge et sert aussi à teindre en noir ou gris divers

3. T. Hatano, S. Hattori, T. Okuda, « Tannins of *Coriaria japonica* A. Gray. II. Coriariins C, D, E and F, new dimeric and monomeric hydrolyzable tannins », *Chemical and Pharmaceutical Bulletin*, 34-11, 1986, p. 4533-4539 ; T. Hatano, R. Yochihara, S. Hattori, M. Yochizaki, T. Shingu, T. Okoda, « Tannins of *Coriaria japonica* A. Gray. III. Structures of coriariins G, H, I and J », *Chemical and Pharmaceutical Bulletin*, 40-7, 1992, p. 1703-1710.

4. *Cf.* n. 2 : ce sont principalement des 3-O-monoglycosides de la quercétine et du kaempferol (glucosides, galactosides, arabinosides, xylosides et rhamnosides). Des diglycosides ont également été isolés : les 3-O-rutinosides de ces deux mêmes flavonols, ainsi que leur 3-O-xylosylglucoside (ou 3-O-glucosylxyloside) en faibles quantités. Le 7-O-β-D-glucopyranoside de la naringénine est également un composé majeur dans la plupart des espèces.

supports textiles[5]. Mais les effets potentiellement corrosifs de ce type de teinture n'ont pas manqué de susciter une abondance de règlements visant à en limiter les emplois et même à l'interdire dans certains cas. C'est là un second groupe de sources mettant en lumière l'importance technique et économique du redoul. Enfin, un document plus tardif, le carnet d'un teinturier languedocien rédigé dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, contient de nombreuses recettes illustrées d'échantillons de drap teint qui montrent bien l'utilité du redoul comme ingrédient colorant dans la réalisation d'une gamme étendue de nuances[6].

Ces usages expliquent la mise en place de toute une filière de récolte, de conditionnement et d'acheminement de la plante sur les lieux d'utilisation qu'il convient à présent de décrire.

Exploitation et collecte dans les campagnes

L'organisation de la collecte de la corroyère reste mal éclairée par les sources médiévales. Cette situation tient en partie au fait qu'au cours de cette période, institutions ecclésiastiques, seigneurs, royauté ont à l'évidence peu cherché à établir des redevances sur cette ressource, les prélèvements se faisant surtout sur la circulation et la vente de la matière première. Le coutumier de Valence ou *furs de Valencia*, rédigé en 1261, précise ainsi que la collecte de la corroyère est franche de tout droit[7]. Dans leur ensemble, les prélats ne semblent pas non plus avoir levé des redevances sur cette plante. Alors que l'évêque de Narbonne possédait un droit coutumier, et ce dès le XII[e] siècle, sur la « récolte de la *grana* », le kermès, il n'en avait aucun sur la corroyère[8]. En Catalogne, de rares cas attestent néanmoins de la levée de dîmes sur le redoul. Dans l'évêché de Gérone, l'hôpital d'Hostalric en percevait dans quelques paroisses de la Selva[9].

La rareté des redevances établies sur la plante a largement contribué à sous-estimer la réalité de son poids économique, notamment dans les campagnes. Or, pour certains ruraux, habitants des bourgs, voire à un degré moindre pour des citadins, la corroyère constituait sans doute un complément de revenu, jusqu'ici ignoré, mais non négligeable. Dans la région de Valence, à la périphérie de Castellón de la Plana, les propriétaires terriens tiraient profit de cette ressource disponible sur leurs terres[10]. Les autorités urbaines

5. D. CARDON, *Le Monde des teintures naturelles*, Paris, 2003, p. 536-537 ; Ead., *Natural Dyes*, Londres, 2007, p. 409-410 et 691-692.

6. D. CARDON éd., *Mémoires de teinture : traité d'un teinturier languedocien anonyme de la seconde moitié du XVIII[e] siècle*, Londres, à paraître, f° 67-76, f° 86-92.

7. G. COLON, A. GARCIA éd., *Furs de València*, 4 vol., Barcelone, 1970-1983.

8. D. CARDON, « La garrigue monde de l'écarlate », *Études Rurales*, 151-152, 1999, p. 35.

9. Ch. GUILLERÉ, « Criteris medievals per a l'estudi comarcal : el cas de la Selva a través de les enquestes episcopals », *Quaderns de la Selva*, 2, 1983, p. 90.

10. Les *llibres de vàlues de la Peyta*, rédigés entre les années 1456 et 1487, mentionnent les propriétaires qui vendaient du *raudor*, *cf.* P. IRADIEL, D. IGUAL, G. NAVARRO, J. APARICI, *Oficios artesanales y comercio en Castelló de la Plana (1371-1527)*, Castellón de la Plana, 1995, p. 110.

n'hésitaient d'ailleurs pas à réglementer la coupe des « redoulières ». Dans une ordonnance promulguée en 1411, la municipalité de Reus, dans la région de Tarragone, interdisait ainsi de serper les arbustes déjà coupés dans l'année et ce jusqu'au mois de juillet [11]. En effet, la repousse n'est pas encore, à cette époque de l'année, suffisamment riche en tannins, car il faut laisser le temps à la plante de se lignifier et synthétiser à nouveau des tannins. D'autres statuts municipaux de Reus, précisent également que les *jurats* et les prud'hommes en accord avec le seigneur du lieu, interdisaient de faire paître le bétail dans les « redoulières » [12]. À travers cette mesure, les autorités urbaines cherchaient sans doute à protéger le bétail des effets toxiques du redoul, mais aussi à protéger des prédations la plante, qui, au printemps, est le plus riche en tannins et bonne à être prélevée.

Après la taille des arbustes, les paysans acheminaient parfois leurs cargaisons vers les villes et bourgs industrieux approvisionnant ainsi les marchés urbains [13]. Les bêtes de sommes chargées de corroyère étaient d'ailleurs, à leur passage, régulièrement frappées d'un droit à l'entrée des villes. Si certains ruraux venaient vendre directement leurs chargements, les négociants urbains se chargeaient en réalité de rassembler et collecter la corroyère dans les campagnes. Sur les quatre-vingts actes notariés rédigés entre les années 1260 et les années 1330 et relevés dans les séries des notaires de Castelló d'Empúries, capitale du comté d'Empúries situé à l'extrême nord de la Catalogne, seulement trois mentionnent des villageois parmi les revendeurs de redoul. Cette situation semble bien traduire la mainmise croissante des marchands sur le trafic réalisé entre les campagnes et les villes.

Pour réunir et trouver la matière première, des marchands s'associaient parfois avec des ruraux. Ces derniers parcouraient alors les campagnes à la recherche de la matière première [14]. Entre les campagnes et les centres urbains, mais aussi de localité à localité s'organisait un réseau de collecte et de redistribution.

D'un peu partout, la plante était ainsi acheminée vers les centres urbains. Dès le XIIIe siècle au moins, mesurage, péages, marchés et vente s'organisaient autour de l'entrée de la matière première en milieu urbain.

Mesurage, contrôle et organisations des marchés urbains

Le contrôle des poids et mesures tient une place de choix dans les règlements de police économique rédigés à partir du XIIe siècle en Languedoc, un

11. J.-M. GUIX SUGRANYES, *El « llibre de la Cadena » de Reus. Règim jurídic de la vila en l'Edat Mitjana*, II, Reus, 1963, p. 113.

12. ID., *El « llibre de la Cadena »*..., *op. cit.*, p. 113-144, p. 155.

13. En 1253, l'abbé de Sant Esteve de Banyoles exempta les habitants de Banyoles des taxes sur le commerce du *rodor*, *cf.* L.-G. CONSTANS SERRATS, *Diplomatari de Banyoles. II de l'any 1051 al* 1299, Banyoles, 1987, p. 343.

14. Arxiu Històric de Girona (désormais abrégé en : AHG), Notariat de Castelló d'Empúries (désormais abrégé en : NC), reg. 365, f° 69, 27 juillet 1322.

peu plus tard en Catalogne [15]. Dans ce contexte, autorités royale et municipale intervenaient afin d'assurer le mesurage de la corroyère en *mitgeres*, émines et autres capacités de mesure [16]. Au contrôle exercé pour éviter les fraudes sur les quantités mesurées s'ajoutait un contrôle qualitatif. À Montpellier, dès le début du XIIIe siècle, sont mentionnés des « gardes des plantes du métier du tannage », *las gardas de las herbas del mestier de la blanquaria* [17]. Des représentants des tanneurs prêtaient serment afin de contrôler la qualité de cinq plantes – dont la corroyère – utilisées pour préparer les cuirs. Ce contrôle s'exerçait souvent au cours du mesurage. Le roi d'Aragon, ainsi que les autorités urbaines, généralement en accord avec les associations de métiers, prirent également des dispositions afin de garantir la qualité de la matière première mise en vente. En 1266, le roi d'Aragon Jacques le Conquérant, pour lutter contre les fraudes sur le mesurage du *rodoul*, établit conjointement plusieurs règlements empêchant de mêler à la corroyère des plantes vaguement similaires [18]. Une ordonnance barcelonaise portant sur la vente du *roudor*, datée du 30 décembre 1407, précise d'ailleurs la nature de la fraude : la corroyère était parfois mêlée à de la lavande, « *gotzema* » et/ ou de la garrouille ou chêne kermès, « *garriga* » [19]. Afin d'éviter toute tromperie, les autorités barcelonaises restreignirent son aire de vente à son emplacement traditionnel qui prit alors le nom coutumier de *plaça del roudor*. La présence de marchés ou la multiplication des foires au cours du XIIIe siècle facilitèrent également l'approvisionnement des villes.

À partir du milieu du XIIIe siècle, l'évêque de Vic concédait dans sa cité, sur la place du marché, le *mercadal*, des emplacements réservés à sa vente [20]. Les foires favorisaient elles les échanges régionaux comme les foires des Rameaux, célébrées à Castelló d'Empúries qui accueillaient des négociants de Besalú, vendeurs de redoul [21]. Leurs clients étaient surtout originaires de la capitale comtale et parfois de Camprodon, ville des Pyrénées catalanes [22].

15. Sur cette question, *cf.* A. GOURON, *La réglementation des métiers en Languedoc au Moyen Âge*, Paris-Genève, 1958, p. 61 et *sq.*

16. À Barcelone, l'existence d'une mesure propre à la corroyère est antérieure à 1266, *cf.* R. GENIS BAYES, « Jaime I y los curtidores en la Corona de Aragón », *Boletín de la asociación química Española de la industria del Cuero*, 9-62, p. 66. À Reus, ville située près de Tarragone, le récipient servant à mesurer la corroyère, propriété municipale, était marqué par deux roses, *cf.* L. VILASECA BORRAS, *El gremi de blanquers i assahonadors de Reus*, Reus, 1954, p. 36. En Languedoc aussi, des mesures spécifiques furent instaurées, *cf.* A. SABARTHES, *Règlements et sentences consulaires*, Limoux, 1852, p. 40-41.

17. V. FOREST, O. GINOUVEZ, L. FABRE, « Les fouilles de la faculté de droit de Montpellier. Urbanisme et artisanat de la peau dans une agglomération languedocienne du bas Moyen Âge », *Archéologie du Midi Médiéval*, 22, 2004, p. 65.

18. R. GENIS BAYES, « Jaime I... », *art. cit.*, p. 66.

19. M. BAJET, *Aspectes del comerç a Catalunya en el segle XVI segons els llibres dels Mostassas. Transcripció dell libre de la mostassafia de Barcelona de 1560*, Lérida, 1996, p. 338-340.

20. R. GENIS BAYES, *El rA.M. de la pell a Vich*, Vic, 1959, p. 34.

21. AHG, NC, reg. 106, f° 97, 14 avril 1322.

22. *Ibid.*, reg. 104, non fol., 28 avril 1321.

C'est lors de la tenue de ce rendez-vous marchand qu'étaient soldées certaines créances portant sur l'acquisition de corroyère[23]. Les opérations commerciales qui s'organisaient lors de ces foires étaient loin d'être négligeables.[24]. Les surplus ainsi dégagés de la région de Besalú permettaient d'alimenter le secteur de la tannerie-mégisserie, bien développé à Castelló d'Empúries, qui, en outre, les exportait. À la redistribution locale et régionale, s'ajoutait alors un commerce réalisé à l'échelle du Levant ibérique et du Midi.

Le commerce au long cours

De l'Aragon, en passant par le Levant ibérique ou le Languedoc, de nombreuses leudes mentionnent de la corroyère parmi la liste des produits soumis à la taxe[25]. La plus ancienne mention est enregistrée à Narbonne (1152)[26]. À travers le relevé de ces différents péages c'est de fait l'aire de diffusion et d'utilisation de la corroyère qui se dessine. L'absence de la Provence n'est pas un hasard. Bien que présente dans cette zone, les sources provençales semblent confirmer l'absence de la plante dans les échanges ou dans l'industrie du cuir[27]. En revanche, pour la Catalogne, et à un degré moindre pour le royaume de Valence, de nombreuses données soulignent un trafic régulier portant sur cette matière.

L'historienne Claude Carrère a été l'une des premières à mettre en lumière l'existence d'un flux reliant Barcelone et le Maresme, région s'étalant entre la capitale catalane et le diocèse de Gérone, ainsi qu'avec La Selva située entre le Maresme et le Géronais. Depuis Barcelone, des exportations étaient réalisées en direction des Baléares et du royaume de Valence[28]. Les expéditions étaient parfois assurées par de petites associations commerciales regroupant des marchands, des mégissiers ou des savetiers. Dans ce trafic, des facteurs étaient alors chargés d'écouler les cargaisons dans les royaumes de Majorque et de Valence. La ville de Valence importait aussi de Catalogne

23. *Ibid.*, reg. 78bis, f° 7v°, 21 mai 1305.

24. *Ibid.*, reg. 1209, non fol., 6 février 1317.

25. A. SABARTHES, « Les coutumes, libertés et franchises de Montréal (Aude) d'après un manuscrit inédit », *Mémoires de la société des arts et des sciences de Carcassonne*, 8, 1896, p. 19 ; Archives Municipales (désormais AM) de Toulouse, AA1, juin 1204, enquête sur le péage de Saint-Jory ; Sur les péages de la couronne d'Aragon, *cf.* M. SENDRA CENDRA, *Aranceles aduaneros de la corona de Aragon (siglo XIII)*, Valence, 1966, p. 11 et *sq.* ; p. 55 et p. 67.

26. AM de Narbonne, AA103, 3e thalamus, *leudary vielh de Narbona*, 1152, acte publié dans G. MOUYNES, *Ville de Narbonne. Inventaire des archives communales antérieures à 1790. Annexes de la série AA*, Narbonne, 1871, p. 4.

27. Les leudaires provençaux, ainsi que les règlements concernant le tannage des peaux, voire les études réalisées sur les échanges en Provence ne révèlent pas sa présence, *cf.* R. PERNOUD, *Les statuts municipaux de Marseille*, Paris, 1949 ; G. GAUTHIER-ZIEGLER, *Histoire de Grasse, depuis les origines du consulat jusqu'à la réunion de la Provence à la couronne*, Paris, 1935.

28. Cl. CARRÈRE, *Barcelone centre économique à l'époque des difficultés, 1380-1462*, I, Paris-La Haye, 1967, p. 361.

de grandes quantités de *roudor*. Dans le dernier quart du XVe siècle, plus de deux mille sacs y arrivaient ainsi annuellement de la Principauté de Catalogne[29].

Jusqu'au milieu du XIVe siècle, cette matière première fit l'objet d'un commerce intense entre le nord de la Catalogne et le Languedoc. Les premières exportations signalées par la documentation notariale catalane datent des années 1260[30]. Suite à la croissance de l'industrie du cuir en Languedoc et en Catalogne, à la charnière des XIIIe et XIVe siècles, la commercialisation du redoul connut dans le comté d'Empúries un essor important. Régulièrement, des navires de cabotage transportant jusqu'à trois cents sacs partaient en direction d'Aigues-Mortes, d'Agde, de Lattes ou encore des graus de Vic-la-Gardiole et de Cauquillouse, situés près de Montpellier[31]. De grosses expéditions pouvaient aussi être organisées. En 1284, deux Castellonais louèrent plusieurs embarcations pour expédier vers Montpellier et Narbonne cinq cent vingt sacs de corroyère[32].

Narbonne et Montpellier constituaient de loin les plus gros centres importateurs en Languedoc[33]. Au cours de la première moitié du XIVe siècle, la ville de Montpellier, le principal centre demandeur de corroyère catalane, fut peu à peu dépassée par Narbonne. Pour preuve, en 1321, un Castellonais chargea un blanquier ou tanneur narbonnais de récupérer les sommes qui lui étaient dues par quatorze de ses confrères[34]. À l'évidence, les blanquiers narbonnais étaient de gros consommateurs de redoul[35]. L'essor de la draperie narbonnaise n'est peut-être pas étranger à cette situation, puisque la corroyère sert aussi à délainer les peaux.

Les ports catalans de Sant Feliu de Guíxols ou de Tossa constituaient également des débouchés pour la corroyère collectée dans le diocèse de Gérone (Selva, Pla de l'Estany, Gironès)[36]. Ces exportations s'effectuaient exclusivement dans une aire comprise entre Montpellier, Alicante et Majorque. Ces courants d'échanges médiévaux reflètent ainsi l'importante demande générée par les industries et en particulier celle du cuir.

29. J. GUIRAL-HADZIIOSSIF, *Valence : port méditerranéen au XVe siècle (1410-1525)*, Paris, 1986, p. 315.

30. AHG, NC, reg. 206, f° 81, 27 mars 1265.

31. A. PINTO, « Le trafic de cabotage entre le comté d'Empúries et le Languedoc de la fin du XIIIe siècle jusqu'au milieu du XIVe siècle » dans *128e congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Bastia, avril 2003, à paraître.

32. AHG, NC, reg. 414, f° 10v, 1284.

33. A. PINTO, *Commerce et draperie dans le comté d'Empúries (1260-1497)*, thèse de doctorat, Université de Savoie, dir. Ch. Guilleré, I, 2002, p. 148-149.

34. AHG, NC, reg. 106, f° 12, 19 octobre 1321.

35. Un blanquier narbonnais fit par exemple l'acquisition de cent cinquante sacs, *ibid.*, reg. 141, non fol., 15 janvier 1339.

36. A. PINTO, *Commerce...*, *op. cit.*, I, p. 150 ; M. ZUCCHITELLO, *Homes, vaixells i mercaderies de Tossa al Grau de Valencia (1459-1703)*, Tossa de Mar, 1991, p. 173.

La matière première : sa préparation et son utilisation dans l'industrie médiévale

Le redoul et le travail du cuir (XIVe-XVe siècles)

Avant d'être utilisé, le redoul devait être préparé. S'il est difficile pour la période médiévale d'apprécier la réalité de sa transformation en milieu rural, il semble toutefois qu'à la fin du Moyen Âge, de manière croissante, celle-ci se faisait dans les villes industrielles et ce afin d'en garantir la qualité et lutter contre les fraudes. Les règlements municipaux rédigés à partir du XVe siècle précisent qu'avant d'être utilisée comme tannin, la plante devait être au préalable séchée[37]. Le livre de *la cadena* de Reus stipule dans un règlement intitulé *qui bat reudor*, que nul ne peut battre, ni étendre du redoul sur la propriété d'un autre[38]. Comme à Vic, la plante était probablement séchée sur des pièces de textile[39]. La plante devait être nettoyée de ses fruits noirs appelés « *moras* »[40]. Ceux-ci pouvaient en effet tâcher les cuirs lors du tannage[41].

Plusieurs règlements catalans et valenciens apportent quelques précisions sur la phase suivante qui consiste à broyer la matière séchée en poudre plus ou moins fine. À Banyoles, à Reus, la plante séchée était battue[42]. Dans la première localité, le terme latin *triturare* est utilisé alors que dans la seconde, le terme catalan *barruscar* est employé, traduisant là encore l'action de battre[43]. À Valence, l'un des grands centres de production des cuirs dans la péninsule ibérique, dans une ordonnance datée de 1335, il est stipulé que les fosses à tanner devaient être remplies d'*herba de raudor picada* ou piquée dans le sens de piler[44]. Ce vocabulaire précise donc la préparation par broyage de la plante. Selon toute vraisemblance, à la fin de la période médiévale, et à la différence de la période suivante, la matière plus ou moins fine obtenue, l'était probablement plus par une action manuelle, que mécanique. L'utilisation de moulin hydraulique ou de meules, des *rodets*, doit être néanmoins envisagée, même si aucune mention n'a été relevée.

L'étude des différents règlements techniques concernant la préparation du cuir en milieu urbain souligne la place singulière occupée par la corroyère, et ce jusqu'au XVIIIe siècle, à côté d'autres matières tannantes : lentisque, garrouille, yeuse, sumac etc. Après la phase préparatoire des peaux, désignée par travail de rivière, les cuirs étaient disposés avec de la corroyère dans une

37. L. VILASECA BORRAS, *El gremi de blanquers...*, *op. cit.*, p. 145.
38. J.-M. GUIX SUGRANYES, *El « llibre de la Cadena »...*, *op. cit.*, II, p. 113.
39. R. GENIS BAYES, *El ram de la pell...*, *op. cit.*, p. 306.
40. On parle aujourd'hui en Catalogne de *móra de roldó*.
41. R. GENIS BAYES, *El ram de la pell...*, *op. cit.*, p. 34.
42. L.-G. CONSTANS SERRATS, *Diplomatari de Banyoles...*, *op. cit.*, p. 342.
43. J.-M. GUIX SUGRANYES, *El « llibre de la Cadena »...*, *op. cit.*, II, p. 113.
44. F. SEVILLANO COLOM, *Valencia urbana a través de los libros de Mustaçaf*, Valence, 1958, p. 303.

tina, une cuve et/ou une *nauc*, une fosse, c'est la phase de tannage à proprement parler qui devait rendre imputrescible le cuir[45]. Les tanneurs pouvaient utiliser du redoul en combinaison avec d'autres matières tannantes. À Segorbe ou à Castellón de la Plana, après un bain préparé avec de l'eau chaude et du lentisque, pour leur tannage les peaux étaient placées dans des cuves où les tanneurs préparaient un jus composé d'eau, de lentisque et de corroyère[46]. Au Moyen Âge, le tannage se faisait soit en fosse, soit en outre ou en sac. À Perpignan, une ordonnance datée du 9 août 1407 indique qu'il était permis de tanner les peaux en sac ou en fosse[47]. Les peaux étaient ainsi cousues et bourrées de feuille de *roudor*.

Du royaume de Valence, en passant par le Languedoc et la Catalogne, le tannage à la corroyère fut répandu. Les achats massifs de redoul catalan réalisés par les tanneurs de Narbonne au XIVe siècle attestent, en l'absence de règlements techniques relatifs à la production des cuirs, un tannage réalisé avec cette matière première. Le tannage au redoul était donc spécifique à l'est ibérique et à une partie du Midi. D'ailleurs au XVIIIe siècle à Perpignan, par opposition au tannage qualifié à la française et réalisé avec du tan, lorsque le tannage était effectué à la corroyère, il était dit à la catalane[48].

La corroyère a également constitué une matière particulièrement intéressante pour séparer la laine ou les poils de la peau. Les mégissiers appelés *aluders* dans l'espace méridional se chargeaient de cette opération. À Reus, les peaux étaient alors dépilées avec de l'écorce de pin et un peu de corroyère[49]. À Perpignan, la laine de mégisserie, récupérée sur la peau d'animaux morts était préparée avec du redoul[50]. En prenant soin de traiter les laines de peaux de la sorte, les *aluders* perpignanais utilisaient une matière moins agressive que la chaux hydratée, c'est-à-dire l'hydroxyde de calcium[51]. Au vu de l'importance de draperie et de la mégisserie dans certaines villes languedociennes, l'utilisation de ce procédé peut aussi y être envisagée. En lien avec l'activité textile, il reste désormais à définir l'utilisation faite de la corroyère dans la teinturerie médiévale.

45. L. VILASECA BORRAS, *El gremi de blanquers..., op. cit.*, p. 36.

46. G. NAVARRO ESPINACH, « La industria del cuero en el reino de Valencia y el consejo de Teruel (siglos XIII-XVI) », *Mil años de trabajo del cuero*, actes du *II Simposio de Historia de las Téchnicas*, Cordoue, 6-8 mai 1999, 2003, p. 224.

47. Archives Départementales des Pyrénées-Orientales (désormais ADPO), *Archives communales déposées* (désormais abrégé en : AC), *fonds de la ville de Perpignan*, 112EDT24, f° 203, 9 août 1407.

48. ADPO, *Administration provinciale*, 1C1052, rapport sur la fabrication des cuirs en Roussillon (1733).

49. L. VILASECA BORRAS, *El gremi de blanquers..., op. cit.*, p. 141.

50. ADPO, AC, 112EDT24, f° 260, 29 octobre 1433.

51. À Perpignan, la laine de mégisserie obtenue avec du redoul servait à fabriquer des draps fins : A. PINTO, « Draperie et développement urbain : le cas de Perpignan à la fin du Moyen Âge » *Morphologie urbaine et identité sociale dans l'arc méditerranéen* (Xe-XVe s.), Chambéry, 2-5 mars 2005, *à paraître*.

Le redoul dans la teinturerie

Les mentions de redoul relevées dans les réglementations médiévales et concernant la teinture des centres textiles méridionaux et aragonais montrent qu'il s'agissait d'un ingrédient faisant partie des fournitures habituelles des teinturiers. Mais dans leur volonté d'assurer une haute qualité aux teintures, les villes drapières sélectionnaient une gamme limitée de substances tinctoriales fournissant des couleurs d'une grande solidité au lavage et à la lumière et considèrent avec suspicion les procédés de nuançage à base de plantes – dont le redoul – et produits chimiques divers qui pouvaient aussi bien permettre à un teinturier de donner un éclat ou une profondeur exceptionnels à une teinture que d'imiter frauduleusement – et fugacement – la couleur de teintures orthodoxes et chères. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre cette interdiction inscrite dans les règlements pour la draperie de Narbonne de 1346 : « que sur le vermeil, ne soit mis ni vitriol (sulfate ferreux) ni moulée (poussière de fer récupérée auprès des rémouleurs) ni redoul, ni chaux, ni adjuvant »[52], tous produits qui pouvaient servir à corriger et faire paraître plus intense, plus foncée ou plus cramoisie une teinture en vermeil et à économiser sur le kermès, ingrédient réglementaire pour cette couleur.

On trouve aussi le redoul mentionné dans les règlements concernant la teinture en noirs et gris aux tannins et aux sels de fer. L'emploi de la plante en décoction, de même que la macération concentrée des branches et feuilles employée par les tanneurs, appelée en catalan *aygua de reudor* ou simplement *aygue*, était ainsi interdite dans l'une des plus anciennes ordonnances sur la draperie de Barcelone, de 1387[53]. La raison des restrictions ou interdictions prévues dans ces textes est clairement expliquée beaucoup plus tard par Jean Hellot, dans son *Art de la teinture des laines* de 1750. Il justifie pourquoi, encore à son époque, il demeure « expressément défendu de teindre les étoffes de blanc en noir. C'est que si l'on voulait teindre de blanc en noir, et faire un noir bien foncé, il faudrait employer une plus grande quantité de noix de galle [...ou de toute autre plante à tannin] mais pour surmonter cette galle, en termes d'ouvrier, c'est-à-dire pour la noircir, ou encore mieux, pour faire de l'encre sur l'étoffe (car ceci n'est autre chose) il faudrait une grande quantité de couperose, qui non seulement rudit l'étoffe mais qui la rend cassante par l'acidité que ce sel laisse sur les fibres de la laine : au lieu qu'il faut beaucoup moins de l'un et de l'autre lorsque l'étoffe a déjà un pied, c'est-à-dire, une forte couche de quelque couleur foncée qui la rend moins éloignée du noir que si elle était toute blanche »[54].

52. A. BLANC éd., *Le Livre de comptes de Jacme Olivier, marchand narbonnais du XIVe siècle*, Paris, 1899, p. 889, § 35.

53. « ... que negun tintorer no gos metre roudor ne aygua de roudor en neguna tinta que faça... », *cf.* P. DE BOFARULL MASCARO éd., *Colección de documentos inéditos del Archivo General de la Corona de Aragón*, vol. 40, Barcelone, 1847-1910, p. 305, § 38, p. 306, § 42, p. 312, § 64.

54. J. HELLOT, *L'Art de la teinture des laines et des étoffes de laine en grand et petit teint avec une instruction sur les débouillis*, Paris, 1750, p. 434-436.

Le dernier procédé mentionné est une des innovations techniques à mettre au crédit des teinturiers de draps languedociens et catalans du Moyen Âge [55] : il permettait d'obtenir un beau noir en donnant une seconde teinture aux tannins et aux sels de fer à un drap ayant déjà reçu un « pied » de pastel qui pouvait, dans ce cas, être sensiblement moins intense – et bien moins onéreux – que le degré de pastel nécessaire pour la brunette. Pourtant, ce nouveau noir demeura interdit pour les draperies fines jusqu'à la fin du Moyen Âge. Quant aux gris et noirs obtenus uniquement par la combinaison de tannins et de sels de fer, ils furent tolérés uniquement pour les usages domestiques, pour reteindre en noir des vêtements usagés ou pour des tissus neufs peu coûteux et grossiers comme les « frisons » et les « vervins » [56].

Ce n'est ainsi qu'au XVIIIe siècle, dans la draperie languedocienne, que furent pleinement exploitées les potentialités tinctoriales du redoul [57].

Conclusion

Dans une zone comprise entre Montpellier et le levant ibérique, la corroyère a tenu une place à part pour les industries locales jusqu'au XIXe siècle [58]. À travers cette enquête, concentrée sur la fin du Moyen Âge, se révèle aussi l'emprise grandissante des villes industrielles dominées par la draperie et l'industrie du cuir sur leur région. Elles puisaient dans leur *hinterland* une partie des matières premières nécessaires à leurs industries. L'utilisation du redoul à grande échelle, pour le tannage et – avec les réserves expliquées plus haut – pour la teinture, est également exemplaire du point de vue de la gestion des espaces naturels. Dès le Moyen Âge, certaines municipalités, et en particulier dans la couronne d'Aragon, mirent en place une gestion raisonnée de l'exploitation des « redoulières ». La rédaction des règlements urbains visait davantage à assurer la qualité de la plante et non à la préserver des « prédations », les ressources disponibles étant supérieures à la demande. Au cours des siècles postérieurs, la tendance s'inversa entraînant une surexploitation de la corroyère. À la fin de la période médiévale, cette dernière ne fit pas l'objet d'appropriation particulière à la différence des siècles postérieurs. Les marchands firent main-basse sur la commercialisation du redoul transformé en matière première plutôt que sur la ressource

55. D. CARDON, *Technologie de la draperie médiévale d'après la réglementation technique du nord-ouest méditerranéen*. Thèse de doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier II, 2, 1990, p. 439-40 et 480-489.

56. Ordonnance de 1438 sur la draperie barcelonaise, *cf.* A. DE CAPMANY Y DE MONPALAU, *Memorias históricas sobre la marina, comercio y artes de la antigua ciudad de Barcelona*, Barcelone, 1779-1792, réédition annotée par E. GIRALT RAVENTOS et C. BATLLE GALLART, 1961-1963, p. 472, § 25.

57. D. CARDON éd., *Mémoires de teinture*, *op. cit.*, f° 67-76, f° 86-92.

58. Cette réalité a pu être soulignée pour l'Aude : M. CAU, « Le redoul (coriaria myrtifolia) », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, 104, 2004, p. 57-63.

et sa collecte. Les temps modernes marquent, eux, des changements profonds et une intensification de l'exploitation des « redoulières » qui firent l'objet de plus grandes convoitises.

Dominique Cardon, CNRS, CIHAM/UMR 5648, Université Lyon II, CNRS-EHESS-ENS-LSH, 18 quai Claude-Bernard, F-69365 Lyon Cedex 7

Anthony Pinto, 71 rue des Sardes-Grignon, F-73200 Albertville

Le redoul, herbe des tanneurs et des teinturiers. Collecte, commercialisation et utilisations d'une plante sauvage dans l'espace méridional (XIIIe-XVe siècles)

Le redoul ou corroyère, *Coriaria myrtifolia* L., arbuste indigène des forêts du nord-ouest méditerranéen, très riche en tannins mais toxique, est pris comme exemple de gestion des ressources de l'environnement naturel au Moyen Âge. Ses particularités botaniques et chimiques, indiquées en première partie, expliquent ses applications, durant des siècles, en tannage et en teinture. Les zones et méthodes de récolte mentionnées dans les documents médiévaux – principalement catalans – sont mentionnées, ainsi que les circuits commerciaux à l'échelle régionale et internationale qui organisaient l'exploitation de cette matière première végétale. Enfin, les données techniques sur son emploi en tannage et teinture sont discutées.

Gestion de l'environnement – histoire des techniques – ethnobotanique – tannins – teintures naturelles

***Redoul, Coriaria myrtifolia* L. a tanner's and dyer's plant. Collecting, trade and uses of a native plant of the Mediterranean ecosystems (13th-15th c. AD)**

Coriaria myrtifolia L. is a wild bush indigenous in the forests and scrublands of north-western Mediterranean countries that is very rich in tannins but toxic. It is here taken as an example of management of natural resources in the Middle Ages. Its botanical and chemical characteristics are described ; they explain its applications for tanning and dying during centuries in that part of the world. The mediaeval documents – mainly from Catalunya – mentioning the places where it was collected and the methods used are discussed, and so are the texts describing the trade at regional and even international scale that was gradually organised to fully exploit this vegetable resource. In a last part, we explain the technicalities of its use in tanning and dyeing processes as they can be inferred from the medieval and later documentation.

Environment management – history of techniques – ethnobotany – tannins – natural dyes

Médiévales 53, automne 2007, p. 65-80

Charlotte BRITTON
Lucie CHABAL
Gaspard PAGÈS
Laurent SCHNEIDER

APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE D'UN BOIS MÉDITERRANÉEN ENTRE LA FIN DE L'ANTIQUITÉ ET LA FIN DU MOYEN ÂGE : SAUGRAS ET ANIANE, VALÈNE ET MONTPELLIER

Depuis 1999, une *Action Thématique Incitative sur Programme* du département SHS du Cnrs, relayée en région par le soutien du Service Régional de l'Archéologie (MCC), a pour objet d'étude un espace de garrigue languedocienne situé à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Montpellier. Ce projet est né de la volonté de porter une attention plus soutenue à des espaces dits de marges et à une typologie particulière d'établissements trop vite considérée par l'historiographie comme de sommaires « habitats refuges » mis en place à la fin de l'Antiquité dans le contexte événementiel des « invasions barbares ». L'approche s'inscrit dans la longue durée, de l'Antiquité au seuil de l'époque moderne et dans des jeux d'échelles entre sites archéologiques, micro-région et horizon urbain. Elle se nourrit aussi bien d'investigations archéologiques de terrain (fouilles, sondages, prospections) que d'études d'archives (fonds consulaire de Montpellier) et d'analyses de laboratoire (anthracologie, carpologie, paléométallurgie...). Le thème de ce numéro de *Médiévales* nous permet aujourd'hui de présenter quelques résultats de ce projet collectif en insistant sur les ressources forestières d'un espace de garrigue méditerranéenne encore trop souvent pensé comme exclusivement voué au pastoralisme.

Des siècles obscurs ? Résilience de l'occupation humaine et précocité d'une économie forestière et artisanale (v^e^-ixe siècles)

Les petits causses des garrigues montpelliéraines entrent dans l'histoire à partir des dernières années du VIIIe siècle. La documentation écrite la plus ancienne y place les premiers noyaux patrimoniaux qui sont associés à la

fondation du monastère d'Aniane par le fils d'un aristocrate wisigoth, Witiza. Plus connu sous le nom de saint Benoît d'Aniane, le personnage devait faire de son sanctuaire, plus d'un siècle avant Cluny, l'un des fers de lance d'une réforme monastique appelée à gagner tout l'Empire sous le règne de Louis le Pieux. Établi au débouché des gorges de l'Hérault, le monastère d'Aniane disposa dès sa fondation de deux complexes fonciers principaux. L'un, situé de part et d'autre de la Mosson, à proximité de la voie domitienne et de la colline de Montpellier était constitué à partir d'un ancien fisc royal (Juvignac) et géré par une *cella nova* (quartier de Celleneuve dans l'agglomération actuelle de Montpellier). Le second, Saugras, situé peu ou prou à mi-distance entre Juvignac et le monastère d'Aniane, est plusieurs fois qualifié de *locus*. Les moines y avaient établi dès les dernières années du VIIIe siècle une deuxième *cella* qui constitua longtemps la tête de réseau de leur présence dans ce secteur. Depuis la première confirmation de ce patrimoine par le roi Charles en 799 jusqu'à Charles le Chauve en 852, différents diplômes rassemblés dans le cartulaire du XIIe siècle, énumèrent la liste de ces lieux demeurés, de fait, associés à l'histoire des origines du monastère [1]. L'absence de données archéologiques a longtemps laissé supposer que les moines de Benoît avaient joué un rôle pionnier dans la colonisation progressive de ces espaces de marges que l'on imaginait largement sous-peuplés et inexploités avant les XIe-XIIe siècles. Or, sur ce point, l'archéologie apporte aujourd'hui un tout autre éclairage. Dans le *locus* de Saugras, un vaste éperon calcaire, détaché par de hautes falaises, avait été occupé bien avant l'arrivée des moines, dès la seconde moitié du Ve siècle. Sept ans de fouilles montrent désormais qu'il ne s'agissait pas là, loin s'en faut, d'un simple habitat refuge, concept qui masquait en fait l'absence de documentation.

Marges montagnardes et sites refuges : des données à reconsidérer

Le site du Roc de Pampelune (Argelliers, Hérault) apparaît aujourd'hui comme un pôle de peuplement structurant, un habitat de conquête qui prend la forme d'une véritable agglomération. À l'intérieur d'une enceinte maçonnée dotée d'ouvrages de flanquement, de nombreuses constructions, maisons et locaux techniques construits en pierre et couverts de tuiles, se déploient en quartiers agglomérés ou autour de petites cours sur une superficie de plus de deux hectares. Amphores orientales et surtout africaines, lampes et vaisselles importées montrent par ailleurs l'insertion quasi-immédiate de ces habitants dans les circuits du grand commerce méditerranéen et obligent à reconsidérer l'idée d'une installation autarcique. La présence d'un rempart témoigne par ailleurs d'une certaine cohésion communautaire de la population rassemblée, cohésion que relèvent encore d'autres équipements collectifs

1. L. SCHNEIDER, « À propos de l'espace rural durant le haut Moyen Âge méridional : archéologie et cartulaires » dans D. LE BLEVEC dir., *Les cartulaires méridionaux, Actes du colloque de Béziers, 20-21 sept. 2002*, Paris, 2006, p. 50-54.

dont une église dotée d'un baptistère. Le plan de l'agglomération, l'homogénéité des techniques de construction, l'aspect modulaire de certaines maisons, la création *ex nihilo* de l'ensemble sont autant d'éléments qui suggèrent que la décision d'implanter une communauté humaine dans ce secteur a dû relever d'une action programmée. Initiative locale ou d'État, il est difficile de répondre, mais l'on doit noter que la forme adoptée par ce nouvel établissement (aggloméré, perché et fortifié) et le type d'espace qu'il contrôle (forestier) apparaissent en cette seconde moitié du ve siècle comme des traits innovants ou du moins opposables au mode d'exploitation « en *villae* » qui avait prévalu pendant tout l'Empire dans les zones de plaine et de piémont de la Narbonnaise. Bien que l'établissement soit fortifié, rien n'évoque de manière flagrante dans la culture matérielle une occupation de type militaire. Bien au contraire, les découvertes répétées d'outils (faux, faucilles, houes, haches, gouges...), de pesons de métier à tisser, de hangars et de bergeries témoignent de pratiques sylvo-agro-pastorales. Au fur et à mesure que les fouilles se sont développées est apparue cependant avec plus d'évidence encore la part importante des activités artisanales dans l'économie de la place. Les arts du feu sont particulièrement bien représentés. La métallurgie est sans doute l'activité la plus lisible dans la culture matérielle du fait de sa propension à produire des déchets. Les fouilles ont ainsi livré plus de cent kilogrammes de scories ferreuses, déchets directement issus des différentes phases de travail de la métallurgie du fer. Cette documentation a été traitée à l'aide de méthodes archéométriques appropriées. Les analyses métallographiques ont permis de déterminer que la seule phase de travail développée à l'intérieur de l'agglomération était celle du forgeage d'objets en fer à l'exclusion de toute autre pratique telle que la réduction du minerai. Le travail effectué par les forgerons du Roc de Pampelune témoigne par ailleurs de savoir-faire de grande qualité, comme l'attestent la précision et la finesse des traitements chimiques et mécaniques réalisés. Ce premier constat suggère que le mode de peuplement de cette agglomération nouvelle a été marqué par l'installation d'une main d'œuvre véritablement spécialisée. Concrètement, chacun des trois ateliers permanents repérés jusqu'ici répondait à des travaux différenciés.

L'un était tourné vers la production d'outils performants en acier tels que ciseaux à bois et à pierre, couteaux..., un autre vers la fabrication de petits objets en fer pur (mobiliers domestiques) et le dernier vers l'épuration et la mise en forme de demi-produits. Issus de l'épuration et du compactage de loupes produites par la réduction directe en bas fourneau du minerai de fer, ces demi-produits se présentent comme des masses d'alliage ferreux prêtes à être façonnées par le forgeron[2].

2. G. Pagès, L. Schneider et P. Fluzin, « Le travail du fer dans l'établissement perché tardo-antique du Roc de Pampelune (Argelliers, Hérault) : l'apport des analyses métallographiques », *ArchéoSciences, Revue d'Archéométrie*, 29, 2005, p. 107-116 (http://halshs.ccsd.cnrs.fr/halshs-00090912).

L'analyse chimique (recherche des « inclusions-trace ») des demi-produits découverts sur le site indique quant à elle que les forgerons du Roc de Pampelune ont exercé leur activité à partir d'alliages ferreux majoritairement issus d'un lieu de production unique. De deux choses l'une : soit ce lieu de réduction se situait dans le proche périmètre de l'agglomération, car on a repéré différents gisements de minerai pisolithique, facilement extractible au pied même du site et plus largement dans un rayon de deux kilomètres, soit il se trouvait au contraire à moyenne ou grande distance, ce qui impliquerait des liens étroits et relativement constants entre cette entreprise et l'agglomération. La complexité de ce dernier schéma, et surtout notre ignorance actuelle de l'existence de grands ateliers de réduction tardo-antiques à l'échelle de la Narbonnaise Première, donnent finalement plus de poids à l'hypothèse d'un approvisionnement à petite distance[3]. Dans ce milieu pierreux, accidenté et boisé particulièrement rétif aux prospections de surface, la démonstration archéologique d'un tel scénario demeure cependant formellement difficile à établir. Toutefois la multiplication des investigations réalisées peut renforcer cette hypothèse par un biais parallèle. La population de l'agglomération du Roc de Pampelune comptait en effet d'autres types d'artisans. En sus de la métallurgie du fer, des personnels travaillaient non seulement les alliages cuivreux mais aussi le verre. L'artisanat du verre était jusqu'alors essentiellement repéré dans le midi de la France en milieu urbain (Arles, Marseille) ou autour de groupes épiscopaux (Maguelone). Dans l'agglomération qui nous occupe, l'identification d'un atelier apparaît donc comme un trait original, d'autant plus que la découverte de fragments de creusets dispersés en divers points montre que cette activité se déployait plus largement encore dans différents quartiers. Mais surtout, les prospections de surface ont permis d'identifier deux établissements spécialisés dans l'artisanat du verre, en dehors de l'enceinte, à moins de deux kilomètres de l'agglomération. Il faut donc envisager dans l'environnement forestier de l'établissement l'existence d'un réseau de sites secondaires contemporains qui participaient à l'économie de la place entre les Vᵉ et VIᵉ siècles. L'activité était-elle organisée comme pour la métallurgie du fer en termes de chaînes opératoires sectorisant les phases de travail : réduction des minerais au plus près des matières premières dans les massifs forestiers, puis stockage et transformations des loupes en demi-produit ou en objets manufacturés au sein de l'enceinte ? Ce schéma est-il transférable pour l'organisation du travail du verre ? Faut-il distinguer une production primaire de lingots dans le massif forestier puis un stockage et une fabrique d'objets à l'intérieur de l'enceinte, ou au contraire envisager l'existence d'ateliers multiples dispersés en fonction de l'accès aux ressources et notamment aux combustibles ? Il est trop tôt pour répondre, mais il est désormais manifeste que la principale ressource naturelle recherchée, nécessaire à tous ces artisanats, était celle du bois et du charbon de bois.

3. G. PAGÈS, *La métallurgie du fer en France méditerranéenne de l'Antiquité au début du Moyen Âge : jalons pour une approche pluridisciplinaire*, Doctorat en cours, Université Paul Valéry-Montpellier III.

L'économie des combustibles : apport des analyses anthracologiques

L'analyse des activités artisanales de l'agglomération peut également s'appuyer sur le combustible, à partir de l'échantillonnage systématique réalisé au moment des fouilles. Les acquis méthodologiques de l'anthracologie[4] et les comparaisons spatiales et fonctionnelles au sein du site étudié permettent de raisonner, non seulement sur les usages du bois (activités domestiques et artisanales, construction) mais aussi sur les espaces d'approvisionnement par la composition des boisements reflétés. Les premières identifications de charbons de bois révèlent ainsi un usage d'essences très diversifié, provenant principalement d'une chênaie méditerranéenne assurément locale, faite de taillis, mais aussi d'arbres ayant donné des fûts. Le premier constat, comme pour d'autres sites, est que les habitants ont tiré profit au mieux de la végétation dans un environnement de proximité, exploitant de façon très complète les espèces arborescentes d'une chênaie largement traitée en taillis (Chêne blanc, Chêne vert, Érable de Montpellier) mais aussi les moindres arbustes qui en constituent le cortège habituel (Arbousier, Buis, Filaire, Bruyère, Genévrier, Pistachier...). Plus ponctuellement, on trouve des essences qui n'existent pas (ou plus) dans l'environnement actuel du site, comme le Pin noir de Salzmann (spontané en Languedoc, qui forme un boisement relique à St-Guilhem-le-Désert) ou, dans la charpente au côté du Chêne blanc, le Sapin et le Hêtre qui ont pu jusqu'à des périodes historiques exister à plus basse altitude qu'actuellement en zone méditerranéenne, même sans envisager de variation climatique[5]. Quoi qu'il en soit des distances parcourues pour acquérir ces espèces particulières, la majorité des ligneux utilisés témoigne d'une chênaie mature, riche en Chêne blanc, assez proche finalement de ce qu'elle était au Chalcolithique.

Mais qu'en est-il de chaque activité consommatrice de bois ? Qu'il s'agisse de métallurgistes, de verriers ou de potiers (tuiliers), chacune de ces activités a ses propres exigences dans la conduite du feu qui fait l'objet de savoir-faire très précis. Pour la métallurgie, l'activité de forge révèle un éventail d'essences diversifié, riche en Chêne. On sait que le travail du fer nécessite impérativement l'emploi, comme combustible, de charbon de bois (ou de houille) qui seul peut fournir, dans la forge équipée d'un soufflet, une température élevée (supérieure à 1 000 °C) sous la forme d'une chaleur radiative et conductive sans flamme et, à l'occasion, une atmosphère réductrice nécessaire à certaines phases de forgeage. L'anthracologie ne peut pas distinguer les résidus d'une combustion de bois de ceux d'une combustion de charbon de bois. Mais le contexte archéologique permet d'identifier l'activité et, par là, la nature du combustible. La question des essences utilisées rebondit alors sur celle des pratiques de charbonnage. On sait par les études

4. L. CHABAL, *Forêts et sociétés en Languedoc (Néolithique final, Antiquité tardive) : l'anthracologie, méthode et paléoécologie*, Paris, 1997 (Documents d'Archéologie Française, 63).
5. *Ibid.*

anthracologiques de charbonnières en meules qu'à partir du XIe siècle au moins en Languedoc, toutes les essences de taillis présentes autour de la faulde sont charbonnées et reflètent alors la composition des boisements ; des siècles de charbonnage intensif, au côté des autres coupes de bois, n'ont pas compromis la vitalité des taillis, mais ont conduit à un enrichissement relatif en Chêne vert dont ont hérité les paysages actuels[6]. Antérieurement, on connaît mal le mode de charbonnage qui pouvait être en fosse. Qu'un grand nombre d'essences soit utilisé dans les forges de Pampelune n'est ainsi pas surprenant mais que la composition en essences soit proche du combustible de l'activité domestique est remarquable et permet d'envisager que le charbonnage nécessaire à l'activité a été pratiqué dans l'environnement immédiat du site, comme l'approvisionnement en bois de feu domestique. En effet, un achat de charbon de bois extérieur à ce périmètre du site aurait probablement révélé une composition différente. Il s'agit là d'informations précieuses, qui tendent à confirmer le caractère autonome du site pour une part importante de son activité économique, avec toutes les conséquences sociétales qui en découlent.

Nouvelles conditions de production et d'organisation de l'habitat : l'empreinte des années 450-550

L'agglomération du Roc de Pampelune, pôle de peuplement nouveau, implanté dans un secteur jusqu'alors peu pénétré par l'homme, regroupait une main d'œuvre compétente, sinon savante, spécialisée dans les arts du feu, notamment dans les artisanats du fer, des alliages cuivreux et du verre. Cette orientation économique impliquait parallèlement des pratiques locales de charbonnage, de bûcheronnage et peut-être plus généralement de travail et de commerce du bois. Loin de l'image connotée d'habitat refuge, trop vite assignée à ces établissements nés dans le contexte de l'émergence des royaumes barbares, cette catégorie d'établissements témoigne au contraire de réelles capacités d'investissement et d'organisation de la production en regroupant des personnels spécialisés à l'extérieur des villes et des agglomérations traditionnelles, dans des espaces ruraux qui offraient des ressources naturelles particulières, notamment forestières. Cela n'exclut évidemment pas des pratiques agro-pastorales et une certaine polyvalence des activités, mais cela rappelle, si besoin était, que le monde rural ne saurait être réduit à sa seule dimension agricole. Le village du Roc de Pampelune adopte d'ailleurs par bien des aspects un profil économique de type urbain qui révèle aussi, durant le premier tiers du VIe siècle la persistance et plus encore le renouvellement de réseaux d'échanges fiables, aspect que l'on perçoit également dans la culture matérielle, principalement à travers les céramiques et les amphores importées.

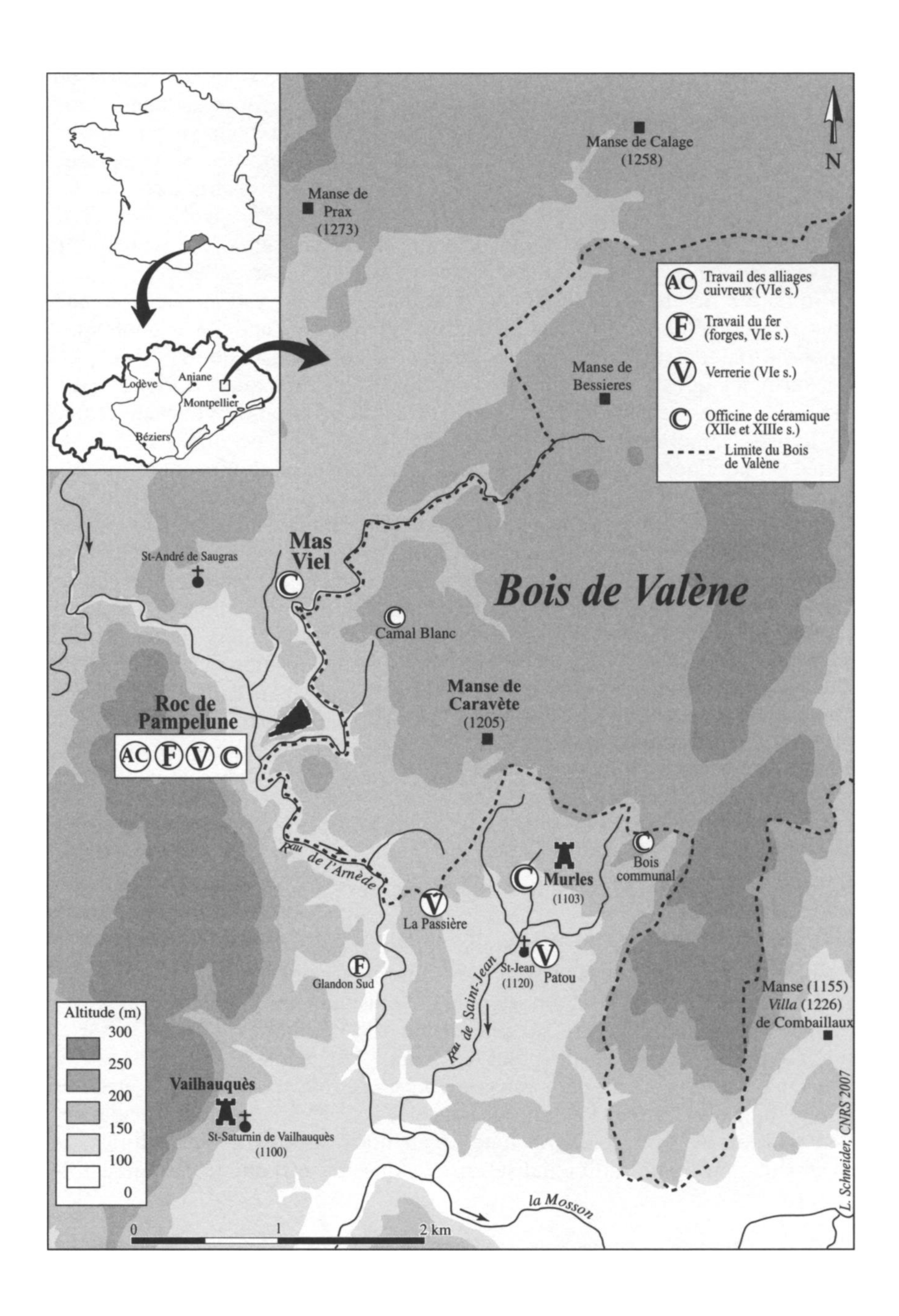
6. L. FABRE, *Le charbonnage historique de la chênaie de Quercus ilex L. (Languedoc, France) : conséquences écologiques*, Thèse de Doctorat, Université de Montpellier II, 1996.

Il n'est pas lieu ici de discuter du statut politique de ces établissements « *oppida*, *castra* ou *castella* » du premier Moyen Âge dont une partie du maillage survit encore à l'époque carolingienne sous la forme de chefs-lieux de territoire[7]. Celui du Roc de Pampelune ne connut pour sa part qu'un siècle d'existence à peine. Dans le second quart du VIe siècle, un épisode encore difficile à interpréter (un incendie) a brutalement déstructuré l'agglomération et engagé l'abandon des lieux. Au seuil du VIIe siècle, l'enceinte paraît entièrement désertée. Il faut attendre la fin du VIIIe siècle pour qu'un nouveau noyau de population, bien plus modeste, soit installé, cette fois-ci à l'initiative des moines de Benoît d'Aniane, dans le vallon que dominait jadis l'agglomération. On ne sait quasiment rien de l'activité économique, supposée par défaut extensive, de ce petit pôle monastique. Tout au plus doit-on noter que le choix de l'implantation s'est effectué à quelques centaines de mètres seulement des ruines de l'agglomération du VIe siècle et que les fouilles témoignent d'une activité de récupération de matériaux. Si la portée économique d'une telle activité nous échappe, on doit néanmoins pouvoir avancer qu'elle dût compter dans les conditions d'installation des moines. Au milieu du XIIe siècle, l'ancienne *cella* carolingienne avait cependant végété et ne possédait plus qu'un rang de chapelle. Le monastère d'Aniane qui s'était imposé comme l'une des principales seigneuries entre les gorges de l'Hérault à l'ouest et l'ancienne agglomération du Roc de Pampelune à l'est, avait finalement concentré l'essentiel de ses intérêts au nord du site auprès d'une église paroissiale (Saint-Étienne de Viols) qui jalonnait une voie de communication permettant d'atteindre les Cévennes. Au sud de l'ancienne agglomération du VIe siècle, en revanche, de nouveaux pôles castraux (Murles, Vailhauquès, Montarnaud) s'étaient développés, tandis qu'à l'est les petits causses de garrigue étendus jusqu'à la ville nouvelle de Montpellier devaient connaître un destin singulier.

Influence urbaine : Montpellier et le Bois de Valène (XIIIe-XVIe siècles)

Le *locus* de Saugras et l'ancienne agglomération du Roc de Pampelune semblent avoir constitué une sorte de borne marquant les limites orientales de la seigneurie anianaise, un espace de plusieurs milliers d'hectares qui s'étirait depuis le monastère sur une dizaine de kilomètres d'ouest en est et qui n'a jamais comporté de pôles castraux. Aux contacts méridionaux et orientaux du *locus*, les petits causses forestiers relevaient quant à eux des comtes de Substantion/Mauguio au cours des XIe et XIIe siècles. Immédiatement à l'est du Roc de Pampelune et au nord du *castrum* de Murles, la documentation écrite individualise en tant que tel, et pour la première fois

7. L. SCHNEIDER, « Structures du peuplement et formes de l'habitat dans les campagnes du sud-est de la Gaule entre Antiquité et Moyen Âge (IVe-VIIIe s.) : essai de synthèse », *Gallia*, 64, 2007 (à paraître).


Manse de Calage
(1258)
N
Manse de
Prax
(1273)
Lodève
Aniane
Montpellier
Béziers
Travail des alliages cuivreux (VIe s.)
Travail du fer (forges, VIe s.)
Verrerie (VIe s.)
Officine de céramique (XIIe et XIIIe s.)
Limite du Bois de Valène
Manse de
Bessieres
St-André de Saugras
Mas
Viel
Bois de Valène
Camal Blanc
Manse de
Caravète
(1205)
Roc de
Pampelune
Rau de l'Arnède
La Passière
Murles
(1103)
Bois
communal
Glandon Sud
St-Jean
(1120)
Patou
Rau de Saint-Jean
Manse (1155)
Villa (1226)
de Combaillaux
Altitude (m)
300
250
200
150
100
0
Vailhauquès
St-Saturnin de Vailhauquès
(1100)
la Mosson
0
1
2 km
L. Schneider, CNRS 2007

en 1189, un bois dénommé de Valène. Après la rétrocession du comté de Mauguio à l'évêché de Maguelone en 1215, celui-ci cède à son tour en acapte une part sur la frappe des deniers melgoriens et la totalité du « Bois de Valène » au tout jeune consulat de Montpellier contre 25000 sous et une albergue annuelle de 10 *milites*. La cession complète comprenait également tous les droits comtaux exercés sur le Bois [8].

Évêques, consuls et communautés : la fixation du bois au XIIIe siècle

Fort de l'acquisition effectuée en 1215, le Consulat de Montpellier met rapidement en place sa juridiction sur ce territoire forestier et frappe aussitôt d'amendes et d'emprisonnement les sujets de l'évêque, habitants des manses et des paroisses du voisinage qui faisaient paître leur bétail dans le bois et continuaient d'exercer d'anciens droits de forestage. À partir de 1264, l'évêque de Maguelone attise les tensions et entame de longues procédures destinées à réclamer l'entière juridiction sur le bois. Un premier accord, fragile, partage le droit de justice entre la « basse justice » (permission de lever des amendes et autres punitions non mutilantes) accordée à Montpellier et la « haute justice » (emprisonnements, peine capitale) qui revient à Maguelone [9]. Cependant, de nouvelles disputes émergent et durent plus d'un siècle jusqu'en 1376. Pendant cette longue période de conflits, le Consulat de Montpellier et l'évêque de Maguelone s'affrontent notamment autour de la question d'une potence (*furcis*) installée au Bois de Valène par le Consulat, un instrument de justice que lui déniait le pouvoir épiscopal [10]. Cette seule affaire débouche, entre autres sanctions, sur l'excommunication de l'ensemble du Consulat en 1364 et 1369, un recours à l'arbitrage du juge royal en 1371, puis à celui du cardinal Grimoard en 1375 [11]. Seul ce dernier arbitrage permet de mettre fin à la querelle et de revenir au *statu quo* de 1264 : partage équitable des justices entre les deux partis et rétablissement des « fourches de Valène », en échange d'une légère augmentation des albergues dues à l'évêque.

Si l'on songe que le Bois de Valène, une « garrigue » découpée par de profonds ravins et des massifs pierreux et accidentés n'atteignait même pas 3000 ha, ces longues querelles pourraient paraître bien incongrues. Le Bois de Valène constituait cependant pour la communauté de Montpellier une source de revenus qui était loin d'être négligeable. À certains moments de

8. J. ROUQUETTE, A. VILLEMAGNE, *Cartulaire de Maguelone*, 6 vol., Montpellier, 1912-1927, I, p. 362, acte CCII [1189] et p. 144-150, acte CCCXLV [1215] ; Archives de la Ville de Montpellier (ci-après AVM), AA4-AA5, Grand Thalamus (microfilm 2 Mi 78), f° 7, acte 17, f° 8, acte 18 et f° 26, acte 46.

9. J. ROUQUETTE, A. VILLEMAGNE, *op. cit.*, II, p. 50-54 [1264] ; AVM, Grand Thalamus, f° 99, acte 309.

10. L.-J. THOMAS, « La baronnie de Caravètes », *Monspeliensia*, 1-2, 1931, p. 87-157.

11. D'après AVM, *Notice sur les anciens inventaires. Inventaire du Grand Chartrier*, I, Montpellier, 1895-1899, cotes E7 2465, F6 2943 et 2932.

l'histoire de la ville, dans les années vingt et trente du XVIe siècle par exemple, la gestion du bois pouvait représenter en moyenne jusqu'à 23 % des revenus de la ville et connaître des pics à 45 %, dépassant les tailles et autres impôts sur les biens urbains [12]. En effet, en vertu de son droit de basse justice, le Consulat de Montpellier se réservait le lucratif marché de l'affermage de coupes de bois et de pâturages, ainsi que le prélèvement des amendes aux contrevenants.

Économie urbaine : la gestion d'un bois

La gestion et les conditions d'exploitation de cette ressource forestière par le Consulat de Montpellier, une ville neuve qui ne disposait pas d'une grande assise foncière, peuvent être retracées de manière particulièrement détaillée par le biais des archives comptables [13], des archives notariées ainsi que des statuts et règlements consulaires (Petit et Grand Thalamus). Source inédite, le *Liber Recognicionum et Arrendamentorum nemoris Vallene*, est un registre exhaustif, en trois tomes de plusieurs centaines de folios chacun, des affermages, ventes et autres cessions du XVIe siècle (de 1501 à 1584). Il constitue une source inégalée pour l'étude des rythmes d'exploitation du Bois [14].

Dès les premiers comptes conservés (milieu du XIVe siècle), le Consulat met en place un système strict de contrôle de l'exploitation du Bois en taillis, régi par une division de l'espace en douze coupes nommées et bornées (tails) [15]. Pour contrôler l'exploitation, deux forestiers, parfois dénommés « escudiers de Valène », sont élus tous les quatre ans, et ont pour charge de surveiller le Bois, d'y assurer l'absence de chasse, de pâturages d'ovins et de locations illicites. Parallèlement, le Consulat baille à ferme sur la même durée l'exploitation de chaque coupe de bois et des pâturages à un ou plusieurs exploitants (rendiers) contre un loyer versé annuellement (variant de 171 à 2 242 livres pour le XVIe siècle). En contrepartie, l'exploitant s'engage à veiller lui aussi sur le bois « *durant lo temps de song arrendament et gardara et conservara lodit bosc a son poder comme se era sien propry* [16] », et surtout il a la charge de la fourniture en bois de chauffage (*lenha*), en bois d'œuvre pour les constructions publiques (*fustas de Valena* [...] *quent ne*

12. C. BRITTON, *Du mas à la ville : contribution à l'étude de l'habitat dispersé en pays Montpelliérain (XIIe-XVIe s.)*, Doctorat en cours, Université d'Aix-Marseille I. Calculs effectués d'après la documentation comptable citée ci-dessous conservée aux AVM (cotes CC 278, CC 531 à 572, CC 573 à 633, CC 634 à 663, CC 667 à 711, CC 712 à 756 (sauf 745, 747, 754), CC 757 à 843, CC 844 à 847) et archives notariées (cotes BB1 à 18).

13. AVM, Archives du Greffe de la maison consulaire XIVe-XVIIe siècles : Livre des recettes de la Claverie 1357-1600.

14. AVM, DD 17, *Liber Recognicionum et Arrendamentorum nemoris Vallene*.

15. Les comptes consulaires conservent plusieurs actes notamment un prix-fait concernant l'achat, la taille et l'implantation des bornes de Valène entre 1482 et 1496 (AVM CC 563, f° 36, CC 565, f° 58, CC 563, f° 39 et CC 578, f° 31)

16. AVM, DD17, f° 29 (serment de 1505).

auria hom besonh per los hospitals, molins, pontz et payssieyras del comu)[17] de la ville de Montpellier tout en suivant un cahier des charges extrêmement codifié quant aux modes d'exploitation. Ceux-ci sont minutieusement consignés dans les serments que doivent prononcer escudiers et rendiers lors de leur prise de fonction[18].

En premier lieu, le Consulat rappelle que l'exploitant, comme les forestiers, a une obligation de garde constante du Bois contre la dépaissance des moutons et des chèvres et les coupes interdites. Le rendier doit également s'engager à exploiter en « bon père de famille » la ressource forestière : conserver de grands arbres à intervalles réguliers afin de délimiter l'étendue de la coupe de bois, réserver 100 grands arbres choisis par les consuls afin de fournir du bois de construction à la ville, interdire l'installation de fours à chaux sans l'accord des consuls, tailler respectueusement les arbres... Outre ces consignes, le serment insiste sur l'objectif principal de cette exploitation : fournir suffisamment de bois sec et mûr de qualité pour tous les habitants de la ville de Montpellier par l'exploitation de l'une des 12 (ou 13) coupes de bois. Le fermier du Bois de Valène doit également s'acquitter de la fourniture gracieuse de 100 quintaux de bois à la Maison du Consulat ainsi qu'un total de 134 quintaux aux hôpitaux de la Ville[19]. Cependant, l'exploitation n'est évidemment pas une opération charitable et le bois, destiné exclusivement à la ville de Montpellier sous peine de poursuites, est vendu sur place suivant une tarification et un gabarit contrôlés par le Consulat[20].

En dépit de cette réglementation extrêmement stricte, le Bois de Valène reste une ressource en bois d'équilibre fragile. En 1407, lors d'une visite à Valène, les consuls le trouvent dans un état « *si despolhat et entretriat de bons albres que non si poyrian a penas trubar VI o VII*[21] » qu'ils radicalisent d'autant plus les obligations des rendiers et escudiers. La même situation se répète un siècle plus tard, entre 1502 et 1510, et à la suite de plusieurs infractions graves au règlement (ventes illégales de bois à des étrangers à la communauté, pâturages illicites de plus de 400 ovins, corruption du forestier, etc.), les Consuls vont jusqu'à faire installer des couchettes supplémentaires au Bois de Valène, afin de surveiller eux-mêmes les gardes du bois « *lasquales fan mal leur dever*[22] ».

17. M. Pégat, E. Thomas, C. Desmazes, *Le Petit Thalamus, Quatrième partie. La Chronique Romane*, Montpellier, 1838 p. 183-184.

18. Ces serments sont rédigés tous les quatre ans, avec certaines variantes, puis insérés dans les Thalamus, puis dans le *Liber Recognicionum et Arrendamentorum nemoris Vallene*.

19. Tous ces éléments proviennent du *Liber Recognicionum et Arrendamentorum nemoris Vallene*, AVM, DD DD17.

20. En 1407 : les tarifs sont de : 15 deniers la saumée de « grosse bête bien chargée », 10 deniers la saumée d'animal plus petit que l'âne, 2 sous 6 deniers la charretée ; et les dimensions minimales réglementaires sont : « *per lo balous* (fagots ?) » 4 pans et demi de longueur, pour le bois de construction, 5 pans.

21. M. Pégat, E. Thomas, C. Desmazes, *Le Petit Thalamus*, *op. cit.*, p. 171.

22. « Livre de mémoyres » (1508, f° 53), Brèves des réunions consulaires (1491-1519) dans M. Oudot de Dainville, *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents*, XI : *Documents comptables*, Montpellier, 1959, p. 72-96.

Ce tableau rapide des règlements concernant le Bois de Valène à l'époque médiévale et moderne, démontre l'importance économique que constituait cette ressource en bois pour la ville. Cependant, la volonté d'auto-subsistance de Montpellier de chauffage et d'œuvre contraste singulièrement avec les listes de leudes conservées pour le milieu du XIVe siècle[23]. À cette époque, en effet, le Consulat perçoit un montant sur « *cascuna saumada de lenha que vengua foras lo termenal de Montpelier* », les pommes de pin pour les fours et sur la *fuste* de Quilhan.

Autres ressources...

Outre l'approvisionnement urbain en *fuste* et en *lenha*, les fonds dépouillés permettent aussi de souligner l'exploitation directe ou indirecte par le Consulat d'autres productions comme la chaux. On note ainsi quatre mentions de constructions et d'utilisations de fours à chaux entre 1357 à 1552. Prérogative seigneuriale, semble t-il, le Consulat est la seule autorité à pouvoir accorder le droit d'installer de tels outils de production dans le Bois de Valène. Ce droit peut également être cédé, comme on l'observe autour de Mireval lorsque le seigneur aliène « *potestatem et licentiam faciendi furnum, vel furnos caucerencs, vel de lignis facere tallare et percipere, vel quicquid ibi facere volueritis, sicut in tuo proprio honore*[24] ». Dans ces circonstances, le Consulat accorde en 1367 à Raimond de Montlaur, seigneur de Murles – seul cas connu des archives –, la licence de créer un four à chaux, pour son propre compte et sans avoir droit d'utiliser le bois provenant de Valène. Dans la plupart des cas, en revanche, il désigne directement les forestiers et *caussyniers* qui vont produire de la chaux pour l'usage de la ville[25]. Malgré le faible nombre de mentions de fours à chaux consulaires dans le Bois de Valène, un exemple particulièrement frappant de leur ampleur apparaît dès 1357[26]. À cette date, le Consulat emploie plus de 1 105 forestiers (en jours/homme) et un maître-chaufournier pendant sept mois (payé 273 livres) pour alimenter un four. On ne connaît malheureusement pas la destination de la chaux produite mais on peut supposer qu'elle a servi à des constructions montpelliéraines.

23. Cet acte, coté AMV CC 844 (Commandement général 1356-1371) a été égaré et subsiste seulement sous forme d'inventaire dans M. OUDOT de DAINVILLE, *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents*, IX : *Archives du Greffe de la maison consulaire*, Montpellier, 1949, p. 177.

24. A. GERMAIN, C. CHABANNEAU éd., *Liber instrumentorum memoralium ou cartulaire des Guilhems de Montpellier*, Montpellier, 1884-1886, p. 535, acte CCCXLIII [1157].

25. Par exemple, en 1535 les consuls paient 10 livres à Jean Coste de Murles pour une *cremade* qui a fourni le jardin de la Madeleine à Montpellier (AVM, CC 744, f° 8), et en 1522 acompte fait directement par le Consulat à Pierre Romenières et Girard Alegres, *caussyniers* (AVM, CC 754, f° 55v°).

26. Cet acte, coté AVM, CC 845 (Commandement général 1356-1371), f° 80, a été égaré et subsiste seulement sous forme d'inventaire dans M. OUDOT de DAINVILLE, *Archives de la ville de Montpellier. Inventaires et documents*, *op. cit.*, p. 179.

En dehors de ces quelques mentions de fours à chaux, d'autres productions attendues comme celle du tan, de la poix ou de charbonnières, ne transparaissent guère dans la documentation écrite, à l'exception de leur présence dans les lauzimes de la ville de 1356[27]. Liste des tarifs appliqués sur les matières premières entrant en ville, elle explicite l'origine étrangère à la communauté des matériaux lorsque cela est nécessaire (« *que venguon de foras, que venga foras, etc.* »), ce qui tend à suggérer l'origine locale des autres produits. Ainsi défilent des saumées de branchages, de charbon de pierre ou de bois, de chaux, de plâtre, cargaisons de tan, sacs de rodoul (*Coraria myrtifolia*), mais également toute une liste d'objets façonnés en bois : planches, lattes et merrains, bois d'œuvre non scié, divers tonneaux, cuves, cercles de tonneaux et de cuves, divers piquets, pieux, fourches, bâtons, bâts, râteaux, poteaux, éléments d'enclos, pieds de meubles, hottes et comportes pour la vendange, divers objets pour la vinification et enfin vaisselle en bois.

L'apport de l'archéologie : une production originale de céramique associée au marché montpelliérain ?

Les programmes de prospections, de sondages et de fouilles conduits autour du Roc de Pampelune et du Bois de Valène mettent encore l'accent sur le développement d'activités artisanales non enregistrées par les sources écrites. C'est le cas notamment de l'activité potière. Dans un rayon n'excédant pas deux kilomètres autour du Mas de Caravète, centre de gestion du Bois de Valène, ont été repérés deux grands ateliers de production potière et trois officines secondaires qui paraissent peu ou prou avoir fonctionné simultanément au moins durant les deux premiers tiers du XIIIe siècle. La concentration de tels ateliers dans un si petit secteur est remarquable, unique sans doute à l'heure actuelle en milieu de garrigue. L'un des plus grands ateliers, celui de Mas-Viel (Argelliers, Hérault) a pu bénéficier d'un premier sondage qui a révélé les caractères originaux d'un répertoire de formes produites en mode oxydant, trait innovant qui rompt avec une tradition séculaire des vases gris et noirs hérités du haut Moyen Age[28]. Cette céramique, abondamment diffusée dans l'arrière-pays montpelliérain, est également bien représentée sur la table montpelliéraine comme l'attestent désormais diverses fouilles urbaines. Malgré une datation obtenue par radiocarbone sur la dernière cuisson du seul four fouillé [C14 765 ± 30 BP calibré 1220-1287 AC], on ne peut être assuré que le développement de cet artisanat soit directement lié à l'action des consuls de Montpellier. Il semble néanmoins que c'est au cours du XIIIe siècle que cette activité a atteint son acmé. La localisation de ces ateliers, sur des reliefs rocheux, en milieu de garrigue pouvait paraître

27. AVM, CC 844, voir ci-dessus.

28. H. BREICHNER, L. CHABAL, L. LECUYER et L. SCHNEIDER, « Artisanat potier et exploitation du bois dans les chênaies du nord de Montpellier au XIIIe siècle (Hérault, Argelliers, Mas-Viel) », *Archéologie du Midi Médiéval*, 20, 2002, p. 57-106.

insolite. Elle prend tout son sens cependant si l'on mesure l'arrière-plan des activités intensives sous-tendues par l'exploitation et la gestion du Bois de Valène, qui plus est dans la perspective d'un débouché urbain. L'affermage des coupes pouvait d'ailleurs participer au développement de cette production.

L'analyse anthracologique des combustibles découverts dans le four 1 de Mas-Viel, et les parallèles qui peuvent être faits avec les données préliminaires du Roc de Pampelune permettent d'extrapoler une modification du paysage entre la fin de l'Antiquité et le XIIIe siècle. Les taillis assez matures du VIe siècle, riches en Chêne blanc et en Chêne vert, ont cédé la place au XIIIe siècle, sous l'effet des coupes répétées, à des taillis de Chêne vert dominant, riches en Buis et autres arbustes. Le calibre et l'âge des bois utilisés comme combustible dans le four 1 de Mas Vieil montrent en outre de manière très concrète une gestion des coupes raisonnée, par rotations de 10-12 ans et révolutions de 30-36 ans, permettant l'obtention de fagots calibrés, impératif technique qui conditionne l'art de la conduite du feu au moment des cuissons des céramiques. Ce type d'approche qui met au jour les pratiques réelles des artisans éclaire d'une autre manière l'existence d'une gestion raisonnée de cet espace forestier. Le développement d'un artisanat potier au XIIIe siècle paraît avoir été sous-tendu par la mise en place d'une économie de fagotage, sous-produit de taillis gérés par ailleurs pour du bois de plus fort calibre.

Les petits causses de l'arrière-pays montpelliérain ont longtemps été perçus comme des espaces sans histoire, immobiles, déserts et finalement peu exploités avant les conquêtes médiévales des XIe-XIIe siècles et le développement du système des « mas ». Quelques épaves documentaires les désignaient tout au plus comme des terrains de parcours privilégiés pour le bétail à partir de la fin du VIIIe siècle et au cours du IXe siècle, dans le cadre de l'éclosion monastique que connut ce secteur. La faiblesse du maillage castral laissait elle-même supposer que la colonisation des XIe-XIIe siècles avait été largement incomplète, même si l'élevage y avait été plus ample et plus spécialisé [29]. L'enquête conduite autour de l'ancien *locus* carolingien de Saugras et du Bois de Valène, soit sur un espace réduit à moins de 5 000 ha, montre combien l'histoire de ces espaces est pourtant complexe, nuancée, faite d'héritages et de traits de développement spécifiques difficilement généralisables d'un plateau ou d'un causse à un autre. Elle est surtout beaucoup plus riche qu'on ne pouvait l'imaginer, tant la production de données exige aujourd'hui un labeur infini et surtout des pratiques d'interdisciplinarité qui seules permettent de sonder ce monde rural dans ses activités les plus concrètes. Pour les périodes historiques, la première empreinte laissée par l'homme dans ce secteur est celle des années 450-550. La période est marquée par l'installation soudaine d'un centre de peuplement développant une économie forestière et artisanale bien structurée. Le travail du fer, des métaux cuivreux et du verre n'est pourtant, dans la culture matérielle, que l'aspect le plus visible

29. A. DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc (X^e-XIIe s.)*, Toulouse, 1998.

d'une activité économique sans doute plus encore polyvalente mais globalement orientée autour des ressources naturelles au titre desquelles, le bois, sous toutes ses formes, trouve une place importante. L'identification de verreries forestières à cette date haute constitue un trait original qu'il convient de souligner car pour l'heure sans équivalent dans le midi de la Gaule. Après un siècle d'occupation, l'abandon de l'agglomération relâche plusieurs siècles durant la pression qui avait été initiée sur le milieu sans que l'on saisisse comment se sont effectués la redistribution du peuplement ou le transfert de population. L'installation d'une *cella* monastique marque néanmoins l'ancrage de nouveaux pouvoirs à la fin du VIIIe siècle. Elle constitue un phénomène de résilience qui donne une nouvelle personnalité juridique à un espace (re)devenu territoire, sans que celui-ci ne retrouve cependant la pression anthropique connue à la fin de l'Antiquité. À partir des XIe-XIIe siècles la multiplication des mentions de manses témoigne de l'intérêt persistant porté à ces espaces par l'abbaye d'Aniane mais aussi de nouvelles variations et d'une occupation de plus en plus dense, quoique relative. Des mentions éparses de forges suggèrent l'existence de pratiques métallurgiques, mais là encore sans jamais atteindre le niveau connu autour des années 500. Dans ces terres monastiques et comtales, peu touchées par le dynamisme castral, c'est en définitive l'émergence du pôle urbain montpelliérain qui a contribué, au moins depuis le seuil du XIIIe siècle, à désenclaver ces espaces désormais situés à moins d'une vingtaine de kilomètres d'une ville nouvelle. On a souvent associé Montpellier à la mer et à l'espace littoral. Le dossier du Bois de Valène, rapidement présenté ici – curieusement longtemps demeuré inexploité malgré la richesse du fonds conservé –, montre combien l'arrière-pays forestier a compté lui aussi dans l'économie de la ville, notamment aux premiers temps du Consulat. Le développement spectaculaire d'officines de potiers, dont la production innovante (mode de cuisson oxydant) est abondamment diffusée vers la ville, est un autre témoignage de la vitalité de ces espaces et de la diversité des nouvelles expériences qui ont été conduites entre la seconde moitié du XIIe siècle et le second tiers du XIIIe siècle. L'exemple vaut aussi et surtout parce qu'il nous renseigne sur une activité que n'enregistrent pas les sources écrites et ce malgré la richesse du fonds conservé. Un exemple parmi combien d'autres qui ne se laissent guère aborder tant les traces documentaires ou matérielles qu'ils ont laissées demeurent discrètes et sans doute à bien des égards imperceptibles ?

Charlotte BRITTON, Doctorante, allocataire de recherche, LAMM, UMR 6572, 5 rue du Château de l'Horloge, BP 647, F-13094 Aix-en-Provence Cedex 2 – Charlbritton@aol.com

Lucie CHABAL, CNRS, Centre de Bio-archéologie et d'écologie, UMR 5059, CNRS-Université de Montpellier I, Institut de Botanique, 163 rue A. Broussonet, F-34090 Montpellier – chabal@univ-montp2.fr

Gaspard PAGÈS, Doctorant, allocataire de recherche, UMR 5140 CDAR, 390 avenue de Pérols, F-34970 Lattes – gaspard.pages@free.fr

Laurent Schneider, CNRS, LAMM, UMR 6572, 5 rue du Château de l'Horloge, BP 647, F-13094 Aix-en-Provence Cedex 2 – lauschne@club-internet.fr

Approche interdisciplinaire d'un bois méditerranéen entre la fin de l'antiquité et la fin du Moyen Âge, Saugras et Aniane, Valène et Montpellier

Le développement économique que connaît la ville de Montpellier au XIIIe siècle a souvent été associé à celui de l'espace littoral. Pourtant l'influence de la nouvelle métropole s'étend aussi dans son proche arrière-pays. Au seuil du XIIIe siècle les consuls ont exploité les ressources forestières d'un espace de garrigue identifié sous le nom de « Bois de Valène ». Une récente enquête collective permet désormais de mieux saisir l'histoire de cet espace dans le temps long. La garrigue montpelliéraine n'était pas seulement vouée au pastoralisme. Entre le Ve siècle de notre ère et le XVIe siècle, les secteurs du Bois de Valène et de Saugras ont été en effet exploités de manière multiforme. Métallurgie du fer, charbonnage, verreries rurales et officines de céramiques notamment montrent que ces zones dites de marge n'étaient pas des espaces immobiles. Découvertes archéologiques, textes et analyses de laboratoire offrent aujourd'hui des lectures croisées à même d'éclairer une partie de ces *realia* dont les traces demeurent le plus souvent bien fugaces.

Ressources forestières – métallurgie – ateliers de céramique – Bois de Valène – temps long – garrigue montpelliéraine – arrière-pays

An interdisciplinary approach of a Mediterranean wood between the end of Antiquity and the end of the Middle Ages. Saugras and Aniane, Valène and Montpellier

The economic development which happened in the town of Montpellier in the 13th century has often been associated with the development of its coastal area. Yet the influence of the new metropolis extends into its nearby hinterland. At the beginning of the 13th century the consuls of Montpellier exploited the forest resources of an area of Mediterranean scrubland named the « Bois de Valène ». A recent collective study now lets us into the history of this area through a long time-span. The scrubland around Montpellier wasn't just restricted to pastoral uses. Between the 5th and 16th centuries A.D., the areas around the « Bois de Valène » and Saugras were exploited in many different ways. Ironworks, coal furnaces, rural glassworks and pottery kilns amongst others show that these areas, considered as marginal, weren't motionless spaces. Archaeological discoveries, written records and laboratory analyses now offer cross-readings which let light into a part of these *realia*, more often than not known through extremely fleeting artefacts.

Forest materials – metal-work – pottery kilns – Bois de Valène – long time-span – Montpellier scrubland – hinterland

Médiévales 53, automne 2007, p. 81-92

Nicolas LEROY

RÉGLEMENTATION ET RESSOURCES NATURELLES : L'EXEMPLE DE LA FORÊT EN COMTAT VENAISSIN

Le bois est omniprésent dans les sociétés occidentales, de l'artisanat à l'industrie, des ustensiles de cuisine aux charpentes des maisons, il est une des ressources naturelles les plus importantes au Moyen Âge, tout particulièrement dans les campagnes. Sa disponibilité est donc une question centrale. Si l'utilisation faite de la matière première bois intéresse le droit, il se préoccupe, en effet, surtout du contrôle de la source de celle-ci, la forêt. La forêt est ainsi l'objet de nombreuses réglementations. Malgré cette documentation, Jean-Paul Boyer a constaté en 1990 la rareté de travaux historiques concernant le bois en Provence [1]. Cette situation a peu évolué. Les anciennes études de Thérèse Sclafert [2] restent, encore aujourd'hui, une référence incontournable [3].

1. J.-P. BOYER, « Pour une histoire des forêts de Haute-Provence (XIIIe-XVe s.) », *Provence Historique*, 40, 1990, p. 269.
2. T. SCLAFERT, *La Vie dans la montagne de Séuse du XIVe au XVIe siècle*, Gap, 1929, 52 p. ; *ID.* « À propos du déboisement des Alpes du Sud », *Annales de Géographie*, 42, 1933, p. 266-277 et 350-360 ; *Ibid.* : « À propos du déboisement des Alpes du Sud, le rôle des troupeaux », *Annales de Géographie*, 43, 1934, p. 126-145 ; *Ibid.* : « Les Monts du Vaucluse. Exploitation des bois du XIIIe au XVIIIe siècle », *Revue de géographie alpine*, 39, 1951, 4, p. 673-707 ; *Ibid.* : *Cultures en Haute-Provence, déboisement et pâturages au Moyen Âge*, Paris, 1959.
3. La synthèse de J.-L. MESTRE, « Les étapes et les objectifs du droit forestier : du Moyen Âge au code forestier de 1827 », *Actualité Juridique de Droit Administratif*, 5, 1979, p. 4-10, notamment p. 4-6, constitue un point de départ incontournable. Depuis, les onzièmes journées d'étude de l'espace provençal, en mai 2000, ont été consacrées à la forêt et au bois. Les actes, publiés en 2003, contiennent quelques contributions concernant la période médiévale, mais celles-ci s'intéressent assez peu à la réglementation. On trouve néanmoins quelques éléments sur ce point dans Y. GRAVA, « La grande forêt de Châteauneuf au XIVe siècle. Enjeux et rivalités communautaires autour d'un espace provençal », p. 3-11. Pour les autres régions françaises, la forêt a également retenu l'attention, mais assez rarement pour le Moyen Âge, on trouve cependant des informations dans D. GAURIER, « Le droit forestier en Angleterre : de ses fondations médiévales à son inadaptation croissante », dans C. DUGAS de la BOISSONNY dir., *Terre, forêt et droit, Actes des journées internationales d'histoire du droit de Nancy (12-15 juin 2002)*, Nancy, 2006, p. 225-244 qui compare les situations françaises et anglaises. Voir aussi, pour la Franche-Comté, J.-M. AUGUSTIN, « La propriété et les droits d'usage des habitants de la terre de Mouthe dans la forêt de Noirmont », dans F. LASSUS éd., *Mélanges offerts à la mémoire de Roland*

Du fait de l'extrême rareté d'autres types de source qui auraient pu permettre d'approcher le problème de l'application de ces dispositions, c'est vers les statuts des villages qu'il faut se tourner pour apprécier de quelle manière la forêt et donc le bois ont été exploités en Provence au Moyen Âge. Ces statuts apparaissent au XIIIe siècle, époque où les villes de la région commencent également à élaborer leurs propres réglementations. Les problèmes de la forêt ne sont alors pas nouveaux, mais ils atteignent une acuité particulière appelée à durer.

Le Comtat Venaissin présente un terrain très favorable pour une étude des réglementations forestières. Les statuts villageois y sont nombreux et précoces. Cette petite région se caractérise par ailleurs par des situations variées qui influencent les règles forestières, de la riche plaine agricole à l'aride colline. C'est dans les contreforts alpins de l'est du Comtat qu'ont été élaborées des réglementations spécialement consacrées à la forêt. Venasque est un village perché sur une avancée rocheuse située à une dizaine de kilomètres au sud-est de Carpentras, capitale du Comtat. Entouré des collines qui constituent aujourd'hui les Monts du Vaucluse, Venasque domine un territoire de garrigues et de forêt méditerranéenne, tout particulièrement dans la « Montagne de Venasque », qui sépare le village de ceux du Beaucet, de Méthamis, Murs et Gordes. C'est au sujet de cette « Montagne » qu'ont été composés, en 1464, les seuls statuts forestiers comtadins conservés pour le Moyen Âge[4]. Ce précieux document[5] permet de comprendre les rapports de force et les préoccupations qui ont pu conduire à des réglementations concernant l'exploitation de la forêt (I). Il invite également à dépasser le cas particulier de Venasque pour confronter les intérêts et aspirations des habitants et seigneur de ce village avec ceux des autres communautés comtadines (II), ce qui révèle toute la diversité des approches de la forêt et de ses richesses à l'époque médiévale.

La forêt de Venasque, un exemple d'exploitation en zone montagneuse

Au milieu du XVe siècle, la montagne de Venasque, ses forêts et garrigues, sont au cœur des préoccupations des communautés voisines depuis de nombreuses années. Le 24 octobre 1297 intervient ainsi un arbitrage réglant un différend sur l'accès et l'exploitation de la montagne entre les

Fiétier par ses collègues de Besançon, Besançon, 1984, p. 31-57. Plus anciens mais très utiles sont G. PLAISANCE, « Les droits d'usage forestiers et leur vocabulaire », *Actes du colloque sur la forêt, Besançon, 21-22 octobre 1966*, Paris, 1967, p. 209-218 et M. AUBRUN, « Droits forestiers et libertés paysannes (XIe-XIIIe s.), leur rôle dans la formation de la carte forestière », *Revue Historique*, 568, 1988, p. 377-386.

4. Les statuts forestiers sont plus nombreux dans les Alpes de Haute-Provence où ils ont notamment été étudiés par T. SCLAFERT, *Cultures...*, *op. cit.* qui mentionne les statuts de Colmars-les-Alpes de 1296 et ceux de Savine, près d'Embrun, de 1302 et de 1514.

5. Il est conservé aux AD de Vaucluse (dorénavant ADV), sous la cote E dépôt Venasque, DD 1.

villageois du Beaucet et ceux de Venasque[6]. Cette sentence indique que ce conflit durait déjà depuis « long temps ». Il justifie, à la fin du XIIIe siècle, l'appel au plus puissant personnage de la région, l'évêque de Carpentras, Bérenger. Ce sont les gens du Beaucet qui ont entamé la procédure du fait de l'atteinte portée par ceux de Venasque à leurs droits sur la « montagne de Venasque ». Ces droits se résument à une exploitation des richesses, essentiellement forestières, du lieu, ce que leur refusent les habitants de Venasque, regroupés derrière leurs seigneurs[7]. L'évêque de Carpentras sollicité par les parties donna raison à la communauté du Beaucet, lui reconnaissant le droit d'exploiter la forêt dans les termes même de la demande qui lui avait été adressée, mais réservant en faveur des seigneurs de Venasque, une taxe sur les produits de la forêt et surtout en rappelant la juridiction, la propriété et les droits de ces derniers sur la montagne[8]. Sous cette réserve, les droits sur cette forêt des gens du Beaucet, autant que de ceux de Venasque, sont très larges, l'exploitation en est tout à fait libre. La taxe prévue par la sentence arbitrale ne concerne en effet que le roux et en aucun cas le bois. Celui-ci peut donc être coupé sans aucune limite.

Aucun document ne permet de s'assurer de l'application de cette sentence ni du respect par les habitants de Venasque des droits de leurs voisins du Beaucet. Toujours est-il que les usages reconnus à ces derniers sont implicitement remis en cause par les statuts de 1464. En février de cette année, en effet, la question de la montagne et de son exploitation ressurgit dans les actes de Venasque. C'est le parlement général du village, l'assemblée des habitants ou tout au moins des chefs de famille, qui formula des conclusions, présentées par les deux syndics et leur conseiller, au seigneur du lieu, l'évêque de Carpentras, Jean de Montmirail[9].

La procédure est intéressante. Dans la plupart des villages comtadins de l'époque, c'est également de la communauté que viennent les statuts, mais généralement de quelques hommes désignés en son sein pour les élaborer ou les modifier. Ici, il n'est pas question de rédacteurs des statuts, les syndics

6. Ce document n'est conservé que par une copie nettement postérieure et traduite en français dans les Archives communales (désormais AC) de Venasque, déposées aux AD de Vaucluse, sous la cote AC Venasque, 6 D 1.

7. AC Venasque, 6 D 1, f° 1, les habitants du Beaucet demandent à « estre maintenus en leur pacifique possession de cuilhir glandz et roux, prendre boys tant pour bastir que brusler, faire charbon paistre et tenir leur bestail en tout et par tout la montaigne de Venasque. »

8. *Ibid.*, f° 2 les gens du Beaucet pourront « tenir, garder et faire depaistre tout bestail en ladite montaigne, cuilhir glandz prendre boys a bastir et pour brusler, y amasser du roux et faire charbon [et] y faire aultres emplethes et actes en icelle montaigne tout ainsy que les dictz de Venasque, toutes et quantes foys que bon leur semblerait » mais l'arbitre rappelle que « demeurant toutes foys la juridiction et la propriété de dicte montaigne et toutz aultres droitz seigneuriaulz aux dictz seigneurs de Venasque. »

9. ADV, E dépôt Venasque, DD 1, les statuts sont formulés, « visa conclusione parlamenti generalis ejusdem loci de Venasca [...] eidem reverendo domino episcopo et majori domino ac condomino dicti loci de Venasca exhibita per discretos viros Laurent[ium] Juliani et Spiritum Alberti sindicos ac Jacobum Mossuti consiliarium dicti loci de Venasca. »

et conseillers eux-mêmes ne sont que les porte-parole de la communauté. C'est de celle-ci dans son ensemble que viennent les demandes qui seront reprises sous la forme réglementaire. Le seigneur lui-même, comme en 1297, est assez passif. Il écoute plus qu'il n'agit. Cette position assez originale pour la région se comprend par les motivations de la population venasquaise.

Les conclusions présentées par l'assemblée sont en effet alarmantes. Jadis très boisée, la montagne de Venasque aurait été dévastée par une exploitation abusive et désordonnée ; s'il n'était pas remédié à cette situation, la communauté courrait à la catastrophe. La montagne deviendra infertile, ce qui conduira à la dépopulation du lieu [10]. En d'autres termes, l'état de la forêt de Venasque met en cause la survie même de la communauté. Sa conservation se confond donc parfaitement avec l'intérêt de la *res publica*. Il n'est dès lors pas étonnant que la communauté dans son ensemble se sente concernée et demande à son seigneur d'intervenir.

Il est, également, remarquable que cette situation ne soit imputée à personne en particulier. Il n'est à aucun moment question de rivalités entre communautés, notamment avec celle du Beaucet, tout au moins explicitement. Celles-ci se retrouvent en effet dans l'esprit du texte. La cause de la dévastation de la forêt de Venasque est son exploitation désordonnée, un usage trop intensif et trop peu contrôlé. La faute pèserait principalement sur ceux qui, venant de plus loin, exploitent aussi la montagne de Venasque, sans se préoccuper de sa survie. Cette méfiance à l'égard de « l'étranger » se retrouve dans le fait que les statuts qui doivent permettre de sauver la forêt venasquaise sont justifiés par l'intérêt de la seule communauté de Venasque ainsi que dans le contenu de ces dispositions.

C'est la survie de la forêt qui est au cœur des préoccupations de la communauté. Les statuts forestiers prennent les mesures qui doivent permettre de l'assurer. Celles-ci sont peu nombreuses mais très précises. Les six brefs articles qui composent ce document révèlent de quelle nature étaient les abus qui ont mis en danger la « Montagne » de Venasque. Contrairement à ce qui peut se trouver dans d'autres réglementations villageoises, les statuts de 1464 ne prévoient jamais une interdiction générale de couper ou de ramasser du bois. En revanche, il est question de l'écorçage des arbres, de la dimension des haches autorisées pour les coupes, de la fabrication du charbon de bois. La communauté avait-elle conscience de l'inefficacité des mesures trop générales ? C'est possible, elle entendait quoi qu'il en soit mettre fin à des pratiques qui étaient de nature à mettre en péril la forêt voisine.

10. *Ibid.* : « mons vulgo vocatus mont[...] de Venasca olim multum nemorosa et glandiferis et aliis arboribus multis dudum valde ressenta inordinato usu incolumne dicti loci de Venasca quasi devastata est et nisi provideatur ad totalem depopulationem et infertilitatem [...] et reddigetur in respublice ipsius loci gravissum damnum et jacturam. Volens pro incumbenti suo officio depopulationi et destructioni dicti montis et incomodis reipublice dicti loci... »

Les statuts forestiers de Venasque cherchent donc à protéger l'intégrité de la « Montagne », ce qui passe par la défense de celle des arbres qui la composent. Il est ainsi interdit d'arracher l'écorce des chênes. La mesure est justifiée par le fait que l'écorçage provoque la mort de ces arbres. Cette pratique devait en effet être très répandue du fait de l'importance du tan pour les tanneurs, mais aussi dans le cas où les chênes en question fournissaient du liège [11]. Le cinquième article traite également des chênes. Il y est prohibé d'arracher ces arbres ou d'en couper, si ce n'est ce qui pourrait l'être depuis le sol et avec une petite hache (le texte précise qu'elle ne devra pas dépasser trois paumées, soit environ soixante-quinze centimètres) [12]. Cette disposition rejoint le troisième statut qui réglemente la fabrication du charbon. Celle-ci n'est pas interdite mais le bois utilisé pour sa préparation doit seulement venir des rameaux qui pourront être coupés depuis le sol ou de souches [13]. Dans les deux cas, c'est donc la croissance des grands arbres qui est protégée. Il est, par contre, remarquable que les jeunes arbres ne le soient pas. Ils pourront être coupés ou arrachés. Le dernier article, qui concerne également l'ensemble des arbres, s'inscrit dans la même logique. Il interdit en effet de faire des marques sur les arbres à moins que cela soit fait avec des haches de trois paumées. Les marques peu profondes sont donc possibles, ce qui, à nouveau ne concerne que les arbres suffisamment âgés pour les supporter.

À côté de ces mesures, les statuts cherchent à limiter l'exploitation dans le cadre fixé par les articles précités. L'accès aux bois est ainsi interdit aux étrangers. Même si le document ne prévoit à aucun moment explicitement que seuls les habitants de Venasque sont concernés par les dispositions qu'il édicte, les étrangers semblent bien exclus de la « Montagne ». Le quatrième article prévoit en effet que la vente du bois issu de la forêt à des étrangers n'est possible qu'à la condition que le vendeur apporte ce bois à la résidence de l'acheteur avec ses propres animaux. Il semble donc que la vente aux étrangers soit rendue difficile, ce qui permet de limiter les coupes, mais ce qui implique surtout que les étrangers ne puissent eux-mêmes venir prendre du bois dans la forêt de Venasque. On peut, dès lors, douter du maintien de la sentence arbitrale de 1297.

Quoi qu'il en soit, ces six statuts révèlent que l'objectif de la réglementation est davantage la conservation de la forêt que son repeuplement [14]. Ici

11. *Ibid.* : « quoniam per excorticationem arborum glandiferum dicte [arbor]es moruntur quapropter statuit et ordinavit quod arbores quercum dicti montis non excorticentur. »

12. *Ibid.* : « Item ulterius statuit et ordinavit quod non excabassentur nec sindatur [sic] arbores quercum nisi quod ex terra et cum una securi longitudinis trium palmarum vel circa scindi poterit sub pena predicta prout dictum est applicanda. »

13. *Ibid.* : « Item statuit et ordinavit quod non fiant carbones in dicto monte nisi de ramis vulgo branches arborum [etiam] de truncis et de ramis tantumodo quos pro terra cum una securi longitudinis trium palmorum vel circa poterit scindere. »

14. L'objet du second article est très difficile à percevoir du fait de l'état dégradé du document. Il semble en tout cas qu'il prévoie que certaines activités ne seront possibles que dans des lieux bien déterminés et limités de la forêt.

apparaît plus clairement le danger qui pèse sur la petite communauté. Comme tous les villages de Haute Provence, Venasque est menacé par les fortes précipitations orageuses qui caractérisent la région. Sa forêt est sa meilleure défense contre l'érosion qui risque de rendre son territoire inculte. Il est donc vital pour les villageois de maintenir les arbres les plus grands, ceux dont les racines sont les plus profondes pour retenir la terre de leur colline. Le réalisme les pousse néanmoins à ne pas interdire toute exploitation de la forêt, celle-ci portera donc sur les arbres les plus jeunes.

Aucun document ne permet malheureusement de connaître de quelle manière ces dispositions ont été appliquées. Il faut attendre un siècle pour que la forêt de Venasque réapparaisse dans la documentation. En 1568, le parlement général du village se tourne à nouveau vers son seigneur, l'évêque de Carpentras Paul Sadolet, pour se plaindre de la dévastation du territoire de Venasque. Malgré la similitude des procédures de 1464 et 1568, les mesures sont nettement différentes. Il n'est en effet plus question d'interdictions techniques, mais d'une prohibition générale de coupe dans des défens inconnus du texte du XVe siècle [15]. Malgré cette différence, le renouvellement des demandes de l'assemblée prouve que la situation de la forêt venasquaise reste préoccupante un siècle après et donc que les mesures étudiées n'ont pas été suffisantes ou suffisamment appliquées. La mise en place de défens est révélatrice de cette insuffisance. Elle est sans doute intervenue entre ces deux dates et démontre une évolution des méthodes de protection de la forêt. Plutôt que des règles générales encadrant un accès relativement libre à la forêt, le principe devient l'interdiction d'accès, premier acte d'une privatisation de l'espace boisé, ce qui rapproche le cas de Venasque de celui des communautés de la plaine.

De la montagne à la plaine, des problématiques et objectifs différents

Dans la plaine du Comtat, la forêt ne joue pas le même rôle qu'à Venasque et dans les autres villages alpins ou pré-alpins. L'érosion n'est pas une menace pour la survie des communautés, pourtant la protection de la forêt reste une question centrale dans les réglementations. Elle intéresse les seigneurs aussi bien que les habitants. Mais, alors qu'à Venasque, la gravité de la situation justifiait une union autour de la défense des bois, en plaine, la forêt est l'objet de tensions et de rivalités dans lesquelles l'intérêt poursuivi est rarement l'intérêt général de la communauté.

Deux types de méthode sont employés pour limiter l'exploitation des forêts de plaine. La plus radicale est la mise en défens. Le défens tire son étymologie du latin *defendere*, qui désigne l'action de repousser, éloigner et,

15. Bibliothèque municipale (désormais BM) de Carpentras, ms. 1361, f° 385 : « statuit et ordinavit quod nullus abscindat vel arripiat aliqua ligna in devensis tam de les derbosseros quam dan gros. »

donc, protéger le lieu dont on souhaite écarter autrui. La mise en défens est ainsi la mesure qui doit permettre d'interdire l'accès à un lieu. Le terme défens peut donc s'appliquer à des lieux variés. Il est employé au Moyen Âge pour tout type de terre, mais plus particulièrement pour les forêts. Nombreux sont, encore aujourd'hui, les lieux-dits forestiers qui ont gardé la mémoire de cette institution, deffais, devois ou défens suivant les régions. Les défens sont mis en place, en règle générale, par le seigneur, mais cette faculté est ouverte à tout propriétaire [16]. Toute forêt appartenant à un particulier peut donc être défendue. Celui-ci a néanmoins toujours la possibilité d'assouplir la mesure en autorisant le ramassage du bois, sa coupe, la chasse ou d'autres utilisations de sa forêt par les personnes qu'il déterminera [17]. Même si nos actes ne le précisent pas il faut penser qu'à cette occasion il percevra des redevances ou droits d'entrée dans ses terres.

Moins que par l'interdiction d'accès qu'il pose sur une forêt, le défens se définit donc par la maîtrise qu'il confère au propriétaire sur sa terre. Une fois le défens posé, celui-ci est en effet le seul à pouvoir décider de qui aura le droit d'accéder et de ce qui pourra être fait dans sa forêt. En cela, le défens se distingue nettement des terres et forêts « usagères ». Celles-ci sont en effet soumises aux contraintes communautaires et, si ces dernières sont encadrées ou réduites, c'est sous l'effet des réglementations villageoises et non de la volonté directe des propriétaires.

Ces réglementations des droits d'usage constituent la seconde méthode d'encadrement de l'exploitation des forêts de plaine. Les droits d'usage d'une communauté sur les bois voisins sont nombreux et variés mais on en chercherait en vain une énumération dans les statuts comtadins. La finalité essentiellement répressive de ces textes explique l'inutilité de telles définitions de droits, que les villageois ne connaissent au surplus que trop bien. Il est en revanche nécessaire de bien préciser les limites de ces libertés.

Les variations sont ici importantes entre les localités. Les statuts prévoient généralement des interdictions de principe qui révèlent le souci des propriétaires, également les habitants les plus influents du village, de contrôler l'accès à leurs bois. Les réglementations ajoutent néanmoins presque toujours que

16. L'article 89 des statuts de Courthézon de 1416 ouvre ce droit à toute personne : « ...si aliqua persona in suis possessionibus deffendutas unum vel plures fecerit... » (ADV, 2 F 39, p. 47). Il semble qu'il en soit de même à Saint-Pierre de Vassols (art. 17 des statuts de 1385, BM Carpentras, ms. 562, f° 503) et à Monteux, où il est fait mention des défens d'autrui alors que le seigneur n'est jamais cité dans la réglementation (art. 7 des statuts de 1387, AD Vaucluse, E dépôt Monteux, f° 4).

17. Art. 4 des statuts de Châteauneuf-l'Amic de 1399 (AC Châteauneuf-de-Gadagne, AA 1, éd. L. DUHAMEL, « Chartes et statuts de Châteauneuf-de-Gadagne », *Annuaire de Vaucluse*, 1889, p. 381) : « que nulle personne, de quelle condition que ce soit, n'entreprenne et ne se donne la liberté de ramasser du bois ny faire paitre, ni chasser aux lapins, en quelle manière que ce soit, dans les bois ou deffens de M. le baron de Châteauneuf appelés le Bois de la Rouvère [...], sans la permission dudit seigneur et [sic]de son procureur... »

le propriétaire pourra autoriser l'entrée dans sa forêt, le ramassage, voire la coupe de bois [18]. Une permission plus large est prévue en faveur des laboureurs ou charretiers qui pourront couper et ramasser du bois dans une forêt voisine si leur outil de travail est endommagé, sans qu'une autorisation du propriétaire soit nécessaire. Il est alors généralement ajouté que cette coupe doit être raisonnable et causée par l'urgence [19].

En revanche, dans la plupart des cas, les autorisations de ramassage ou de coupe sont limitées. Elles ne concernent pas tous les arbres, les arbres fruitiers (dont les chênes qui fournissent les glands aux porcs du village) en sont souvent exclus [20], mais c'est surtout l'origine des bénéficiaires qui entre en compte dans l'étendue de ces permissions. Il est ainsi généralement précisé que seuls les membres de la communauté pourront jouir de la forêt voisine, ou même y accéder, à l'exclusion des étrangers [21]. Dans le même sens s'inscrivent les mesures qui prohibent la vente du bois ou sa sortie du territoire du village [22].

18. Statuts de Monteux de 1387 (conservés dans une traduction française du XVIe siècle), ADV, E dépôt Monteux, f° 8v°, art. 21 qui pose l'interdiction de « coupper rame d'arbre d'autruy ny recevoir icelle [...] sans la sceu et licence du seigneur maistre... » Les interdictions de coupe et ramassage frappent le bois vert aussi bien que sec ou mort : « ...quod nulla persona sit ausa accipere nec facere ligna siqua nec virida... » (Statuts de Saint-Pierre de Vassols de 1385, BM Carpentras, ms. 562, f° 498v°, art. 3 ; voir aussi les statuts du Barroux de 1413, ADV, E dépôt Le Barroux, AA 3, f° 7v°, art. 54).

19. L'article 29 des statuts de Courthézon de 1416 indique ainsi que les « ...bubula dicti loci Curthedonis, die qua arabunt, possunt colligare et accipere ligna in quibuscumque arboribus pro necessariis in aratro absque pena seu banno quibuscumque... » (ADV, 2 F 39, p. 20), il en est de même, bien que moins clairement, à Châteauneuf-de-Gadagne en 1380 (AC Châteauneuf-de-Gadagne, AA 1, éd. L. DUHAMEL, « Chartes... », *loc. cit.*, p. 375-376). À Pernes, il est simplement précisé que ce droit pourra être exercé « ...tempore necessitatis... » (art. 26 des statuts de 1395, ADV, 2 F 41, p. 12). À Monteux en 1387, cette autorisation est étendue aux charretiers (ADV, E dépôt Monteux, art. 22, f° 9). Les arbres fruitiers en sont, toutefois, généralement exclus.

20. Sur les glandées, question qui dépasse notre sujet, C. MICHALSKI, « Le droit à la glandée », *Revue forestière française*, 57, 2005, n° 4, p. 377-391. T. BENOIST-DARTIGUES, *Mazan, au temps des Astoaud, Retronchin, Sade, du milieu du XIIIe au XVIe siècle*, Avignon, 1993, p. 87 souligne la protection particulière accordée au chêne par les statuts de Mazan.

21. Art. 63 des statuts du Barroux de 1413 : « ...qu'aucune personne étrangère n'ose prendre ni sortir du bois vert ou sec du terroir du Barroux, si ce n'est de son propre fonds, ou sous la permission du maître... » (ADV, E dépôt Le Barroux, AA 3, f° 8v°), l'article 15 des statuts de Modène de 1429 prévoit de même : « ...quod nulla persona extranea sit ausa colligere ligna [...] in curritario dicti loci de Maudena sine licentia curie... » (ADV, E dépôt Modène AA 1, f° 3v°), les statuts de Châteauneuf-du-Pape de 1303 posent dans le même sens « ...quod nulla persona alienigena a dicto loco scindat, seu colligat ligna in pascuis castrinovi predicti cum faucillo, vel securi vel massa seu quocumque alio modo... » (AD Vaucluse, E dépôt Châteauneuf, AA 1). Voir également la charte accordée par le seigneur Isarn d'Entrevennes pour le peuplement de Saint-Christol en 1271 (ADV, E Dépôt Saint-Christol, AA 1, analyse dans Th. SCLAFERT, « Les Monts... », *loc. cit.*, p. 675).

22. L'article 6 des statuts du Barroux de 1432 indique que « les habitants du Barroux pourront prendre du bois dans les terres gastes du terroir du Barroux, excepté du devois du seigneur, pour leur usage, sans aucun empechement. » (ADV, E dépôt Le Barroux, AA 3, f° 14 et 14v°).

Le but de ces mesures apparaît clairement, il s'agit de rappeler la finalité des droits d'usage. Ceux-ci doivent apporter un confort ou une aide à la survie des habitants de la communauté et à eux seuls. La raréfaction de la forêt explique la nécessité de ce rappel. Il est dès lors exclu que ces libertés communautaires puissent profiter à des étrangers à la communauté. C'est également le recul de la forêt qui explique le souci permanent des statuts d'encadrer ces droits d'usage. Tous contiennent des dispositions qui réduisent plus ou moins strictement les libertés communautaires.

La finalité des réglementations est donc la même qu'à Venasque, ce sont les causes qui changent. En plaine, la forêt n'est pas perçue comme l'élément indispensable du paysage villageois, dont la disparition menacerait la survie de la communauté, mais comme un réservoir de matière première dont il faut éviter l'épuisement. L'âge, la taille des arbres importent peu, seule leur présence intéresse les autorités villageoises, c'est pourquoi, contrairement à Venasque, les statuts de la plaine prennent parfois des mesures pour assurer le renouvellement de la forêt. Moins que le bûcheron, le danger principal qui pèse sur la repousse est le bétail. Plusieurs réglementations s'en prennent ainsi aux troupeaux qui pourraient piétiner ou brouter les jeunes bois [23], et en premier lieu aux chèvres, leurs principales prédatrices. Des statuts interdisent leur présence dans le village ou en limitent le nombre. Ils prévoient surtout qu'elles devront être surveillées ou attachées et que leur déplacement ne pourra se faire que suivant des itinéraires bien déterminés. Le but étant évidemment notamment d'éviter les cultures mais aussi la forêt [24].

Uniquement considérée comme réserve de matière première, la forêt de plaine est, bien plus que la forêt de montagne, l'objet de conflits. Les communautés font valoir leurs usages forestiers qu'elles présentent comme des coutumes, les seigneurs s'y opposent en prétendant que c'est en vertu d'anciennes concessions que ces droits sont détenus [25]. Ces mêmes commu-

23. De telles mesures se retrouvent à Saint-Pierre de Vassols dans les statuts de 1385 (art. 37, BM Carpentras, ms. 562, fº 508) : « ...quod nullum animal bovinum intrat in alienis nemoribus seu deffensis... ». De même, au Barroux, les chèvres et brebis ne peuvent entrer dans les bois coupés d'autrui avant que trois années soient passées : « Qu'aucun troupeau de moutons ni de chèvres n'entre, ne dépaisse dans les coupes de bois d'autrui, que trois ans après qu'elles auront été faites... » (ADV, E dépôt Le Barroux, AA 3, fº 7-7vº, art. 52 des statuts de 1413). Dans le même sens, l'article 13 des statuts de Pernes de 1395 multiplie par dix les peines prévues pour sanctionner l'entrée du bétail dans les bois d'autrui dans le cas de « nemus juvenis » (ADV, 2 F 41, p. 6).

24. À Méthamis, où l'autorisation d'avoir une seule chèvre pour son usage personnel est assortie d'une mesure qui concerne implicitement les forêts (art. 33 des statuts de 1380, éd. P. Bernardi et D. Boisseuil, « Les statuts de 1380 de Méthamis (Vaucluse) », *Histoire et Sociétés Rurales*, 26, 2006, p. 124) : « Et si ipsam capram extra dictum locum ducere voluerit, quamlibet dictam capram stacatam cum una staca ducere et manualiter tenere debeant et debeat taliter et ligatam quod dampnum non faciat. » Une interdiction générale d'accès au territoire du village se retrouve à Pernes (art. 50 des statuts de 1395, ADV, 2 F 41, p. 23).

25. Le seigneur de Valréas, Draconnet de Montdragon « concède » ainsi en 1231 à l'« universitas » de Valréas « ...omnes bona consuetudines hactenus obtentas... » (ADV, E dépôt Grillon, AA 6, fº 2).

nautés s'opposent entre elles pour la maîtrise de la forêt voisine de plusieurs villages[26]. Les tensions existent même au sein des populations, entre les propriétaires forestiers et les habitants moins bien lotis, attachés à leurs droits d'usage dans les bois ; les limitations des droits d'usage, leur soumission au bon vouloir des propriétaires, en sont l'expression.

C'est à ce niveau que les problématiques se distinguent principalement entre la montagne et la plaine. La forêt rapproche les intérêts dans les hauteurs, elle les oppose ailleurs. La forêt et, bien sûr, à travers elle la matière première bois devient ainsi l'enjeu de rivalités qui se retrouvent dans les réglementations villageoises. Celles-ci, par leur plus ou moins grande générosité, traduisent les rapports de force entre les intervenants. À Modène ou à Châteauneuf l'Amic où le pouvoir seigneurial est fort, l'exploitation de la forêt est strictement soumise à sa volonté[27]. Inversement, à Bédarrides, aucune place n'est faite au seigneur de la ville, l'évêque d'Avignon, la gestion de la forêt est laissée à la communauté elle-même et traduit les tensions entre propriétaires forestiers et autres habitants[28]. Entre ces deux extrêmes, les statuts apparaissent comme des compromis plus ou moins équilibrés, mais contrairement à Venasque, l'intérêt général de la communauté est peu pris en compte. C'est l'intérêt particulier de chacun qui est défendu ; tous les protagonistes ont pour but d'obtenir l'exclusivité de l'exploitation de la forêt voisine. Ces efforts de privatisation des espaces boisés trouvent leur plus parfaite expression dans la mise en défens, mais la limitation des usages communautaires s'inscrit également dans cette démarche.

Ces mesures se retrouvent à Venasque comme en plaine, mais leurs causes sont différentes. Dans les villages de la plaine, elles sont l'expression d'un individualisme foncier en lutte avec les droits communautaires. Cette cause des rivalités et donc des réglementations constitue une spécificité de la région étudiée. C'est en effet généralement à partir du XVI[e] siècle que les propriétaires commencent à s'en prendre aux usages villageois. La précocité provençale peut s'expliquer par la rareté des forêts et l'importance des troupeaux ovins et caprins, particulièrement destructeurs pour les bois. Mais le fait que cet individualisme naissant soit propre aux régions de plaine plus qu'à celles de montagne laisse penser qu'au-delà du problème des moutons et des chèvres, qui ne peut être nié, le sens aigu et précoce de la propriété, hérité du droit romain, doive également être pris en compte.

26. C'est l'objet de l'arbitrage déjà mentionné de l'évêque de Carpentras entre les villages de Venasque et du Beaucet au sujet de la forêt de la montagne de Venasque, en 1297 (ADV, E dépôt Venasque, 6 D 1), mais aussi d'un arbitrage entre les communautés de Malemort d'une part et de Méthamis et Blauvac de l'autre en 1253, au sujet de la montagne du Puynoir voisine des trois villages (ADV, E dépôt Méthamis, FF 5).

27. Statuts de Modène de 1427 (ADV, E dépôt Modène AA 1), de Châteauneuf-l'Amic de 1380 et 1399 (AC Châteauneuf-de-Gadagne, AA 1, éd. L. DUHAMEL, « Chartes... », *loc. cit.*, p. 373 *sq.*).

28. Statuts de 1465, AD Vaucluse, 1 B 1274, f° 147v°.

Quelles qu'en soit les motivations, cette présence de la matière première bois et donc de la forêt dans les réglementations révèle qu'en plus de son importance économique, la question de leur exploitation jouit au Moyen Âge, en plaine comme en montagne, d'une place centrale d'un point de vue juridique.

Nicolas Leroy, Université de Nantes, faculté de Droit et de Sciences Politiques, chemin de la Censive du Tertre, BP 81307, F-44313 Nantes Cedex 3. Nicolas.leroy@univ-nantes.fr

Réglementation et ressources naturelles : l'exemple de la forêt en Comtat Venaissin

À travers l'exemple de la forêt dans le Comtat Venaissin et la Principauté d'Orange voisine, sont approchées les réglementations visant à assurer une gestion raisonnée de la ressource bois. À la fin du Moyen Âge, la prise de conscience de la raréfaction des forêts est incontestable dans la région. Plusieurs seigneurs et communautés élaborent alors des mesures visant à concilier conservation et exploitation indispensable aux villageois. Celles-ci vont de l'interdiction assez stricte d'accès et d'exploitation des bois (grâce à la mise en défens) aux droits d'usage, plus ou moins encadrés, pesant sur la forêt d'autrui. En partant de ces réglementations il a été possible de rechercher leurs causes. La forêt apparaît ainsi en premier lieu comme une terre de conflits entre de multiples acteurs. Les différentes réglementations sont les fruits de ces rivalités, elles en portent largement les marques. Elle est ensuite une richesse fragile qui doit être protégée. C'est à ce niveau que se retrouvent les conséquences des rivalités ayant la forêt pour objet. En fonction des résultats de celles-ci, les finalités des réglementations varient, de l'égoïsme seigneurial ou communautaire à une prise en compte de l'intérêt général associant parfois seigneurs et communautés. Elles font également apparaître les premières manifestations de la lutte entre l'individualisme et les contraintes communautaires qui caractérise la gestion des ressources rurales tout au long de l'Ancien régime.

Forêt – réglementations – droits d'usage – communautés rurales – Comtat Venaissin

Regulations and natural resources : the example of the forest of Comtat Venaissin and Orange Principalty

In this article, the example of the forest of Comtat Venaissin and Orange Principality is used to present the rules which ensure planned management of wood. At the end of the Middle Ages, everyone in this area was already aware of forest's rarefaction. That's why many lords and communities drew up rules to conciliate both the conservation and the exploitation. These rules treated a large scale of aspects : strict ban of access and exploitation of the forest (thanks to the institution of *défens*), customs more or less restricted to others forests... Studying these regulations allowed us to seek after their origins. Forest appears first as a ground of complaint between many actors. The

varied regulations are precisely the results of these rivalries. Forests are also a precarious resource that needs to be protected. Here reappears the consequences of the struggles on woods. Those conflicts inflected the aims of the regulations from seigniorial or community egoism down to aspiration of general interest associating lords and communities. Those regulations are also one of the first signs of the conflicts between the individualism and the community constraints, which will characterize during the Old Regime the natural resources management.

Forest – regulations – usage rights – rural communities – Comtat Venaissin

Médiévales 53, automne 2007, p. 93-108

Corinne BECK
Patrice BECK

L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE DOMAINE DUCAL BOURGUIGNON À LA FIN DU XIVe SIÈCLE

En Bourgogne à la fin du Moyen Âge, la seigneurie ducale compte une cinquantaine de domaines. Ils sont peu ou prou équipés non seulement d'installations fonctionnelles utiles à l'exploitation directe ou indirecte des propriétés foncières (fermes, granges, celliers, moulins, pêcheries), mais aussi des outils et des symboles de la puissance publique (fortifications, locaux administratifs et judiciaires), ainsi que des aménagements résidentiels, certes plus ou moins développés et susceptibles d'accueillir à l'occasion le duc, sa famille et sa cour (*fig. 1*).

Ce parc immobilier constitue un chantier de construction, de rénovation et d'entretien constamment ouvert, donc un prolixe marché de travail et d'exploitation de matériaux ; notamment sous Philippe Le Hardi et Marguerite de Flandre, les premiers Valois dont le règne, entre 1364 et 1404, se distingue par la densité et la qualité des opérations de réorganisation et de mise au goût du jour de l'héritage capétien. Ces travaux nourrissent alors le chapitre le plus dispendieux de la gestion du domaine, oscillant entre 79 et 86,5 % des rentrées domaniales annuelles [1].

En témoigne une documentation comptable d'une très grande richesse comportant plusieurs ensembles emboîtés : les comptabilités des châtellenies, celles des bailliages et celles de la Recette générale qui constitue l'organisme central de décision et de contrôle. Les séries les plus précoces courent depuis les années 1330 et les plus longues au moins jusqu'au milieu du XVIe siècle, jusqu'au moment où les gouverneurs royaux abandonnent largement la régie directe.

1. J. Rauzier, *Finances et gestion d'une principauté au XIVe siècle. Le duché de Bourgogne (1364-1384)*, Paris, 1996, p. 606.



Fig. 1 : Les bailliages et les châtellenies au duché de Bourgogne au début du règne de Philippe le Hardi.

À s'en tenir à trois exemples, la châtellenie d'Aisey dans la vallée de la Seine, le cellier de Chenôve près de Dijon dépendant à la châtellenie de Lantenay, le domaine de Germolles détaché dans les années 1380 de la châtellenie de Montaigu aux portes de Chalon-sur-Saône, ce sont 170 registres de comptabilités, plus de 19 300 folios, près de 38 600 pages qui sont disponibles.

AISEY	CHENÔVE	GERMOLLES
B 2074 (1328) B 2122 (1577)	**B 4262 (1352) B 4343 (1663)**	**B 4781 (1385) B 4822 (1572)**
48 registres 4 793 folios	**81 registres 11 499 folios**	**41 registres 3 055 folios**

Ces comptabilités sont d'excellents observatoires de la vie économique et sociale de ces grands domaines, notamment des usages et des modes de gestions de leurs ressources naturelles : de l'eau et du bois, de la pierre, de la terre et des minéraux qui s'y trouvent et qui y sont exploités. Et les vestiges de ces installations ne sont pas rares : la topographie, le parcellaire et les monuments en conservent de larges traces qui permettent de combiner approches scripturaires et archéologiques.

Dans quelles mesures alors ces domaines fonctionnent-ils avec leurs moyens propres et dans quelles mesures sont-ils conçus comme les pôles d'une même entreprise organisée au niveau de l'État bourguignon ? Quelle est la part respective du domanial et du commercial, voire du spéculatif dans la gestion de leurs ressources naturelles ? Leur économie est-elle de prédation ou bien de développement durable ? Y a-t-il quelque évolution sensible dans les comportements ?

Le thème est vaste, impose de brasser un fonds documentaire d'une extrême richesse et si aucune étude d'ensemble n'a été en la matière tentée à ce jour, le dossier comporte désormais de solides enquêtes. Les chantiers de construction et donc leur approvisionnement en matières premières ont été de manière générale explorés par Odette Chapelot dans sa thèse de troisième cycle[2], puis dans les travaux que nous avons menés sur les aménagements ducaux d'Aisey, Chenôve, Argilly ou Germolles[3]. Les lieux de production des terres cuites architecturales, leur inventaire certes plus que les sites proprement dit, ont aussi été bien explorés par Odette Chapelot qui a donné le premier dénombrement des ateliers[4] ; d'autres chercheurs ont poursuivi

2. O. CHAPELOT, *Les matériaux de la construction en Bourgogne, 1340-1475, aspects techniques et économiques*, Thèse de 3e cycle, Paris, 1975.

3. P. BECK, « Un chantier de construction en Châtillonnais à la fin du XIVe siècle. Aisey-sur-Seine (Côte d'Or), 1389-1391 », *Annales de Bourgogne*, 65, 1993, p. 85-103 ; P. BECK *et alii*, *Le clos de Chenôve. La cuverie et les pressoirs des ducs de Bourgogne. Histoire, archéologie, ethnologie (XIIIe-XXe s.)*, Dijon, 1999 ; P. BECK, « De l'atelier au château : production et consommation de briques en Bourgogne au XIVe siècle, l'exemple de la châtellenie d'Argilly » dans *La brique antique et médiévale, production et commercialisation d'un matériau*, Rome, 2000, p. 357-370 ; P. BECK dir., *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge. Marguerite de Flandre et Germolles (1380-1405)*, Saint-Cyr-sur-Loire, 2002.

4. O. CHAPELOT, *Les matériaux...*, *op. cit.* ; EAD, « La tuilerie de Montcenis », *Milieux*, 3-4, oct. 1980, p. 29-39 ; EAD, « Les tuileries ducales en Bourgogne (XIVe-XVe s.). L'apport des textes à la connaissance des bâtiments » dans D. DEROEUX éd., *Terres cuites architecturales au Moyen Âge*, Arras, 1986, p. 23-32.

l'enquête, tel Fabrice Charlier qui a réalisé la fouille archéologique de l'une de ces tuileries, certes seulement de l'atelier et non pas des carrières d'extraction de la matière première[5]. Le fer de l'Auxois, du Châtillonnais et de la Forêt d'Othe est bien connu par les travaux de Michel Mangin[6], de Paul Benoît[7], de Catherine Verna[8], par ceux aussi que nous avons conduits à la fois dans les archives et sur le terrain avec Philippe Braunstein et Michel Philippe[9]. Pour les Eaux et Forêts, notre thèse récente[10] fait le point sur l'ensemble du domaine ducal bourguignon (*fig. 2*).

Il y a là une abondante matière à réflexion dont le présent travail voudrait témoigner : en présentant quelques exemples de chantiers transformant les ressources naturelles en matières premières ; en énonçant ensuite quelques hypothèses sinon quelques certitudes sur les modes de gestion ainsi déployées, plus particulièrement pour les ressources forestières.

Les ressources des chantiers : nature et lieux du prélèvement

À Aisey-le-Duc, la reconstruction d'une grange en 1389-1390

Dans cette localité située à 18 km en amont de Châtillon dans la haute vallée de la Seine, le châtelain et le maître des œuvres de charpenterie du duc de Bourgogne lancent au cours de l'hiver 1389-1390 des appels d'offre et délivrent des marchés en tâche pour la reconstruction de la grange-étable de la basse-cour du château[11]. Les travaux sont menés sur 21 mois et deux années comptables, de mars 1390 à novembre 1391. Ils coûtent un peu moins de 220 francs, couverts à 55 % par les recettes propres de la châtellenie, à

5. F. Charlier, « Soirans-Fouffrans, *La tuilerie* (Côte-d'Or) : un atelier de terre cuite (XVe-XVIIe s.) », *Archéologie médiévale*, 24, 1994, p. 301-366.

6. M. Mangin *et alii*, *Mines et métallurgie chez les Éduens. Le district sidérurgique antique et médiéval du Morvan-Auxois*, Besançon, 1992.

7. P. Benoît, « La sidérurgie du Châtillonnais après l'avènement du procédé indirect (*ca* 1480-*ca* 1570) : matériaux et hypothèses » dans *Mines, carrières, métallurgie dans la France médiévale*, Paris, 1983, p. 77-116.

8. C. Verna, « La sidérurgie cistercienne en Champagne méridionale et en Bourgogne du Nord (XIIe-XVe s.) » dans *L'économie cistercienne. Géographie. Mutations du Moyen Âge aux Temps Modernes*, Auch, 1983, p. 207-212.

9. Ph. Braunstein, « Les forges champenoises de la comtesse de Flandre (1372-1404) », *Annales ESC*, 4, 1987, p. 747-777 ; P. Beck, Ph. Braunstein, M. Philippe & Ch. Dunikovski, « La sidérurgie ancienne en forêt d'Othe », *Proto industries et histoire des forêts, Les cahiers de L'Isard*, Toulouse, 1992, p. 301 ; P. Beck, Ph. Braunstein, M. Philippe, « Le bois, le fer et l'eau en forêt d'Othe à la fin du Moyen Âge : bilan et perspectives », *Cahiers du centre de Recherches Historiques*, 9, 1992, p. 1-13.

10. C. Beck, *Société et biodiversité. Les eaux et forêts en Bourgogne ducale (vers 1350-vers 1480)*, thèse de Doctorat d'État, Université de Paris VIII, 2004, à paraître aux Presses Universitaires de Vincennes.

11. P. Beck, « Un chantier de construction en Châtillonnais... », *op. cit.* ; voir aussi C. et P. Beck, « La nature aménagée. Le parc du château d'Aisey-sur-Seine (Bourgogne – XIVe-XVIe s.) » dans *L'homme et la nature au Moyen Âge*, Paris, 1996, p. 22-29.

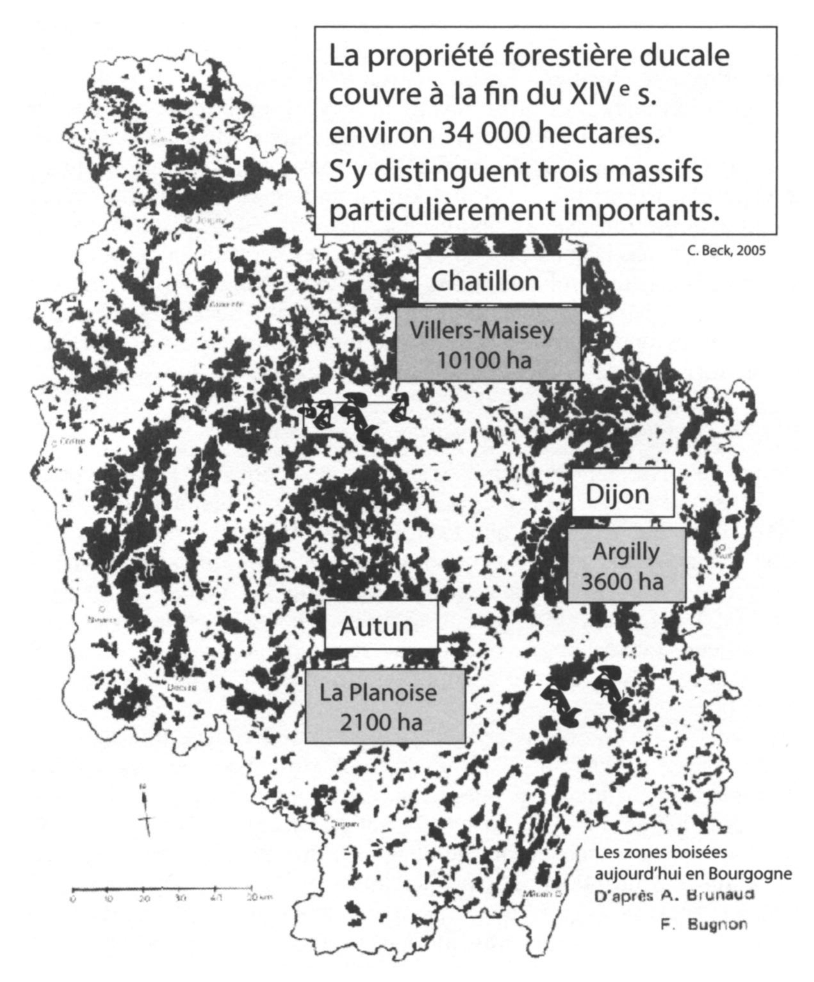


Fig. 2 : Les forêts en Bourgogne, la part ducale,
d'après C. Bonneton éd. Bourgogne, Le Puy-en-Velay, 1985, p. 293.

45 % par une subvention de 100 francs débloquée le 26 juillet 1390 par le receveur général sur mandement ducal [12]. La gestion du parc immobilier princier, même à ce niveau modeste, procède bien d'une organisation administrative et financière centralisée.

Quant à l'approvisionnement du chantier en matériaux, tuiles, bois de charpenterie et de menuiserie, pierres, terre et chaux proviennent des forêts,

12. AD de la Côte-d'Or (désormais ADCO) B 2084, f° 30v°.

des carrières et des ateliers les plus proches. C'est même le domaine propre du duc qui fournit l'essentiel et c'est le châtelain qui, le plus souvent, approvisionne et livre le chantier, via son charreton ou les corvées dues. Il est vrai qu'un cloutier et que le serrurier travaillent leur « propre fer », que des laves pour couvrir le bâtiment sont achetées à un particulier. Mais ce sont les seuls cas d'approvisionnement explicitement exogènes car les achats de tuiles à Saint-Marc, dans la même vallée à 4 km en amont, et de clous à Troyes, à 80 km en aval, ne font pas exception : les premières sont prises au locataire de la tuilerie ducale la plus proche et, si pour les seconds la certitude n'est pas acquise, il est fort probable qu'en s'approvisionnant à Troyes plutôt que dans les cités voisines de Châtillon et de Montbard, le châtelain continue d'utiliser les ressources domaniales de son employeur qui est producteur de fer en ses forges de la Forêt d'Othe située aux portes de Troyes [13].

À Chenôve en 1400-1404, la reconstruction des pressoirs

De cet établissement viti/vinicole installé aux portes de Dijon depuis au moins 1238 [14], il est nécessaire en 1398-99 d'étayer le bâtiment qui est « en aventure de cheoir, tellement que l'on n'osait y faire les vendanges [15] » : la décision est alors prise de tout reconstruire et 14 feuillets de parchemin conservent le détail des travaux qui se déroulent sur quatre années, entre 1400 et 1404 [16]. Depuis, le bâtiment a perdu sa couverture de laves mais il n'a par ailleurs guère bougé : les bois de sa charpente actuelle, récemment soumis à une analyse dendro-chronologique, ont été coupés au cours de l'hiver 1400 [17].

Le coût de l'opération avait été estimé à 1 000 francs environ mais il fallut bien plus : 1 800 francs, soit une trentaine d'années du salaire journalier d'un maçon ou d'un charpentier ayant travaillé au chantier. Cette somme, huit fois plus importante qu'à Aisey, fut intégralement couverte par des subventions venant de la recette ducale et le chantier, plus complexe que celui d'Aisey, mit à contribution des prestataires recrutés jusqu'à 40 km autour du chantier. Mais si nombre de corps de métiers – de la pierre, du fer, les cordiers et les vanniers – ont travaillé leur propre matière première dont les documents ne précisent aucunement la provenance, les éléments principaux viennent toujours pour l'essentiel du domaine ducal, proche comme éloigné : les « 14 grosses colonnes et 242 pièces tant tirants, longes et longères, sellières et sablières, comme chevrons et autres pièces à découper [...] » constituant la charpente sont toutes prises « au bois de La Bauche en la châtellenie de La Perrière », c'est-à-dire Outre Saône à une quarantaine de kilomètres du chantier. Il en coûta 242 francs et demi pour acheminer ce bois sélectionné.

13. Ph. BRAUNSTEIN, « Les forges champenoises... », *op. cit.*
14. ADCO 1H 1096.
15. ADCO B 4268-2, f° 42.
16. ADCO B 4270-6.
17. *Le clos de Chenôve...*, *op. cit.*

La gestion des ressources naturelles comme matières premières des chantiers est bien assurée au niveau central, justement par le corps des « maîtres des œuvres de monseigneur le duc » qui ont compétence pour visiter et maintenir en état tout le parc immobilier ducal et qui doivent bien connaître les ressources et les disponibilités du domaine dans son ensemble.

De la maison-forte à la résidence ducale : les travaux à Germolles (1382-1392)

Le domaine de Germolles est une acquisition tardive réalisée par Philippe le Hardi en 1380. Il est aussitôt offert à la duchesse Marguerite de Flandre qui y entreprend de grands travaux. Il s'agit de transformer la maison-forte préexistante en une résidence princière dont certains aménagements sont toujours visibles : les analyses dendro-chronologiques réalisées sur les bois de charpente et les lambris du logis actuel font en effet remonter le débitage des premiers à l'automne-hiver 1384-85, celui des seconds entre 1385 et 1405 [18]. Les travaux sont réalisés par les ateliers des meilleurs artisans et artistes du temps : celui du maître maçon Drouet de Dammartin, des sculpteurs Jean de Marville et Claus Sluter, du peintre Jean de Beaumetz. Ce sont ces personnes qui, dans le même temps, s'activent à l'œuvre monumentale majeure de Philippe le Hardi en Bourgogne : la construction et la décoration de la Chartreuse de Champmol près de Dijon, destinée à accueillir les dépouilles de la dynastie ducale.

Ce chantier de réaménagement s'étala sur une dizaine d'années – de 1382 à 1392 – et les travaux réalisés « du mandement de madame la duchesse » ont été largement couverts par l'administration centrale des finances du duché : la Recette Générale a versé plus de 23 500 francs. La somme ne peut certes rivaliser avec les 160 000 francs qu'aura coûté le chantier contemporain de la Chartreuse mais elle n'est pas négligeable et encore ne comptabilise-t-elle pas les nombreuses dépenses éparses soutenues par d'autres institutions sollicitées à l'occasion d'un besoin précis et ponctuel : les bailliages de Chalon et de Dijon ainsi que diverses châtellenies pourvoyeuses en compétences ou en matériaux et prenant en charge les dépenses. 23 500 francs, c'est 12 fois plus que le chantier de Chenôve mais les dispositifs techniques sont globalement identiques. La pierre et le bois « tout venant » proviennent de récupération ou sont extraits des carrières et des forêts locales ; c'est à nouveau la châtellenie de Laperrière-sur-Saône, distante de cinquante km, qui livre les gros bois (*fig. 3*), par la Saône et à grands frais là encore ; l'essentiel des pavements et des tuiles, décorés de figures et glaçurés au plomb, viennent des tuileries de la châtellenie d'Argilly éloignées du chantier de quarante à soixante kilomètres (*fig. 4*).

18. P. Beck dir., *Vie de cour en Bourgogne à la fin du Moyen Âge...*, *op. cit.*

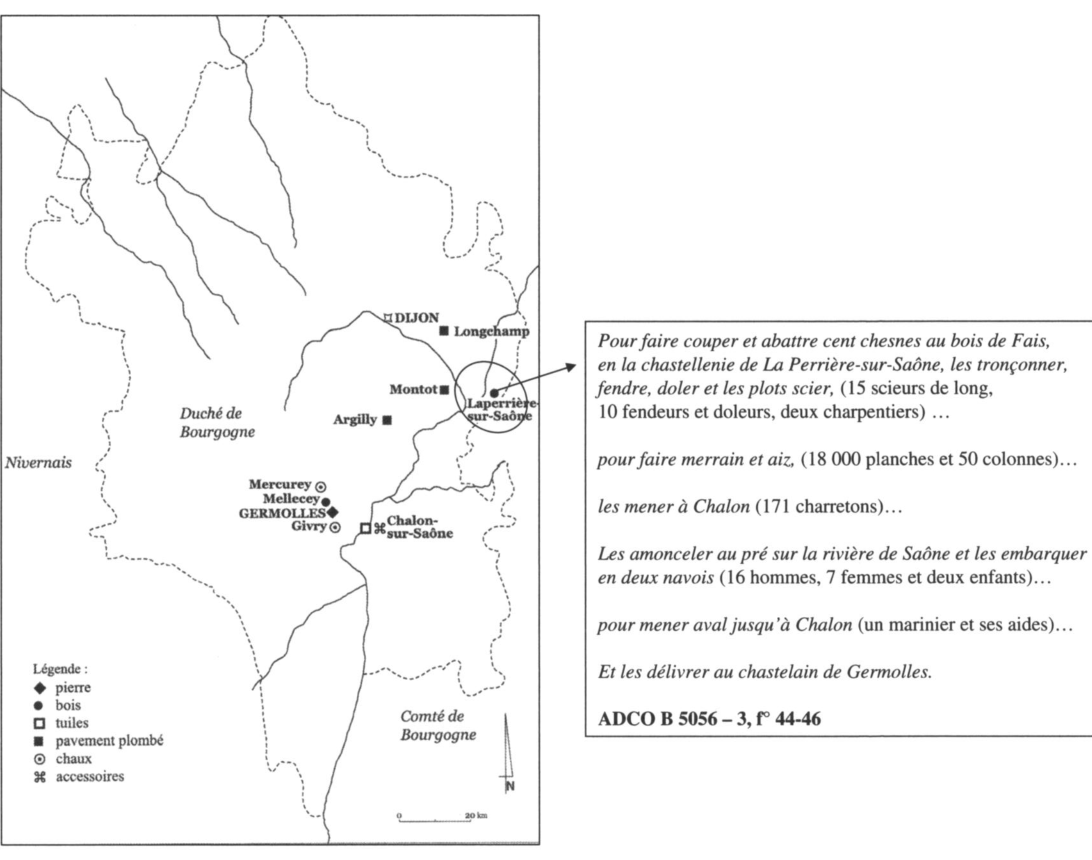


Fig. 3 : Provenance des matériaux pour le chantier de Germolles – fin du XIVe siècle : le bois.

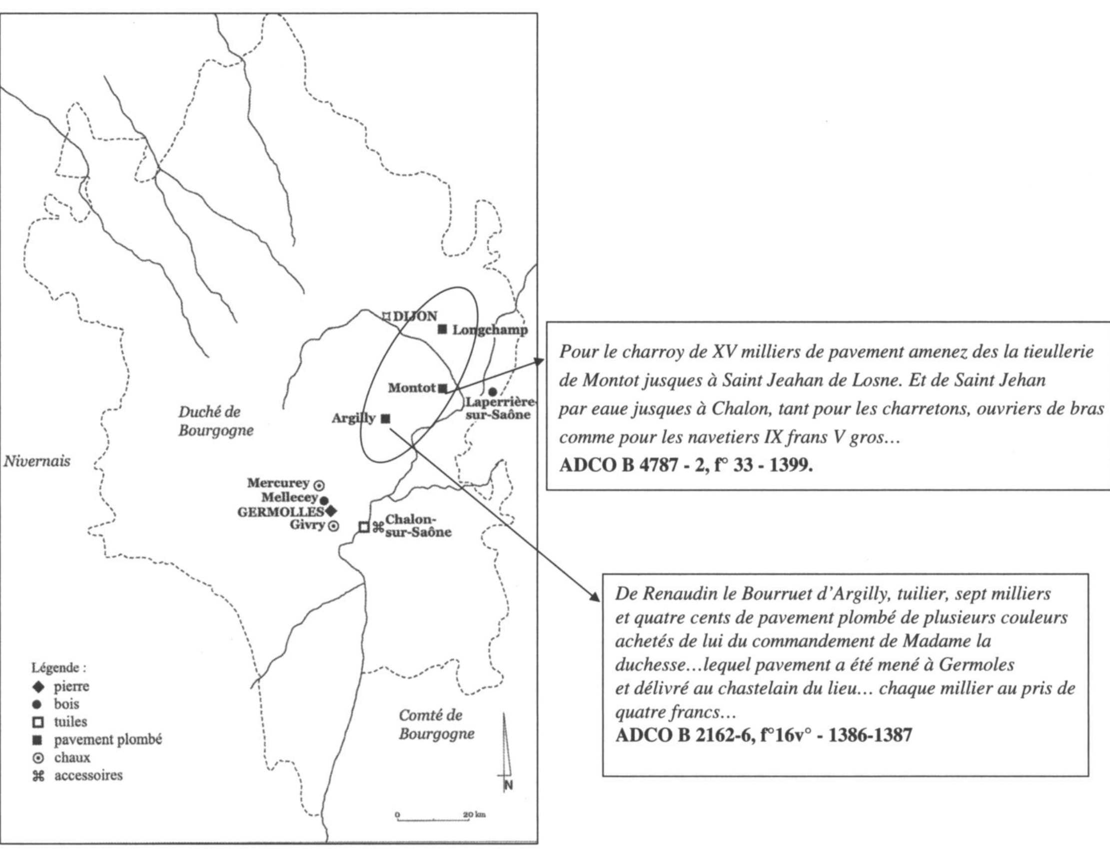


Fig. 4 : Provenance des matériaux pour le chantier de Germolles – fin du XIVe siècle : la terre cuite.

Les entreprises : organisation et importance du prélèvement

Partout les ateliers employés sur les chantiers ducaux sont nombreux et bien immergés dans le réseau de peuplement rural. Sans doute certains métiers, mettant en œuvre des savoir-faire plus sophistiqués et des matériaux moins courants ou absents des ressources locales, notamment de la serrurerie, de la plomberie et de la verrerie, sont-ils urbains : au plus proche tant des foires et des marchés nécessaires à l'acquisition des marchandises que de la concentration de la clientèle ecclésiastique, aristocratique et bourgeoise. Mais pour les métiers mettant en œuvre les matériaux communs, les artisans sont plutôt attachés aux lieux d'approvisionnement en matières premières. Car l'artisan met souvent en œuvre la matière qu'il a lui-même acquise, choisie puis débitée et façonnée, comme l'indique très clairement la documentation. Le disent les contrats d'achat de cantons ou de pieds de bois et les contrats d'affermage de carrière ou de « minerois », c'est-à-dire du droit de prospection et d'extraction du minerai de fer ; l'expliquent aussi les contrats d'embauche « à la tache » qui précisent souvent que l'artisan aura directement accès aux carrières et aux forêts de son client. Le maçon est aussi carrier, le charpentier aussi bûcheron, le forgeron aussi réducteur du minerai qu'il a lui-même extrait. Mais ces entreprises se révèlent pour la plupart incapables d'assumer seules dans leur spécialité un chantier sortant un peu de l'ordinaire, si bien que plusieurs sources d'approvisionnement et plusieurs ateliers sont généralement associés sur le même chantier. Car la quantité de matériaux employés au cours d'une seule campagne peut être importante et les entreprises artisanales qui s'activent sur les chantiers sont toutes de la dimension « familiale » qu'en Bourgogne et ailleurs on leur reconnaît généralement : un maître accompagné de quelques valets pour les plus nantis, se faisant aider au coup par coup d'hommes de peine.

Il existe bien un programme de représentation du pouvoir princier piloté au plus haut niveau de l'administration ducale, financé par la Chambre des Comptes, organisé par le corps des « maîtres des œuvres de monseigneur le duc », réalisé par les mêmes ingénieurs et artistes circulant d'un chantier à l'autre : les fonteniers de Lantenay présents aussi bien à Aisey qu'à Salmaise et Champmol [19] ; le sculpteur flamand Klaus Sluter s'activant aussi bien sur la statuaire de la chartreuse de Champmol que sur celle de Germolles. L'unité de conception et de réalisation est bien visible dans le détail de certaines maçonneries comme dans le programme iconographique développé sur les carreaux de pavement et les peintures murales [20].

19. P. Beck, « Fontaines et fontainiers des ducs de Bourgogne », *Mélanges de l'École Française de Rome, Moyen Âge*, 104, 1992, p. 495-506.

20. P. Beck, « Un prince à la campagne. Les résidences de Philippe le Hardi en Bourgogne », *Dossier de l'Art*, 107, 2004, p. 78-81 ; Id., « Les résidences ducales ou l'architecture comme mise en scène du pouvoir » dans *Le temps des Princes des fleurs de lys. L'art à la cour de Bourgogne entre 1360 et 1420*, catalogue d'exposition, Dijon, mai/sept. 2004, Paris, 2004, p. 137-139.

Mais même au plus près des grands chantiers, la production et donc le prélèvement sur la matière première ne sont pas concentrés. Ils sont au contraire dispersés en de nombreux lieux et distribués entre de nombreuses entreprises de dimensions mesurées et si le problème de l'impact du prélèvement tant sur le paysage que sur la ressource se pose, ce n'est pas un sujet d'interrogation comptable et il n'apparaît pas dans notre documentation ; à l'exception toutefois d'un secteur déjà bien connu à cette époque pour sa sensibilité : la ressource forestière. La superficie considérable des eaux et forêts ducales, l'importance des ressources qu'elles offrent et le nombre, la diversité et l'imbrication extrême de ses usagers et de ses usages, ont obligé à une exploitation plus méthodique de cette part importante du domaine, à une surveillance accrue de cette ressource et, pour ce faire, ont entraîné la création d'une administration spécialisée : la gruerie dont les archives sont bien conservées.

La ressource forestière : une gestion sous haute surveillance pour la meilleure satisfaction des besoins ducaux

À la fin du Moyen Âge, le chêne et secondairement le hêtre domineraient un peu partout dans l'espace ducal et plus généralement en Bourgogne. Mais la forêt ducale compte aussi d'autres essences, toutes aussi importantes comme tremble et charme, noisetier, frêne, érable, saule, aulne et orme, cerisier, pommier et poirier sauvages, aussi du sapin, ainsi que des châtaigniers rencontrés à Marmagne dans l'Autunois. Dans bien des massifs forestiers se juxtaposent diverses essences et donc différentes qualités de bois, s'offrant par conséquent à divers usages.

Ces bois connaissent deux modes de traitement, renvoyant en fait à deux régimes sylvicoles : l'un est dit de *haulte forest*, ou *haute futaye*, l'autre est dit de *bois revenans*. Le premier est la futaie de grande taille peuplée de chênes et de hêtres de plus de 40 ans, domaine par excellence des pratiques pastorales comme la glandée mais aussi de coupes de bois d'œuvre. Le second est constitué de taillis définis comme composés d'arbres jeunes, de moins de 30 ans, d'un diamètre de 15 cm au maximum et d'une hauteur d'au plus 10 mètres. Ce sont des bois dits de *jeune revenue* ou de *revenue*, exploités en courte révolution : 5-10-15 voire 20 ans, pour servir au chauffage, à l'artisanat ou au charbonnage.

L'administration de la gruerie, au temps de Philippe le Hardi, veille à ce que les bois servent d'abord à satisfaire les besoins ducaux : constructions et réparations des châteaux et des hôtels, des haras, des écuries et des granges, des étangs et des ponts, entretien des jardins et des clos de vignes, chauffage des résidences et alimentation des fours domestiques et artisanaux. Car, quand bien même ces travaux se font par marché passé avec des ouvriers des environs, c'est le duc qui fournit le plus souvent la matière première nécessaire.

Mais tous les bois coupés et débités pour le service des installations ducales, sont loin d'être complètement utilisés. Ils alimentent alors le marché car l'exploitation des forêts ducales ne fait l'économie d'aucun reste. De ces « gastiz de bois », le Trésor ducal tire profit, vendant tant les pièces débitées et non mises en œuvre que les restes des coupes de bois, c'est-à-dire ce qui subsiste sur les souches après que les tiges principales aient été coupées [21]. Le service du prince entraînait du surplus sinon même du gaspillage de la matière ligneuse sur pied mais l'administration réussissait ainsi à en limiter au moins l'impact pécuniaire par ces ventes.

Cela étant, des ventes directes de bois sur pied apparaissent sur le circuit des opérations marchandes. Mais elles sont en général irrégulièrement distribuées aussi bien dans l'espace que dans le temps et c'est surtout après 1390, quand le patrimoine immobilier est remis en ordre et quand les séjours ducaux ne se font plus qu'exceptionnels en Bourgogne qu'elles se concentrent. Sous Philippe le Hardi, le service du prince passe avant tout.

Une gestion marchande du bois d'œuvre limitée

Les ventes de bois d'œuvre du domaine ducal ne sont régulières dans aucun massif : elles sont occasionnelles, selon la demande, selon les besoins financiers ducaux. Elles s'effectuent alors selon deux procédés inégalement représentés.

Elles se font surtout au pied, c'est-à-dire à l'unité, en choisissant les arbres sous la surveillance des forestiers. Bien que les rédacteurs des comptes ne mentionnent jamais le mot, ce type de traitement s'apparente à ce que l'on désignait avant le XVIIIe siècle par le terme de « furetage » : une exploitation par pied d'arbre, au gré des besoins et sans ordre préalable. Sur le plan écologique, la pratique du furetage n'est pas sans avantage : elle permet notamment de ne pas couper trop d'arbres brutalement et, en éclaircissant le couvert, de favoriser la croissance de jeunes arbres condamnés jusque-là à végéter.

Les ventes s'effectuent également mais plus rarement à l'unité de surface (arpent, quartier, « corne ») : elles s'apparentent alors à ce qu'on appelle aujourd'hui les coupes « par assiette » dont la contenance et l'emplacement étaient d'avance déterminés par les agents ducaux. Dans l'ensemble, les surfaces mises en coupe sont faibles : de 1/4 d'arpent à 10 arpents (soit de 13,36 ares à 534 ares). Certes, des coupes plus importantes existent : jusqu'à 100 arpents à Villiers-Maisey en 1391-92 mais elles font figure d'exception. On peut penser que, compte tenu du niveau élevé des mises à prix et de la taille générale des entreprises connues, de trop larges surfaces n'auraient sans doute pas attiré suffisamment d'adjudicataires.

21. Des exemples en forêt d'Argilly en 1364-65 (ADCO B 2154-b, f° 2) et en 1379-80 (ADCO B 2161-8, f° 19v°), ou à Montréal en 1380-81 (ADCO B 5410, f° 19v°).

S'agissait-il de coupe rase ou de coupe avec réserve de baliveaux ? Dans les futaies bourguignonnes, la pratique du balivage n'est pas explicitement attestée mais, dans la mesure où les bois taillis la connaissent, on peut penser qu'il en était de même pour les futaies. La question est d'importance car chacun de ces différents traitements induit des conséquences particulières en terme de peuplement. Les coupes rases ou à blanc créent ce que les forestiers appellent aujourd'hui « un paysage en marches d'escaliers », c'est-à-dire une mosaïque artificielle sans transitions progressives avec homogénéisation des peuplements. Ces derniers sont aussi plus fragiles : la coupe à blanc renforce les écarts thermiques et les jeunes pousses sont alors plus exposées au froid et au gel comme à la chaleur et à la sécheresse.

De ces deux types de ventes, le premier est assurément majoritaire au Moyen Âge : si chaque année ou presque sont réalisées des ventes de bois d'œuvre au détail, par pied d'arbre, les coupes annuelles « par assiette » demeurent occasionnelles dans le duché, et cette situation bourguignonne confirme bien les observations générales de Michel Devèze, selon lequel les coupes annuelles de futaie, communes à l'époque moderne, ne se mettraient en place qu'à partir du XVIe siècle[22].

L'acquisition se fait « au plus offrant et derrenier encherisseur », selon des prix fort variables établis bien évidemment en fonction des lois du marché et de l'importance du lot mais aussi en raison, assurément, de l'espèce et, très certainement, de nombreux critères jugés sur pièce et liés à l'âge et aux différences tant de sol que d'exposition, telles la densité de la matière, la configuration et l'importance des fûts, la quantité de branchage de la couronne. C'est ainsi que, dans les bois de Borne de la châtellenie d'Argilly, sont distingués en 1394-95 deux secteurs : l'un « dessus Grantchamp », au sud entre Ruffey et Reullée non loin de la Bouzaise, où l'arpent est vendu 12 francs, l'autre « de costé le chemin ferrey » non loin de Villy-le-Moutier à l'est, où l'arpent est estimé à 35 francs[23].

C'est avec précision que les bois vendus sont marqués et délimités, pour éviter tout litige et tout abus car ce sont les acheteurs, artisans et marchands, qui assurent l'abattage, comme l'indique l'absence de toute dépense de ce type dans les comptabilités. Les arbres vendus à l'unité sont « seigniés » avec le marteau frappé des armes de Bourgogne. Les secteurs de bois vendus sont mesurés par l'arpenteur du duc et l'assiette spatiale comme les confronts sont indiqués avec précision : en 1391-92 à Villiers-Maisey, sont vendus « C arpens de bois es bois de Maisy au bout de l'autre vendue que autre fois y avoit estre faicte ainsi comme elle se comporte dez la combe du Poirier roige jusques a l'orme du chemin qui va de Villers le duc a Chastoillon, ainsi comme il est marqué »[24].

22. M. DEVÈZE, *La vie de la forêt française*, Paris, 1961, p. 209.
23. Les prix sont données dans le système « franc » : le franc à 12 gros de 20 deniers chacun.
24. ADCO B 1491, f° 14.

Au total, en matière d'exploitation du bois d'œuvre, l'administration de la gruerie a utilisé différents modes de traitement : furetage, coupe à blanc ou avec réserve de baliveaux. Mais, entre le furetage qui favorise le maintien de la forêt et la coupe à blanc qui peut aboutir à une dégradation des massifs, c'est le premier mode d'exploitation qui est le plus usité aux XIV[e] et XV[e] siècles et, dans tous les cas, la volonté de contrôler voire de restreindre les prélèvements de bois est manifeste. Pour préserver l'exploitation d'autres ressources et d'autres sources de revenu comme la glandée ? Sans doute. Parce que les forêts se régénèrent mal ? Peut-être et il s'agirait alors d'une mesure conservatoire.

De toute façon le bois est placé sous haute surveillance. On ne peut manquer, en effet, de faire le lien avec la mise sur pied et le développement conjoints de corps d'officiers tout spécialement chargés de la gestion forestière aussi bien en duché qu'en comté [25] et dans les terres bourguignonnes de Flandres. Il n'est certes pas question de protéger l'environnement : il s'agit explicitement de préserver des réserves de chasse et de matériaux pour maintenir le service du prince, de répondre ensuite au souci économique de tirer le meilleur revenu de l'exploitation du domaine. Mais ces préoccupations ont inévitablement pour souci d'assurer la pérennité et donc le renouvellement de la ressource. Ce « programme » de gestion durable est bien présent sous Philippe le Hardi ; il résiste mal ensuite, avec l'éloignement du prince, aux pressions récurrentes de la conjoncture.

Corinne Beck, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, Le Mont Houy, 59313 Valenciennes Cedex 9

Patrice Beck, Département d'Histoire Université de Lille 3 – UMR 8529, Domaine universitaire du Pont de Bois, BP 60149, 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex

L'exploitation et la gestion des ressources naturelles dans le domaine ducal bourguignon à la fin du XIV[e] siècle

Les importantes séries comptables de l'administration ducale constituent d'excellents observatoires de la vie économique et sociale des domaines ducaux, notamment des usages et des modes de gestion de leurs ressources naturelles : de l'eau et du bois, de la pierre, de la terre et des minéraux qui s'y trouvent et y sont exploités. À partir de quelques exemples, il s'agit d'analyser le fonctionnement de ces domaines : à la fois avec leurs moyens propres et comme pôles d'une entreprise diversifiée organisée au niveau de l'État bourguignon.

Bourgogne – domaine ducal – fin XIV[e] siècle – matériaux de construction – ressources forestières

25. P. Gresser, *La gruerie du comté de Bourgogne aux XIV[e] et XV[e] siècles*, Thèse de doctorat d'État en Histoire, université de Bourgogne, 1994, 2 vol.

Uses and Management of Natural Resources into Ducal Properties in Burgundy (late 14th Century)

The substantial accounts of the ducal administration accurately highlight the economic and social life of ducal properties, specially the management methods and the uses of their natural resources : water and wood, stone, soil and minerals which were exploited at that time. These properties need to be studied not only through their own entity yet also as various areas of an organized company at the Burgundian duchy level.

Burgundy – ducal property – late 14th century – building materials, forestry resources

Médiévales 53, automne 2007, p. 109-122

Andrea GIORGI
Stefano MOSCADELLI

LA CATHÉDRALE COMME « PRODUIT DU TERROIR »
Ressources naturelles et matières premières dans la construction de la cathédrale de Sienne : choix et approvisionnements (XIIIe-XIVe siècles)*

Depuis plusieurs décennies déjà, nombreuses sont les études qui traitent d'un phénomène considérable en Europe, la construction des cathédrales médiévales. Variés, ces travaux ont permis d'éclairer non seulement les phases de réalisation des différents édifices et leur impact sur le réseau urbain, mais aussi l'importance économique et technologique des chantiers, les modalités de financement des travaux ainsi que leurs implications politiques, institutionnelles ou religieuses[1]. Dans ce cadre, l'étude du chantier et de l'institution qui le gérait bien souvent – l'Œuvre (*Opera*) – donne l'occasion d'analyser les différents protagonistes de l'édification de l'église – l'évêque, le chapitre, la commune, mais aussi les maîtres impliqués dans les travaux ou les fournisseurs de matériaux – et amène à considérer l'impact urbanistique des réalisations et leurs conséquences sociales. Plus largement, elle oblige à tenir compte des interactions entre le chantier et le milieu naturel qui l'entoure, ainsi que le suggère Roland Bechmann, dans son volume *Les racines des cathédrales*, paru en 1981. Ce dernier soutenait, en effet, qu'un « être vivant, une collectivité, une civilisation ne peuvent pas être dissociées du milieu où ils se trouvent, dans lequel ils prennent racine, auquel ils tiennent par mille liens, et qu'ils influencent et modifient en retour : de même, un style de construction est intimement lié au milieu naturel,

* La rédaction de l'*Introduction* et des paragraphes 4-5 est due à Andrea Giorgi et celle des paragraphes 1-3 à Stefano Moscadelli ; les deux auteurs ont rédigé les *Conclusions* et le *Tableau synoptique*. Les auteurs remercient Nathalie Bouloux et Didier Boisseuil pour la relecture de cet article.

1. Pour un aperçu historiographique, *cf.* A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire una cattedrale. L'Opera di Santa Maria di Siena tra XII e XIV secolo*, Munich, 2005, p. 15-18.

social, technologique et économique dans lequel il naît et il se développe[2] ». C'est donc, dans cette perspective, en tenant compte des facteurs à la fois sociologiques, économiques, intellectuels, religieux et environnementaux – qui constituent une sorte d'écosystème cohérent – que nous voudrions analyser l'édification de la cathédrale de Sienne entre les XIIe et XIVe siècles – un des chantiers majeurs de la Toscane médiévale. Pour saisir les politiques adoptées par l'*Opera Sancte Marie* de Sienne, il nous a donc fallu tenir compte non seulement du site de l'édifice ecclésial et de sa progressive transformation, mais aussi du contexte socio-culturel et de l'évolution du système politique et institutionnel de la ville qui eut notamment des répercussions sur l'organisation financière de l'Œuvre. Il a surtout été nécessaire de considérer les conditions technologiques de la mise en œuvre des travaux et du milieu naturel (capable de fournir les matériaux et la main d'œuvre), en analysant essentiellement les fonds considérables laissés par l'Œuvre. Ce sont les principaux résultats d'une analyse systématique de cette ample documentation que nous souhaiterions proposer.

L'édifice du haut Moyen Âge se dressait sur un escarpement rocheux[3] qui contraignit à l'agrandissement de la cathédrale. Des solutions hardies furent donc adoptées, pour l'aménagement de la façade orientale ou pour le projet d'agrandissement de l'édifice vers Vallepiatta et l'édification dans le *Planum* Sainte-Marie d'une nef nouvelle – le *Duomo nuovo*, resté inachevé[4]. Le chantier suscita l'acheminement de matériaux nombreux dont les caractéristiques sont perceptibles dans la structure même de l'édifice – comme l'adoption de voûtes plutôt que de couvertures en bois (*capriate*), comme l'emploi de briques au lieu de pierres au XIIIe siècle – ou dans son apparence – l'usage de parements en marbres blancs et noirs[5]. L'usage des matériaux les plus communs tenait donc des circonstances et relevait d'un choix. Ce ne fut pas le cas des matériaux précieux (métaux et bois rares) qu'il fallut faire venir de loin, ni de la plupart des matières premières comme la chaux, le plâtre, le sable et l'eau qui se trouvaient en abondance à proximité de la ville et qui ne suscitèrent pas d'importants problèmes d'approvisionnements (hormis l'organisation du transport). Elles contribuèrent à faire considérer la cathédrale comme un « produit du terroir ». Les archives de l'Œuvre nous offrent la possibilité de mieux percevoir non seulement l'importance des ressources employées, mais aussi leur localisation et leur intense exploitation.

2. *Cf.* R. BECHMANN, *Les racines des cathédrales. L'architecture gothique, expression des conditions du milieu*, préf. G.-H. Rivière, Paris, 1981 (éd. it., *Le radici delle cattedrali. L'architettura gotica espressione delle condizioni dell'ambiente*, Casale Monferrat, 1984), p. 15.

3. *Cf.* A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire..., op. cit.*, p. 408-409 (Tavola VI).

4. *Cf.* R. GUERRINI éd., *Sotto il duomo di Siena. Scoperte archeologiche, architettoniche e figurative*, Milan, 2003 ; A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire..., op. cit.*, p. 47-105 e 431 (Tavola A) ; W. HAAS et D. VON WINTERFELD *et alii, Der Dom S. Maria Assunta. Architektur*, Munich, 1999-2006 (Die Kirchen von Siena, 3.1).

5. *Cf.* A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire..., op. cit.*, p. 394 (Grafico 14).

La brique

La brique représente le principal matériau de construction de la cathédrale à partir des premières décennies du XIIIe siècle[6], moment où elle se substitue à la pierre, employée dans les structures plus anciennes[7]. L'acquisition par l'Œuvre d'un four à briques situé à San Maffeo auprès de la ville (1270) témoigne de la volonté de recourir à une production directe (*cf.* carte)[8]. Pourtant, on ne dispose pas d'une documentation systématique concernant l'approvisionnement du chantier avant les premières décennies du XIVe siècle[9] ; il est donc impossible de calculer la proportion entre la production interne de l'Œuvre et les achats éventuels chez d'autres producteurs à la fin du XIIIe siècle. À la même époque, les briques étaient utilisées dans la construction de la plupart des édifices siennois et de nombreux fabricants indépendants étaient actifs : la réglementation de la production et de la vente de ces matériaux occupent une place considérable dans la législation statutaire communale et montrent l'importance de ce type de production au sein de la ville.

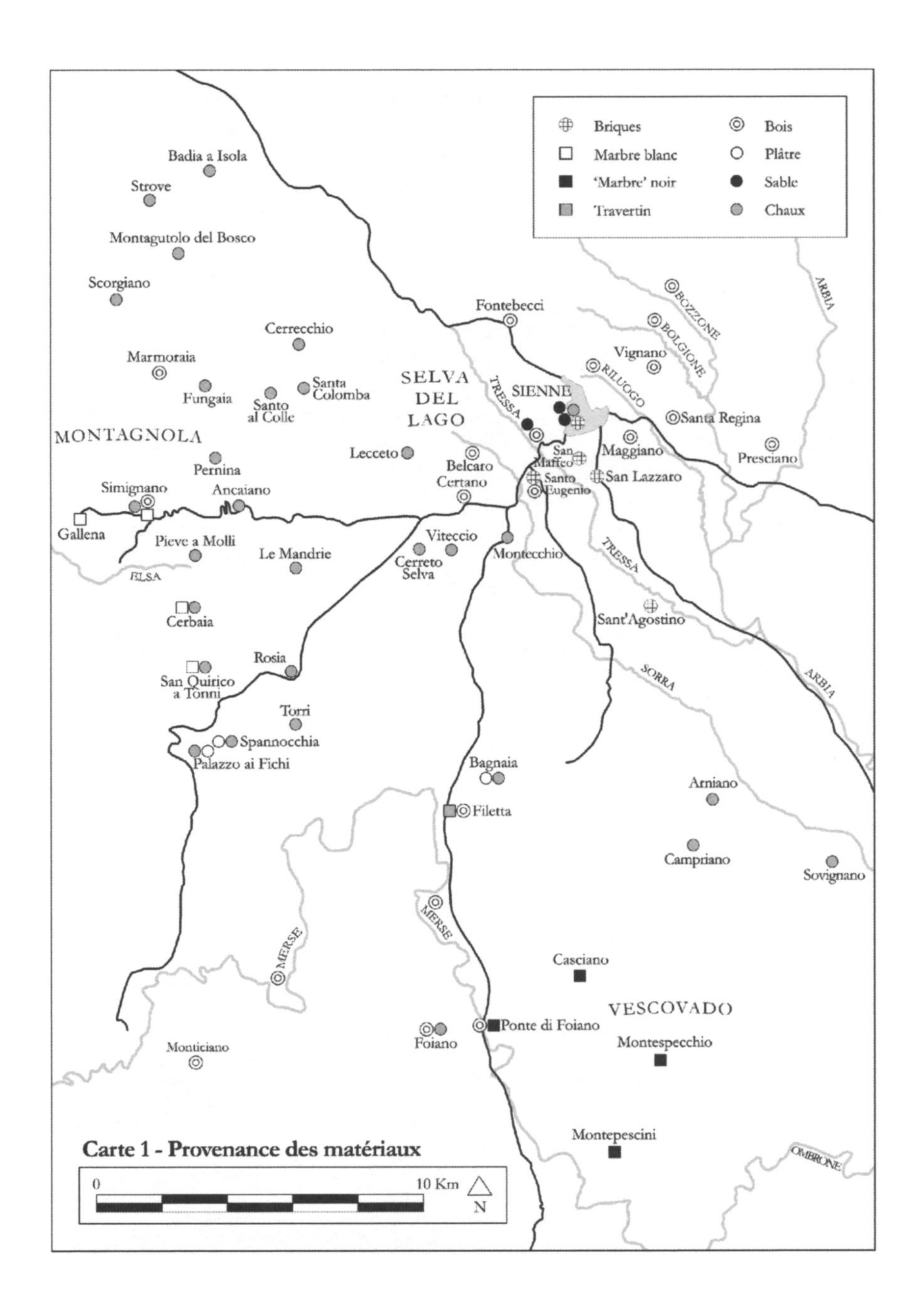
Les données archivistiques disponibles révèlent qu'à partir de 1320, l'Œuvre ne possédait plus aucun four et achetait chez les fabricants des dizaines de milliers de briques nécessaires à l'année. Dans les périodes de forte activité du chantier, la part des dépenses afférentes à l'achat des briques pouvait dépasser les 20 %. Pendant la décennie 1330 durant laquelle l'Œuvre était engagée dans le chantier du baptistère Saint-Jean, on peut estimer entre

6. Sur l'emploi de la brique dans la cathédrale de Sienne entre la fin du XIIe et le début du XIIIe siècle, *cf.* F. GABBRIELLI, « Il Duomo e San Galgano. Note sulle origini del mattone graffiato a Siena », dans M. LORENZONI et R. GUERRINI éd., *Imago Virginis. Dall'arte delle origini alla Libreria Piccolomini*, Sienne, 2003, p. 27-53 ; sur l'emploi de la brique au Moyen Âge et en particulier sur le cas siennois, dans une très vaste bibliographie, *cf.* D. BALESTRACCI, G. PICCINNI, *Siena nel Trecento. Assetto urbano e strutture edilizie*, Florence, 1977, p. 63 ; G. BIANCHI, « Il ruolo del mattone a Siena nell'edilizia medievale e moderna », dans *Fornaci e mattoni a Siena. Dal XIII secolo all'azienda Cialfi*, Sienne, 1991, p. 12 ; R. PARENTI, « Materiali del costruire », dans A. RESTUCCI éd., *L'architettura civile in Toscana. Il Medioevo*, Milan, 1995, p. 384-388 ; F. GABBRIELLI, « Stilemi senesi e linguaggi architettonici nella Toscana del Due-Trecento », dans A. RESTUCCI éd., *L'architettura..., op. cit.*, p. 310 ; A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire..., op. cit.*, p. 193-198.

7. Sur les restes de ces structures, *cf.* R. GUERRINI éd., *Sotto il duomo di Siena..., op. cit.*

8. Dans le Pays Siennois le recours à la production directe de briques est attestée aussi dans le cas de l'hôpital Sainte-Marie de Sienne et de quelques établissements religieux (voir D. BALESTRACCI, G. PICCINNI, *Siena..., op. cit.*, p. 65-66 ; voir aussi D. BALESTRACCI, « Produzione ed uso del mattone a Siena nel Medioevo », dans P. BOUCHERON, H. BROISE et Y. THÉBERT éd., *La brique antique et médiévale. Production et commercialisation d'un matériau*, colloque de St. Cloud, 16-18 novembre 1995, Rome, 2000, p. 420-421), ainsi que dans le chantier de l'abbaye cistercienne de San Galgano (*cf.* F. GABBRIELLI, « La chiesa dell'abbazia di San Galgano. I : Stereotomia degli archi e fasi costruttive », *Archeologia dell'Architettura*, III, 1998, p. 18) et dans ceux des fortifications édifiées au début du XVe siècle (voir G. PINTO, « L'organizzazione del lavoro nei cantieri edili. Italia centro-settentrionale », dans *Artigiani e salariati. Il mondo del lavoro nell'Italia dei secoli XII-XV*, Pistoia, 1984, p. 82-83).

9. *Cf.* A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire..., op. cit.*, p. 393 (Grafico 12).



Carte 1 - Provenance des matériaux

100 000 et 200 000, par an, le nombre des briques achetées. D'une manière surprenante, les années de la construction du *Duomo nuovo* (1340-1355) voient les achats de briques mentionnés dans les registres de l'Œuvre ne pas dépasser les 100 000 unités par an. En réalité, l'Œuvre utilisait alors les matériaux des édifices abattus dans le *Planum* Sainte-Marie. Elle revendait les tuiles, les structures métalliques et le bois et récupérait les briques dont les dimensions standardisées permettaient le remploi, procédé couramment attesté dans d'autres chantiers [10]. La quantité de briques ainsi récupérée a pu dépasser le million ou une quantité du même ordre que celle des briques achetées chez les producteurs entre 1339 et 1356.

Les producteurs de briques auprès desquels l'*Opera* se fournissait étaient localisés principalement à San Maffeo – où elle avait possédé un temps une briquetterie – et à San Lazzaro, près d'un vaste banc d'argile, au sud de Sienne, à proximité de la Via Francigena (*cf.* carte) [11]. La localisation de la production à l'extérieur de l'aire urbaine eut une incidence sur le prix des briques, car il fallait s'acquitter du paiement de la gabelle pour l'entrée en ville et du transport [12]. Comme rien dans les comptes de l'Œuvre n'atteste de frais relatifs au transport des briques – sauf pour celles issues de récupérations – alors qu'ils mentionnent ceux dû au transport des marbres et du bois, on peut donc supposer que la livraison des briques était aux frais des producteurs eux-mêmes.

Chaux, plâtre, sable, eau

L'approvisionnement en chaux (*calcina*) – base du mortier employé comme liant dans toutes les œuvres de maçonnerie [13] – est attesté dès le début du XIIIe siècle. Ce matériau représentait une proportion non négligeable des dépenses de l'Œuvre : plus de 10 % pendant les années de forte activité

10. Sur le remploi des démolitions, *cf.* G. PINTO, « L'organizzazione... », *op. cit.*, p. 83.

11. Sur la localisation des fours à briques dans les alentours de la ville de Sienne, *cf.* aussi D. BALESTRACCI, G. PICCINNI, *Siena...*, *op. cit.*, p. 65 *sq.* ; D. BALESTRACCI, « Produzione... », *op. cit.*, p. 419-420.

12. Pour ce qui concerne l'incidence du coût du transport et de la gabelle sur le prix des briques, *cf.* A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 197-198 ; D. BALESTRACCI, G. PICCINNI, *Siena...*, *op. cit.*, p. 69 e D. BALESTRACCI, « Produzione... », *op. cit.*, p. 427.

13. Sur l'emploi du terme *calcina* en tant que synonyme soit de chaux vive (*calcina viva*), soit de chaux éteinte (*calcina spenta*), employée avec du sable pour la réalisation du mortier, *cf.* P. GIOVANNINI, « I "cavatori di pietre per far calcina" e le conoscenze sulla pietra da calce a Firenze (s. XVI-XVIII) », dans D. LAMBERINI éd., *Le pietre delle città d'Italia*, colloque de Florence, 25 octobre 1993, Florence, 1995, p. 214 ; *cf.* aussi U. MENICALI, *I materiali dell'edilizia storica. Tecnologia e impiego dei materiali tradizionali*, Rome, 1992, p. 102 *sq.* ; F. BOUGARD-É. HUBERT, « *Nivibus concolor, spongis levior.* La fabrication de la chaux en Italie centrale au Moyen Âge », dans *Liber amicorum. Études historiques offertes à Pierre Bougard*, Arras, 1987, p. 453-465. Pour les réflexions qui suivent, voir A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 199-203.

du chantier. En revanche, le coût du sable, beaucoup moins élevé, était principalement dépendant du prix de son transport. Le plâtre était d'ordinaire fourni par les patrons de fours à chaux, mais il était plus cher que la chaux et était employé en petites quantités, pour les finitions ou la décoration. L'importante quantité d'eau nécessaire aux travaux n'est véritablement perceptible que pour les années où les registres comptables révèlent l'activité de porteurs d'eau (*acquaioli*) dont le rôle suppléait les quelques quantités d'eau pluviale que l'*Opera* recueillait dans des infrastructures adaptées (*cisterna*, *tina*).

Les sources mettent en évidence, comme pour la brique, un lien étroit entre le chantier et les zones d'extraction des ressources naturelles nécessaires à leur fabrication (*cf.* carte). Contrairement aux briques et aux tuiles – réalisées sur les collines argileuses aux alentours méridionaux de la ville – la chaux et le plâtre provenaient d'une zone plus étendue, riche en pierre mais aussi en bois, combustible nécessaire au fonctionnement des fours à chaux [14]. Cette zone s'étendait du versant septentrional de la Montagnola vers le Val de Strove (Montagutolo del Bosco, Strove, Scorgiano) jusqu'au versant sud-oriental vers la plaine du Rosia et le cours du Merse (*cf.* carte) [15]. Le secteur de provenance du sable devait être plus circonscrit. D'après la comptabilité de l'Œuvre, il correspondait à la proximité immédiate de la ville (San Prospero, Laterino, Due Porte) et, à partir des années 1370, des rivages du Tressa [16].

14. Sur l'approvisionnement de bois pour les fours à chaux, *cf.* R. BECHMANN, *Le radici...*, *op. cit.*, p. 100 et A. CORTONESI, « Fornaci e calcare a Roma e nel Lazio nel Basso Medioevo », dans G. GIANMARIA éd., *Scritti in onore di Filippo Caraffa*, Anagni, 1986, p. 282-289.

15. Sur la localisation des fours à chaux hors de la ville, voir – parmi d'autres – les références comprises dans les contributions de J.-P. Leguay, Ph. Braunstein et D. Cailleaux, dans O. CHAPELOT et P. BENOIT éd., *Pierre & métal dans le bâtiment au Moyen Âge*, Paris, 1985, p. 33, 92-93, 135, mais aussi A. CORTONESI, « Fornaci... », *op. cit.*, p. 288-289 et I. AIT, M. VAQUERO PIÑEIRO, *Dai casali alla fabbrica di San Pietro. I Leni : uomini d'affari del Rinascimento*, Rome 2000, p. 183, ainsi que sur l'emploi des anciennes ruines pour la fabrication de la chaux. Par contre, sur la présence de fours à chaux auprès des chantier voir A. CORTONESI, « Il lavoro edile nel Lazio campanino : Frosinone, cantiere della Rocca, a. 1332 », dans A. LANCONELLI et I. AIT éd., *Maestranze e cantieri edili a Roma e nel Lazio. Lavoro, tecniche, materiali nei secoli XIII-XV*, Rome, 2002, p. 63-64, 76 ; N. RAUTY, « Tecniche di costruzione e di cantiere nell'antico Palazzo dei Vescovi di Pistoia », dans *Tecnica e società nell'Italia dei secoli XII-XVI*, colloque de Pistoia, 28-31 octobre 1984, Pistoia, 1987, p. 139 ; L. RICCETTI, « Il cantiere edile negli anni della Peste Nera », dans L. RICCETTI éd., *Il duomo di Orvieto*, Bari, 1988, p. 163 ; C. BILLOT, « Les fournisseurs de matériaux de construction de l'abbaye de Saint-Denis (XVe-XVIe s.) », dans O. CHAPELOT et P. BENOIT éd., *Pierre & métal...*, *op. cit.*, p. 160 ; S. BARAGLI, « L'uso della calce nei cantieri medievali », *Archeologia dell'Architettura*, III, 1998, p. 126.

16. Sur l'emploi des sables fluviaux pour la réalisation du mortier, *cf.* notamment R. GOLDTHWAITE, *La costruzione della Firenze rinascimentale. Una storia economica e sociale*, Bologne, 1984 (éd. orig., Baltimore, 1980), p. 329 *sq.* ; F. PIOLA CASELLI, *La costruzione del palazzo dei papi di Avignone (1316-1367)*, Milan, 1981, p. 120 *sq.*

Bois de construction

L'aménagement des échafaudages et des cintres constitua le principal domaine d'emploi du bois de construction dans le chantier de la cathédrale de Sienne, en particulier lors de la réalisation des grandes structures bâties au XIVe siècle[17]. En revanche, l'emploi du bois dans les structures mêmes du bâtiment ou dans la couverture fut nettement moins important. Après l'abandon du *Duomo nuovo* et l'achèvement du toit de la nef de l'ancienne cathédrale on n'eut quasiment plus recours aux poutres et aux chevrons. Le bois trouva toutefois un emploi généralisé dans les toits et les planchers des édifices annexes (la sacristie, le cloître, les résidences des chanoines et la loge, ou *domus Operis*) ou encore dans d'autres immeubles que l'Œuvre possédait en dehors du *Planum* Sainte-Marie.

Au XIVe siècle l'approvisionnement de bois était assuré soit par l'achat chez des maîtres charpentiers de produits semi-ouvrés ou finis, de formes et dimensions diverses, soit par l'acquisition de matériel brut (troncs, *modelli*) ou encore par l'achat d'arbres sur pied, prêts à abattre (des rideaux de peupliers)[18]. La plupart des petites pièces, ainsi que celles employées pour la construction des portes, fenêtres et bancs, était fournie par un petit nombre de maîtres charpentiers, qui ne travaillaient pas uniquement pour l'Œuvre. Leurs ateliers étaient situés en ville, surtout dans la zone du Casato. En revanche, ils ne fournissaient pas de pièces de grandes dimensions comme les poutres. Ces dernières étaient achetées sous forme de troncs, parfois avant même l'abattage, auprès de propriétaires fonciers. Les maîtres charpentiers au service de l'Œuvre travaillaient essentiellement le bois sur le chantier, même si, à partir des années 1340, certains intervinrent également sur les lieux d'abattage (à Bolgione, Maggiano) ou près les moulins de l'Œuvre (Ponte di Foiano) (*cf.* carte)[19]. Le transport à Sienne du matériau brut ou semi-ouvré constituait une opération complexe et onéreuse, en partie parce que la gabelle sur les matériaux semi-ouvrés prélevée aux portes de la ville était élevée. C'est pourquoi, les zones de provenance du bois de construction au XIVe siècle s'étendaient principalement dans un rayon de 3 km autour du *Planum* Sainte-Marie : au nord-est, le long du torrent Bolgione, entre 1340

17. Sur l'emploi du bois de charpente pour soutenir les voûtes pendant leur construction, *cf.* R. BECHMANN, *Le radici...*, *op. cit.*, p. 143 et 274 *sq.* ; sur l'emploi du bois pour la réalisation des échafaudages et des cintres dans le palais des papes, *cf.* F. PIOLA CASELLI, *La costruzione...*, *op. cit.*, p. 125 ; pour la cathédrale d'Orvieto, *cf.* L. RICCETTI, « Il cantiere... », *op. cit.*, p. 160-161 ; *cf.* aussi N. BOTTARI SCARFANTONI, *Il cantiere di San Giovanni Battista a Pistoia (1353-1366)*, Pistoia, 1998, p. 117-119. En général, sur la grande variété des éléments en bois employés dans les chantiers au Moyen Âge voir U. MENICALI, *I materiali...*, *op. cit.*, p. 197-199. Pour les réflexions qui suivent voir A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 204-211.

18. *Cf.* F. PIOLA CASELLI, *La costruzione...*, *op. cit.*, p. 126-128 sur l'approvisionnement du chantier du Palais des papes d'Avignon et R. GOLDTHWAITE, *La costruzione...*, *op. cit.*, p. 334 pour ce qui concerne les chantiers florentins de la Renaissance.

19. Sur l'emploi de l'énergie hydraulique pour le sciage du bois au Moyen Âge voir U. MENICALI, *I materiali...*, *op. cit.*, p. 194-195.

et 1350 ; à l'est, vers le cours du Riluogo et du Bozzone, entre 1350 et 1360 (*cf.* carte) ; au sud-ouest, auprès des villages de Monastero, Certano et Belcaro, autour de 1360[20]. La proximité des zones de provenance est, du reste, confirmée par les différentes essences de bois de construction utilisées sur le chantier, toutes présentes en abondance dans les alentours de Sienne : le chêne, surtout pour la réalisation des poutres et, dans quelques cas, des cintres ; le peuplier, pour les grands éléments des échafaudages et des cintres, pour les étais et plus rarement pour les éléments des toits et des planchers ; le châtaignier, utilisé bien souvent, surtout pour les plus petits éléments des échafaudages, des cintres, des toits et des planchers ; l'orme, utilisé en abondance pour les cintres et surtout la coupole[21].

Une grande variété de bois caractérise la réalisation des ornements de la cathédrale au cours du XIVe siècle : des grandes tableaux peints, aux imposantes structures pour la célébration des offices divins, notamment pour les autels, le chœur, le lutrin et les orgues. Dans la première moitié du siècle les sources comptables de l'Œuvre attestent l'utilisation de bois de peuplier pour la réalisation des grands tableaux placés sur les autels de la cathédrale. Dans les années 1360, l'achèvement des principales structures du bâtiment et l'intérêt croissant pour la réalisation d'imposants ornements en bois entraînèrent un recours systématique au noyer. Pour la réalisation d'œuvres de marqueterie raffinées, outre le noyer des bois précieux furent également employés, comme le *silium* et le *bois noir*, ainsi que d'autres essences, comme le prunier, le poirier, le figuier, l'olivier et le buis[22].

Matériaux métalliques et autres matériaux

Nombreux furent les matériaux métalliques utilisés pour l'édification des bâtiments (le plomb pour les toits, l'étain pour les soudures, le fer pour les fenêtres ou le renforcement des charpentes) mais surtout pour la décoration

20. Par contre, une distance considérable des zones de provenance du bois de charpente est attestée dans les cas du Palais de papes d'Avignon (voir F. PIOLA CASELLI, *La costruzione...*, *op. cit.*, p. 126) et dans ceux de la cathédrale d'Orvieto (voir L. RICCETTI, « Il cantiere... », *op. cit.*, p. 155), de l'Œuvre Sainte-Marie del Fiore et d'autres importants chantiers florentins (voir M. HAINES, « La grande impresa civica di Santa Maria del Fiore », *Nuova Rivista Storica*, LXXXVI/1, janvier-avril 2002, p. 37-38, R. GOLDTHWAITE, *La costruzione...*, *op. cit.*, p. 334 ; voir aussi A. GIORGI, « L'Opera di Santa Maria del Fiore in età moderna », dans T. VERDON et A. INNOCENTI éd., *La cattedrale e la città. Saggi sul duomo di Firenze*, colloque de Florence, 16-21 juin 1997, Florence, 2001, p. 369-425) ainsi que dans les chantiers milanais approvisionnés au XVe siècle grâce à la voie d'eau du Naviglio Grande (*cf.* M.P. ZANOBONI, « Il commercio del legname e dei laterizi lungo il Naviglio Grande », *Nuova Rivista Storica*, LXXX, 1996, p. 75-118).

21. Il faut noter enfin l'absence presque totale de l'emploi du bois de sapin dans le chantier de l'Œuvre, attesté une seule fois, en 1360, pour la restauration de la coupole (*per raconciare la mete di duomo*, *cf.* A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 210, n. 100). Pour ce qui concerne les différentes variétés de bois utilisées dans les chantiers au Moyen Âge, voir U. MENICALI, *I materiali...*, *op. cit.*, p. 184-186.

22. Pour la cathédrale d'Orvieto, *cf.* L. RICCETTI, « Il cantiere... », *op. cit.*, p. 160-161.

(l'étain pour les détails et le finissage, ferronnerie d'art, or, argent, cuivre et laiton)[23]. Le métal le plus utilisé dans le chantier de la cathédrale fut sans doute le plomb. Il fut employé, cependant, lors de courtes périodes, pour la réalisation des toitures. Le fer était aussi essentiel, à la fois par la quantité nécessaire que par la diversité de ses usages, tant dans le bâtiment que dans les ornements de l'église. Au contraire du plomb, les achats de fer se firent régulièrement, en raison surtout de la fréquence d'utilisation des clous et des broquettes, comme des pièces de plus grande dimension, comme les agrafes de construction, les chaînes ou encore les serrures des portes et les mécanismes de fermeture des fenêtres. L'étain aussi était utilisé dans le bâtiment, pour la soudure des tuiles de plomb ou pour les pièces des fenêtres, et dans la décoration de l'église. L'emploi de ce métal assez précieux n'entraîna des sommes importantes (entre 1 % et 2 % des dépenses) que vers 1370, lors des travaux de décoration des voûtes de la cathédrale. Le cuivre eut un emploi limité à la réalisation d'objets d'art ou de vitraux, comme, dans une moindre mesure, le laiton et le bronze. L'utilisation de l'or et de l'argent fut réservé à la décoration.

Pour tous ces matériaux la comptabilité de l'Œuvre mentionne seulement l'identité des fournisseurs, sans qu'il soit possible de déterminer la provenance effective des métaux et des autres produits en question. La zone d'origine de certains de ces matériaux, par exemple pour le plomb ou l'étain, devait être éloignée de Sienne, tandis que d'autres, comme l'argent et le fer, étaient extraits à seulement quelques dizaines de kilomètres de la ville[24]. L'Œuvre achetait ces matériaux directement chez les artisans (forgerons, serruriers, batteurs d'or, cloutiers) comme chez les commerçants au détail spécialisés dans l'achat et la vente de marchandises en tout genre (*ligrittieri,* merciers et surtout *pizzicaioli*), ou plus rarement, pour les matières les plus précieuses (or, argent, plomb, colorants), chez les épiciers et les marchands-banquiers.

Pierres, marbres et travertins

La pierre de taille, le travertin et les marbres eurent un rôle important sur le chantier de la cathédrale siennoise[25]. Les sources provenant des

23. Pour ce qui concerne l'emploi de matériaux métalliques dans les chantiers du Moyen Âge et de la Renaissance, *cf.* R. BECHMANN, *Le radici..., op. cit.*, p. 94-99 ; R. GOLDTHWAITE, *La costruzione..., op. cit.*, p. 334 *sq.* ; U. MENICALI, *I materiali..., op. cit.*, p. 218-258 ; O. CHAPELOT et P. BENOIT éd., *Pierre & métal..., op. cit.*, p. 103-115 et 261-367. En particulier, sur l'emploi de métaux dans le chantier du baptistère Saint-Jean de Pistoia au XIV[e] siècle, voir N. BOTTARI SCARFANTONI, *Il cantiere..., op. cit.*, p. 113-116. Pour les réflexions qui suivent voir A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire..., op. cit.*, p. 212-217.

24. Le developpement de la sidérurgie dans le Pays Siennois au Moyen Âge fut très important, *cf.* M. E. CORTESE, *L'acqua, il grano, il ferro. Opifici idraulici medievali nel bacino Farma-Merse*, Florence, 1997, p. 139-213 et la bibliographie aux p. 15-19.

25. Dans cet essai le terme « marbre » (*marmo*) indique, à l'ancienne, chaque pierre qu'on peut astiquer (voir M. GIAMELLO *et alii*, « Il pavimento del duomo di Siena. Caratterizzazione dei materiali e delle tipologie di degrado », *Quaderni dell'Opera*, sous presse) : c'est-à-dire

archives de la Commune ou de l'Œuvre concernant l'approvisionnement de ces matériaux sont très nombreuses dès le début du XIIIe siècle. L'Œuvre s'occupait directement de l'extraction, du transport et du travail en chantier des marbres et du travertin[26]. Elle gérait ses propres carrières ou assurait l'exploitation des carrières qu'elle prenait en location. Dès le Duecento, elle détenait des carrières de marbres blancs dans la Montagnola, d'abord dans la zone de San Quirico à Tonni, puis après 1350, plus au nord, vers Cerbaia, Simignano et Gallena (*cf.* carte). Dans la première moitié du XIVe siècle, elle louait des carrières de travertin, situées à Filetta en Val de Merse appartenant à la famille siennoise des Scotti. On ne dispose pas de données concernant les droits d'exploitation des carrières de « marbre noir » situées dans le Vescovado (Casciano, Montepescini, Montespecchio), alors que son emploi est attesté dès les premières décennies du XIIIe siècle. En revanche, les carrières de « marbre rouge » de Gerfalco[27] – employées dès la dernière décennie du XIIIe siècle dans la façade occidentale de la cathédrale et dès les premières décennies du XIVe siècle dans celle du baptistère Saint-Jean – furent louées par la puissante famille seigneuriale des Pannocchieschi. La provenance lointaine de ce marbre avait frappé les esprits, car, selon les chroniqueurs, l'expédition militaire contre Massa Marittima du mois de juin 1317 avait pour seul objectif, celui de garantir l'approvisionnement du « marbre rouge » de Gerfalco, que les habitants de Massa avaient interrompu[28].

Dès les premières décennies du XIIIe siècle, le marbre et les diverses pierres nécessaires, par exemple, aux fondations et provenant des démolitions d'anciens bâtiments urbains[29], furent presque exclusivement transportés à

– dans le cas de la cathédrale de Sienne – aux seuls marbres blancs et jaunes. Pour ce qui concerne les « marbres rouges » et « marbres noirs », *cf.* C. FOMMEI, M. GIAMELLO, G. SABATINI, « Il "rosso ammonitico" nella facciata del battistero di Siena. Osservazioni preliminari sul degrado e sulle formazioni superficiali », dans *Il duomo di Siena. Documenti, studi, restauri*, Sienne, 1993, p. 21-33 ; A. BRALIA *et alii*, « Anomalous water absorption in low-grade serpentinites : more water than space ? », *European Journal of Mineralogy*, 7, 1995, p. 205-215. En général, sur l'emploi des pierres et des marbres dans les chantier au Moyen Âge, voir U. MENICALI, *I materiali...*, *op. cit.*, p. 10-55 ; pour les réflexions qui suivent voir A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 217-229.

26. Une exception très importante – quoiqu'elle n'ait rien à voir avec les parements de la cathédrale – est constituée par l'achat des marbres de Carrare (*lapides de marmore de Carrara*) nécessaires pour la réalisation de la chaire de Nicola Pisano (voir A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 218, n. 131). Pour le recours fréquent à la location des carrières plutôt qu'à l'achat des pierres, *cf.* G. P. JONES, « Le costruzioni in pietra nell'Europa medievale », dans V. CASTRONOVO éd., *Storia economica Cambridge*, II : *Commercio e industria nel Medioevo*, Turin, 1982 (ed. orig., M. M. POSTAN et P. MATHIAS éd., Cambridge, 1952), p. 564.

27. *Cf.* A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 414-416 (Tavola IX).

28. *Ibid.*, p. 219.

29. Il s'agissait de pierres calcaires (*pietra da torre*) provenant à l'origine des carrières situées dans les immédiats alentours de la ville, employées précédemment dans la construction d'importants bâtiments jusqu'à la moitié du XIIIe siècle, *cf.* R. PARENTI, « Approvvigionamento e diffusione dei materiali litici da costruzione di Siena e dintorni », dans D. LAMBERINI éd., *Le pietre delle città d'Italia...*, *op. cit.*, p. 95-97 et A. GANDIN *et alii*, « The Calcare Cavernoso of the Montagnola Senese (Siena, Italy) : mineralogical-petrographic and petrogenetic features », *Mineralogica et petrographica acta*, XLIII, 2000, p. 271-289.

l'aide de bêtes de somme, ce qui constitue une caractéristique siennoise. L'utilisation de chars, donc de bêtes de trait, pour le transport des pièces de marbre de grande dimension est attestée ultérieurement et épisodiquement au XIVe siècle[30]. À partir des années 1320, la comptabilité de l'Œuvre permet de connaître dans le détail les modalités de transport. Au côté de plusieurs voituriers, quelques maîtres carriers jouèrent un rôle essentiel dans le transport vers Sienne des marbres qu'ils extrayaient. Pour la plupart, ces carriers et voituriers étaient originaires des villages proches des carrières. Pour leur recrutement, l'Œuvre s'appuyait sans doute sur les communautés rurales et laissait de toute façon aux groupes engagés dans le transport le soin de partager les tâches entre chaque individu. Ces voituriers transportaient des pièces de marbre déjà dégrossies, de dimensions vraisemblablement homogènes[31] – chacune pesait entre 230 et 300 livres, soit entre 80 et 100 kg. Chaque mulet portait environ 300 livres (100 kg) de marbre. Le coût du transport dépendait de la distance parcourue, de sorte que l'équivalent monétaire de l'unité de mesure employée pour calculer le prix (« la centaine de livres ») variait considérablement en fonction de la longueur et de la difficulté du parcours[32]. L'exploitation des marbres fut plus intense au XIVe siècle ; à partir des années 1330 elle atteint la somme de 400 000 livres annuelles (correspondant à 10 % des dépenses générales), alors que les structures étaient achevées et que l'on mettait en place les parements[33].

30. En revanche, l'utilisation des chariots où des voies d'eau pour le transport des pierres et des marbres constituait, sans doute, le mode ordinaire d'approvisionnement des chantiers (*cf. supra* et A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 220). Les chemins tortueux rendaient impossible le recours aux chariots et nécessitaient l'emploi d'un grand nombre de bêtes de somme (*cf.* R. BECHMANN, *Le radici...*, *op. cit.*, p. 79).

31. Pour ce qui concerne l'ébauchage des pierres à la carrière, dans le but de réduire les très honéreux coûts de transport, *cf.* G.P. JONES, « Le costruzioni... », *op. cit.*, p. 563 ; J. GIMPEL, *I costruttori di cattedrali*, Milan, 1961 (ed. orig., Paris, 1958), p. 84 ; Ch. KLAPISCH-ZUBER, *Carrara e i maestri del marmo (1300-1600)*, Massa, 1973 (ed. orig., Paris, 1969), p. 96-99 ; R. BECHMANN, *Le radici...*, *op. cit.*, p. 81, 265-269 ; D. KIMPEL, « L'attività costruttiva nel Medioevo : strutture e trasformazioni », dans R. CASSANELLI éd., *Cantieri medievali*, Milan, 1988, p. 47 ; voir aussi les témoignages iconographiques du XVe siècle reproduits dans R. GOLDTHWAITE, *La costruzione...*, *op. cit.*, p. 309-313.

32. À ce propos, *cf.* aussi D. BALESTRACCI, « "Li lavoranti non cognosciuti". Il salariato in una città medievale (Siena 1340-1344) », *Bullettino Senese di Storia Patria*, LXXXII-LXXXIII, 1975-1976, p. 123-124 et L. RICCETTI, « Il cantiere... », *op. cit.*, p. 157-159.

33. La considerable incidence des coûts de transport des pierres et des marbres sur les bilans des chantiers du Moyen Âge à été mise en relief par R. BECHMANN, *Le radici...*, *op. cit.*, p. 265 ; N. PIOLA CASELLI, *La costruzione...*, *op. cit.*, p. 123-124 ; Ph. BRAUNSTEIN, « Les débuts d'un chantier : le Dôme de Milan sort de terre (1387) » et D. CAILLEAUX, « Les comptes des Célestins de Sens », dans O. CHAPELOT et P. BENOIT éd., *Pierre & métal...*, *op. cit.*, p. 96, 153.

Conclusion

L'accomplissement du chantier entraîna donc – sauf dans quelques cas – l'acheminement de matières premières produites dans une zone peu étendue du territoire siennois, au centre de laquelle se trouvait la ville (*cf.* carte). Les travaux témoignent d'une utilisation intense et choisie des ressources naturelles dans l'espace dominé par la cité auquel il convient d'ajouter d'autres « sources d'énergie », utilisées pour l'ensemble des activités inhérentes à la production ou à la transformation, au transport et à la mise en œuvre des matériaux mêmes : l'emploi de bois comme combustible dans les fours à briques et à chaux et celui de la force hydraulique dans les moulins de l'*Opera* pour le travail du bois, notamment. En définitive, l'activité du chantier révèle les dynamiques d'approvisionnement de matériaux de construction et permet d'imposer l'image d'une cathédrale conçue comme « produit du terroir ».

L'Œuvre Sainte-Marie permet donc de mettre en relation l'évolution d'une ville avec les transformations d'un territoire entre la fin du XIIe siècle et la seconde moitié du XIVe siècle. Elle exprime, dans sa structure, la nature des évolutions institutionnelles de la vie politique siennoise, mais aussi les rapports instaurés par la Commune avec le territoire soumis. Le financement

Tableau synoptique

Dates	La cathédrale et l'Œuvre Sainte-Marie
1190	Attestation d'un chantier (*opera ecclesie*)
1227	Attestation d'un couple de fabriciens (*operarii*)
1258-1259	Frère Vernaccio, convers de l'abbaye de San Galgano, fabricien unique (*operarius*)
1259	(novembre) Attestation des trois portes de la façade orientale de la cathédrale
1260-1275	Melano di Renaldo, convers de l'abbaye San Galgano, fabricien
1265-1268	Réalisation de la chaire de la cathédrale par Nicola Pisano
1274	La quantité de cire d'abeilles due annuellement à l'Œuvre par les communautés rurales du territoire siennois est fixée
1317	Début des travaux au prolongement de la cathédrale vers Vallepiatta, comprenant le nouveau baptistère Saint-Jean et le nouveau chœur de la cathédrale, joints d'une unique façade
1339	(23 août) Délibération du Conseil général au sujet de la construction du *Duomo nuovo*
1357	(fin de mai-juin) Interruption des travaux suivie à la démolition ou, peut-être, à l'écroulement du *Duomo nuovo* ; éloignement temporaire de chantier du contremaître Domenico d'Agostino
1364	Achèvement de l'*oculus* (« occhio de la rota ») et des dernières fenêtres du nouveau chœur de la cathédrale

du chantier même traduit ce lien étroit entre la ville, son territoire et ses ressources puisqu'il était, en effet, fondé essentiellement sur l'offrande processionnelle d'un autre « produit du terroir », la précieuse cire d'abeilles qui constituait, une fois par an, une sorte d'impôt direct pesant sur les citoyens et sur les communautés du territoire siennois[34].

(Traduit de l'italien par Nathalie BOULOUX et Didier BOISSEUIL)

Andrea GIORGI, Università degli Studi di Trento – Dipartimento di Filosofia, Storia e Beni Culturali, via Santa Croce, 65, I-38100 Trento – andrea.giorgi@unitn.it

Stefano MOSCADELLI, Università degli Studi di Siena – Dipartimento di Storia, via Roma, 56, I-53100 Siena – moscadellis@unisi.it

La cathédrale comme « produit du terroir ». Ressources naturelles et matières premières dans la construction de la cathédrale de Sienne : choix et approvisionnements (XIIIe-XIVe siècles)

Cette contribution entend révéler les liens étroits entre le chantier de la cathédrale de Sienne et les ressources naturelles ou les matières premières des espaces qui entourent la cité. À l'état brut ou semi-travaillé, la pierre, la chaux, le plâtre, l'argile, les marbres et le travertin, le sable, l'eau, le bois et différents métaux furent utilisés pour la réalisation d'un édifice monumental qui, sur le plan de la culture matérielle, peut apparaître comme « un produit du terroir ».

Sienne – cathédrale – matériaux de construction – ressources naturelles

The cathedral as a « product from the terroir ». Natural resources and raw materials in the Siennese cathedral : choice and supply

This article discusses the close links that existed between the construction site of the cathedral of Sienna and the natural resources and raw materials out of the nearby countryside. Stone, lime, gypsum, clay, different kinds of marble, travertine, sand, water, wood and many metals were used as raw or half-worked material for the erection of a monumental edifice which, in terms of material culture, can be analysed as a « product from the terroir ».

Sienna – Cathedrale – building materials – natural resources

34. Jusqu'au XIVe siècle la cire versée était commercialisée par l'Œuvre, avant que l'offrande ne soit commuée en un cens en argent ou en draps de soie (les *palii*), *cf.* A. GIORGI, S. MOSCADELLI, *Costruire...*, *op. cit.*, p. 164-185.

Médiévales 53, automne 2007, p. 123-142

Bernd CARQUÉ

« PARIS 1377-1378 »
UN LIEU DE POUVOIR ET SA VISIBILITÉ ENTRE MOYEN ÂGE ET TEMPS PRÉSENT

On serait en droit d'attendre du regard de l'historien de l'art s'attachant, pour le cas parisien, aux « images d'une capitale au Moyen Âge » [1] une sorte d'évidence visuelle, puisque l'objet de son enquête annonce en effet la promesse d'une proximité et d'une matérialité des objets. N'est-il pas justement dans la nature de l'histoire de l'art de quêter l'essence des médias par lesquels Paris, au Moyen Âge, s'est présentée comme une capitale, comme un lieu de pouvoir ? Il semble par conséquent que le sujet des propos qui vont suivre doive nécessairement résider dans les vestiges matériels du passé, dans l'aspect figuré des productions architecturales et iconographiques par lesquelles le pouvoir a revêtu une forme visible.

Pourtant, cette impression est trompeuse. Car une histoire de la représentation monumentale du pouvoir dans le Paris de la fin du Moyen Âge [2] inclut précisément et obligatoirement les lacunes mêmes de ce « patri-

1. Cet article reprend le texte d'une conférence prononcée lors des rencontres du « Jeudi » de l'Institut Historique Allemand de Paris en décembre 2004. Le thème de l'atelier était consacré à *Paris – images d'une capitale du Moyen Âge*. Pour la présente publication, la forme de l'exposé a largement été maintenue, les notes bibliographiques les plus importantes ont été ajoutées. L'auteur remercie très cordialement Pierre Monnet pour sa traduction. Une version remaniée et considérablement étendue du texte paraîtra en allemand sous le titre « Orte und Zeichen der Herrschaft im spätmittelalterlichen Paris. Probleme der Sichtbarkeit um 1400 und heute », dans C. EHLERS dir., *Places of Power – Lieux de pouvoir – Orte der Herrschaft*, Göttingen, à paraître.

2. Pour l'histoire de Paris à la fin du Moyen Âge, consulter en premier lieu : R. CAZELLES, *Nouvelle histoire de Paris. De la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V, 1223-1380*, Paris, 1972 ; J. FAVIER, *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVe siècle, 1380-1500*, Paris, 1974 ; ID., *Paris. Deux mille ans d'histoire*, Paris, 1997 : sur Paris comme résidence royale notamment les p. 78-82, 271-278 et 767-795. Voir aussi Fr. PLEYBERT dir., *Paris et Charles V. Arts et architecture*, Paris, 2001 ; B. BOVE, « Les palais royaux à Paris au Moyen Âge (XIe-XVe s.) », dans M.-Fr. AUZÉPY et J. CORNETTE dir., *Palais et pouvoir. De Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, 2003, p. 45-80 ; S. ROUX, *Paris au Moyen Âge*, Paris, 2003.

moine » et raconte l'histoire de ses pertes substantielles. Là où une histoire de la civilisation – inscrite dans la tradition de Voltaire et de Condorcet – raconte depuis la publication de l'*Histoire physique, civile et morale de Paris* par Jacques-Antoine Dulaure[3] le développement d'un progrès irrésistible ; là où cette histoire célèbre, avec la « Transformation de Paris » ordonnée par Napoléon III et accomplie par le préfet de la Seine Georges-Eugène Haussmann, le triomphe remporté sur la ville médiévale et ses conditions néfastes de vie ; là aussi où, du haut de la « Tour de trois cents mètres » de Gustave Eiffel, elle chante le mythe de la Modernité engendrée par la Révolution ; en tous ces lieux, l'archéologie médiévale raconte une histoire de disparition et de destruction. Elle fait le récit de la démolition du Louvre médiéval, entamée sous François Ier, du démantèlement révolutionnaire de la Bastille ou de l'effrayant « éventrement du vieux Paris », opéré sous Haussmann[4]. Les images renvoient également l'écho de semblables motifs narratifs concurrents. La photographie – l'incarnation de la modernité picturale – met en vue les grandes constructions en fer comme la « Galerie des Machines » ou la Tour Eiffel, témoin monumental par excellence de l'idéologie du progrès propagée par la Troisième République. En même temps, les images traditionnelles de la gravure ou de l'eau-forte retiennent les ruines pittoresques du vieux Paris à l'exemple des *vedute* romantiques.

Autrement dit, c'est justement ce qui incarne de manière visible le pouvoir à la fin du Moyen Âge, ce qui l'a aidé, dans le paysage urbain, à acquérir une présence durable – c'est-à-dire les édifices des résidences et des fortifications, les programmes iconographiques de leurs façades et de leurs portes – ce sont tous ces médias qui se soustraient aujourd'hui dans leur plus grande majorité à notre observation directe. En lieu et place, l'historien de l'art se voit confronté à des artefacts de compensation aux formes multiples, par le truchement desquelles la visibilité perdue de l'histoire doit être reconquise. Avant même que l'archéologie urbaine n'émerge dans la seconde moitié du XIXe siècle sur le socle de l'ample documentation des sources écrites et des vestiges matériels, et avant même que le baron Haussmann n'entreprenne d'éditer – dans une singulière dialectique de la destruction et de la conservation – sa monumentale *Histoire générale de Paris*[5], c'est l'imagination du passé qui surgit à la place de son présent matériel.

Pour rendre une objectivation allégorique de la connexion de tous les domaines de la vie sociale qui éclate au seuil de la Renaissance, Victor Hugo, dans *Notre-Dame de Paris*, ne se contente pas d'en appeler à la cathé-

3. J.-A. DULAURE, *Histoire physique, civile et morale de Paris depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, Paris, 8 vol., 1821-1825.

4. Pour une vue d'ensemble des destructions voir L. RÉAU, *Histoire du Vandalisme. Les monuments détruits de l'art français*, éd. augmentée par M. FLEURY et G.-M. LEPROUX, Paris, 1994 ; P. LÉON, *La Vie des monuments français. Destruction, restauration*, Paris, 1951.

5. Voir en particulier A. BERTY, H. LEGRAND et L.-M. TISSERAND, *Topographie historique du vieux Paris*, Paris, 6 vol., 1866-1897.

drale médiévale. Il invoque aussi, et avant tout, l'esprit du Palais de la Cité. Dans le chapitre introductif de cette fresque romanesque, chapitre qui, rappelons-le, en porte le nom même, c'est-à-dire la Grand'Salle du Palais, cette dernière est le théâtre de la Fête des fous et de l'élection de leur pape, scènes dont les grotesques uniformisantes veulent exprimer l'irréductible et par essence médiévale totalité de la vie. C'est de manière analogue que, par la suite, les illustrateurs du roman ont recomposé par l'imagination les monuments perdus[6]. Depuis Victor Hugo, la Grand'Salle royale de Philippe le Bel compte, à ce titre, parmi les « lieux de mémoire » majeurs d'une conscience urbaine bourgeoise et républicaine. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture* l'a fait revivre par les lignes de ses plan et élévation[7]. Pendant l'exposition universelle de 1900, Albert Robida ressuscita la Grand'Salle au milieu d'un « capriccio » architectural qui rassemblait aussi la porte Saint-Michel, une tour du Louvre et d'autres archétypes purement moyenâgeux (*fig. 1*)[8].

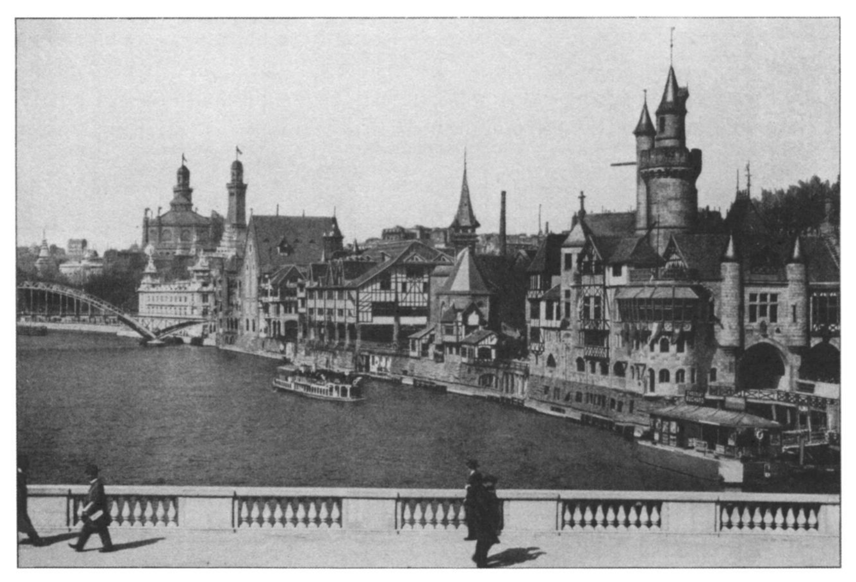


Fig. 1 : Le Vieux Paris à l'Exposition universelle de 1900. Archives de l'auteur.

6. V. HUGO, *Notre-Dame de Paris. Nouvelle édition illustrée*, Paris, 2 vol., 1876-1877, p. 5-23, les xylographies d'après Fédor Hoffbauer se trouvent en p. 7 et 9.

7. E.-E. VIOLLET-LE-DUC, article « Salle », dans ID., *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, Paris, 10 vol., 1854-1868, vol. VIII, p. 71-95, pour la Grand'Salle voir p. 82-84 avec les fig. 5 (plan) et 6 (élévation).

8. A. ROBIDA, *Exposition universelle de 1900. Le Vieux Paris, guide historique, pittoresque et anecdotique*, Paris, 1900 ; ID., *Exposition universelle de 1900. Le Vieux Paris, études et dessins originaux*, Paris, 1900.

Quant au Louvre, Viollet-le-Duc en donne dans son *Dictionnaire* une présentation d'architecte rationaliste, de toute la hauteur d'une analyse structurelle à vol d'oiseau (*fig. 2*)[9], tandis qu'Alphonse de Neuville, dans une édition illustrée de l'*Histoire de France* de François Guizot[10], en projette une image visionnaire avec toute la rhétorique visuelle et les décors mobiles du romantisme (*fig. 3*). Ainsi le Louvre est-il l'exemple caractéristique d'une forteresse tardo-médiévale bien structurée et en même temps « cette hydre de tours, gardienne géante de Paris » comme Victor Hugo se l'est imaginé[11]. Les statues conservées de Charles V et de son épouse Jeanne de Bourbon, provenant du portail oriental du Louvre, étaient exposées jusqu'en 1816 au Musée des Monuments français mais signalées comme étant celles de « saint Louis » et de « Marguerite de Provence »[12]. Ce faisant, elles personnifiaient ce Moyen Âge chrétien qu'Alexandre Lenoir avait mis en scène comme un tableau d'époque dans la salle consacrée au XIIIe siècle[13]. Dans les années 1870 l'œuvre de Fédor Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, projeta entre autres l'écho visuel de l'Hôtel Saint-Pol, du couvent des Célestins, de l'enceinte de Charles V, de la Bastille et de la porte Saint-Antoine dans la vue cavalière des *vedute*[14]. Cependant, on constate que l'enceinte perdue prend pour l'occasion une forme que les architectes et restaurateurs du XIXe siècle ont imaginée et réalisée pour Avignon ou Carcassonne[15].

Faisons bref : la question de l'aspect concret des lieux et des signes du pouvoir dans le Paris tardo-médiéval s'avère particulièrement épineuse. Elle est en effet tributaire d'une transmission problématique dans laquelle les monuments en question ne sont plus présents qu'en images et n'apparaissent plus dans ces dernières qu'avec une variabilité kaléidoscopique. Des schémas de vision et d'interprétation multiformes et temporellement contingents ont produit des visualisations non moins multiformes. Par leur biais nous sommes

9. E.-E. VIOLLET-LE-DUC, article « Château », dans ID., *Dictionnaire raisonné...*, *op. cit.*, vol. III, p. 58-191, pour le Louvre, p. 134-140.

10. Fr. GUIZOT, *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, racontée à mes petits-enfants*, Paris, 5 vol., 1873-1876, vol. 2, p. 141.

11. V. HUGO, *Notre-Dame de Paris*, *op. cit.*, vol. 1, p. 170.

12. Voir à ce sujet (avec bibliographie) Fr. BARON, *Musée du Louvre, Département des sculptures du Moyen Âge, de la Renaissance et des temps modernes. Sculptures françaises I : Moyen Âge*, Paris, 1996, p. 150.

13. *Vues pittoresques et perspectives des salles du Musée des Monumens François, et des principaux ouvrages d'architecture, de sculpture et de peinture sur verre, qu'elles renferment.* Gravées [...] par Réville et Lavallée. Avec un texte explicatif par de Roquefort, Paris, 1816, planche I.

14. F. HOFFBAUER, *Paris à travers les âges. Aspects successifs des monuments et quartiers historiques de Paris depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, fidèlement restitués d'après les documents authentiques*, Paris, par livraisons successives de 1875 à 1882, reprint Paris, 2001, p. 551 (*fig. 1*) et planche suivant la p. 552.

15. E.-E. VIOLLET-LE-DUC, *La cité de Carcassonne (Aude)*, Paris, 1858 (éd. augmentée en 1878) ; *Viollet-le-Duc*, Paris, 1980 (catalogue de l'exposition de Paris), p. 114-123.

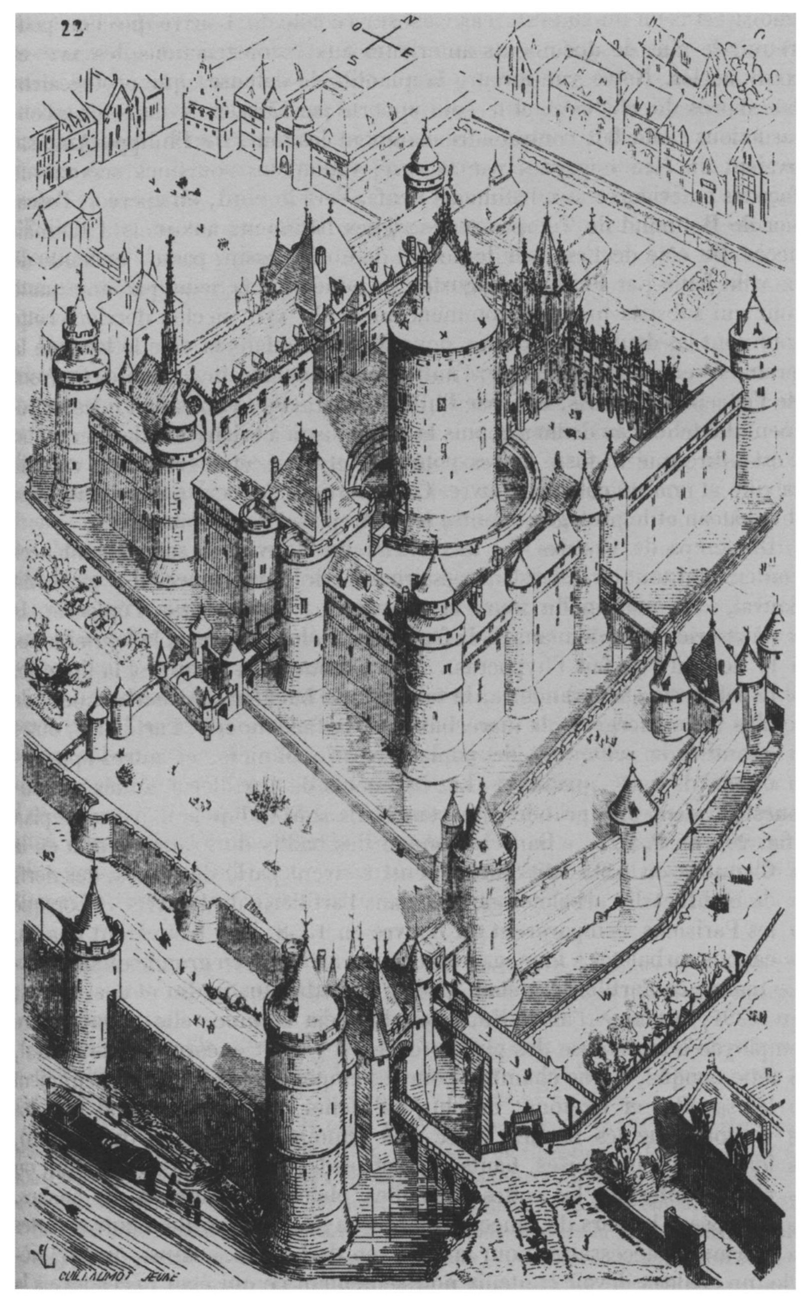


Fig. 2 : Le château du Louvre d'après Viollet-le-Duc. Archives de l'auteur.

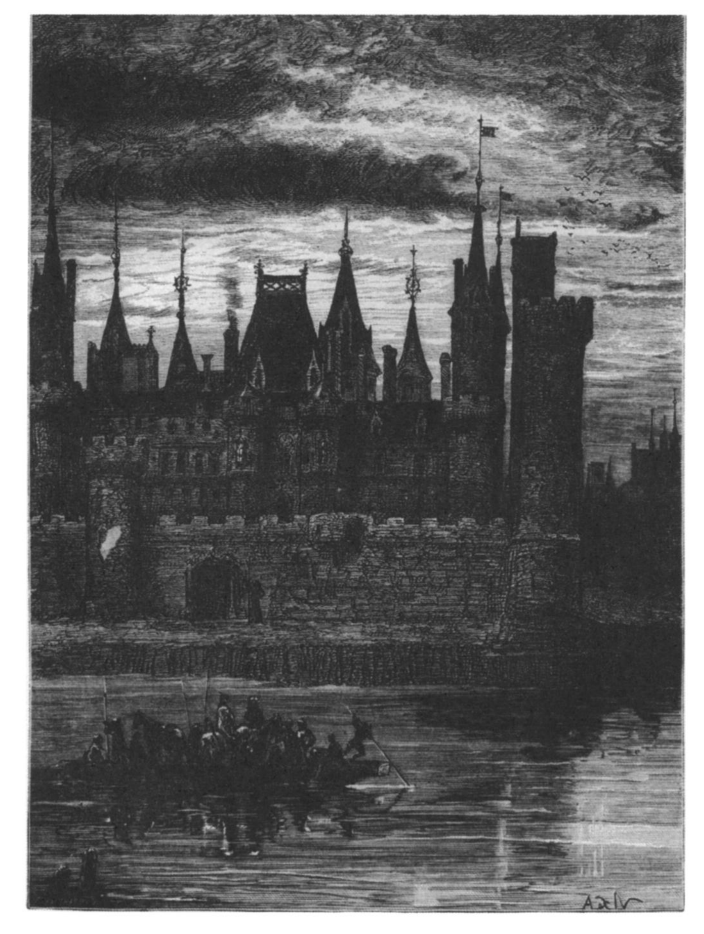


Fig. 3 : Le château du Louvre d'après Alphonse de Neuville. Archives de l'auteur.

en fait exhortés à revenir en premier lieu sur les conditions de notre propre perception et à nous demander sur quoi repose notre savoir au cas par cas et à quelles sources s'alimentent nos conceptions d'une représentation de la monumentalité du pouvoir.

Selon toute apparence, on ne peut tirer de certitude relative que dans le cas de la cour royale. Car ce qui n'est qu'exceptionnellement possible dans le cas des institutions princières, ecclésiastiques, universitaires ou communales semble constituer un correctif de taille. En effet, dans son effort de restitution de la visibilité perdue des monuments, la recherche peut non seulement s'appuyer sur ce qui a été sauvegardé ou bien sur ce que l'archéologie a exhumé, mais elle peut également mobiliser le secours des témoignages iconographiques du temps.

Les miniatures du calendrier des *Très Riches Heures* du duc de Berry [16] (vers 1415 et 1438-1442) en constituent l'un des exemples les plus célèbres. La miniature du mois de juillet, comportant le Palais de la Cité [17], propulse dans l'image même le cœur fonctionnel du royaume, le siège politique et administratif de la couronne [18]. La représentation, grâce au double pignon si marquant de la Grand'Salle, renvoie à l'espace central où se jouent la mise en scène et l'action du pouvoir royal, au lieu où se déroulent les actes de justice, les réceptions d'ambassades, les festivités de cour. Avec la Sainte-Chapelle, c'est-à-dire la chapelle du chapitre collégial royal, l'image désigne le lieu de conservation des reliques les plus importantes de la couronne. Au centre de la miniature du mois d'octobre, c'est le Louvre qui est montré [19], c'est-à-dire le siège le plus notable de la maison et de la cour du roi depuis Charles V [20]. De la sorte, tout comme l'assure cet édifice entre la scène des semailles au premier plan et les données astrologiques contenues dans le tympan en couronne, le Palais de la Cité sert également d'intermédiaire, dans l'image, entre l'espace social des paysans et l'espace cosmique du calendrier de l'année. Sur la miniature du mois de décembre [21], le bois de Vincennes, lieu scénique de la chasse, est surplombé par les tours et le donjon du château. Ce lieu du pouvoir royal est lui aussi – comme les châteaux ducaux – exposé à travers l'ordre visuel spécifique de la miniature comme un centre, tant physique que métaphysique, de l'ordre politique et social.

Cependant, les monuments en question ne désignent pas seulement le centre idéel de l'espace socio-politique, mais ils sont également insérés dans les espaces de l'économie divine du Salut – ainsi par exemple du *Livre d'heures* (vers 1452-1460) d'Étienne Chevalier, le trésorier de France sous Charles VII et Louis XI, dans lequel le donjon du château de Vincennes apparaît à l'arrière-plan de la miniature décorant l'office des morts et ren-

16. Tout dernièrement : *Les Très Riches Heures du duc de Berry et l'enluminure en France au début du xve siècle*, Paris, 2004 (catalogue de l'exposition de Chantilly).

17. Chantilly, Musée Condé, ms. 65, f° 6v°.

18. Les études fondamentales sur le Palais de la Cité sont celles de J. Guérout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417. Essai topographique et archéologique », *Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France* 1, 1949, p. 57-212 ; 2, 1950, p. 21-204 ; 3, 1951, p. 7-101. Id., « L'hôtel du roi au palais de la Cité à Paris sous Jean II et Charles V », dans J. Chapelot et É. Lalou dir., *Vincennes aux origines de l'État moderne*, Paris, 1996, p. 219-288 ; voir aussi M. T. Davis, « Desespoir, Esperance, and Douce France : The New Palace, Paris, and the Royal State », dans M. Bent et A. Wathey dir., *Fauvel Studies*, Oxford, 1998, p. 187-213.

19. Chantilly, Musée Condé, ms. 65, f° 10v°.

20. Sur l'histoire du Louvre médiéval, voir A. Berty, H. Legrand, L.-M. Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris*, *op. cit.*, vol. 1, p. 123-199, et vol. 2, p. 109-168 ; *Le Louvre des Rois. Les fouilles de la Cour Carrée (= Archéologia. Dossiers Histoire et archéologie* 110, 1986) ; M. Fleury et V. Kruta, *Le Château du Louvre*, Paris, 1989, p. 3-80 ; M. Whiteley, « Le Louvre de Charles V. Dispositions et fonctions d'une résidence royale », *Revue de l'art*, 97, 1992, p. 60-75.

21. Chantilly, Musée Condé, ms. 65, f° 12v°.

voyant, ce faisant, à la richesse perdue de Job[22]. Que la Sainte-Chapelle, dans le *Livre d'heures* d'Étienne Chevalier et plus singulièrement dans le contexte précis du Portement de la Croix (*fig. 4*)[23], soit représentée avec une telle prégnance se laisse aisément comprendre si l'on songe qu'elle fut construite entre 1241 et 1248, sur ordre de Louis IX, pour servir de reliquaire monumental aux trésors de la Passion acquis à Constantinople.

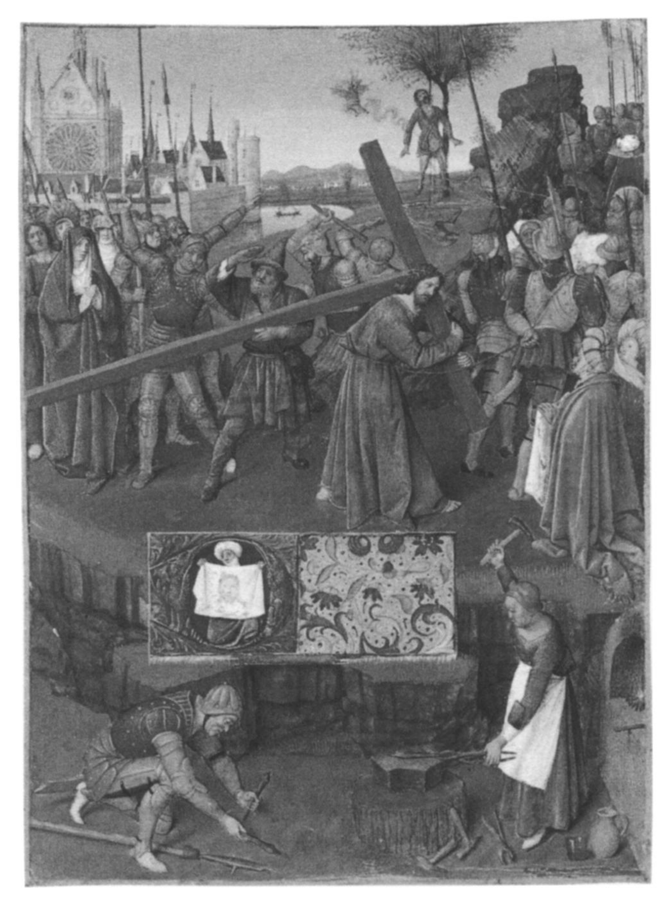


Fig. 4 : « Le Portement de Croix » dans le Livre d'heures d'Étienne Chevalier.
Reproduit dans François Avril (sous la direction de),
Jean Fouquet. Peintre et enlumineur du XVe siècle, Paris, 2003.

22. « Job et ses amis », folio détaché (n° 27 d'après Nicole Reynaud), conservé au musée Condé de Chantilly ; voir Fr. AVRIL dir., *Jean Fouquet. Peintre et enlumineur du XVe siècle*, Paris, 2003 (catalogue de l'exposition de Paris), n° 24, p. 193-217.

23. « Le Portement de Croix », folio détaché (n° 12 d'après Nicole Reynaud), conservé au musée Condé de Chantilly.

Dans ce type d'images, les cadres spatiaux de la vie des commanditaires et des contemplateurs des milieux de cour se révèlent comme recouverts jusqu'à l'identification par les espaces sacrés du récit biblique. Ces entrelacs, cette compénétration du profane et du sacré revêtaient une signification toute particulière dans l'entourage de la famille royale, à la mesure du rôle central que pouvaient y jouer les conceptions de l'élection divine et de la sainteté du sang de la lignée.

Des miniatures comme celles-ci montrent bien que, entre l'ordre visuel de l'image, d'un côté, et l'ordre sacré et social, de l'autre, l'on pouvait établir des relations symboliques. Ces dernières ne sont pas sans conséquences sur la valeur documentaire des images. Car l'objet de la représentation n'est pas l'édifice lui-même – au sens, si l'on veut, d'un portrait architectural authentique – mais la signification matérialisée, c'est-à-dire objectivée par son truchement. Les édifices en question, dans l'image, possèdent avant tout une fonction symbolique. C'est la raison pour laquelle les modèles de perception et d'interprétation issus de la théorie politique et de la théologie l'emportent toujours sur un certain mode naturaliste de la représentation.

La confrontation de plusieurs vues atteste que l'on se contentait d'un nombre limité de caractéristiques monumentales qui permettaient de les reconnaître. Il en résulte que les représentations figurées ne peuvent guère délivrer que des informations générales sur l'apparence ancienne des lieux et des signes du pouvoir. Par conséquent, quand le *tertium comparationis*, c'est-à-dire la forme d'origine du bâtiment, n'a pas été conservé, il n'est tout simplement pas possible d'avancer une quelconque conclusion quant à la ressemblance réelle de la représentation. À l'instar des productions iconographiques imaginaires de la modernité, les représentations de l'époque même ne nous donnent pas à voir les châteaux et les résidences autrement que comme des objets relationnels – tributaires de modes variables de perception et de compréhension autant que de modalités correspondantes de visualisation.

De surcroît, les images démontrent bien que les monuments représentés ne possédaient aucune signification absolue et définitivement fixée. Car elles figurent des lieux et des signes du pouvoir exposés dans des contextes, des situations et des réceptions chaque fois différents. Pour ne prendre qu'un exemple, Jean Fouquet, dans un manuscrit enluminé vers 1455-1460 des *Grandes Chroniques de France*, a restitué visuellement la porte Saint-Denis, porte d'entrée de Charles V après le sacre de Reims (*fig. 5*)[24]. Selon une continuité topographique bien précise apparaissent successivement, dans le prolongement de l'enceinte, la porte Saint-Martin, le Temple et, à l'arrière-plan, la Bastille. Mais l'enlumineur flamand d'un manuscrit des *Chroniques* de Jean Froissart a procédé différemment pour dépeindre, vers 1470, l'entrée

24. Paris, BnF, ms. fr. 6465, f° 417 ; voir Fr. Avril dir, *Jean Fouquet*, *op. cit.*, n° 26, p. 219-248.

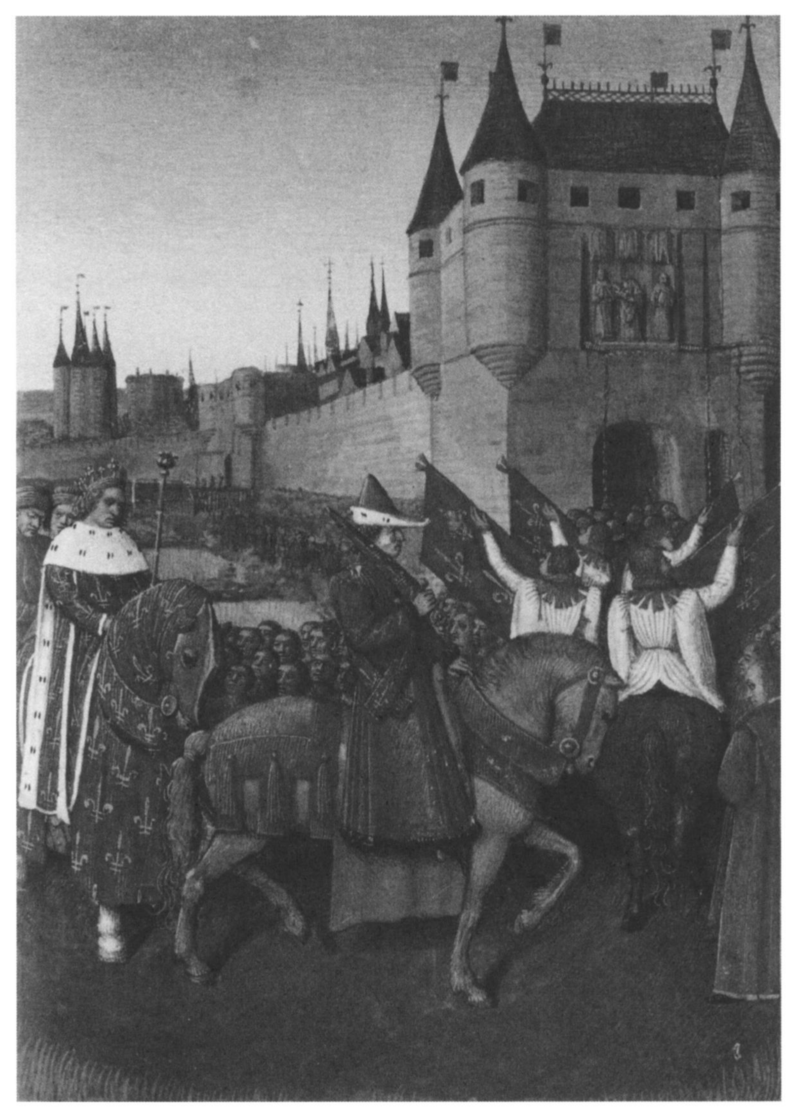


Fig. 5 : « Entrée de Charles V à Paris après le sacre de Reims » dans les Grandes Chroniques de France enluminées par Jean Fouquet. Reproduit dans François Avril (sous la direction de), *Jean Fouquet. Peintre et enlumineur du XVe siècle*, Paris, 2003.

d'Isabeau de Bavière en 1389 (*fig. 6*)[25]. Il situe dès la porte Saint-Denis l'accueil postérieur rendu par l'évêque de Paris et, ce faisant, comprime plusieurs édifices en un seul panorama symbolique de la ville : à savoir, et selon toute probabilité, le portail oriental du Louvre, la tour de l'Horloge ou la Sainte-Chapelle, lieu du sacre à venir.



Fig. 6 : « Entrée d'Isabeau de Bavière en 1389 » dans un manuscrit flamand des Chroniques de Jean Froissart. Reproduit dans Laetitia Le Guay, *Les princes de Bourgogne lecteurs de Froissart*, Turnhout, 1998.

De telles représentations prouvent bien que les productions monumentales et iconographiques étaient perçues dans le contexte de pratiques sociopolitiques précises et sur un mode spécifique. C'est une invitation à penser que la portée respective des lieux et des signes du pouvoir ne se déployait

25. Londres, British Library, ms. Harley 4379, f° 3 ; L. LE GUAY, *Les princes de Bourgogne lecteurs de Froissart*, Turnhout, 1998, p. 31-38, 72 *sq.* et 180 *sq.* ; M. WHITELEY, « Deux vues de l'hôtel royal de Saint-Pol », *Revue de l'art*, 128, 2000, p. 49-53.

avec davantage de précision que par le biais des actions accomplies en présence des monuments, et que par conséquent leurs significations ne se livraient pas par elles-mêmes mais étaient produites et concrétisées en situation. Il convient d'en déduire que l'on ne peut capter d'emblée le « sens » ni à partir de la simple lecture des propriétés formelles des monuments ni des contenus figurés des images. Ce « sens » doit bien plutôt être entendu comme un attribut dépendant d'un contexte, et, comme tel, soumis à variation.

C'est pourquoi il ne suffit pas de procéder par le questionnement des formes externes et matérielles, c'est-à-dire par une approche fondée sur une typologie monumentale et sur une iconographie architecturale de phénomènes formels interprétables. Puisque les lieux et les signes du pouvoir, à travers les supports imagés de la fin du Moyen Âge, ont été majoritairement représentés au sein de contextes cérémoniellement structurés, il convient bien davantage d'interroger plus précisément les conditions de perception qui y ont présidé. En raison de la situation documentaire, ce sont avant tout les formes de réception d'un espace public représentatif qui nous paraissent les plus aisées à cerner.

Sous cet angle, la visite de l'empereur Charles IV à la cour de son neveu, à Paris, au cours de l'hiver 1377-1378, nous paraît particulièrement révélatrice. Cet événement que l'historiographie du temps a rapporté avec force détails [26] a toujours fait l'objet d'une attention soutenue de la part des chercheurs [27] et a été tout récemment revisité dans la perspective plus particulière de la visualité/visualisation du pouvoir. En effet, les textes parlent d'une large sémiotisation de ces cadres précis de la vie urbaine et curiale devenus provisoirement des espaces de la théâtralisation et du déroulement du cérémoniel de la visite. Dans le même esprit, la recherche s'est attachée aux systèmes sémiotiques d'une représentation performative du pouvoir, c'est-à-

26. Consulter avant tout R. Delachenal éd., *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V (Les Grandes Chroniques de France)*, Paris, 4 vol., 1910-1920, vol. 2, p. 193-277.

27. Entre autres : R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, Paris, 5 vol., 1909-1931, vol. V, p. 61-122 ; H. Neureither, *Das Bild Karls IV. in der zeitgenössischen französischen Geschichtsschreibung*, Heidelberg, 1964, en part. p. 112-147 et 215-232 ; M. Thomas, « La visite de l'empereur Charles IV en France, d'après l'exemplaire des *Grandes Chroniques* exécuté pour le roi Charles V », dans *VI. Internationaler Kongreß der Bibliophilen. Vorträge*, Wien, 1971, S. 85-98 ; H. Thomas, « Ein zeitgenössisches Memorandum zum Staatsbesuch Kaiser Karls IV. in Paris », dans W. Haubrichs et W. Laufer dir., *Zwischen Saar und Mosel. Festschrift für Hans-Walter Herrmann zum 65. Geburtstag*, Sarrebrück, 1995, p. 99-119 ; Fr. Autrand, « Mémoire et cérémonial : la visite de l'empereur Charles IV à Paris en 1378 d'après les *Grandes Chroniques de France* et Christine de Pizan », dans L. Dulac et B. Ribémont dir., *Une femme de lettres au Moyen Âge. Études autour de Christine de Pizan*, Orléans, 1995, p. 91-103 ; A. Strubel, « Le *chevauchier* de Charles V. Christine de Pisan et le spectacle de la majesté royale », dans D. Boutet et J. Verger dir., *Penser le pouvoir au Moyen Âge (VIII*e*-XV*e *s.). Études d'histoire et de littérature offertes à Françoise Autrand*, Paris, 2000, p. 385-399.

dire aux couleurs et aux blasons, aux livrées et aux montures, ou bien à l'ordre protocolaire des cortèges et des places [28].

En revanche, on n'a prêté pratiquement aucune attention au fait que l'itinéraire de ce voyage peut également s'interpréter, pour ainsi dire, comme un inventaire des espaces de représentation du pouvoir royal, espaces chargés non de signes éphémères mais de signes de présence durable, espaces emplis non des médias mobiles du cérémoniel mais d'édifices et d'images fixes. Leur perception ne fut pas non plus laissée au hasard. C'est le souverain en visite qui a expressément formulé le vœu de les contempler (« il demanda à veoir » ainsi qu'on le trouve exprimé à plusieurs reprises dans les *Grandes Chroniques de France*), vœu exaucé et orchestré par la puissance invitante.

D'abord l'abbaye royale de Saint-Denis [29] : ici l'empereur rendait visite au lieu de pouvoir le plus éminent en dehors de la ville. Les reliques [30] constituaient le but déclaré de la demande impériale de contemplation, de dévotion et de contact physique. Armes et inscriptions présentaient sans équivoque aucune les reliquaires comme autant de fondations royales. À l'endroit des « sepultures des roys », Charles IV commémora les liens familiaux étroits qui unissaient les Luxembourg aux Capétiens et aux Valois. Comme l'empereur ne rencontra le roi que sur le chemin qui le conduisait à Paris, il ne put jouir dans l'abbaye même de la faveur qui nous est rapportée par Christine de Pisan dans son *Livre des fais et bonnes meurs du sage Roy Charles* relatant que, en signe de témoignage particulier d'honneur, Charles V avait coutume de conduire ses hauts visiteurs à Saint-Denis et ouvrait en personne les coffres et armoires afin de montrer à ses invités les reliques, les parements et les insignes du couronnement [31].

Pour ce qui touche également à l'entrée de l'empereur et au cortège traversant la ville, les *Grandes Chroniques* mettent expressément en exergue le caractère de visibilité et, de manière pendante, les perceptions et les effets visuels : « c'estoit noble et merveilleuse chose à veoir » ; les témoins oculaires « furent moult merveilliez, qui autrefoiz n'avoient veue tele ne si bonne ordenance de tele multitude, si pou de desroy ne de presse » [32]. La

28. Pour les cérémonies des entrées en général consulter entre autres : B. GUENÉE et Fr. LEHOUX, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968 ; L. M. BRYANT, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony. Politics, Ritual, and Art in Renaissance*, Genève, 1986 ; G. KIPLING, *Enter the King. Theatre, Liturgy, and Ritual in the Medieval Civic Triumph*, Oxford, 1998 ; G. J. SCHENK, *Zeremoniell und Politik. Herrschereinzüge im spätmittelalterlichen Reich*, Cologne, 2003 ; E. LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies. Essai sur la communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, 2004 ; J. HURLBUT, *« Vive Bourgogne est nostre cry ». Ceremonial Entries of Philip the Good and Charles the Bold (1419-1477)*, Turnhout, à paraître en 2007.

29. M. FÉLIBIEN, *Histoire de l'Abbaye Royale de Saint-Denys en France*, Paris, 1706 ; Fr. AUTRAND dir., *Saint-Denis et la royauté. Mélanges offerts à Bernard Guenée*, Paris, 1999.

30. *Le trésor de Saint-Denis*, Paris, 1991 (catalogue de l'exposition de Paris).

31. CHRISTINE DE PISAN, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage Roy Charles*, éd. S. SOLENTE, Paris, 2 vol., 1936-1940, vol. 2, p. 87.

32. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, *op. cit.*, vol. 2, p. 222.

perception impériale était guidée par Charles V lui-même. Parvenu au Palais de la Cité, le roi conduisit son oncle depuis la cour vers la Grand'Salle en empruntant la Galerie Mercière. Le Palais s'ouvrait par les Grands Degrés qui menaient au portail de la Galerie Mercière. Au trumeau du portail dressé par Philippe le Bel, le visiteur pouvait apercevoir une statue montrant ce roi dans son habit du couronnement.[33] La Grand'Salle formait le centre fonctionnel du siège décisionnel et administratif de la couronne, la tribune des actes de justice, le théâtre de la réception des ambassades et de l'organisation des fêtes de cour.[34] Sur la gravure fameuse de Jacques Ier Androuet du Cerceau représentant l'intérieur de la Grand'Salle[35], on peut reconnaître la série des statues plus grandes que nature des rois « français » depuis Pharamond, dont la confection avait débuté sur l'ordre de Philippe IV. Les inscriptions comportaient pour chacun des rois, à côté de son nom, la durée du règne, l'année de sa mort et le cas échéant la relation de parenté la plus proche. Dans son éloge urbain *Tractatus de laudibus parisius* de 1323, Jean de Jandun avait déjà vanté la séduisante vivacité de ces statues[36]. Car, par l'habit du couronnement et grâce à une composition chromatique fidèle, on avait ajusté au plus ressemblant la présence durable du roi dans l'image de son éphémère apparition au cours du cérémoniel.

Au cours de son séjour au Palais de la Cité, l'empereur avait eu plusieurs occasions de contempler cet ensemble. La plus connue fut sans doute le banquet festif auquel les enlumineurs de l'exemplaire royal des *Grandes Chroniques* ont consacré l'une des rares miniatures de quasi pleine page[37]. Pendant le banquet, Charles IV ne fut pas seulement témoin d'une représentation scénique de la conquête de Jérusalem par Godefroy de Bouillon, mais put également voir de nombreux surtouts de table et notamment, dominant les têtes des convives, la généalogie monumentale des rois de France dont on avait pour l'occasion spécialement entouré les statues de tapisseries – « si bien ordenez et si à point mis », comme le remarquent expressément les *Grandes Chroniques*, « que les roys, qui sont de pierre tout autour, n'estoient point occupez ne empeschiez de veoir »[38].

33. *Cf.* la représentation de la « Crucifixion du Parlement de Paris » (vers 1453-1455) au musée du Louvre qui concorde largement avec le modèle du portail tel que les sources écrites l'ont transmis ; voir pour ce tableau : Ph. LORENTZ, « À propos du "réalisme flamand" : La "Crucifixion du Parlement de Paris" et la porte du beau roi Philippe au Palais de la Cité », *Cahiers de la Rotonde*, 20, 1998, p. 101-124 ; ID., *La crucifixion du Parlement de Paris*, Paris, 2004 ; pour les sources écrites J. GUÉROUT, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 », *op. cit.*, 2, 1950, p. 87-93.

34. J. GUÉROUT, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 », *op. cit.*, p. 128-143 ; U. BENNERT, « Art et propagande politique sous Philippe IV le Bel : le cycle des rois de France dans la Grand'Salle du palais de la Cité », *Revue de l'art*, 97, 1992, p. 46-59.

35. Paris, BnF, Estampes, Vx 15, p. 269.

36. JEAN DE JANDUN, *Tractatus de laudibus Parisius*, dans A. LE ROUX DE LINCY, L.-M. TISSERAND éd., *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles. Documents et écrits originaux recueillis et commentés*, Paris, 1867, p. 32-79, ici p. 48.

37. Paris, BnF, ms. fr. 2813, f° 473v° ; ici le texte fait mention expresse de la miniature : « [...] comme il est figuré en l'ystoire, ci après pourtraite et ymaginée. »

38. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, *op. cit.*, vol. 2, p. 237.

La visibilité jouait également un rôle déterminant au cours des services divins auxquels l'empereur assista dans la Sainte-Chapelle. D'après les *Grandes Chroniques*, l'espace avait été décoré et illuminé avec une telle majesté « que c'estoit belle et merveilleuse chose à veoir »[39]. À l'inverse, l'empereur recherchait en petit comité la proximité directe, le toucher même des reliques de la Passion. C'est ainsi que Charles V le conduisit personnellement sur la tribune aux reliques :

> Et quant il fu amont et le Roy ot ouverte la sainte chasse, le dit Empereur osta son chaperon et joint les mains, et comme en lermes fist là son oroison longuement, en tres grant devocion, et puis se fist soustenir et aporter baisier les saintes reliques. Et li monstra et devisa le Roy toutes les pieces qui sont en la dite chasse. Et après ce que les princes, qui avec lui estoient, orent baissié, le Roy tourna la dite chasse devers la chapelle, et laissa à garder ycelle les evesques de Beauvaiz et de Paris, revestus en pontifical de mictres et de crosses[40].

La signification majeure de l'ensemble de reliques[41] qui y est conservé est illustrée avec force par un type iconographique présent dans l'enluminure qui figure la vue de la Grande Châsse ouverte avec tous ses reliquaires[42] suivant le modèle bien connu des pieuses représentations des *Arma Christi*[43], des instruments de la Passion. La vénération dont ces reliques faisaient l'objet constituait un commandement absolu de la piété envers la Passion auquel, suivant le modèle exemplaire du pieux monarque, obéissait saint Louis dans un manuscrit de *La vie et les miracles de saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus (vers 1330-1340)[44] tout comme s'y soumettait Philippe VI dans le livre d'heures de Jeanne II de Navarre (vers 1336-1340)[45].

De même, la main directive de Charles V désignant les reliques, dont l'empereur était le destinataire et le témoin dans la Sainte-Chapelle, suivait une attribution monarchique des rôles qui remontait à saint Louis, c'est-à-dire à l'acheteur des reliques et au fondateur de leur culte. Dans un manuscrit probablement autographe des *Chronica maiora* de Mathieu Paris des années 1250, ce rôle monarchique est préfiguré dans le texte comme dans l'image[46]. À travers le passage en revue des reliques sacrées ainsi proposé à l'empereur, Charles V donnait la manifestation évidente de ce sur quoi ne cessait pas

39. *Ibid.*, p. 229.
40. *Ibid.*, p. 233.
41. *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, Paris, 2001 (catalogue de l'exposition de Paris).
42. *Ibid.*, n°s 28-30 et 71.
43. *Cf.* par exemple les *Arma Christi* dans le livre d'heures du Maréchal Boucicaut (vers 1408), Paris, Musée Jacquemart-André, ms. 2, f° 242 ; voir *Paris 1400. Les arts sous Charles VI*, Paris, 2004 (catalogue de l'exposition de Paris), n° 172.
44. Paris, BnF, ms. fr. 5716, f° 67 ; *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, *op. cit.*, n° 24.
45. Paris, BnF, ms. n. a. lat. 3145, f° 150 ; *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, *op. cit.*, n° 46.
46. Cambridge, Corpus Christi College, ms. 16, f° 141v° ; S. LEWIS, *The Art of Matthew Paris in the Chronica Majora*, Aldershot, 1987, p. 305-309 et 446-457.

d'insister l'entourage de ses lettrés dans les traités de théologie politique : que le « roi très chrétien » était le *magister sacrorum scriniorum*, et que c'est pour cette raison que « doit estre le païs de France appellé la Saincte Terre, sur tous aultres princes seculiers, ce Roy et son peuple sont de Diex esleüs »[47].

Après leur séjour dans le Palais de la Cité, le roi et l'empereur descendirent la Seine jusqu'au Louvre sur un navire d'apparat : « Ainsi arriverent au Louvre, et fu apporté le dit Empereur en sa chaiere, et le Roy estoit tousjours costé lui, jusques à ce qu'il fu dedenz le dit chastel, et li monstra et fist monstrer, au dehors et dedenz, le nouvel edifice que il y avoit fait, dont l'Empereur par semblant prenoit tres grant plaisir[48]. » À cette occasion, le roi n'a pas dû manquer de montrer également à l'empereur, à grand renfort d'explications, la célèbre Grande Vis. Comme il ressort de descriptions plus tardives, notamment dans l'*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* d'Henri Sauval (1724), sa façade visible offrait aux regards le cycle sculptuaire sans doute le plus ample de l'art de cour de Charles V. Il désignait à la vue de tous le couple royal au milieu des soutiens les plus importants de son pouvoir, c'est-à-dire les détenteurs des principautés apanagées[49]. Amputée de sa matérialité irrémédiablement perdue, la grande vis ne prend plus forme depuis que comme support de la puissance imaginative artistique d'un Viollet-le-Duc ou d'un Fédor Hoffbauer[50].

L'itinéraire qu'emprunta ensuite l'empereur pour traverser les espaces de la représentation du pouvoir royal était également bordé de statues. Pendant son séjour dans l'Hôtel Saint-Pol[51], l'église des Célestins située dans son voisinage direct n'aura pas non plus échappé à ses regards. Sur le portail de cette fondation royale, on pouvait voir l'effigie de Charles V en monarque tenu par les obligations de l'*humilitas*[52]. Pour se rendre à Vincennes, le cortège de la cour passa par la porte Saint-Antoine, c'est-à-dire, avant 1382-1383 environ, par la Bastille[53] même. Là aussi, sur la façade orientale, le visiteur pouvait contempler les statues de son hôte comme autant de signes incontestables de son pouvoir. En effet, saint Antoine, représenté au centre de cet ensemble en patron des pauvres et des malades et en thaumaturge aux pouvoirs miraculeux, ne renvoyait pas seulement au devoir de miséricorde

47. [ÉVRARD DE TRÉMAUGON] *Le Songe du Vergier*, édité d'après le manuscrit royal 19 C IV de la British Library par M. SCHNERB-LIÈVRE, 2 vol., Paris, 1982, vol. 1, p. 327 *sq.*

48. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, *op. cit.*, vol. 2, p. 245.

49. Voir B. CARQUÉ, *Stil und Erinnerung. Französische Hofkunst im Jahrhundert Karls V. und im Zeitalter ihrer Deutung*, Göttingen, 2004, p. 437-440.

50. E.-E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, *op. cit.*, vol. V, p. 304 ; F. HOFFBAUER, *Paris à travers les âges*, *op. cit.*, p. 327.

51. F. BOURNON, « L'hôtel royal de Saint-Pol », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* 6, 1879, p. 54-179.

52. B. CARQUÉ, *Stil und Erinnerung...*, *op. cit.*, p. 557 et fig. 130.

53. Voir à ce sujet les articles de A. ERLANDE-BRANDENBURG et N. FAUCHERRE dans *Sous les pavés, la Bastille. Archéologie d'un mythe révolutionnaire*, Paris, 1989 (catalogue de l'exposition de Paris) ; N. FAUCHERRE, « La Bastille, citadelle avant l'heure ? », dans Fr. PLEYBERT dir., *Paris et Charles V*, *op. cit.*, p. 85-90.

et d'assistance du souverain mais incarnait en même temps le rappel du miracle royal de la guérison des écrouelles [54].

C'est par la Tour du Village que le cortège royal fit enfin son entrée au château de Vincennes [55] où il prit ses quartiers dans le donjon. Les niches aujourd'hui orphelines des deux édifices prouvent que l'empereur fut ici aussi confronté à une statuaire chargée de lui renvoyer la traduction visuelle de la conscience que pouvait avoir le roi de France de son propre pouvoir. Compte tenu du fait que les *Grandes Chroniques* font état d'une visite détaillée de l'ensemble du complexe architectural [56], on est en droit de penser que l'on avait veillé, du côté de la puissance invitante, à ce que l'empereur fût en mesure de percevoir et de saisir l'architecture et les statues dans le sens souhaité. Les statues elles-mêmes y apportaient leur contribution en offrant au regard et dans un grand luxe de détails les *regalia* chargés de souligner le rang royal. Ainsi, sur le portail du Louvre, la statue de Charles V montrait-elle le roi dans son costume original d'apparat tel qu'on peut le reconnaître, quant à l'habit et aux couleurs, sur une statue de saint Louis, provenant du château d'Enguerran de Marigny à Mainneville [57], et également dans une miniature d'environ 1320 [58], cette fois encore pour les insignes.

On peut lire dans les pratiques socio-politiques de cette « visite d'État » des formes d'évolution des modes de réception qui n'ont pas abandonné au hasard la manière dont les lieux et les signes du pouvoir furent perçus et compris. Ce faisant, ces formes pouvaient s'appuyer sur des représentations et des attentes socialement déterminées, c'est-à-dire attachées à des groupes spécifiques : le concept de *magnificentia* définissait les monuments de cet art de cour comme autant de signes du soin apporté au bien commun et comme autant de signalements du déploiement des fastes du pouvoir [59]. En effet, l'éthique de majesté, en acte comme en esprit, trouvait son corrélat – parce que communiquée par les truchements de la représentation symbolique – dans la grandeur inscrite dans l'apparence projetée.

Cette image renvoyée était assurément avant tout destinée à l'espace public représentatif de la cour. Car, en dehors de sa dimension socio-politique géné-

54. B. CARQUÉ, *Stil und Erinnerung*, *op. cit.*, en particulier p. 435 *sq.* avec fig. 132 et 133.

55. J. CHAPELOT, *Le château de Vincennes. Une résidence royale au Moyen Âge*, Paris, 1994 ; ID. et É. LALOU dir., *Vincennes aux origines de l'État moderne*, *op. cit.* ; *Vincennes. Du manoir capétien à la résidence de Charles V* (= Dossiers d'Archéologie 289, 2003/2004).

56. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, *op. cit.*, vol. 2, p. 263 et 265.

57. Mainneville, Église Saint-Pierre ; *L'Art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328*, Paris, 1998 (catalogue de l'exposition de Paris), n° 51.

58. *Registre des ordonnances de l'Hôtel du roi*, Paris, Archives nationales, JJ 57, f° 20 ; *La France de Saint Louis*, Paris, 1970 (catalogue de l'exposition de Paris), n° 213.

59. Sur ce sujet complexe, voir entre autres B. FRANKE, « Magnifizenz. Die Tugend der Prachtentfaltung und die französische Kunst um 1400 », dans Th. SCHILP, B. WELZEL dir., *Dortmund und Conrad von Soest im spätmittelalterlichen Europa*, Bielefeld, 2004, p. 141-161 ; W. PARAVICINI, « Die zwölf < Magnificences > Karls des Kühnen », dans G. ALTHOFF dir., *Formen und Funktionen öffentlicher Kommunikation im Mittelalter*, Stuttgart, 2001, p. 319-395.

rale – c'est-à-dire l'obligation royale de largesse et d'assistance envers la communauté – la *magnificentia* possédait également des aspects bien plus exclusifs et socialement spécifiés. Elle formait une marque distinctive cruciale de l'univers de la haute-noblesse, marque dont l'accentuation respective se mesurait – comme on en trouve maintes fois la trace chez Froissart ou dans les *Grandes Chroniques* – selon l'« état » et le « degré » de « poissance » et de « rikèce » de ceux qui en étaient les porteurs[60]. De surcroît, les médias empruntés par la *magnificentia* étaient affectés d'une valeur prospective car, érigés en monuments efficaces pour le présent et pour l'avenir, ils devaient contribuer à l'inscription particulière du souvenir dans la durée, comme l'explique, à la cour de Charles V, Nicole Oresme : « C'est trop plus grant magnificence et meilleur chose de faire un temple ou un palais longuement durable de quoy il est aussi comme perpetuel memoire de celuy qui l'a fait et proffit au bien publique, que de faire une tele chose bele et jolie et de petite duree. Mais se elle estoit belle et durable, ce seroit tres bien. »[61]

En dernier lieu, l'inscription dans l'espace public et l'inscription dans la durée conféraient également aux monuments une autorité et une crédibilité du plus haut degré. On peut s'en assurer par un procès dans lequel les « ymages » furent convoquées en témoignage à titre de preuves. En 1410, dressés les uns contre les autres sur la question de la possession de la vraie relique du crâne de saint Denis, les moines de Saint-Denis et les chanoines de Notre-Dame s'étaient retrouvés devant les grilles du Parlement de Paris. Au cours de l'échange des argumentations précédant le procès, le chapitre collégial prétendit que la calotte crânienne qui se trouvait en sa possession était bien la vraie relique, au titre que cette forme du martyre, et non pas la décapitation même, était prouvée par « de grans et anciens ymages de pierre et en lieux patens et publiques, au veu et sceu de tous ceulx qui l'ont volu veoir[62] ».

De tels modèles de perception et d'interprétation – entendons celui de la *magnificentia* comme celui de la légitimation acquise par la visibilité – marquent l'horizon élargi d'attributions de sens spécifiques qui pouvaient être saisies dans le concret des contextes d'action et des situations de réception d'une « visite d'État ». C'est précisément dans ces instants fugaces d'une production active de sens spécifique et concrétisé en situation que l'histoire de l'art semble pouvoir s'approcher de la réalité historique des productions architecturales et iconographiques, plus en tout cas que par le biais de la simple reconquête de leur visibilité perdue.

(Traduit de l'allemand par Pierre MONNET)

60. Voir les exemples dans B. CARQUÉ, *Stil und Erinnerung*, *op. cit.*, p. 450 *sq.*

61. NICOLE ORESME, *Le Livre de Ethiques d'Aristote*, éd. A. D. MENUT, New York, 1940, p. 246.

62. H. Fr. DELABORDE, « Le procès du chef de saint Denis en 1410 », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* 11, 1884, p. 297-409, ici p. 399.

Bernd Carqué, Baurat-Gerber-Straße 18, D-37073 Göttingen

« Paris 1377-78 ». Un lieu de pouvoir et sa visibilité entre Moyen Âge et temps présent

Les politiques de représentation visuelle du pouvoir à travers les monuments de Paris à la fin du Moyen Âge ont attiré l'attention des chercheurs dans les dernières décennies. La plupart des études se sont portées sur la simple apparence de constructions comme le Palais de la Cité ou encore le Château du Louvre. Leurs structures architecturales et leurs éléments formels ont été interprétés comme des expressions authentiques du pouvoir royal et comme des signes architectoniques permettant de rendre visible la royauté. Dans la mesure où les bâtiments pris en considération ont été détruits, ces interprétations iconographiques reposent sur des sources qui sont elles-mêmes problématiques. Comme le montre cet article, les représentations contemporaines des résidences royales comme celles qu'on trouve dans les miniatures des fameuses « Très Riches Heures du duc de Berry » sont une base douteuse pour reconstituer des monuments disparus et leur signification formelle, en raison de la variabilité et des discordances qu'elles présentent. À cet égard, elles sont aussi incertaines que les reconstructions modernes. Une solution qu'on imagine rarement pour résoudre ce problème de la disparition physique des bâtiments consiste à se demander de quelle manière les édifices royaux ont été utilisés, montrés et expliqués. C'est sous cet aspect que l'article réexamine la célèbre visite de l'empereur Charles IV à Paris en 1377-78. Un ouvrage récent s'est intéressé à la fois à l'aspect cérémoniel de la visite et à l'usage de signes éphémères comme les armoiries, les livrées ou les devises. En revanche, on ne sait presque rien du rôle que jouèrent les monuments durables dans le cadre de ces cérémonies. Le but de cet article est de montrer que la signification des bâtiments royaux a été établie et s'est concrétisée dans le cadre de situations de perception bien organisées.

Paris tardo-médiéval – lieux de pouvoir – Charles V – architecture – cérémonial – perception – édifices royaux

Paris 1377-78. Places of Power and the Problems of Visibility between the Middle Ages and Present Time

The politics of visual representation through monuments in late medieval Paris have received the broadest scholarly attention during the last decades. Most of this art historical interest, however, has been directed towards the mere appearance of buildings such as the Palais de la Cité or the Château du Louvre. Their physical structures and formal elements have been interpreted as genuine expressions of royal power and as architectonic signs allowing a visualization of kingship. Insofar as the buildings under consideration have been destroyed, such iconographical interpretations are based on problematic sources. This article shows how contemporary representations of royal palaces such as the calendar miniatures in the famous « Très Riches Heures du duc de Berry » are a doubtful basis for the reconstruction of lost monuments and of their former signification because of their variability and discrepancies. In this respect they are as uncertain as modern reconstructions are.

A hardly considered solution to the problem of missing physical evidence will be to ask in what ways royal buildings have been used, shown and explained. It is from that angle that this article re-examines the well known visit of the Holy Roman Emperor Charles IV in Paris 1377-78. Recent work has investigated both the ceremonial performance of the visit and the use of ephemeral signs such as armorial bearings, liveries or devices. By contrast, almost nothing is known about the part played by long-lasting monuments in connexion with the ceremonies. The purpose of this contribution is to demonstrate that the signification of royal buildings has been established and concretized in well organized situations of perception.

Late medieval Paris – Charles V – architecture – ceremonial – places of power – royal buildings – perception

Médiévales 53, automne 2007, p. 143-164

Olivier MARIN

MIRACLE ET APOLOGÉTIQUE : SUR QUELQUES *EXEMPLA* ANTI-HUSSITES DANS LE *FORMICARIUS* DE JEAN NIDER*

Si le miracle est une donnée permanente et universelle dans l'histoire du christianisme médiéval, ses usages ont varié au gré des intérêts changeants qu'en attendaient l'Église et ses porte-parole. Les travaux d'A. Vauchez, notamment, ont montré qu'à partir de la fin du XIIe siècle, la menace cathare avait incité les hagiographes à enrôler la sainteté et ses manifestations miraculeuses au service de la défense de la vraie foi [1]. Cette étude voudrait éclairer comment la conjonction entre miracle et apologétique s'est recomposée dans les années 1420-1430, à une époque où l'Église était confrontée en Bohême à un défi hérétique d'une ampleur telle qu'elle n'en avait pas connu depuis deux siècles. Or dans ce contexte, les formules éprouvées ne suffisaient plus. Malgré son dénouement heureux, le Grand Schisme avait laissé des traces : en brouillant les frontières de l'Église, il avait rendu moins naturel le lien du salut avec l'appartenance à l'institution. Le succès de la dissidence hussite au cœur de l'Europe, puis le conflit recommencé entre le pape et le concile n'avaient fait qu'approfondir la difficulté qu'éprouvaient fidèles et théologiens à reconnaître la véritable Église. C'en était fini d'une certaine idée de la Chrétienté et, avec elle, des médiations qui assuraient l'accès du visible à l'invisible [2].

* Une première version de ce travail a été présentée en tchèque au Centre des Études Médiévales (Centrum medievistických studií), à Prague, le 21 avril 2006. Que tous les participants, notamment D. Foltýn, M. Nejedlý, M. Nodl, P. Sommer et F. Šmahel, soient remerciés pour leurs remarques et suggestions, dont j'ai essayé de tenir compte.

1. A. VAUCHEZ, *Saints, prophètes et visionnaires. Le pouvoir surnaturel au Moyen Âge*, Paris, 1999, en particulier le chapitre 12 « La sainteté, arme contre l'hérésie : la *Vie de Marie d'Oignies* par Jacques de Vitry », p. 175-188.

2. Sur cette question, voir l'article classique de S. H. HENDRIX, « In Quest of the *Vera Ecclesia*. The Crise of Late Medieval Ecclesiology », *Viator* 7, 1976, p. 347-378.

Jean Nider (vers 1380-1438) fut de ceux qui tentèrent de répondre à la crise. Ce dominicain souabe s'était trouvé aux premières loges pour assister, d'abord comme maître en théologie à l'université de Vienne, puis au couvent de Bâle dont il était devenu le prieur, aux grands débats ecclésiologiques et pastoraux de son temps. Une telle expérience personnelle fait la valeur historique du grand œuvre qu'il acheva en 1437, une fois revenu à Vienne, et qui est passé à la postérité comme une des sources du *Marteau des Sorcières*, le *Formicarius*. Il s'en faut pourtant de beaucoup que l'ouvrage traite seulement de sorcellerie. Depuis une demi-dizaine d'années, les travaux de W. Tschacher et de M. D. Bailey, en attendant l'édition critique préparée par C. Chène (université de Lausanne), ont permis de lui rendre sa mesure[3]. Sous la forme d'un dialogue entre un théologien et son étudiant, curieux mais paresseux, la « Fourmilière » passe en revue les mœurs des fourmis et les interprète allégoriquement comme l'image des actions extraordinaires, bonnes ou mauvaises, dont sont capables les chrétiens ; des histoires contemporaines édifiantes viennent illustrer chaque chapitre. Chemin faisant, Nider nous offre un véritable miroir de son siècle, qui allie une documentation exceptionnellement vivante et un propos ambitieux : montrer aux chrétiens d'Allemagne désemparés, qui doutent de la Providence comme jadis les Hébreux dans le désert, que Dieu continue, envers et contre tout, à accomplir des merveilles à travers l'histoire[4]. L'entreprise n'était pas sans danger, et Nider le sait. La confusion des signes guette. Aussi met-il un point d'honneur à débrouiller le vrai du faux, à distinguer le saint du possédé, à débusquer l'hérétique sous les apparences du fidèle. Le plan général reflète cet immense travail de discernement des esprits qui, depuis quelques décennies, mobilisait les théologiens soucieux de direction spirituelle[5] : aux livres I, II et IV, qui traitent « Des exemples et des œuvres exceptionnelles des hommes de bien », « Des bonnes révélations vraisemblables » et « Des œuvres vertueuses de

3. W. TSCHACHER, *Der Formicarius des Johannes Nider von 1437. Studien zu den Anfängen der europäischen Hexenverfolgung im Spätmittelalter*, Aix-la-Chapelle, 2000 ; M. D. BAILEY, *Battling Demons. Witchcraft, Heresy and Reform in the Late Middle Âges*, University Park, Pennsylvania, 2002. Il existe déjà une traduction française commentée du livre 5 du *Formicarius* par J. CEARD, D. TEYSSEIRE, N. JACQUES-LEFÈVRE et S. HOUDARD, qui a paru sous le titre Jean Nider, *Des sorciers et leurs tromperies*, Grenoble, 2005.

4. Ainsi qu'il le déclare dans le prologue : « Peragrans crebro partes quasdam presertim Alemanie querelas nonnumquam audivi pigrorum in fide hominum : Cur modo inter Christicolas Deus nullis ecclesiam roboret miraculis, aut sacris pro fide tuenda et virtutibus ad bene vivendum non illuminet, sicut olim, revelationibus ? Cum perfidis enim Iudeis clamitant : Signa nostra non vidimus, iam non est propheta et nos non cognoscet amplius (Ps. 73, 9). Quod murmur, Christi cooperante gratia, compescere conabor in sequentibus per plura que prope et circa nostra tempora, imo nobis dum datum est vivere in humanis, mira a Deo vel miracula ostensa sunt divinitus, cum revelationibus variis et sanctorum hominum virtutibus... » (page non numérotée). Nous avons utilisé l'édition de Douai, parue en 1602 chez G. Colvener.

5. Sur cette dimension du *Formicarius*, voir G. KLANICZAY, « Entre visions angéliques et transes chamaniques : le sabbat des sorcières dans le *Formicarius* de Jean Nider », *Médiévales*, 44, 2003, p. 47-72.

ceux qui ont atteint la perfection », font pendant les livres III et V, dont le but est de décrire successivement « les visions fausses et illusoires » et « les sorciers et leurs erreurs fallacieuses ».

Or l'interrogation centrale du *Formicarius*, celle de la duplicité des signes providentiels, se posait avec une acuité particulière quand on se remémorait en 1437 les quelque quinze années de confrontation armée avec l'hérésie bohémienne. L'échec des cinq croisades promulguées contre les sectateurs de Jean Hus n'avait-il pas couvert de honte les armées catholiques ? Nulle assistance n'était alors venue d'en-haut. Non seulement Dieu avait permis que les hérétiques triomphent des assauts portés contre eux et ravagent les pays avoisinants, mais il avait fallu que l'Église, chose inouïe, accepte par la voix du concile de traiter avec eux. Beaucoup parmi les chroniqueurs du temps s'étaient émus de ce scandale pour la foi. Comme eux, Nider se plaint que les soldats catholiques ont tourné les talons dès les premières escarmouches et voit dans leurs défaites un avertissement divin[6]. Mais ce point de vue moralisateur ne lui suffit pas. En théologien qu'il est, il se montre aussi capable de livrer un exposé circonstancié, d'ordre à la fois historique et doctrinal, de l'hérésie tchèque, qui occupe les chapitres 9, 10 et 12 du troisième livre. C. Chène vient d'en résumer l'argument et d'en souligner la charge polémique, en accord avec le projet global de stigmatisation des visions diaboliques que s'est assigné l'auteur du *Formicarius*[7].

Pour autant, le douzième et dernier chapitre ne se laisse pas réduire aux clichés de la controverse anti-hussite. En guise d'introduction, Nider met dans la bouche du Paresseux une interrogation inquiète, qui fait directement écho au prologue : « Je désire savoir si d'aventure en ce temps-là il est arrivé parmi les fidèles certains miracles propres à raffermir la foi. Dieu, rétorque le Théologien, n'a pas cessé jusqu'à maintenant de faire jaillir la fontaine de sa miséricorde sur de nombreux fidèles, qui attestent avoir reçu cette aide par grâce[8]. » Et de citer à l'appui quatre récits exemplaires censés prouver que, malgré les innombrables avanies subies, Dieu n'a pas abandonné son peuple. Ces *exempla* n'ont pas encore retenu l'attention qu'ils méritent. Il s'agira ici de montrer comment ils font jouer un ressort puissant, encore qu'il soit souvent méconnu des historiens, de la résistance catholique au hussitisme. Car si l'on connaît bien aujourd'hui les moyens diplomatiques, militaires et intellectuels mis en œuvre par l'Église pour endiguer la contestation

6. On pourra comparer sur ce point l'attitude de Nider avec celle d'André de Ratisbonne étudiée par N. Housley, « Explaining Defeat : Andrew of Regensburg and the Hussite Crusades », dans M. Balard, B. Z. Kedar et J. Riley-Smith (dir.), *Dei gesta per Francos. Études sur les croisades dédiées à Jean Richard*, Londres, 2001, p. 87-95.

7. C. Chêne, « L'hérésie hussite vue par un dominicain observant : le *Formicarius* de Jean Nider (ca. 1380-1438) », dans A. De Lange et K. Utz Tremp (dir.), *Friedrich Reiser und die 'waldensisch-hussitische Internationale' im 15. Jahrhundert*, Heidelberg, 2006, p. 317-340.

8. « Piger : Cupio scire, anne eodem tempore aliqua miracula inter fideles pro fidei roboratione facta sint alicubi ? Theologus : Non destitit Deus fontem sue misericordie protunc emanare super multos fideles, quibus gratiose supervenisse constat » (p. 254).

bohémienne, il n'en va pas de même du recours, pourtant déterminant dans les mentalités du temps, au miraculeux. Quels événements Jean Nider a-t-il choisis et pourquoi les a-t-il jugés dignes de recevoir une interprétation providentialiste ? Avant de s'arrêter au contenu de ces quatre *exempla*, il conviendra de comprendre quelles étaient ses conditions de travail et, par là, les outils intellectuels dont il disposait pour contrecarrer le hussitisme. Puis l'interprétation sera menée selon les règles qui gouvernaient l'allégorie médiévale : seule l'élucidation préalable de la *littera*, autrement dit des faits et de leurs circonstances, permettra d'en dégager les possibles sens figurés (*sensus*).



TRADUCTION (*Formicarius* III, 12)

« Nous revenions de la cité d'Eger, aux frontières de la Bohême, où de la part du concile de Bâle, nous avions promis aux hérétiques de leur accorder une audience s'ils s'y présentaient ; comme nous étions parvenus avec le seigneur Frédéric, margrave du Brandebourg, à l'une de ses villes fortes appelée Culmach, au-dessus de laquelle un promontoire porte un château inexpugnable du nom de Plassemberg, le margrave nous raconta une merveille qui s'y était produite peu de temps avant. Les hérétiques avaient en effet pénétré dans la région avec une si grande force que personne ne pouvait y résister et qu'ils ne tardèrent pas à s'emparer de la place. Moines, clercs et moniales, Juifs et habitants fuirent donc en grand nombre aussi bien les localités voisines que la ville forte elle-même pour chercher asile dans ce château. Cependant, les hommes d'armes qui servaient dans le château faisaient de temps à autre des sorties avec leurs balistes et leurs bombardes à main : ils descendaient la pente surplombant la place et lançaient autant de projectiles qu'ils pouvaient contre les mécréants, tout en attendant la riposte de ces hérétiques. Or un jour que les nôtres descendaient du château selon leur pratique habituelle, ils prirent avec eux un Juif qui était tout à fait rompu à la technique des bombardes à main. À leur vue, les hérétiques coururent aussitôt à l'église de la ville, en sortirent une statue du Christ au Mont des Oliviers qui était faite en pierre ou en brique et la portèrent sur la place de manière à faire voir aux nôtres l'outrage qu'ils lui réservaient. Comme les nôtres regardaient ce que ces perfides leur présentaient d'incongru, ils virent un mécréant s'approcher de la statue figurant le Sauveur en prière les mains levées, tirer son épée et s'exclamer d'une voix forte et moqueuse : « Voici votre Dieu, s'il le veut, qu'il se libère lui-même ! ». Et il décapita la statue d'un coup. Devant ce spectacle, le Juif prépara sa bombarde au tir et déclara aux chrétiens : « Quoique je sois d'une autre foi que vous, je défendrai la vôtre de tout mon possible. » Il mit donc le feu à la machine et, du premier coup, toucha à mort l'hérétique coupable, à l'émerveillement général.

Un autre jour arriva un autre prodige. Il y avait dans le château un homme idiot depuis la naissance, très impétueux et bavard, qui chaque jour désirait sortir du château avec les hommes d'armes et menaçait d'engager seul le combat contre les mécréants hérétiques ; c'est pourquoi on le surveillait étroitement pour l'empêcher de sortir du château. Mais un jour que le garde s'était éloigné de la porte, il saisit l'occasion et trouva le moyen, soit à l'aide de clés soit autrement, de sortir à l'insu de tous. Il descendit donc la pente, saisit un bâton, se mit même à courir et accabla de paroles brutales et de coups les hérétiques qu'il trouvait à proximité de la place. Ceux-ci tirèrent leurs épées pour se défendre et rouèrent l'idiot de blessures très profondes (j'en vis les cicatrices par la suite) et, pensaient-ils, fatales. Le petit pauvre du Christ s'effondra donc et resta gisant dans son sang longtemps après que les hérétiques l'eurent abandonné. Mais les forces lui revinrent finalement, il se releva et entreprit de remonter au château, à la stupéfaction des gardes qui, sur les remparts, se demandaient comment et quand l'idiot avait bien pu s'échapper. Lui ouvrant donc, ils le trouvèrent couvert de blessures mortelles. Car il apparut qu'entre autres endroits, il avait été poignardé à la poitrine, une localisation qui d'habitude, étant donné la profondeur de la blessure, entraîne toujours la mort. Or l'idiot avait toujours eu en sainte horreur les Juifs, et les hérétiques davantage encore ; et alors qu'on lui amenait pour le soigner un Juif fort expert en chirurgie, il le repoussa comme s'il avait vu la mort. « Loin de moi, dit-il, de me laisser soigner par un hérétique. » Il se précipita affamé vers le cuisinier dans sa cuisine, avala une bouchée et en l'espace de quelques jours, sans opération ni intervention médicale, il était guéri. Tous jugèrent qu'il n'avait pu l'être que par le secours divin, puisqu'il n'avait quasiment pas bénéficié de l'assistance humaine.

Il était une fois à Prague des ambassadeurs du concile de Bâle : l'évêque de Coutances, de la province de Rouen, l'évêque d'Augsbourg, l'archidiacre de Barcelone, le doyen de Tours et de nombreux docteurs en droit canon et civil s'employaient, durant les trêves qu'ils avaient obtenues, à ramener les mécréants dans le sein de l'Église ; ils étaient accompagnés d'une nombreuse suite, mais tous observaient un appareil simple et digne de leur état ecclésiastique. Or leur séjour traînait de longs mois et semaines à cause de l'obstination des mécréants, et voici qu'une pestilence très violente se déchaîna dans le peuple, tuant chaque jour à peu près cent personnes. C'est alors qu'à l'étonnement général des mécréants, Dieu fit merveille dans le logis des nôtres : alors que la pestilence sévissait fortement dans toutes les habitations voisines ou plus lointaines, elle ne pénétra jamais dans leur maison, de sorte qu'au cours de leur séjour, aucun fidèle ne succomba ni ne fut même atteint de la peste.

Je ne parlerai pas (pour ne pas encourir le reproche de complaisance) du sous-prieur du couvent de Franrenstein (*sic*) qui, s'étant édifié dans notre ordre, demeura jusqu'au bout solidement et ardemment fidèle à la règle : quand les hérétiques le firent prisonnier dans son couvent, il s'en tint avec la plus grande fermeté à la foi catholique et, dans sa patience, il supporta le

bûcher avec une telle équanimité que les mécréants avouèrent n'en avoir jamais trouvé de pareille parmi les nôtres face à la mort.

⁂

Nider au travail

Ces *exempla* ne peuvent se comprendre qu'à la lumière des conditions concrètes dans lesquelles le dominicain a composé son œuvre et recueilli ses informations. Son point de vue sur le hussitisme n'est pas celui de Sirius : il se révèle tributaire d'une expérience autobiographique, de réseaux de relations et de modèles d'écriture qu'il faut identifier.

Quand Jean Nider mit en forme ces quatre récits, cela faisait plus d'une décennie que le hussitisme lui était devenu une réalité familière. Dès le début des années 1420, quand ses études l'avaient mené à l'université de Vienne, le jeune théologien avait vu comment les hérétiques enflammaient la Bohême voisine et menaçaient à l'occasion les frontières autrichiennes. Il eut bientôt à payer lui-même de sa personne. Le *Formicarius* nous apprend qu'à une date inconnue (1427 ?), il prêcha la croisade contre les Bohémiens[9]. Puis il prit la plume au printemps 1430 pour réfuter leurs thèses. L'œuvre, intitulée *Tractatus contra heresim Hussitarum*, n'est plus connue que par deux manuscrits incomplets et ne semble pas avoir dépassé une diffusion confidentielle. Mais Nider avait ainsi acquis une connaissance assez intime du hussitisme pour que le concile de Bâle le désignât le 28 novembre 1431 parmi ses représentants chargés de négocier à Nuremberg une trêve avec les Hussites. Il fut même au printemps suivant l'un des principaux artisans de l'accord conclu à Cheb (Eger), qui fixait les règles herméneutiques du dialogue futur et ouvrait la voie à une participation des Bohémiens au concile[10].

Une fois revenu à Bâle en juin 1432, notre dominicain ne participa certes plus directement aux pourparlers, mais la fin du troisième livre du *Formicarius* montre quel intérêt il conserva pour les affaires tchèques. L'étude récente de C. Chêne nous dispense d'entrer dans les détails. Retenons qu'au fil de ses explications doctrinales, le Théologien insiste en particulier sur la question de l'autorité de la Bible et de la tradition qui avait été si longuement débattue à Cheb. Il évite en revanche de traiter de la communion sous les deux espèces, conscient que cet usage est hors de cause depuis que les *Compactata* l'ont formellement autorisé en Bohême. Seuls les excès des radicaux en matière de discipline sacramentelle sont donc fustigés[11]. Au total,

9. « Piger : Quia te scio saepe tempore quo expeditio contra eos fieri debuit, et crux predicari per Theutoniam, eandem contra eos crucem predicasti » (p. 237-238).

10. Bonne mise au point sur le sujet dans M. D. BAILEY, *Battling Demons...*, *op. cit.*, p. 57-64.

11. Livre 3, chapitres 9 et 10, p. 237-247.

Nider se montre un excellent observateur des rapports de force en Bohême. Il perçoit bien les dissensions au sein du camp hussite, divisé entre Taborites, Orphelins et Pragois, lesquels se partageaient à leur tour selon leur affiliation à la Vieille ou à la Nouvelle Ville. Et alors que tant de ses contemporains se réjouissaient un peu vite de la « réduction » des hérétiques tchèques à la suite de leur défaite à Lipany, lui sait que la partie n'est pas gagnée tant que les Taborites ne sont pas tous écrasés [12]. On le voit, Nider n'est pas dans ce domaine un naïf avaleur de rumeurs. Sa longue fréquentation des textes comme des hommes de Bohême a aiguisé son esprit critique et orienté son écoute des *hussitica*.

Avec le douzième chapitre du troisième livre, le lecteur passe à des événements quasi contemporains du *Formicarius* et dont la plupart n'ont pas dépassé l'échelle locale. D'où Nider tient-il au juste ses informations ? Le dominicain écrit dans le prologue s'être fondé sur ce qu'il a vu et entendu personnellement ou sur les témoignagnes de personnes dignes de foi [13]. Aucun des quatre *exempla* susdits n'entre dans la première catégorie : Nider n'a pas été le témoin oculaire de ce qu'il rapporte ici. En revanche, il nous informe que les deux premiers récits lui ont été racontés par le margrave de Brandebourg Frédéric lorsque, de retour de Cheb, ils firent halte ensemble dans le château de Plassemburg sur Kulmbach [14]. De fait, le prince électeur avait participé en sa qualité de premier chancelier de l'Empire aux négociations avec les Pragois et, à la fin du mois de mai 1432, il accompagna dans sa résidence franconienne les membres de la délégation conciliaire qui s'en revenaient à Bâle. Nider eut alors tout loisir de s'entretenir avec ce protagoniste de premier plan. Il put de surcroît vérifier ses dires en recueillant sur place le témoignage du simple d'esprit qui apparaît dans le deuxième *exemplum* et dont il vit ensuite, note-t-il, les cicatrices [15]. Comme souvent, l'auteur du *Formicarius* entendait là pratiquer une observation directe qui lui permette d'authentifier ce qu'il avance.

On ne peut pas en dire autant des deux derniers *exempla*, pour lesquels le dominicain ne cite pas la moindre source. Faut-il penser, comme le suggère W. Tschacher, que l'anecdote sur la peste provient de l'archidiacre de Barcelone Jean Palomar, l'un des chefs de file de l'ambassade bâloise à Prague ?

12. « Theologus : Multi sunt in regno praefato non ambigo catholici, sed mihi credas ibi ignis dudum accensus nondum ad plenum extinctus est, ut in Thaboritis ardet, utinam non in multis aliis » (p. 237).

13. « Que constant, aut visus mei, vel auditus propria experientia, aut fide dignorum relatibus et, ut reor, satis exinde facta sunt credibilia » (page non numérotée).

14. « Cum etiam de metis Bohemie a civitate Egressei venissemus, ubi ex parte Basiliensis concilii hereticis audientiam sibi dari, si venirent, promisimus, venimus in comitatu domini Frederici marchionis Brandenburgensis, in oppidum suum quod Culmach dicitur, super quo castrum inexpugnabile in alto jacet in monticulo dictum Plassemberg, ibi mirum tale narrante nobis Marchione paulo ante evenerat » (p. 254). Voir là-dessus F. Šmahel, *Die hussitische Revolution*, tome 3, Hanovre, 2002, p. 1544.

15. « ... quorum cicatrices vidi postmodum » (p. 256).

Certes, les deux hommes se connaissaient bien : non seulement ils se côtoyèrent dès les débuts du concile, mais Nider se rendit avec lui en 1434 à la diète de Ratisbonne [16]. Mais c'est oublier que le Tout-Bâle avait eu connaissance de l'événement dès l'hiver précédent. Martin Berruyer le 13 janvier, puis Jean Palomar le 15 février, avaient annoncé au concile comment l'épidémie de peste avait providentiellement épargné leur délégation. La nouvelle fit grand bruit : nombreux sont les témoins à la rapporter dans leur journal ou leur correspondance [17]. À cet égard, le *Formicarius* ne fait que colporter un récit déjà largement répandu et que Nider suppose connu de ses lecteurs.

Quant à l'*exemplum* relatif au sous-prieur de Frankenstein, rien ne permet d'en détecter avec certitude l'origine. Il est seulement permis d'imaginer que Nider l'a entendu circuler au sein de son ordre. Comme vicaire du mouvement observant en Allemagne, il était en effet activement engagé dans la réforme de nombreux couvents masculins comme féminins et appartenait au premier cercle du gouvernement des Frères Prêcheurs. Il accompagna ainsi le maître général Barthélemy Texier dans certains de ses déplacements en 1428 [18]. Dans ces conditions, Nider disposait de contacts assez étendus pour savoir quelles épreuves s'étaient abattues sur ses confrères de la province voisine de Pologne. Quelque six années avant qu'il ne compose son *Formicarius*, un autre dominicain, Hermann Korner de Lubeck, en avait déjà recueilli l'écho dans sa *Chronica novella* ; le martyre des frères de Frankenstein y figurait en bonne place, preuve de sa rapide notoriété [19]. Reste que Nider ne puise pas à cette source et que dans ce cas comme dans le précédent, il ne s'est pas rendu sur le lieu du miracle. Connue de deuxième ou de troisième main, son information prête alors bien davantage à caution.

Le travail de Nider ne s'arrêtait du reste pas là. Du fait rapporté, il lui fallait faire un exemple, soigneusement accordé aux leçons morales et reli-

16. *Der Formicarius...*, *op. cit.*, p. 515.

17. Voir la lettre du bénédictin Ulrich Stoeckel du 19 février 1434, dans *Concilium basiliense*, éd. J. HALLER, t. 1, Bâle, 1896, p. 80, ou encore le journal anonyme, dans *Concilium basiliense*, éd. G. BECKMANN, t. 5, Bâle, 1904, p. 76 et 81. André de Ratisbonne en fit lui aussi mention dans sa continuation de la *Chronica pontificum et imperatorum Romanorum* (éd. G. LEIDINGER, *Andreas von Regensburg, Sämtliche Werke*, Munich, 1903, p. 480-481) : « Denique ambasiatoribus concilii Prage existentibus non erat domus, in qua non esset mortuus aut infirmus, preterquam in domo ambasiatorum, cunctis dicentibus, quod hec fierent iusto iudicio divine ulcionis ».

18. Cf. W. TSCHACHER, *Der Formicarius...*, *op. cit.*, p. 51-60.

19. Dans sa version C, aujourd'hui perdue, mais qui nous est connue par la *Chronique dite de Rufus* (éditée dans *Die Chroniken der niedersächischen Städte – Lübeck*, Leipzig, 1902, ici p.308). La version D ultérieure a été éditée par les soins de J. SCHWALM, *Die Chronica novella des Hermann Korners*, Göttingen, 1895. Sur ces sources et les témoignages qu'elles fournissent au sujet de la situation tchèque, voir G. DIEHL, « 'De Romexhe coningh van Behemen' und 'de kettere van Bemen' : Die Wahrnehmung Böhmens in der Lübecker Chronistik des späten Mittelalters », dans D. FLIEGLER et V. BOK (éd.), *Deutsche Literatur des Mittelalters in Böhmen und über Böhmen*, Vienne, 2001, p. 319-342.

gieuses qu'il voulait donner. Il est vrai que sur les deux derniers récits, son intervention pouvait se réduire au minimum, puisque l'un et l'autre avaient déjà été apprêtés à des fins d'édification. Aussi bien les réduit-il à quelques phrases, dont la fonction ne peut guère être que celle d'une abréviation mnémotechnique. Les matériaux collectés par Nider à Kulmbach sont en revanche originaux et donnent l'impression de se rapprocher de l'oralité et de sa fraîcheur. Gardons-nous de croire cependant que ces deux premiers *exempla* livrent un écho direct de ce que le dominicain a entendu. Il faut d'abord compter avec le filtre de la langue : Nider a traduit en latin ce qui lui fut raconté en allemand. Surtout, il s'est efforcé de les couler dans la forme de l'*exemplum*, c'est-à-dire, selon la définition classique qu'en a donnée J. Le Goff, d'« un récit bref donné comme véridique et destiné à convaincre l'auditoire par une leçon salutaire [20] ».

Ce faisant, Nider réemployait un moyen rhétorique prisé depuis l'Antiquité et que les prédicateurs, spécialement dominicains, avaient déjà abondamment illustré. À suivre J. Berlioz, il semble que le *Formicarius* renoue plus précisément avec les grands recueils d'*exempla* du XIIIe siècle. Comme ses prédécesseurs Jacques de Vitry ou plus encore Étienne de Bourbon, Nider en accentue en effet la fonction probatoire ; la crédibilité est nécessaire à la théologie morale du *Formicarius*, explique-t-il dans le prologue, non certes à la manière de la vérité apodictique qui s'obtient par démonstration, mais selon la fonction inductive des faits probables [21]. Mais l'influence de cette tradition rationnelle n'est pas seule en cause. On peut penser que le contexte spirituel du premier tiers du XVe siècle a joué dans le même sens : du temps de Nider, les lecteurs de littérature religieuse réclamaient de plus en plus de preuves visibles et publiquement vérifiables du surnaturel. Il y allait de l'efficacité du *Formicarius*. Dans l'esprit du dominicain, il ne s'agissait pas seulement d'offrir, avec ces quatre récits, des historiettes divertissantes, mais de proposer une intelligence critique des événements susceptible de redonner au présent de l'Église sa valeur d'histoire sainte.

La mise en forme agumentative des *exempla* était cependant un processus complexe, qui devait composer avec le statut hybride du genre et la présence d'éléments parasites. Il en est des deux premiers récits comme des histoires de saints analysés par A. Kleinberg : ils charrient des matériaux équivoques que la théologie n'assimile qu'imparfaitement [22]. Il est par exemple frappant de constater que, même s'ils servent le bien de l'Église et de la Chrétienté,

20. Dans C. BRÉMOND, J. LE GOFF, J.C. SCHMITT, *L'« Exemplum »*, Turnhout, 1982 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 40), p. 37-38. On trouvera une mise au point bibliographique dans J. BERLIOZ et M.A. POLO DE BEAULIEU (dir.), *Les exempla médiévaux. Nouvelles perspectives*, Paris, 1998.

21. « Verum quia in morali nunc laboro materia, precor ideo lectorem sequentium ne demonstrationem querat ubi accomoda sufficit probabilitas » (prologue, page non numérotée).

22. A. KLEINBERG, *Histoires de saints. Leur rôle dans la formation de l'Occident*, trad. française, Paris, 2005.

ces *exempla* se déroulent hors de tout contexte religieux. Ils ne sont accompagnées d'aucune prière et ne font intervenir ni reliques ni saints ; ils ne supposent même pas la foi chrétienne, le héros du premier *exemplum* étant juif. Indirectement, le statut théologique des événements rapportés s'en trouve affecté. Car ces anecdotes que Nider présente comme miraculeuses correspondent-elles tout à fait à ce qu'on entendait à l'époque par miracle ? À en juger par la définition classique due à saint Thomas d'Aquin comme par les règles retenues lors des procès de canonisation, on peut en douter[23]. Rien dans la dextérité de l'artilleur ne dépasse la puissance de la nature. La guérison de l'assiégé idiot ne revêt pas non plus le caractère d'immédiateté (il se remet en plusieurs jours et non instantanément) ni de perfection (il se nourrit en avalant une bouchée dans la cuisine) requis. Qui pis est, on ne peut s'empêcher de trouver le bilan de ces quatre miracles bien maigre : pas de victoire militaire, un seul mort du côté hussite et aucune conversion ! Au regard des critères médiévaux eux-mêmes, ces histoires relèvent en fait plus de la merveille que du miraculeux proprement dit. Nider semble avoir été conscient du problème. Tout en voyant dans ces événements la main de Dieu, il trahit un certain embarras pour les qualifier. Alors que son interlocuteur le Paresseux demandait des *miracula*, le Théologien préfère éviter le terme ; de manière plus vague, il parle de *mirum*, de *mirabile*, voire de *spectaculum*, faisant glisser le surnaturel du côté de l'esthétique[24]. C'est dire quelles tensions internes subsistent entre les critères du vrai, les structures de la narrativité orale et les exigences de l'apologétique.

Le travail de Jean Nider n'a donc pas échappé aux incertitudes et aux contradictions inhérentes à la littérature exemplaire. De longueur très inégale et empruntés à des sources diverses, ces quatre *exempla* sont le fruit de transactions plus ou moins habiles entre des formes d'écriture et de raisonnement qui ne s'harmonisent pas. De telles discordances n'en sont pas moins précieuses pour l'historien, car elles laissent échapper des renseignements irremplaçables sur les réalités du combat contre les Hussites.

Des histoires vraies ?

Ce serait faire injure à Nider que de ne pas le prendre au mot lorsqu'il situe les anecdotes qu'il rapporte et met en scène, non des quidams de toute espèce évoluant *sub specie aeternitatis*, mais des personnes en chair et en

23. Lex explications de saint Thomas se trouvent dans sa *Summa Theologiae*, I q. 105 a. 7. Sur les critères du miraculeux en matière de canonisation, voir A. VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Rome, 1981, p. 40 et sv.

24. « Ibi mirum tale... evenerat » (p. 254) ; « altera die mirabile aliud contigit... » (p. 255) ; « spectaculum tunc Deus mirantibus omnibus perfidis... » (p. 257). Sur la distinction et les flottements entre miraculeux et merveilleux, voir *Miracles, prodiges et merveilles au Moyen Âge (25e congrès de la SHMESP)*, Paris, 1995.

os. Les informations transmises sont-elles véridiques ? Penchons-nous sur les circonstances de ces quatre *exempla* de manière à en évaluer la fiabilité : encore que par prudence le dominicain taise souvent le nom des protagonistes[25], son témoignage offre une riche matière qui se laisse recouper avec d'autres sources.

Que s'est-il réellement passé lorsque les guerriers hussites se furent emparés de la petite ville silésienne de Frankenstein (Ząbkowice Śląskie) ? L'événement date de la contre-offensive de 1428, qui porta des troupes d'Orphelins dans la région de Glatz (Kladsko)[26]. Début avril, ceux-ci trouvèrent à Frankenstein un couvent de Frères Prêcheurs que tout désignait à leur vindicte : non seulement c'étaient des religieux, coupables à ce titre de préférer leurs traditions humaines à la la pureté de l'Évangile, mais ils appartenaient à l'ordre qui depuis des années se faisait gloire de pourfendre avec la dernière énergie les erreurs wycliffistes et hussites[27]. De surcroît, les Frères étaient, à l'instar de leurs concitoyens de Frankenstein, germanophones... Comme tant d'autres religieux de Bohême et des pays voisins, les dominicains de Frankenstein furent donc acculés à ce choix dramatique : l'apostasie ou la mort. Écrivant vers 1430, Hermann Korner, suivi par l'auteur anonyme de la *Chronique dite de Rufus*, confirme que le sous-prieur du couvent fut alors livré aux flammes[28]. Nider, qui ne dépend pas de ces deux sources lubeckoises, ignore ce qui y est dit de l'emprisonnement du prieur ainsi que de l'acte iconoclaste prêté aux Hussites. Mais il n'en fallait pas plus pour que la postérité ne se saisît de ces événements sanglants. Les reliques de notre martyr furent pieusement conservées à Frankenstein ; une tradition locale, malheureusement difficile à dater, lui donna le nom de *Nicolas Carpentarii* et lui adjoignit deux autres compagnons d'infortune, *Jean Buda* et

25. Nider se conforme là à un usage ancien, qu'il justifie en ces termes dans le prologue : « Nec miretur quis si quandoque loca et nomina propria personarum siluero, quia ita fieri debere fraterna caritas imperat, et recta persuadet ratio, ubi aut confessionis sigillum, aut secretum aliquod notabile, aut periculum cenodoxie ad aliqua silenda adstrinxit, vel periculum aliud corporis aut anime » (page non numérotée).

26. Le détail des événements est donné par C. GRÜNHAGEN, *Hussitenkämpfe der Schlesier 1420-1435*, Wrocław, 1872, p. 146. Il faut corriger C. Chène qui date l'événement de 1430 (article cité, p. 335).

27. Sur le couvent de Frankenstein, cf. J. KLOCZOWSKI, « Dominicans of the Polish Province », dans *ID.* (dir.), *The Christian Community of Medieval Poland*, Wroclaw, 1981, p. 73-118 (ici carte p. 101). C'est par erreur que C. Chène situe l'événement dans « un couvent réformé de Bohême » (article cité, p. 337). Sur l'opposition entre Hussites et Frères mendiants, cf. O. MARIN, *L'archevêque, le maître et le dévot. Genèses du mouvement réformateur pragois (années 1360-1419)*, Paris, 2005, deuxième partie.

28. « Se quemen sundergen in das closter to Frankensteen der predeker orden unde begunden das to vorsterende ; des straffede se de prior zwarliken umme ere undaet ; den guden innighen broder nemen se unde brochten ene in de kerken ; dare sammelden se to hope de bilde der hilgen unde makeden dar en wu raf unde worpen den supprior dar in unde vorbranden ene » (éd. citée, p. 308). La version D de la *Chronica novella* d'Hermann Kolner indique seulement : « Suppriorem quoque fratrum Predicatorum de conventu Frankenstein, virum valde devotum, igne facto de sanctorum ymaginibus incineravit » (éd. citée, p. 492).

André Cantoris. Puis la Contre-Réforme en célébra solennellement le souvenir, de sorte que jusqu'à nos jours, des démarches ont été tentées pour promouvoir leur béatification [29]. Force est cependant de constater la fragilité du dossier. S'il n'est pas question de mettre en doute l'exécution du sous-prieur, on peut en revanche soupçonner que Nider et ses confrères ont enjolivé sa mort pour les besoins de leur cause. L'historien ne peut guère s'aventurer sur ce terrain, faute de sources extérieures à l'ordre dominicain.

Nous sommes heureusement mieux renseignés sur les circonstances dans lesquelles la délégation conciliaire échappa à l'épidémie de peste dont Prague était la proie. Cette deuxième ambassade séjourna sur les rives de la Vltava du 22 octobre 1433 au 14 janvier 1434. Nider l'a allègrement confondue avec la première ambassade, celle qui avait été dépêchée par le concile à l'été précédent. Contrairement à ce qu'il écrit, celle-là ne comprenait pas l'évêque d'Augsbourg Pierre de Schaumberg ni de « nombreux autres docteurs » : seuls furent du voyage Philibert, évêque de Coutances, Jean Palomar, archidiacre de Barcelone, le doyen de Tours Martin Berruyer et le chanoine de Magdebourg Henri Toke [30]. Pour le reste, sa version des faits rejoint celle qui fut présentée au concile. Les membres de la délégation revinrent en effet tous sains et saufs à Bâle et purent décrire comment ils avaient été épargnés par les assauts de la peste qui décimait les Pragois autour d'eux. À leur suite, Nider commet au moins un mensonge par omission : il passe sous silence l'aide que leur prodiguèrent les docteurs en médecine de l'université pragoise sous forme de médicaments et de prescriptions [31]. De plus, la fin heureuse de cette ambassade est moins extraordinaire que ne le pensaient l'auteur du *Formicarius* et ses contemporains. Les démographes s'accordent ajourd'hui à penser que la peste de 1433 n'en était pas une. Sous ce terme générique se dissimule une épidémie de typhus provoquée par les mauvaises récoltes des années précédentes [32]. Or on sait que la propagation de ce virus dépend largement des conditions socio-économiques, notamment de la sous-alimentation qui en multiplie la létalité par deux ou par trois. Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter foi à l'idée d'une protection divine particulière : les représentants conciliaires durent bien davantage leur salut au confort dont ils bénéficièrent. Ils furent moins chanceux quand la

29. Typique de cette orientation est le travail d'A. Neumann, *Die katholischen Märtyrer der Hussitenzeit*, Warnsdorf, 1930 (ici p. 54-61). L'ouvrage du dominicain H. Wilms, *Die Märtyrer von Frankenstein*, Oldenburg, 1934, ne m'a pas été accessible.

30. Voir V.V. Tomek, *Dějepis města Prahy*, Prague, 1879, t. 4, p. 607-622.

31. Voir le témoignage du *Liber de legationibus*, éd. J. Birk, *Monumenta conciliorum generalium saeculi decimi quinti*, Vienne, 1857, t. 1, p. 448 : « Sed et magistri medicine, multum eis timentes, dederunt contra pestem, que Prage vigebat, remedia et in scriptis et de apoteca ». L'auteur de cette œuvre est probablement Jean de Tours, secrétaire de l'évêque Philibert, comme l'a suggéré F.-M. Bartoš, *Husitská revoluce*, t. 2, Prague, 1966, p. 158. L'université de Prague était réputée pour ses *consilia* contra la peste : cf. K. Sudhoff, « Prager Pesttraktate aus dem 14. Jahrhundert », *Archiv für Geschichte der Medizin*, 7, 1913, p. 57-114.

32. J. Vlk (dir.), *Dějiny Prahy*, t. 1, Prague, 1997, p. 255.

peste se déclara – cette fois-ci pour de bon – en 1439 à Prague : le 19 juin, elle emporta le plus éminent d'entre eux, l'évêque Philibert...

Les deux premiers *exempla* posent enfin un problème spécifique, dans la mesure où il n'existe pas de source contemporaine qui documente le siège de Plassemburg. Tous les autres témoignages datent de l'époque moderne et grossissent l'ampleur des destructions causées. Quel crédit accorder à ce qu'en écrit Nider ? L'événement prend place lors des « magnifiques chevauchées » (*spanilé jízdy*) qui, en 1429-1430, virent les guerriers hussites ravager les régions allemandes de l'Empire. Tout ce que l'on sait de précis dans ce cas est qu'après la prise de Hof et Münchberg à la mi-janvier 1430, les Orebites se séparèrent du gros de la troupe ; emmenés par Jíra de Řečice, ils investirent le 31 Kulmbach, mais durent lever le camp après une attaque mal engagée contre Plassemburg et rejoignirent les Taborites qui marchaient sur Bamberg [33]. À ce scénario, le *Formicarius* ajoute plusieurs éléments dont il faut apprécier la vraisemblance.

Il y a d'abord la présence d'assiégés juifs, l'un artilleur, l'autre chirurgien. Nider ne l'a pas inventée. Une communauté juive est bel et bien attestée dans la ville entre 1373 et 1515, date de son expulsion. Jusque-là, elle avait été placée sous la protection du margrave de Brandebourg, disposait d'une école et donna son nom à une rue [34]. De plus, le tableau que brosse le dominicain des relations entre voisins juifs et chrétiens n'a rien que de très vraisemblable. Comme le suggère le deuxième *exemplum*, il devait être courant, à Kulmbach comme ailleurs, de faire appel aux services des médecins et chirurgiens juifs : beaucoup de chrétiens, à commencer par les clercs, préféraient bénéficier de leurs talents plutôt que de se plier aux interdictions martelées en vain de synode en synode. Nider considère donc à bon droit comme exceptionnel le refus qu'oppose le blessé au chirurgien juif venu le soigner [35]. Quant à l'intervention de l'artilleur juif dans le premier *exemplum*, elle témoigne que l'identité civique transcendait à Kulmbach les clivages confessionnels. Sous la plume d'un clerc qui ne manifeste par ailleurs aucune sympathie pour le judaïsme, l'anecdote mérite d'être prise au sérieux. De fait, la présence d'un Juif au combat n'avait rien d'impossible si l'on veut bien se rappeler que malgré les restrictions progressives, beaucoup d'entre eux continuaient dans l'Allemagne de la fin du Moyen Âge à porter les armes. Aussi pouvaient-ils participer quand l'occasion s'en présentait à la défense de leurs cités [36]. Le récit qu'en fait Nider s'avère d'autant plus inté-

33. D'après G. SCHLESINGER, *Die Hussiten in Franken. Der Hussiteneinfall unter Prokop dem Grossen im Winter 1429/30, seine Auswirkungen sowie sein Niederschlag in der Geschichtschreibung*, Kulmbach, 1974.

34. Voir la notice consacrée à Kulmbach dans *Germania judaica*, 3/1, Tübingen, 1987, p. 684-696.

35. Sur cette question, cf. J. SHATZMILLER, *Jews, Medicine and Medieval Society*, Berkeley-Londres, 1994.

36. Comme l'a montré G. KISCH, *The Jews in Medieval Germany*, Chicago, 1949, p. 119 et sv.

ressant qu'il prend le contre-pied des rumeurs de complot judéo-hussite qui avaient longtemps circulé en Bohême comme en Autriche : à Vienne en 1419-1420, puis à Jihlava (Iglau) en 1426, on avait accusé sans preuve les Juifs de porter assistance aux hérétiques [37]. Sur cette histoire complexe, encore mal connue des historiens, notre *exemplum* projette un éclairage bien différent de celui des amalgames et des préjugés ambiants.

La destruction de la statue du Christ telle que la rapporte l'auteur du *Formicarius* nous fournit un autre moyen de mettre à l'épreuve sa fiabilité. Nider donne en effet une indication précieuse lorsqu'il nous apprend que la statue représentait Jésus au Mont des Oliviers, en prière et les bras levés. Les historiens de l'art ont depuis longtemps montré quel engouement ce motif tiré des évangiles synoptiques, mais rare jusque là dans l'iconographie chrétienne, avait connu au déclin du Moyen Âge. La chronologie et la géographie de sa diffusion concordent avec ce qui en est dit ici : les plus anciennes statues conservées datent des années 1420 et se trouvent en Franconie, dans les régions de Wurzbourg et de Nuremberg. L'église de Veitlahn, à quelques kilomètres de Kulmbach, en abrite encore ajourd'hui un bel exemplaire, en pierre, du milieu du siècle ; comme souvent, le Christ y est intégré dans un ensemble monumental, qui comprend l'ange et le groupe des apôtres endormis [38]. La fonction de ces groupes sculptés était de proposer aux fidèles le spectacle d'un *ars moriendi* évangélique et de les faire compatir à l'agonie du Christ sauveur. Aussi étaient-ils souvent placés sur le côté sud des églises, près du cimetière, dans une relation de protection à l'égard des défunts de la communauté.

C'est donc très vraisemblablement une statue de ce type que les guerriers orebites ont sortie de l'église paroissiale Saint-Pierre de Kulmbach avant de la décapiter. De tels actes iconoclastes n'étaient pas à l'époque réservés aux seuls Hussites. Comme l'a montré G. Marchal, il n'était pas rare que les armées en campagne s'en prennent ainsi aux symboles les plus chers de l'ennemi, et notre soldat n'y fait pas exception : en détruisant cette statue, il tourne en dérision le capital sacré de Kulmbach [39]. Mais le hussitisme avait donné un sens nouveau à ces anciens gestes de provocation. Ainsi que le relève Jean Nider au chapitre 9 du troisième livre, les Bohémiens détruisaient systématiquement les statues des saints, convaincus qu'ils étaient de leur illicéité théologique : l'enjeu tournait désormais autour de de la présence du

37. Sur ces soupçons, voir F. ŠMAHEL, *Die hussitische Revolution*, *op. cit.*, p. 1722-1723. Certains Juifs de l'Empire y ajoutèrent eux-mêmes foi et imaginèrent que les Hussites avaient renié la Trinité : cf. I. J. YUVAL, « Juden, Hussiten und Deutsche. Nach einer hebräischen Chronik », *Zeitschrift für historische Forschung*, Beiheft 13, Berlin, 1992, p. 59-102.

38. On dispose sur le sujet de la thèse de D. MUNK, *Die Ölberg-Darstellung in der Monumentalplastik Süddeutschlands*, Erlangen, 1968, ici n° 385.

39. Cf. G. MARCHAL, « Jalons pour une histoire de l'iconoclasme au Moyen Âge », *Annales ESC*, 50, 1995, p. 1135-1156.

saint dans ses représentations figurées[40]. Le caractère récent de l'iconographie du Mont des Oliviers et son association avec la prière pour les morts auraient-ils particulièrement excité l'ire des guerriers hussites ? Peut-être. En tout état de cause, la profanation de la statue de Kulmbach peut être rapprochée de nombreux autres actes iconoclastes, tels que ceux qui eurent lieu au château de Prague en juin 1421 et dont Laurent de Březova a conservé le souvenir. Les partisans de Jean Želivský avaient alors littéralement exécuté la statue du Christ des Rameaux, selon un rituel de dérision en tout point semblable au nôtre : même apostrophe railleuse, même mise à mort symbolique[41].

On le voit, la convergence de ces éléments laisse penser que nous n'avons pas affaire ici à une simple projection idéologique, mais à une version des faits somme toute bien informée, quoique naturellement écrite dans un esprit militant. Les préventions de Nider à l'encontre du hussitisme ont bien pu lui en dissimuler l'inspiration réformatrice authentique, elles ne l'ont certes pas empêché de faire un travail de terrain rigoureux. Rien d'étonnant dès lors à ce que, dans cette bourse galopante à l'information qu'était le concile de Bâle, le dominicain ait pu être invité à lire publiquement les bonnes feuilles de l'œuvre qu'il était en train de composer[42].

Les fonctions du miraculeux

En plus de nouvelles fraîches, le public du concile se montrait avide de recevoir des enseignements édifiants. C'est précisément à l'aune de cette visée qu'il reste à décrypter les significations symboliques de nos quatre *exempla*. À cet égard, Nider ne tire pas explicitement la leçon des histoires qu'il raconte et laisse au lecteur le soin de le faire. Il est vrai que toutes ces

40. « Nihil de imaginibus sanctorum, nec de ornamentis ecclesiarum tenebant, sed omnia ista destruxerunt, et illicita esse esse dixerunt » (p. 239). Sur l'iconoclasme hussite dans sa dimension pratique comme théorique, voir en dernier lieu N. SCHNITZLER, *Ikonoklasmus – Bildersturm. Theologischer Bilderstreit und ikonoklastisches Handeln während des 15. und 16. Jahrhunderts*, Munich, 1996.

41. « Tercia autem feria post ymagines magistrales et tabule altarium plurimum subtiles et preciose ad Johannis presbiteri induccionem cum blasphemia sunt combuste et inter cetera, ut eorum plus patens foret vesania, ymaginem Christi asello insidentem in cimboriis exponunt ecclesie et versa ad Misnam facie blasphemando dicunt : 'Tu, si es Christus, benedicas Misnam'. Et statim trudentes de cimboriis ipsam in pecias confringunt » (*Chronica hussitarum*, éd. J. Goll, dans *Fontes Rerum Bohemicarum*, t. 5, Prague, 1893, p. 484).

42. Les témoignages en ce sens ne remontent toutefois pas en deçà du XVIe siècle : voir W. TSCHACHER, *op. cit.*, p. 84-85. Sur les formes de la communication au concile de Bâle, on se reportera à l'étude devenue classique de J. MIETHKE, « Die Konzilien als Forum der öffentlichen Meinung im 15. Jahrhundert », *Deutsches Archiv*, 37, 1981, p. 736-773, qu'on complètera à l'aide de J. HELMRATH, « Kommunikation auf den spätmittelalterlichen Konzilien », dans H. POHL (dir.), *Die Bedeutung der Kommunikation für Wirtschaft und Gesellschaft*, Stuttgart, 1989, p. 116-172.

anecdotes délivrent à première vue un message simple, d'ailleurs commun au genre de l'*exemplum* dans son ensemble : la punition des méchants (le profanateur hussite est tué) et la récompense des justes, par l'octroi de la guérison (le simple d'esprit), de la protection (les représentants du concile) ou encore de la palme du martyre (le sous-prieur de Frankenstein). La « lutte du Bien contre le Mal » (C. Chêne) livre-t-elle pourtant le fin mot de ces histoires ? Ne peut-on pas aller plus loin et tenter de percer quelles fonctions, diverses et souvent équivoques, remplit à chaque fois le miraculeux ?

La plus évidente est la fonction de légitimation. Le troisième *exemplum* l'illustre parfaitement : au travers de son court récit, Nider cherche à exalter l'intégrité, tant morale que doctrinale, du concile de Bâle. Il le fait d'abord en soulignant l'humilité du comportement adopté par ses représentants à Prague. Le dominicain se fait ici l'écho de préoccupations largement partagées par les Pères, qui se souvenaient du piteux effet que le faste et les désordres de certains clercs avaient produit sur les partisans de Jean Hus à Constance ; des consignes furent passées pour éviter que ne se réitère ce malheureux précédent[43]. Contre le chantage à la fidélité évangélique des Hussites, cet *exemplum* fait donc valoir que les délégués catholiques n'étaient pas moins simples et dépouillés que leurs adversaires bohémiens. Mais c'est plus encore l'orthodoxie du concile que soutient le *Formicarius*. Des trois fléaux bibliques qui, d'après les témoins, s'étaient abattus sur la Bohême, la faim, la peste et le glaive, Nider ne retient que le deuxième – et pour cause : depuis l'époque patristique, la maladie était devenue la métaphore obligée de l'hérésie. R. I. Moore a ainsi montré comment aux XIIe et XIIIe siècles la référence à la lèpre émailla la littérature anti-hérétique et servit à ses auteurs de modèle systématique pour à la fois penser la propagation de l'hérésie et proposer des mesures de guérison[44]. Passé le milieu du XIVe siècle, la peste reprit toutefois la première place dans l'imaginaire de l'Occident. Aux yeux de Nider, la rapidité de sa diffusion et sa malignité n'étaient assurément pas inappropriées pour traduire le succès du hussitisme : l'infection des corps pestiférés renvoyait immédiatement à la souillure des âmes égarées. Cette anecdote ne fait donc pas que raconter un banal miracle de protection. Sur un mode allégorique aisément accessible, elle met en scène l'incorruptibilité de la foi de l'Église et de ses porte-parole autorisés, qu'elle oppose aux errements dévastateurs des hérétiques.

43. Le 4 juin 1432, les Pères avaient ordonné à quiconque appartenait au concile de se réformer dans son costume comme dans le reste, afin de ne laisser aux Tchèques aucun sujet de scandale (*Monumenta conciliorum generalium...*, t. 1, éd. citée, p. 224). Le *modus vivendi in concilio* s'inscrit dans ce même contexte. Relevons pour notre propos qu'il stipule : « Et quia qualis paterfamilias tales et domestici eius, curandum est, ut non solum patres de concilio, sed eorum familiares decentem honestatem servent... » (éd. J. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. 30, repr. Graz, 1961, col. 253).

44. Dans son article « Heresy as Disease », dans W. LOURDAUX et D. VERHELST (dir.), *The Concept of Heresy in the Middle Ages (11th-13th C.)*, Louvain-La Haye, 1976, p. 1-11.

Le quatrième *exemplum* remplit, quoique de manière plus subtile, une fonction analogue. La figure de style employée ici est celle de la prétérition. Tout en se défendant d'en parler, Nider attire l'attention sur les mérites de ce Frère Prêcheur et sur la gloire qui en découle pour l'ordre tout entier. Le sous-prieur se voit aussitôt érigé en parangon des vertus de patience, de dévotion et de fidélité à la règle, celles-là même que Nider cherchait à rétablir dans les couvents ralliés à l'observance. Convaincu qu'une des causes de l'hérésie hussite venait du fait que religieux et religieuses ne s'étaient pas réformés, l'auteur du *Formicarius* trouvait là le moyen d'enfourcher son grand cheval de bataille[45]. C'était en même temps pour lui l'occasion de réveiller l'ardeur du martyre qui avait été un des charismes primitifs de son ordre. Saint Dominique n'avait-il pas rêvé de s'exposer aux dangers de l'évangélisation des Cumans païens ? Certains de ses premiers disciples n'avaient-ils pas péri sous les coups des cathares ? Or l'histoire allait se répétant. Les Frères Prêcheurs venaient de payer un lourd tribut à la révolution hussite. À l'instar de Nider, chroniqueurs et prédicateurs dominicains se plurent à mettre en avant la cohorte de ces nouveaux martyrs. En ce premier tiers du XVe siècle, l'Europe centrale avait depuis longtemps supplanté le Midi albigeois comme terre d'élection de l'héroïsme dominicain, et cet *exemplum* participe à un tel basculement[46].

Par là, Nider réagissait aussi à la crise que traversait à la fin du Moyen Âge la notion de martyre. Que l'auteur du *Formicarius* assimile la mort du sous-prieur à un quasi miracle en dit long sur la raréfaction de cette forme de sanctification : depuis 1253, l'Église n'avait plus canonisé le moindre martyr, de sorte que le prestige attaché à la mort violente était en passe de devenir le seul fait des dissidents et des hérétiques[47]. Les Hussites, en particulier, en revendiquaient le monopole et vénéraient bruyamment leurs martyrs les plus célèbres, Jean Hus et Jérôme de Prague. À Constance, le courage des deux Tchèques avait d'ailleurs ému plus d'un spectateur catho-

45. Nider écrivit ainsi aux religieuses de Schönensteinbach en 1428 : « Nun sprechen dy laien... münch vnd nonne thünt kein güt. Die hussen verderben sie dann cze grund » (cité par M. BRAND, *Studien zu Johannes Niders deutschen Schrifen*, Rome, 1998, p. 234).

46. Comme l'a bien montré A. RELTGEN-TALLON, « Vers un autre Sud ? Les marges orientales de la chrétienté comme nouvelle terre de mission dans l'imaginaire dominicain du Moyen Âge », dans *Tous azimuts. Mélanges G. Jehel, Histoire médiévale et archéologie* 13, 2002, p. 411-422. Voir en particulier la chronique d'Albert de Castello, qui rapporte ici le témoignage de Léonard d'Udine (dans E. MARTENE et U. DURAND, *Veterum scriptorum... collectio*, tome 6, 1729, col. 381) : « Propter hanc causam plures fratres nostri martyrio coronati sunt ab hereticis ; et dum essem in concilio Ferrariensi tempore domini Eugenii pape IV, relatum est plures conventus nostri ordinis funditus eversos ab Hussitis in Bohemia, et plures trucidatos fratros ab eisdem. Ordo enim noster valde insudavit contra hereses ad earum exstirpationem, et precipue circa hoc sacramentum Corporis Christi. Hec magister Leonardus predictus ».

47. On trouvera une vue d'ensemble sur le phénomène dans M. RUBIN, « Choosing Death. Experiences of Martyrdom in Late Medieval Europe », dans D. WOOD (dir.), *Martyrs and Martyrologies*, Oxford, 1993, p. 185-208. Sur les restrictions de la politique de canonisation dans ce domaine, on lira A. VAUCHEZ, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 482 et sv.

lique ; quelques années plus tard, les soldats hussites impressionnèrent à leur tour leurs adversaires par leur mépris de la mort[48]. Dans ces conditions, il est probable qu'avec ce récit, Nider ait cherché à concurrencer les hérétiques sur leur propre terrain. L'exemple du sous-prieur de Frankenstein répond à une urgence, celle de prouver que l'Église se montre toujours capable de donner d'authentiques martyrs comme elle l'avait fait aux premiers temps du christianisme. On peut toutefois se demander si pareille apologie rencontra quelque écho. Même au sein de l'ordre dominicain, il semble bien que le sous-prieur de Frankenstein n'ait bénéficié d'aucune reconnaissance officielle. On le chercherait par exemple en vain dans les catalogues de martyrs comme dans les vies des frères illustres qui fleurirent à l'époque[49]. La méfiance qu'éprouvaient les hautes sphères de l'Église à l'endroit du martyre limitèrent donc l'efficacité qu'attendait Nider de cet *exemplum* édifiant.

Il est plus difficile de dégager des deux autres *exempla* une leçon claire et sans équivoque. Quels qu'en soient les fondements réels, le propos a certainement, comme l'a reconnu C. Chène, une finalité polémique. Faire par exemple du Juif le vengeur du Christ outragé revient à présenter les Hussites comme des déicides pires que les scribes et les pharisiens eux-mêmes. Dans cette répétition symbolique de la Passion, ce sont eux qui jouent le rôle des bourreaux et qui attirent de ce fait la malédiction. L'auteur du *Formicarius* réactualise ainsi à mots couverts un soupçon maintes fois porté contre les hérétiques. Depuis des siècles, nombreux étaient les polémistes qui reprochaient aux dissidents de tout poil de judaïser[50], et les Hussites n'échappèrent pas à cette accusation ; leur iconoclasme, en particulier, y donnait matière. L'*exemplum* s'inspire donc d'un vieil argument de controverse, à ceci près que Nider en tire un éloge pour le moins inattendu de ce Juif impavide. À cet égard, le récit tranche vigoureusement sur les stéréotypes anti-juifs qui imprégnent la littérature exemplaire de l'époque. D'ordinaire en effet, les Juifs n'y font que de la figuration, leur rôle consistant à causer involontaire-

48. Parmi d'autres exemples, voir sur le versant français le sermon que Jean Gerson prononça le 7 juin 1416, peu après la mort de Jérôme (sermon *Spiritus Domini*, dans *L'Œuvre oratoire*, éd. P. GLORIEUX, Paris, 1963, n° 247, p. 537) : « Denique si quis posset scire certitudinaliter de se vel altero quod habeat Spiritum Sanctum, cum videamus haereticos promptos ad moriendum plus aliquando quam fideles catholicos, et unde procedit ? ». La Chronique d'Enguerrand de Monstrelet va dans le même sens (éd. L. DOUËT D'ARCQ, Paris, 1860, t. 4, chapitre 259, p. 86) : « Et pour vray, iceulx mauldis hérétiques estoeint si obstinez en leurs erreurs qu'ils ne craignoient nulz martires dont on les feist mourir ». Le passage est démarqué de la Chronique dite des Cordeliers (*ibid.*, t. 6, Paris, 1862, p. 310) : « Et furent ces hérites sy fort obstinez en leur erreur que ils ne crémoyent nul martire ne nulle mauvaise mort dont on les peuist faire morir ».

49. Ont été dépouillés les documents édités par R. LOENERTZ, « Un catalogue d'écrivains et deux catalogues de martyrs dominicains », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 12, 1942, p. 279-303, ainsi que le *Liber de viris illustribus* dû à Jean Meyer (éd. P. von Loë, Leipzig, 1918).

50. Sur les lieux parallèles entre la littérature anti-hérétique et la controverse antijuive, voir G. DAHAN, *Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge*, Paris, 1990, p. 362-366.

ment le salut des chrétiens, quand ils ne sont pas eux-mêmes gibier de baptême[51]. Or voici que dans l'*exemplum* le Juif apparaît au contraire comme le héros de l'action : il est celui qui venge l'honneur de Kulmbach, qui agit au nom de la communauté entière tout en demeurant fidèle à sa foi. Comment donc comprendre que cet habituel bouc-émissaire des communautés chrétiennes soit ici érigé en sauveur ?

La comparaison avec l'*exemplum* suivant suggère de voir là un mécanisme de compensation, destiné à contourner les problèmes apparemment insolubles qui se posaient à une Église désemparée face aux succès hussites. Avec ce deuxième récit, nous sommes en présence, non d'un fou proprement dit, mais d'un simple d'esprit que son arriération de naissance a mis à part de la communauté, tout comme la religion distingue l'artilleur de ses voisins chrétiens. Or son courage et son ardeur au combat ont beau être insensés, cela lui vaut d'être qualifié par Nider de « petit pauvre du Christ ». L'expression n'est pas choisie au hasard : elle indique que cette victime innocente des Hussites s'est unie par ses souffrances et ses blessures à la Passion du Seigneur. L'histoire illustre de la sorte l'inversion des hiérarchies et des statuts dont Nider fait un leitmotiv de son œuvre. Dès le prologue, pour se justifier de citer souvent en exemple de simples femmes, le dominicain paraphrase le mot de l'Apôtre selon lequel Dieu choisit ce qui est faible dans le monde pour confondre les forts[52]. Dans une Église qui peine à restaurer son autorité, la faiblesse et la marginalité apparaissent ainsi comme les instruments privilégiés du miraculeux. Telle est la fonction paradoxale de ces deux récits. Alors que les autres *exempla* confortent la légitimité des autorités religieuses en place, qu'il s'agisse des Pères conciliaires ou des Frères Prêcheurs, ceux-ci ne rétablissent l'ordre de la justice divine qu'au moyen d'une suspension des médiations et des hiérarchies ordinaires : ils donnent le premier rôle aux exclus. Gardons-nous certes de prêter au dominicain une intention subversive. S'il fait du Juif et de l'idiot les derniers recours contre les armées hussites, le but de Nider reste bien, en dernier ressort, de faire honte à un peuple chrétien indifférent et couard, dont les chevaliers ont tourné bride à la première escarmouche. Il n'en est pas moins significatif de voir la lutte contre l'hérésie justifier, ne serait-ce que momentanément, des entorses aussi inouïes à la norme que les pouvoirs auraient voulue irrécusable. Joue ici à plein le caractère intrusif du miraculeux, dont l'imprévisibilité demeure rebelle à tout ordonnancement social ou religieux.

51. J. LE GOFF en a retracé les principales caractéristiques dans son article « Le Juif dans les *exempla* : le cas de l'*Alphabetum narrationum* », dans M. OLENDER (dir.), *Pour Léon Poliakov. Le racisme, mythes et sciences*, Bruxelles, 1981, p. 209-217.

52. « Nec me suspicetur faciliter credere hominibus quibuslibet, presertim feminis, quas nisi sint probate, plurimumsemper in talibus delirare suspicor, quanquam sexus non despiciendus sit fragilis, in quo sexu Deus sepe magna fecit ut confundat fortia mundi secundum Apostolum (1 Co 1, 27) » (page non numérotée).

Le Paresseux a-t-il été satisfait des *exempla* allégués par le Théologien ? La fin abrupte de la troisième partie du *Formicarius* ne permet pas de le savoir. Toujours est-il que ce chapitre livre l'une des premières tentatives rétrospectives pour fonder sur des manifestations miraculeuses une apologétique anti-hussite. Tentative prématurée et encore bien embarrassée : Nider en est réduit à citer en exemple des personnages obscurs dont les « miracles » apparaissent plus que problématiques, quand ils ne contreviennent pas à l'orthopraxie. La spiritualisation de l'histoire à laquelle procède le dominicain bute là sur une évidente carence. Autant l'Église réunie en concile a su trouver les moyens intellectuels et diplomatiques de répondre à la contestation hussite, autant les charismes de la sainteté lui ont fait défaut ; elle n'a pas vu se lever en son sein de nouveaux saint François et saint Dominique, capables d'opposer aux séductions de l'hérésie le témoignage de leur vie ascétique et de leurs pouvoirs surnaturels. Quinze années plus tard, ce sera le rôle de saint Jean de Capistran que de relever le défi, avec le sens de la théâtralité et la violence rhétorique dont il avait le secret[53].

Resterait, pour prolonger cette interprétation, à examiner la postérité de nos quatre *exempla* anti-hussites. Il est certes garanti qu'ils ont largement circulé, insérés qu'ils étaient dans une œuvre à succès : les quelque vingt-cinq manuscrits conservés et les trois éditions incunables du *Formicarius* les ont fait connaître des milieux cultivés, spécialement conventuels, de l'Allemagne du sud. Mais quelle en a été au juste la fortune ? Les prédicateurs auxquels Nider destinait prioritairement son œuvre les ont-ils réemployés et les ont-ils traduits en langue vulgaire ? L'étude de la réception du *Formicarius* n'en est hélas qu'à ses balbutiements. Elle éclairerait à coup sûr d'un jour nouveau cette histoire des réactions spirituelles au hussitisme qui reste largement à écrire.

Olivier Marin, CRESC, Université Paris-Nord, 99 avenue Jean-Baptiste Clément, F-93430 Villetaneuse

Miracle et apologétique : sur quelques *exempla* anti-hussites dans le *Formicarius* de Jean Nider

Le dominicain Jean Nider (1380-1438) participa activement au règlement de la question hussite à Bâle. Mais la réponse qu'il y apporta ne fut pas seulement diplomatique. Son traité de discernement des esprits, le *Formicarius*, vise entre autres à réduire le scandale que constituait aux yeux de beaucoup le succès, au moins partiel, de l'hérésie bohémienne. C'est ainsi que dans le dernier chapitre du troisième livre, Nider raconte quatre *exempla* censés prou-

53. Voir sur ce point les études de F. Šmahel, « 'Spectaculum fidei' českomoravské mise Jana Kapistrana », *Z kralické tvrze*, 14, 1987, p. 15-19 et de K. Elm, « Johannes Kapistrans Predigtreise diesseits der Alpen (1451-1456) », dans *idem*, *Vitas fratrum. Festgabe zum 65. Geburtstag* (Saxonia Franciscana 5, 1994), p. 321-337.

ver que Dieu n'a pas abandonné le peuple catholique en lutte contre les Hussites. L'étude cherche d'abord à en identifier les circonstances : les deux premiers récits se déroulent lors du siège de Kulmbach par les Orebites fin janvier 1430, le troisième a lieu à l'occasion de l'ambassade du concile à Prague à l'automne 1433, et le quatrième pendant le pillage du couvent dominicain de Frankenstein (Silésie) en 1428. On montre ensuite comment s'y déploient les ressources apologétiques du miraculeux et quelles en sont les incertitudes ; pris entre le souci de légitimer les autorités religieuses et la nécessité de faire une place à l'intervention sauvage du surnaturel, Nider se débat dans des contradictions non résolues. Le *Formicarius* illustre ainsi indirectement les difficultés auxquelles étaient confrontés les théologiens du XVe siècle pour redonner au présent de l'Église sa valeur d'histoire sainte.

Hussitisme – Miracles – Jean Nider – *Exempla* – Bohême

Miracle and apologetics : four *exempla* in Johannes Nider's *Formicarius*

The Dominican Johannes Nider (1380-1438) played an active role in the settlement of the Hussite case in Basel. But the answer he gave was not only diplomatic. His treatise on the discernment of spirits, the *Formicarius*, aims among other things to subdue the scandal which had arisen from the partial success of Hussitism. For this reason, in the last chapter of the third book, Nider relates four stories (*exempla*) which are supposed to prove that God has not abandoned Catholics in their fight against the Hussites. The present paper tries first to provide the elements of the historical context : the first two stories occurr during the siege of Kulmbach by the Orebites at the end of January 1430, the third takes place when the conciliar legation stayed in Prague in the autumn of 1433 and the fourth during the plundering of the Dominican convent of Frankenstein in Silesia in 1428. These stories show how the miracle serves apologetic purposes and the uncertainties involved. Nider struggles with the contradictions, torn between his aim to legitimize religious authorities and the need to give a chance to the supernatural. In this respect, the *Formicarius* throws some light on the problems theologians were confronted with when they attempted to interpret their own times as Sacred History.

Hussitism – Miracle – Johannes Nider – *Exempla* – Bohemia

Médiévales 53, automne 2007, p. 165-174

Étienne ANHEIM

LE SAVOIR ET LE GOUVERNEMENT

À propos du livre de Samantha Kelly, *The New Solomon. Robert of Naples (1309-1343) and Fourteenth-Century Kingship*, Brill, Leiden-Boston, 2003 (The Medieval Mediterranean, vol. 48).

Une partie de l'historiographie des vingt dernières années a été marquée par un « retour de l'histoire politique », dont cependant la méthode et les fruits n'apparaissent pas toujours clairement dans l'actualité des études médiévales, sinon sous la forme d'une alternative entre l'analyse de « représentations » souvent directement issues des « mentalités » en vogue dans les années 1970, et la réhabilitation très traditionnelle de l'histoire événementielle et institutionnelle. Cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à l'histoire politique, au contraire : certaines transformations s'opèrent parfois avec plus de discrétion comme en témoigne le livre de Samantha Kelly, qui mérite un examen attentif, non seulement pour son objet propre mais plus largement, pour les directions de recherche qu'il inspire.

L'auteur, qui est *associate professor* à *Rutgers University*, dans le New Jersey, fait partie de ces chercheurs américains dont la pratique s'est nourrie d'une fréquentation approfondie des archives, des manuscrits et de l'historiographie de l'Europe, ce qui place son travail au point de rencontre entre les approches du pouvoir médiéval de part et d'autre de l'Atlantique, tirant bénéfice de l'une et de l'autre. Les trois cents et quelque pages de ce livre, écrites dans une langue dense et soutenue, ne sont toutefois pas de celles qui revendiquent haut et fort l'innovation historiographique. L'introduction, précise et modeste, rappelle certes les choix interdisciplinaires de l'analyse et l'ampleur de la documentation utilisée mais a surtout pour fonction de cerner un objet historique, qui est moins simple qu'il n'y paraît. Contrairement à ce qu'une impression hâtive pourrait laisser penser, il ne s'agit pas d'une biographie déguisée de Robert de Naples, ni d'une histoire politique et institutionnelle du royaume angevin sous son règne. Entre ces deux traditions

solidement ancrées historiographiquement [1], Samantha Kelly se propose de tracer une autre voie, qui rappelle le chemin emprunté par un autre américain, John Baldwin, auteur en 1986 d'un ouvrage appelé *The government of Philip Augustus : foundations of French royal power in the Middle Ages* (California University Press), traduit en français en 1994 d'une manière révélatrice dans la collection des biographies des éditions Fayard sous le titre *Philippe Auguste*, le titre complet ne figurant qu'à l'intérieur de l'ouvrage.

D'un livre à l'autre, l'objet ne paraît guère différent même si les moments historiques et surtout les sources le sont. Il ne s'agit ni d'histoire institutionnelle, ni de biographie ; l'idée est de saisir l'exercice de la souveraineté à travers l'étude d'un souverain, de son royaume et de son entourage. Le véritable objet du travail de Samantha Kelly, qui fait tout l'intérêt de ce livre, n'est pas le royaume de Naples, ni Robert, ni les théories politiques de son entourage, pas plus que les pratiques de son administration : c'est le « gouvernement » de Robert. Dans le sens original et ancien de ce mot, c'est donc l'ensemble des techniques, des pratiques, des représentations qui mettent en acte la souveraineté d'un prince, ce que l'anglais désigne sous le nom de *governance*, terme qui a produit en français le néologisme discutable de « gouvernance », mais que le mot de « gouvernement » traduit très bien, à condition de se rappeler qu'il ne désigne pas seulement l'organe exécutif de nos institutions politiques contemporaines.

Construire une méthode

Si l'introduction (numérotée comme chapitre 1) évite les déclarations tonitruantes, c'est que la charge de la démonstration repose en grande partie, du point de vue méthodologique, sur la construction du plan en quatre chapitres (chapitres 2 à 5), le sixième proposant une réflexion synthétique et transversale et le septième et dernier chapitre servant de conclusion générale au livre, ouvrant vers une dimension comparatiste avec la France, l'Angleterre ou l'Empire. Ces quatre volets centraux sont organisés chacun autour d'une vertu individuelle et politique illustrée par Robert : *patronage*, *piety*, *justice*, et *prudence*. On pourrait trouver à ce choix une certaine élégance littéraire, pour s'en féliciter ou au contraire le déplorer. Cette attitude ambivalente des historiens face aux choix d'écriture – et surtout face au choix d'écrire, et non de rédiger – n'est toutefois pas satisfaisante. Le problème n'est pas celui du « bien écrire » dont on serait admiratif ou critique : l'écriture est le moyen dont dispose l'historien pour donner forme à sa démonstration et le plan proposé est une réussite en termes de poétique de l'écriture historique.

1. On rappellera les livres classiques de Welbore SAINT-CLAIR BADDELEY, *Robert the Wise and His Heirs*, Londres, 1897, de Romolo CAGGESE, *Roberto d'Angio e i suoi tempi*, 2 vol., Florence, 1922-1930, et d'Émile LÉONARD, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954, ainsi que l'étude plus récente d'Alessandro BARBERO, *Il mito angioino nella cultura italiana e provenzale fra Duecento e Trecento*, Turin, 1983.

En effet, il ne se limite pas à un artifice de présentation : en mettant au centre de l'analyse ces vertus qui participent à la construction d'une pratique du gouvernement chez Robert de Naples, Samantha Kelly met d'emblée l'accent sur l'articulation entre un destin personnel, celui de Robert, et des représentations sociales et culturelles du pouvoir, rejoignant la problématique de Jacques Le Goff dans son *Saint Louis*, publié en 1996. En prenant ces têtes de chapitres au sérieux, on s'aperçoit que l'auteur a voulu, à chaque moment, lier les discours et les pratiques, les représentations et les modalités d'action, sans jamais privilégier l'une ou l'autre – l'essentiel étant précisément de saisir la manière dont les unes étaient liées aux autres pour composer une figure de l'exercice du pouvoir.

Ainsi, chaque chapitre fait l'objet d'une interrogation particulière qui lie des champs disciplinaires traditionnellement divisés. Dans le chapitre 2, intitulé *Patronage*, l'auteur tente de cerner le rôle de Robert dans le développement d'une vie culturelle florissante à la cour de Naples. Elle présente les rapports du souverain avec différents groupes sociaux (théologiens, juristes, savants juifs, etc.) pouvant participer à la production culturelle, mais aussi le mécanisme de la commande, les institutions comme la bibliothèque, et rappelle que Robert lui-même fut l'auteur d'une importante collection de sermons [2].

Mais le principal intérêt de cette présentation réside sans doute dans le parti-pris de l'étude sociale. Il s'agit de faire un effort pour réinscrire les plus célèbres personnages dans leur cadre social normal, comme Pétrarque ou Boccace, en évitant de leur donner de manière anticipée la place que la postérité, à cause du jugement sur leur œuvre, a fini par leur conférer. Inversement, S. Kelly met en évidence le rôle prépondérant d'intermédiaires moins célèbres pour leurs écrits, souvent théologiens appartenant aux ordres mendiants mais aussi parfois laïcs, qui ont non seulement enrichi la cour de leurs œuvres mais aussi contribué à son fonctionnement social, tel le célèbre logothète Barthélemy de Capoue, personnage central de la cour, à la fois dans sa politique et dans la culture, ou encore François de Meyronnes, qui est sans doute l'un des personnages les mieux mis en valeur par ce travail, en particulier pour ses sermons inédits exploités plus loin dans le livre, ainsi que Jean Regina, Dionigi di Borgo San Sepolcro ou Agostino Trionfo. À travers l'évocation de ces personnages se dévoile peu à peu le cœur du cha-

2. Voir Darleen PRYDS, *The King Embodies the Word. Robert d'Anjou and the Politics of Preaching*, Leiden, 2000, ainsi que les importants travaux de Jean-Paul BOYER sur la prédication de Robert, « *Ecce rex tuus* : Le roi et le royaume dans les sermons de Robert de Naples », *Revue Mabillon*, n.s. 6, 1995, p. 101-136, ou « Une théologie du droit. Les sermons juridiques du roi Robert de Naples et de Barthélemy de Capoue », dans *Saint-Denis et la royauté. Études offertes à Bernard Guenée*, dir. F. AUTRAND *et al.*, Paris, 1999, p. 647-659, mais aussi de Barthélemy de CAPOUE, comme « Parler du roi et pour le roi : deux "sermons" de Barthélemy de Capoue, logothète du royaume de Sicile », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 79, 2, 1995, p. 193-248, en attendant la publication de son mémoire d'habilitation consacré à Jean Regina (Université d'Aix-en-Provence, 1997).

pitre : il s'agit de penser le patronage non pas comme un agrégat de relations individuelles entre le souverain et des artistes ou des lettrés, mais comme un système lié à un milieu social qu'il faut lui-même analyser en réfléchissant à la structure de la cour, à sa stabilité et à sa perméabilité plus ou moins grande vis-à-vis de l'extérieur. Au total, l'auteur démontre de manière convaincante que ce mécénat est directement lié à une institutionnalisation de la cour et qu'il est nécessaire de croiser l'histoire culturelle et l'histoire politique, la sociologie de la cour et l'étude des représentations pour donner cohérence à ce mouvement.

Le chapitre 3, consacré à la piété (*Piety*), opère le même déplacement avec l'histoire religieuse. Là où on attendrait une simple description de la spiritualité et des rapports avec l'Église, l'auteur propose une réflexion croisée où la matière religieuse est confrontée à l'histoire politique mais aussi intellectuelle des années 1310-1340. Tout en rappelant la protection accordée aux Spirituels par la reine Sancia, elle décrit la force des liens entre les Angevins et la papauté, et l'intrication des enjeux théologiques et politiques de cette époque. L'analyse du rôle des mendiants, de l'usage des sépultures et des canonisations ainsi que du culte des saints, conduit à la notion de *monarchical religion*, qui est selon l'auteur l'un des principaux facteurs d'unité d'un royaume éclaté entre Provence et Italie méridionale. Des positions guelfes relativement traditionnelles, ainsi que le recours classique à l'héritage capétien avec le thème de la *beata stirps* renvoyant à saint Louis, produisent finalement une nouvelle pratique du pouvoir.

On retrouve la même démarche dans les deux chapitres suivants. Le chapitre 4, intitulé *Justice*, pose la question de l'équilibre des pouvoirs au sein du royaume, en confrontant la théorie politique du cercle de Robert aux réalités administratives et juridiques du royaume de Sicile. Il souligne la résistance des structures angevines au mouvement de féodalisation qui se développe surtout après la mort du roi, l'importance des liens entre l'administration royale et les grandes familles, comme les Sanseverino, les Sabran, les Caracciolo ou les Brancaccio, et la tentation dirigiste dans le développement de l'économie urbaine. Elle montre surtout de quelle manière Robert a voulu mettre en rapport l'image qu'il se construisait de « roi de justice » et l'administration du royaume, axée sur l'arbitrage et la maîtrise des rapports de force, tout en reconnaissant ses limites évidentes, qui apparaissent clairement dans les critiques de certains chroniqueurs. Il n'est que plus intéressant pour l'historienne de souligner, précisément, qu'une politique de représentation et une pratique administrative ne peuvent coïncider que jusqu'à un certain point et que, si elles peuvent s'alimenter l'une l'autre, ce n'est jamais sans difficultés. Enfin, le chapitre 5 choisit la *Prudence* comme enseigne d'une réflexion sur le royaume angevin dans la géopolitique italienne du XIVe siècle, rapprochant cette fois histoire diplomatique et histoire intellectuelle. Samantha Kelly est toujours attentive à mesurer la proximité mais aussi les écarts entre une pensée théologico-politique marquée par le guelfisme et le thomisme, et un pragmatisme dans les actions concrètes qui

démontre l'absence d'une véritable politique péninsulaire, le seul véritable objectif de Robert restant la reconquête de la Sicile.

En procédant de cette manière, l'auteur finit donc par traverser les champs de l'histoire culturelle, religieuse, administrative et diplomatique en modifiant la perception qu'on pouvait avoir de l'histoire angevine grâce à son choix de méthode. En choisissant de se placer dans le va-et-vient entre théorie et pratique, entre représentations et usages concrets, elle propose une histoire politique qui n'est nullement assignable à un lieu, parce qu'elle est partout à la fois, n'étant plus un objet mais un questionnement, c'est-à-dire une manière de prendre tous les champs les uns après les autres en introduisant dans le récit historique ce qui lui manque souvent, un point de vue.

Révisions historiographiques

On pourra souligner la fécondité historiographique de cette méthode, qui conduit l'auteur à reprendre des dossiers bien connus en donnant un éclairage nouveau à l'aide de ce « regard politique ». Je prendrai trois exemples sur des dossiers très classiques, de manière à mettre en évidence le déplacement opéré.

Le premier concerne l'histoire diplomatique et événementielle de l'Italie : il s'agit de la volonté de placer la politique de Robert sur une ligne dont les pôles sont les camps guelfes et gibelins, dans une Italie considérée comme un unique champ de bataille. Dans un premier temps, Samantha Kelly montre que les positions théoriques de Robert et de son entourage sont d'un guelfisme très commun, renonçant ainsi à la chasse à l'originalité qui caractérise souvent l'histoire des idées politiques. Dans un second temps, elle montre qu'une lecture de la pratique politique en termes de guelfisme et de gibelinisme est le plus souvent inadéquate pour qualifier les positions angevines et qu'il est plus intéressant, au contraire, de comprendre en quoi la pratique de Robert s'écarte de ce modèle proclamé. Cette réflexion conduit à reconsidérer les lieux communs d'un grand dessein angevin, d'une politique « italienne » ou « méditerranéenne » de Robert, et à mettre l'accent sur la diversité des situations et des alliances du royaume méridional. À ce titre, l'étude comparée des rapports avec Florence, Gênes et Venise est très convaincante. Derrière la géostratégie un peu théorique souvent appliquée à la péninsule de la fin du Moyen Âge, on découvre une multiplicité de rapports bilatéraux qui constituent un espace politique complexe. Florence est l'alliée guelfe traditionnelle, avec laquelle les rapports sont très étroits, mais l'auteur rappelle qu'il n'est pas seulement question d'appartenance politique, mais aussi d'échanges économiques importants pour les deux parties. Gênes représente une situation intermédiaire où apparaît l'ambiguïté de la position angevine : s'il doit intervenir en faveur des guelfes de la ville, Robert se garde tout de même de prendre une part trop directe à la gestion de la cité, car en tant que « roi de paix », autre élément important de son idéologie personnelle, il ne veut pas provoquer un conflit qu'il ne pourrait pas contrôler.

Enfin Venise montre encore un autre type de rapport, celui qui voit deux puissances importantes, qui peuvent entrer ponctuellement en conflit, régler leurs rapports principalement à l'aune d'un réalisme politique, conduisant le plus souvent à une alliance reposant sur l'intérêt bien compris des deux parties. Ce que décrit Samantha Kelly dans cette Italie du XIVe siècle, à travers la figure de Robert et de son gouvernement du royaume, n'est plus l'Italie des communes et des seigneuries, des guelfes et des gibelins du Moyen Âge opposant le pape et l'empereur : ce sont les prémices de l'Italie moderne des XVe et XVIe siècles, et on verra quelle place tient cette idée qui se trouve à l'arrière-plan de l'ensemble de l'ouvrage.

Un second exemple de déplacement historiographique concerne l'interprétation de la politique angevine, entre les autorités ecclésiastiques, à commencer par la papauté, et les formes de dissidences, comme les Spirituels franciscains. Le royaume angevin passe pour avoir protégé les Spirituels, résistant en sous-main aux volontés pontificales. Samantha Kelly montre un tableau plus complexe, sur fond de tension entre des formes d'adhésion individuelle et une politique de l'institution royale. Elle montre ainsi avec une grande finesse que cette protection relève en large part du mythe, et qu'il faut distinguer des questions différentes. Il y a d'une part la sensibilité de Robert et de son cercle à certains thématiques franciscaines, qui est bien réelle ; et il y a d'autre part la protection accordée par la reine Sancia à certaines figures du mouvement dans les années 1320. Mais il ne s'agit pas pour l'auteur d'une politique, au contraire. La ligne « officielle » de Robert reste toujours de réaffirmer le primat de l'obéissance, et ce faisant, il est parfaitement en accord avec Jean XXII. L'action de Sancia témoigne surtout des marges de manœuvre dont elle disposait, qui ne permettent cependant pas de faire de la cour de Naples un abri pour ceux qui fuient les persécutions pontificales.

Enfin, un dernier exemple de l'intérêt de ce point de vue politique adopté par l'auteur est la relecture des choix culturels de la cour napolitaine. L'auteur se retrouve confrontée à la question classique de l'historiographie culturelle du XIVe siècle à propos des rapports entre scolastique et humanisme. L'insertion d'une perspective politique, « de propagande », conduit Samantha Kelly à transformer ce problème en cessant d'y chercher une clé de lecture uniquement culturelle, comme si scolastique et humanisme étaient deux « mouvements » qui s'étaient opposés l'un à l'autre, sur le modèle des conflits culturels d'école de l'époque moderne et contemporaine.

En posant la question en termes d'usage des savoirs par la cour et le souverain, l'historienne montre que la position de mécène de Robert ne connaît pas l'alternative entre scolastique et humanisme qui a trop souvent servi de grille de lecture à son action. Le domaine « scolastique », à travers les théories théologico-politiques ou la prédication, est mobilisé au service de la construction du gouvernement royal aussi bien que le monde de l'humanisme commençant, avec les figures de Pétrarque et de Boccace, ou encore que la génération des peintres tels que Giotto et Simone Martini.

Toutes ces manifestations culturelles sont intégrées les unes aux autres dans le cadre de la cour, la seule perspective étant l'appropriation par le souverain de modes d'expression à portée politique. En ce sens, elle souligne que l'évolution de la scolastique à l'humanisme ne peut donc pas être pensée, malgré la tradition de polémique anti-scolastique, sur le mode d'une rupture nette, mais qu'elle se produit par un glissement continu, dans le cadre de la cour, et grâce à des personnages intermédiaires comme Robert. La nouveauté de la cour de Robert ne réside donc pas dans une inflexion vers l'humanisme et la renaissance, mais dans une prise en compte large des phénomènes culturels et de leur signification politique, ce qui est une thèse majeure pour reprendre la question du rapport entre la cour et les formes de culture savante à la fin du Moyen Âge. Une fois encore, les perspectives tracées par Samantha Kelly ouvrent sur le XVe siècle et tendent à indiquer une « modernité » robertienne, dont la politique culturelle serait l'une des facettes les plus visibles.

Le choix de confronter les pratiques et les représentations remet donc en cause les concepts historiographiques traditionnels, mais sans pour autant refuser de s'engager. La prudence méthodologique de l'auteur et son attention à ne pas verser dans le jugement de valeur, si courant quand il s'agit d'un héros historiographique, ne l'empêche pas de proposer une lecture personnelle de l'épisode robertien, dont l'aspect le plus notable est précisément la proposition d'une nouvelle périodisation, faisant débuter la modernité italienne dans cette première partie du XIVe siècle. D'autre part, l'apport est très grand dans la critique implicite des tiroirs de l'historiographie. Choisir le politique comme angle de vue, ce n'est pas pour Samantha Kelly faire l'histoire d'une instrumentalisation de la culture ou de la religion, ce qui serait poser a priori des divisions peu convaincantes pour comprendre la société médiévale. C'est au contraire montrer que la question politique, au sens radical de ce qui organise le pouvoir au sein d'une société donnée, est partout dans le monde médiéval et non pas nulle part. En ce sens, il est clair qu'il ne saurait y avoir une politique, une religion et des interactions instrumentales où l'une se sert de l'autre et vice versa : il y a une combinaison permanente entre la monarchie angevine et l'institution ecclésiale ou le monde des savoirs. L'analyse de la « religion monarchique » le montre bien : la réalité de l'engagement spirituel de Robert et le rôle fondamental des représentations religieuses dans sa pratique du pouvoir sont un seul et même phénomène dans lequel il n'est nul besoin de faire intervenir un calcul d'intérêt rationnel.

Un objet de recherche, le gouvernement

Ce livre n'est donc pas seulement une contribution supplémentaire au renouvellement actuel des études angevines [3], il tente aussi de construire une

3. Pour un panorama très complet d'une historiographie en évolution rapide depuis une quinzaine d'années, on peut se reporter à la série de colloques publiés par l'École française de Rome : *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIIIe et XIVe siècles*, Rome, 1998 ; *La*

réflexion, qui dépasse son terrain empirique, sur la question du gouvernement médiéval qui est au centre de l'essai de synthèse proposé par le chapitre 6, organisé autour de la notion de sagesse (*Wisdom*). Selon l'historienne, c'est à cette notion de sagesse que viennent se nouer tous les fils qu'elle a parcouru précédemment : la visée de Robert est de devenir l'incarnation même du roi sage. Mais l'auteur ne veut pas répéter un lieu commun sans histoire sur l'éternité du souverain sage dont Salomon serait le modèle absolu. La référence à Salomon et l'inscription dans une tradition pluriséculaire n'est pas un aboutissement, c'est le point de départ d'une réflexion sur ce que signifie gouverner au XIVe siècle, ce que Samantha Kelly exprime en disant qu'il s'agit « d'un nouveau style de gouvernement sous un ancien nom », formule qui résume bien la thèse de son livre. Elle analyse ce nouveau style en donnant une place prépondérante aux questions d'image et d'expression du pouvoir qui construisent la figure du roi sage – ou savant, car la traduction française ne rend pas compte de l'ambiguïté de la *sapientia* qui est à la fois vertu et savoir. Il faut noter toutefois l'attention qu'elle met à étudier la réception de cette image et les réactions, restituant les formes d'appropriation ou de refus de l'image royale.

Si le centre en est la figure du *rex sapiens*, c'est d'abord parce que la cour angevine autour de Robert est un lieu de recomposition des rapports entre savoir et pouvoir. Le pouvoir royal est transformé par l'assimilation de nouvelles formes de savoirs, venus de la scolastique théologique et juridique, tandis qu'en retour, ces savoirs reçoivent une nouvelle place à la cour, signe d'une nouvelle valorisation de la culture. En ce sens, Robert de Naples devient sous la plume de Samantha Kelly, comme elle le montre très bien dans son septième chapitre conclusif, un modèle possible pour interpréter le pouvoir royal au XIVe siècle. En effet, la figure du roi sage se retrouve dans l'ensemble du monde occidental, de Charles V de France à Charles IV de Bohème en passant par Richard II d'Angleterre. L'auteur pointe ainsi le rôle d'initiateur de Robert et la diffusion dans l'ensemble de l'Occident d'un modèle politique qui plonge ses racines dans la confrontation entre monde de la scolastique et du pouvoir capétien et l'univers intellectuel et politique italien.

Dans ce modèle, l'image du roi n'est que la partie émergée de l'iceberg : l'exemple angevin montre que la mutation gouvernementale qui se développe avec le roi sage est aussi une transformation des savoirs techniques du gouvernement, provoquée par l'institutionnalisation croissante de la cour et l'assimilation accrue non seulement des théories juridiques et théologiques, mais

noblesse dans les territoires angevins au Moyen Âge, Rome, 2000, *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins au Moyen Âge*, Rome, 2005, et *La justice temporelle dans les territoires angevins aux XIIIe et XIVe siècles. Théories et pratiques*, Rome, 2005 ; voir aussi *Le eredità normanno-sveve nell'età angioina. Persistenze e mutamenti nel Mezzogiorno, Atti delle XV giornate normanno-sveve, Bari, 22-25 ottobre 2002*, a cura di Giovè MUSCA, Bari, 2005.

aussi des outils de l'écrit pragmatique qui donnent une nouvelle puissance à l'administration, avec le renforcement du contrôle des officiers, des procédures fiscales et comptables et de l'arbitrage des conflits par le pouvoir. Ce sont tous ces éléments qui constituent à Naples le « nouveau style de gouvernement », qui donne naissance à un véritable savoir politique pratique, fait d'un mélange de concepts, de représentations et de pratiques concrètes.

Lorsque Samantha Kelly constate l'écart entre Robert et les notions politiques héritées du Moyen Âge central, elle montre la manière dont ce savoir politique nouveau a modifié les manières d'agir et ouvert un espace légitime au « pragmatisme » du gouvernement qu'elle a mis en évidence dans la politique italienne du souverain angevin. C'est en ce sens qu'on peut interpréter l'attention de l'auteur aux vertus, soulignées par les titres de chaque chapitre. Il ne s'agit pas de se raccrocher à des vertus qui seraient caractéristiques de tout le Moyen Âge, ni d'en faire à l'inverse une simple couverture idéologique d'une action toujours rationnelle et pragmatique de la part de souverains qui auraient baigné dans le calcul d'intérêt. Samantha Kelly montre que ces vertus ont une histoire, celle de leur mise en pratique, c'est-à-dire de leur usage comme valeurs au sein d'une société, devenant ainsi des principes d'action pouvant orienter les choix des individus à un moment donné. Elles ne sont pas un simple discours, non plus qu'un modèle contraignant : elles sont des propositions de conduite, pouvant être mobilisées au cours du temps par les acteurs pour donner un sens à leurs choix, dans un contexte historique donné. C'est donc à une sociologie historique des valeurs de l'action, et en particulier de l'action politique, que contribue l'historienne en étudiant le gouvernement de Robert.

Serait-on arrivé au même résultat avec une biographie, ou une étude d'histoire politique du royaume de Naples sous le règne de Robert ? Non, sans doute. Ce qui prédomine dans cette lecture est une étude sur l'exercice du pouvoir à un moment-clé de son histoire, celui de son entrée dans une modernité politique qui, si on suit l'auteur, est d'abord née de la pratique des hommes du XIVe siècle, avant de recevoir, peu à peu, sa formulation dans la philosophie politique jusqu'à l'œuvre de Machiavel, souvent cité dans le livre. La proposition de Samantha Kelly est donc de faire débuter la modernité politique italienne, et peut-être plus largement européenne, puisqu'elle montre que la figure du roi sage concerne tout l'Occident, dans la première moitié du XIVe siècle, ce qui emporte l'adhésion et rappelle les propositions de Michel Senellart, qui voyait, sous l'angle de l'histoire des idées, le travail de Thomas d'Aquin et de Gilles de Rome comme un tournant décisif dans la pensée du politique, qui préparait la construction de la philosophie politique moderne[4].

La richesse du livre se trouve dans cet écart entre deux pôles. D'une part, proposer une thèse empiriquement étayée et prête à être expérimentée

4. Michel SENELLART, *Les arts de gouverner. Du* regimen *médiéval au concept de gouvernement*, Paris, 1995.

sur d'autres modèles de cours et de souverains, celle d'une naissance de la modernité politique autour de la figure du roi sage, dont Robert serait l'un des modèles. D'autre part, contribuer à mettre en valeur un objet, le gouvernement, dont l'étude est propre à renouveler le champ de l'histoire politique. En liant histoire des représentations et des pratiques politiques, le travail de Samantha Kelly fait partie de ceux qui permettent non seulement de reprendre le chantier de la construction de la modernité politique, qui fait l'objet, autour de cette même notion de gouvernement, d'études récentes[5], mais aussi de dialoguer de façon critique avec les philosophes et les historiens des idées[6].

Étienne Anheim, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines, UFR des Sciences sociales et des humanités, Département d'histoire, 47 boulevard Vauban, F-78047 Guyancourt

5. Voir les réflexions de Jean-Philippe Genet, qui poursuivent le programme sur la genèse de l'État moderne, dans *La genèse de l'État moderne. Culture et société politique en Angleterre*, Paris, 2003, en particulier dans la première partie, ainsi que le livre d'Antoine Franzini, *La Corse du xve siècle. Politique et société (1433-1483)*, Ajaccio, 2005, dont les deux premiers tiers sont organisés par la confrontation entre dominer et gouverner, et qui apporte à partir de l'exemple corse une contribution majeure au problème de la nature du politique dans les sociétés de la fin du Moyen Âge, ou encore, enfin, la thèse de Valérie Theis, *Le gouvernement pontifical du Comtat Venaissin (v. 1270-v. 1350)*, Université de Lyon II, 2005, qui met en avant les techniques de l'administration et le rapport au territoire dans la constitution d'un « gouvernement ».

6. Voir en particulier le renouvellement de la question proposé par la publication des cours au Collège de France de Michel Foucault, en particulier *Sécurité, territoire, population (1977-1978)*, Paris, 2004, justement édité par Michel Senellart, en attendant les cours de 1982 à 1984, consacrés au gouvernement de soi et des autres.

Médiévales 53, automne 2007, p. 175-189

NOTES DE LECTURE

Andrea GIORGI et Stefano MOSCADELLI, *Costruire una cattedrale. L'Opera di Santa Maria di Siena tra XII e XIV secolo*, Munich, Deutscher Kunstverlag, 2005, 640 p. (coll. Die Kirchen von Siena, 3).

Dans cet ouvrage dense, précis et richement documenté, doté d'un apparat critique exemplaire, Andrea Giorgi et Stefano Moscadelli retracent l'histoire de plusieurs des chantiers entrepris par l'Œuvre de la cathédrale de Sienne (« l'Opera del Duomo »), entre les XIIIe et XIVe siècles : l'achèvement de la cathédrale gothique, la construction du baptistère Saint-Jean au chevet de cette dernière, l'ébauche de cathédrale nouvelle (restée inachevée) et la chapelle du Campo. L'enquête éclaire de façon singulière les vestiges de ces édifices – la plupart, toujours visibles – et les découvertes archéologiques les plus récentes [1]. Elle tire son originalité de l'utilisation systématique et pour ainsi dire exhaustive de la documentation archivistique conservée pour cette période et produite non seulement par « l'Opera », mais aussi par la commune de Sienne. Ces fonds, considérables, ont permis l'élaboration de données nombreuses que synthétisent avec efficacité diagrammes et tableaux, et dont les plus significatives ont été intégralement transcrites et publiées dans un fascicule indépendant [2]. Elles sont analysées avec soin et justesse par les auteurs qui ne forcent jamais leurs conclusions et laissent à tout instant au lecteur, dans des notes infra-paginales amples et érudites, le moyen d'embrasser les résultats de leurs dépouillements et de critiquer les résultats de leurs analyses. Trois thèmes sont successivement abordés : d'une part, les réalisations entreprises par « l'Opera » et leurs différents états ; d'autre part, la genèse institutionnelle et le fonctionnement de l'Œuvre, son rôle dans l'organisation des travaux ; enfin, les caractéristiques de la main-d'œuvre et des matériaux employés, leur coût respectif dans le déroulement du chantier. Je ne retiendrai que quelques-uns des nombreux apports de cette remarquable monographie.

En détaillant les différentes phases des chantiers, A.G. et S.M. témoignent non seulement de leur ampleur et de leur progression, mais aussi de leur remarquable continuité, en dépit, parfois, des vicissitudes politiques. Les différentes parties de l'édifice sont marquées par la présence d'artistes ou d'artisans qui révèlent les orientations politiques et les influences artistiques régionales (voire supra-régionales) – notamment celle de Nicola Pisano dont la venue à Sienne à partir de 1259 est étroitement liée à l'adhésion de la cité au parti gibelin.

Ils montrent bien aussi comment le processus d'institutionnalisation du chantier qui date du milieu du XIIIe siècle, passe par la constitution d'un patrimoine autonome – distinct de celui du chapitre –, la création d'un embryon d'appareil bureaucratique

1. Sur ces découvertes, voir R. GUERRINI (éd.), *Sotto il Duomo di Siena. Scoperte archeologiche, architettoniche e figurative*, Sienne, 2003.

2. W. HAAS et D. VON WINTERFELD (éd.), *Der Dom S. Maria Assunta. Architektur. Textband*, Munich, Deutscher Kunstverlag, 2006 (coll. Die Kirchen von Siena, 3.1.1.2).

– contrôlé d'abord par l'évêque puis par la Commune – et la formation d'un ensemble d'archives. Dans la seconde moitié du siècle, le choix de moines cisterciens comme « operai » traduit l'influence de la cité, désireuse de confier l'institution à des hommes intègres et compétents, extérieurs aux luttes de partis (comme pour la « Biccherna », l'organisme communal responsable des finances publiques). Ce n'est qu'au début du XIVe siècle que les finances de l'œuvre furent confiées à des laïcs dont l'activité fut largement encadrée par les normes citadines. Le patrimoine acquis ou obtenu dès la fin du Duecento était étroitement lié aux besoins du chantier ; que ce soient les maisons urbaines, la plupart placées aux abords de la cathédrale qui furent démolies pour faciliter l'extension de l'édifice ou servir d'atelier (la « taglia »), de résidence aux ouvriers, ou les propriétés rurales destinées à faciliter l'approvisionnement du chantier (briqueteries, carrières, bois, moulins, exploitations foncières). Il servait peu à financer les travaux : la commune contribuait pour une large part aux dépenses. À partir de 1270, une réforme financière radicale impose un tribut en cire (comme dans la ville de Pistoia) comme principale source de revenus : les habitants de la cité et les communautés du « contado » devaient verser annuellement à « l'Opera » une quantité de cire proportionnelle à leur cote fiscale, que l'institution se chargeait de commercialiser pour couvrir ses besoins financiers. Par an, plusieurs milliers de livres de cire étaient ainsi négociées. Les sommes recueillies, loin d'être aussi importantes que celles maniées par d'autres institutions citadines (la « Biccherna », l'hôpital Santa Maria della Scala notamment) étaient comparables aux recettes d'autres chantiers péninsulaires (Milan, Gênes, Venise). Avec beaucoup de finesse, les auteurs étudient les fluctuations de ce marché. Après la Peste noire, l'effondrement du cours de la cire et l'augmentation des salaires entraînèrent la crise de ce mode de financement alors que les travaux connaissaient un net ralentissement (sans pour autant que les deux phénomènes soient corrélés).

Les séries comptables annuelles – continues à partir des années 1339-1340 – offrent aussi la possibilité de connaître avec précision les dépenses du chantier de la cathédrale ou du baptistère et l'ouverture de chantiers plus modestes, à la fin du siècle. A.G. et S.M. soulignent ainsi, à l'aide de statistiques, la part importante des dépenses d'approvisionnement (notamment pour le transport), bien supérieure à celle de la main-d'œuvre. Ils détaillent la variété des matériaux utilisés (pierre, bois), provenant essentiellement de « l'espace siennois », le rôle de la brique – fondamental à Sienne et étroitement surveillé par la cité –, l'importance du réemploi et la présence de quelques fournisseurs attitrés dont l'activité prospéra à l'ombre de la cathédrale. Les comptes révèlent aussi les caractéristiques de la main-d'œuvre : l'évolution des formes de rémunération des ouvriers, le rôle des maîtres (entre une dizaine et une quarantaine, parfois autour d'artistes prestigieux comme Giovanni Pisano ou Duccio Boninsegna) qui eurent non seulement, entre la fin du XIIIe et le XIVe siècle, la responsabilité du chantier, mais aussi la charge de réaliser dans les carrières les pièces nécessaires à l'Œuvre (tâche confiée principalement à des maîtres lombards au Trecento). Il s'agit donc d'une étude de grande ampleur, fondamentale non seulement pour la compréhension de la principale église siennoise, mais aussi pour celle du monde de la construction dans la Sienne médiévale et plus largement des chantiers urbains.

Didier BOISSEUIL

Olivier MARIN, *L'archevêque, le maître et le dévot. Genèses du mouvement réformateur pragois. Années 1360-1419*, Paris, Honoré Champion (*Études d'histoire médiévale*, 9), 2005, 605 p.

À partir d'un impressionnant corpus de 140 œuvres – sans compter les collections de sources – présenté avec soin (p. 25-63) et croisé avec d'autres documents de type narratif, normatif ou judiciaire, l'ambition de l'enquête était de comprendre ce qui s'est passé à Prague entre la phase d'institutionnalisation de l'Université et le déclenchement de la révolution hussite. Quatre parties, autant de dossiers conclus par des diagnostics à la fois fermes et nuancés : on savait la thèse, soutenue en 2000, belle et fort bien reçue ; on découvre un ouvrage dont l'érudition, évidente, marque moins le lecteur que la clarté avec laquelle sont mises en relief les différentes composantes, déterminations, interférences et connexions. Voici donc un livre d'histoire qui ne masque ni la grandeur, ni les médiocrités d'une aventure humaine, intellectuelle et spirituelle dont on ne sait pas trop si la fin fut belle ou tragique – ou les deux à la fois.

La première partie (*Ouverture*) vise à comprendre la contestation des universitaires pragois, en commençant par l'esquisse du profil collectif de réformateurs qui n'étaient pas des marginaux mais se sentaient menacés. S'ils avaient largement bénéficié du soutien matériel de l'Église et développé de puissantes solidarités, une réelle fragilisation économique contribua à en faire des « intellectuels frustrés » (p. 117) qui surent aussi attiser le malaise étudiant. Partisans convaincus de la suprématie de la *sacra pagina* et appartenant dès le début du mouvement aux ordres traditionnels, ils trouvèrent face à eux deux autres groupes qui, le moment venu, se posèrent en gardiens de l'orthodoxie : les canonistes et les Mendiants. Enfin, à partir du milieu des années 1380, la question nationale occupa une place croissante dans les discours et la conscience qu'avaient d'eux-mêmes les universitaires bohémiens. Outre les intérêts communs, l'autre moteur des maîtres pragois fut une profonde aspiration spirituelle à la réforme. O. Marin cherche à en comprendre la dynamique en soulignant l'existence d'une véritable « ligne de démarcation » (p. 146) entre la première génération de réformateurs et les deux suivantes, de part et d'autre du Grand Schisme. L'influence de Wyclif sur Hus et ses partisans y fut pour beaucoup. Dès lors, la réforme mit en vedette la critique de la puissance et de la richesse du clergé, avec comme corollaire l'exaltation croissante de l'idéal de l'Église primitive. Formant le gros des troupes du mouvement, les artiens surent exploiter à merveille les conflits de compétence au sein de l'Université dans les premières années du XVe siècle, ce qui ralentit ainsi les sanctions disciplinaires, puis ils cherchèrent de plus en plus à se soustraire à l'autorité ecclésiastique. À Constance, la confrontation entre les mouvements wycliffiste et conciliariste entérina la rupture entre les deux camps, car si les diagnostics posés sur la nécessaire réforme de l'Église n'étaient pas exempts de convergences, le patronage que Hus apportait à un mouvement populaire violent et potentiellement révolutionnaire parut rédhibitoire aux pères du concile. La première génération de hussites, pourtant, ne se considérait pas comme porteuse d'une rupture avec le catholicisme ; c'est l'introduction de l'utraquisme qui enclencha après 1414 un processus de clarification doctrinale. Le schisme hussite, toutefois, n'a pas débouché sur une nouvelle confession, avec ses rites et croyances spécifiques ; plus subi que voulu, il a davantage procédé du « déchirement mélancolique » que de la « Réformation prématurée » (p. 184).

Il restait enfin à étudier chez les réformateurs pragois leur « outillage mental ». O. Marin s'intéresse ainsi successivement : aux genres littéraires privilégiés (*lectio*,

disputatio, predicatio), desquels émerge un goût assuré pour la dispute quodlibétique et plus encore pour la prédication ; aux conditions et aux méthodes de travail, qui témoignent d'une culture latine partielle et conformiste composée surtout de florilèges et d'abrégés ; aux moyens et relais de diffusion de cette culture intrinsèquement élitiste, qui permirent aux réformateurs de diffuser leurs thèses et d'élargir leur audience grâce à une véritable propagande fondée sur l'écrit (les placards), l'image (les programmes iconographiques) et l'oral (les cantiques). Au total, il est d'autant plus remarquable que ce soit en usant par-dessus tout de la pédagogie de la parole publique et en puisant au broc d'une culture traditionnelle que le hussisme ait mis « les intelligences et les passions en feu » (p. 229).

Dans la deuxième partie (*« Nova et vetera » : la controverse pragoise entre séculiers et réguliers*), O. Marin analyse les processus ayant mené à faire confluer la critique anti-mendiante dans un anticléricalisme intégral. À partir de la décennie 1360, les attaques virulentes du chanoine régulier Conrad Waldhauser, puis de Milíč de Kroměříž furent révélatrices de la grave crise de légitimité que commençaient à subir les Mendiants après un siècle et demi de succès, mais aussi de la restauration, désormais engagée, des structures de l'Église séculière. La mendicité était la cible privilégiée des deux prédicateurs, qui resserrèrent le lien entre le réformisme et l'opposition anti-mendiante. Les influences qui s'exercèrent sur les séculiers sont étudiées par l'auteur dans leurs formes concrètes de transferts culturels, à travers le flux des étudiants ayant séjourné à Paris et surtout l'empreinte des idées de Wyclif, véritable « *Deus ex machina* du mouvement hussite » (p. 286). À partir de 1412 se multiplièrent les violences contre monastères et couvents, jusqu'à la révolution et à l'application du programme wycliffiste de destruction des ordres religieux. On prendra ainsi pleinement conscience à travers ces pages de la façon dont, à l'âge de la genèse des observances régulières en Occident, la thématique anti-mendiante a pu structurer le mouvement réformateur pragois. On prendra pleinement conscience, également, du rôle que les maîtres firent jouer aux laïcs, dont ils recherchèrent le nécessaire soutien grâce à un intense travail de communication qui rima avec radicalisation et politisation, puisque « à l'unité défaite du corps ecclésial allait désormais se substituer l'espace politique du royaume » (p. 324).

Ecclesia Christi de Bohemia : l'expression de Jan Hus sert de titre à la troisième partie, où sont scrutés les rapports de la Bohême avec Rome, ceux des intellectuels pragois avec le pouvoir séculier et enfin la question de l'identité tchèque. O. Marin commence par rappeler comment la Bohême s'est pliée au modèle romain, jusqu'à la fin du XIVe siècle, avec une fidélité quasi sans faille. Le Schisme, dont la résonnance a été grande sur les bords de la Vltava, a constitué un tournant puisqu'il obligea à s'expliquer sur les moyens et les fins de la *reformatio*, bien au-delà de la seule affirmation d'une nécessaire restauration de la discipline ecclésiastique. Était en train de mourir, en Bohême, « une certaine idée de la Chrétienté romaine », tandis que se développait au contraire une véritable « mentalité anti-romaine » (p. 361). Du contraste entre l'exaltation passionnée de l'Église locale et le discrédit de la Catholicité éclot une réprobation sans nuance des instances universelles de l'Église. Après la mort de Hus, compte tenu de la défaillance chronique de l'archevêché, le seul substitut possible pour l'organisation de l'*Ecclesia Christi de Bohemia*, c'était désormais l'État, avec la probable dose de pesanteurs socio-politiques et d'interventionnisme intéressé que cela supposait. Au départ, le mouvement réformateur n'avait pourtant pas été favorable au pouvoir séculier, dont il dénonçait les mœurs. Des indices convergents,

toutefois, montrent qu'un processus de rapprochement était enclenché dès la fin des années 1360. Le Grand Schisme accéléra la politisation de l'idée réformatrice, et le wycliffisme cimenta le tout en apportant une philosophie politique qui renforçait le pouvoir de l'État. O. Marin souligne cependant combien la noblesse a constitué un partenaire indispensable des réformateurs, qui ne devaient pas pour autant se couper du peuple, avec lequel l'alliance était cruciale – le droit de réprimande populaire fait ainsi l'objet d'une dizaine de pages afin d'en cerner les contours tracés par les Pragois. En définitive, l'une des originalités du hussisme résida dans le soutien que lui apportèrent durablement les forces au pouvoir, soutien qui n'endigua cependant pas la radicalisation sociale et politique, *in fine* révolutionnaire. Pour pallier cette dernière fragilité, les maîtres pragois firent jouer le ressort du sentiment identitaire, en célébrant plus que toute figure fondatrice le royaume de Bohême exalté de façon croissante, pendant la décennie 1410, comme le *regnum christianissimum*. Au terme de cette démonstration, on souscrit volontiers au diagnostic d'une adoption en terre tchèque des valeurs de la latinité chrétienne, jusqu'au point extrême où mena un surcroît d'exigence faisant apparaître la dissidence comme « l'aboutissement critique d'une occidentalisation réussie » (p. 452).

La quatrième partie (*Les maîtres et la piété des laïcs*), enfin, est consacrée à la perception et à l'attitude qui furent celles des réformateurs pragois face aux initiatives prises par le peuple des fidèles pour une plus grande participation à la vie de foi. Le choix de l'auteur a été de focaliser sur trois points majeurs : la communion fréquente des laïcs, l'usage de la langue vernaculaire, la dévotion des femmes. En ce qui concerne le premier de ces dossiers, O. Marin décompose les mécanismes par lesquels une revendication née dans le monde du cloître devint objet de débats académiques à la fin des années 1370, avant de déboucher en 1391 sur une pratique autorisée par la hiérarchie ecclésiastique. Les progrès de la langue vernaculaire constituent un autre indice du « mouvement de vulgarisation et, en un sens, de décléricalisation du christianisme » (p. 508) qu'avait traduit la controverse sur la communion fréquente. L'analyse s'arrête sur la façon dont Thomas Štitný fit entrer la langue tchèque dans le domaine de la rationalité théologique, avant qu'au tournant des XIVe-XVe siècles elle ne soit appliquée à la traduction de la Bible puis, pour la première fois, de la messe. Enfin, la question des aspirations religieuses des laïques est abordée à travers le cas de l'éphémère communauté de Jérusalem fondée par Milíč de Kroměříž, dans laquelle cohabitaient prostituées repenties, prêtres et étudiants, puis le dossier de l'importante réception des écrits de Brigitte de Suède et celui des prises de parole féminines locales, révélatrices mais assez vite cadenassées. Au total, malgré les prudences et les limites, le succès des réformateurs pragois s'explique aussi en partie par la place qu'ils surent faire à la piété laïque en ouvrant l'Université à des courants spirituels éclos hors de ses murs.

En définitive, il ressort du croisement serré des faisceaux d'analyses que le mouvement réformateur pragois est né au cœur de l'Église tchèque, non dans ses marges, comme un compromis entre trois courants portés chacun par des milieux sociaux et intellectuels distincts : ceux de l'archevêque, du maître et du dévot. Dans quelle mesure, toutefois, la Bohême était-elle spécialement destinée à offrir un berceau à une telle dissidence ? La belle enquête d'O. Marin se clôt sur une hypothèse, celle d'une *crise de croissance*, à laquelle, vue de loin et pourtant, grâce à ce livre, de si près, on est bien tenté d'adhérer.

Ludovic VIALLET

Dragons entre sciences et fictions, sous la direction de Jean-Marie PRIVAT, Paris, CNRS Éditions, 2006 (Ill.), 203 p.

Publié à l'occasion d'une exposition sur les dragons coproduite par le Conseil général de la Moselle et le Museum national d'Histoire naturelle, et après un colloque qui s'est tenu à l'Université de Metz sur l'hybridité – concept représenté par l'image du dragon –, ce livre mérite l'attention de chercheurs de multiples disciplines, et particulièrement des historiens médiévistes ouverts à l'anthropologie. Il propose en effet une réflexion polyphonique sur les modes et les enjeux des imaginaires de l'hybridité : « le dragon n'est-il pas par excellence la créature hybride ? », demande Jean-Marie Privat dans sa très belle introduction, qui rend compte de la polysémie du *draco* et de son rôle dans l'histoire de l'humanité (p. 5-9). Le livre s'ouvre d'abord au « dragon des sciences » (p. 12-51) : celui de la paléontologie, dont les progrès ont fait accoucher les dragons d'animaux bien réels (Philippe Taquet) ; celui de l'Allemand Kircher – auteur du *Mundus subterraneus* paru à Amsterdam en 1665 –, supposé naître dans les grottes souterraines par génération spontanée (Michel Meurger) ; le dragon asiatique, que Jacques Ivanoff traque à travers les représentations fantastiques de l'Asie du Sud-Est ; le dragon aquatique, que le christianisme a métamorphosé en être néfaste (Aliette Geistdoerfer) ; une « sémantique de l'hybride » (Guy Achard-Bayle) clôt cette première section. Lui succède le « dragon des religions » (p. 54-93), celui de la Bible, bien sûr (Pierre-Marie Beaude), celui des prédicateurs et des processions médiévales (Pascal Collomb), celui de l'hagiographie, vu à travers le *Traité des saintes images* écrit par Molanus au XVIe siècle (Mireille Chazan), celui de la cuisine et de la pharmacopée, autrement dit l'*estragon*, dont l'étude linguistique comparative menée par Marcello Castellana amène à percevoir la valeur anthropologiquement structurante. La troisième section (p. 96-119) accueille les « dragons de la littérature » : celui du « merveilleux noir » ou *dark fantasy* (Francis Berthelot), celui de l'auteur américain contemporain Thomas Harris (Danielle Aubry), enfin celui de la littérature de jeunesse (Marie-Christine Vinson). Les « dragons de l'art » (p. 122-130) sont ici ceux des mondes hindouisés et sinisés (Xiaohong Li, Tai Nguyên) et celui de l'art contemporain occidental de Vallotton à Fassianos (Patrick Absalon), car l'article de Tudor Banus sur « la belle et le dragon » aurait mieux trouvé sa place dans la section précédente (« littérature ») ou suivante (« anthropologie »). Le « dragon des anthropologues » (p. 160-203) est celui du conte merveilleux (Nicole Belmont) et du carnaval (Suzanne Chappaz-Wirthner), « ce corps ténébreux, corps rayonnant et volant, qui a la queue dans les enfers et la tête dans les étoiles » (p. 179), dont Jean-Paul Resweber cerne la valeur archétypale et sémiotique ; la promenade s'achève par un clin d'œil savant : dans une enquête sur le terrain, avec interview des « indigènes », Jean-Marie Privat chasse l'origine du dragon dans le toponyme Saint-Privat-du-Dragon, et réfléchit au rôle de la toponymie dans l'anthropologie de l'imaginaire. Nous sommes tous les fils du dragon : voici ce que nous enseigne ce beau livre à mettre entre toutes les mains.

Monique GOULLET

Dominique IOGNA-PRAT, *La Maison Dieu. Une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge (v. 800-v. 1200)*, Paris, Éditions du Seuil, 2006, 683 p., 28 ill. hors texte*.

Le dernier livre de Dominique Iogna-Prat s'inscrit dans la réflexion menée sur la spatialisation du sacré, et en cela il forme un véritable diptyque avec l'ouvrage

* Ce compte rendu a bénéficié des discussions menées dans le cadre du séminaire historiographique des doctorants du LAMOP coordonné par A. Destemberg et F. Madeline, le 13 mars 2007.

que Michel Lauwers a consacré au cimetière. Il ne s'agit pas tant de faire l'histoire des espaces sacrés que d'étudier l'inscription spatiale du pouvoir d'ordre. À la suite des suggestions d'Alain Guerreau sur la spatialisation des rapports sociaux, l'auteur envisage comment le pouvoir social du prêtre, de l'évêque ou du pape s'inscrit dans l'espace ; dans quelle mesure la société spatialement structurée par les institutions ecclésiastiques coïncide avec l'*Ecclesia.* Le questionnement de Dominique Iogna-Prat se distingue pourtant par sa dimension ecclésiologique : comment un même mot (*ecclesia*) a-t-il pu désigner dans la chrétienté occidentale à la fois la communauté des fidèles et le bâtiment où elle se réunit ? En quoi cette métonymie a-t-elle permis de penser l'Église et de favoriser la construction d'une société chrétienne par l'institution ecclésiale ? Cette enquête explore une piste de recherche entrevue par Yves Congar[3]. Mais c'est une histoire textuelle et sociale de l'ecclésiologie que l'auteur écrit, une histoire vivifiée par l'anthropologie des religions. Des environs de 800 aux années 1200, l'histoire de la métonymie ecclésiale permet de comprendre comment de simple figure de style, cette métonymie, dont l'usage s'impose à l'époque carolingienne, a pu structurer au temps de la Réforme grégorienne une véritable ecclésiologie.

Synthèse érudite, *La Maison Dieu* relève d'un genre peu représenté dans la production historiographique ; les notes en bas de page, dont la rédaction et la typographie rendent la lecture agréable, déploient des références bibliographiques à l'érudition impressionnante. La méthode suivie révèle un goût intense pour le commentaire de texte. Dans la structure même du livre, l'auteur choisit de s'arrêter sur des dossiers textuels, les présente et donne à lire des sources d'une grande diversité : récits hagiographiques ou historiographiques, commentaires liturgiques ou exégétiques côtoient des actes de la pratique ; des traités confidentiels entrent en résonance avec des œuvres célébrées tant par les auteurs médiévaux que par les médiévistes. L'analyse porte une grande attention à l'économie des textes et au processus de « scissiparité » par lequel les types de sources naissent les uns des autres. Les sources ne sont pas convoquées pour étayer un argument, mais elles constituent le livre qui devient, au fil des pages, une véritable typologie.

L'auteur a le courage d'associer les sources iconographiques et archéologiques aux textes et l'analyse « en contrepoint » fonctionne, en particulier lorsque l'image est consubstantiellement liée à l'écrit, comme c'est le cas des rouleaux d'*Exultet* confectionnés en Italie méridionale dans la seconde moitié du XIe siècle. Mais les dissonances entre textes et images ne sont pas toutes analysées : la représentation monumentale de l'Église dans la mosaïque de Tabarka du début du Ve siècle n'est pas mise en relation avec les écrits augustiniens. Face à l'ampleur de la matière, le pari d'une écriture contrapuntique s'avère difficilement tenable et la partie de morphologie et d'iconographie monumentales semble parfois en deçà de la partie textuelle.

La partie initiale, consacrée aux premiers siècles de l'Église, traite de la préhistoire de la métonymie ecclésiale : à la pluralité des lieux de culte correspond une grande diversité lexicale ; le mot *ecclesia* désigne d'abord la communauté des fidèles. L'auteur montre la force des réticences patristiques et théologiques à l'égard des édifices cultuels ; au nom de la conception augustinienne d'un Dieu sans lieu (*illocalis*), l'application du nom de la communauté à l'édifice de culte est jugée abusive. À partir du règne de Constantin (306-337), l'église-bâtiment, reconnue en droit civil et

3. Yves CONGAR, *L'Ecclésiologie du Haut Moyen Âge. De saint Grégoire le Grand à la désunion entre Byzance et Rome*, Paris, 1968, p. 62.

justifiée d'un point de vue doctrinal par Eusèbe de Césarée, est progressivement conçue comme le reflet de l'institution ecclésiale.

L'époque carolingienne, qui fait l'objet de la seconde partie, voit s'imposer la métonymie ecclésiale : dans les sources, le mot *ecclesia* désigne et la communauté et l'édifice de culte, qui devient le lieu unique de la célébration eucharistique et baptismale, de la vénération des reliques. Des exégètes de la liturgie s'interrogent sur le sens de la métonymie ecclésiale, sans pouvoir, pour des raisons théologiques, élucider la spécificité de l'édifice cultuel. Les conceptions hiérarchisées du Pseudo-Denys ont influencé l'ecclésiologie carolingienne, et favorisé ainsi l'assimilation du clergé au bâtiment ecclésial. Dominique Iogna-Prat détaille le rôle de l'église-bâtiment dans la spatialisation du pouvoir à l'époque carolingienne à travers trois figures : les souverains carolingiens célébrés par leurs biographes ; les papes qui tentent d'affirmer leur pouvoir liturgique, pour apparaître comme l'origine de tout lieu sacré dans la chrétienté, dès lors conçue comme un espace ; les évêques qui, constructeurs d'églises magnifiés par les gestes épiscopales, imposent leur autorité par la consécration, rituel décrit et commenté dans les pontificaux.

Dans la troisième partie, la métonymie ecclésiale trouve progressivement une explication théologique, ce qui lui permet de jouer un rôle structurant dans l'ecclésiologie de la Réforme dite grégorienne. L'église-bâtiment fait l'objet d'un genre narratif propre : les récits de construction ou de consécration d'église célèbrent, du milieu du XIe siècle au milieu du XIIe siècle, les bâtiments et par là même le temporel restauré sous l'action d'abbés réformateurs. La consécration d'église donne en outre lieu à la rédaction d'actes spécifiques en Catalogne du Xe au XIIe siècle. En parallèle à l'autonomie textuelle reconnue à l'édifice de culte, Dominique Iogna-Prat montre à quel point la primauté romaine fut liturgique, à travers la figure de deux grands papes consécrateurs : Léon IX en 1049 et Urbain II en 1095 associèrent de nombreuses consécrations à la tenue d'un concile. La remise en cause de la nécessité des édifices cultuels est d'ailleurs devenue un lieu commun des dissidences religieuses, un élément de définition de l'hérésie.

En lutte contre les déviances hérétiques, la pauvreté évangélique ou l'Empire, l'Église est amenée à justifier son caractère institutionnel. L'auteur souligne le rôle des sommes canoniques et liturgiques dans la définition de la consécration comme une prérogative épiscopale. C'est en droit canonique que la dédicace d'église prend toute son envergure sacramentelle : le *De consecratione* du Décret de Gratien s'ouvre sur la dédicace, premier sacrement effectué dans l'église. Soucieux de justifier par la liturgie l'éminence hiérarchique de l'évêque, les liturgistes-canonistes, tels Guillaume Durant, analysent la consécration épiscopale en lien avec la vocation sacramentelle du bâtiment ecclésial. À l'occasion de la controverse eucharistique, qui rebondit à partir de la seconde moitié du XIIe siècle, des liturgistes éclairent le lien entre lieu et sacrement : une relation d'homologie est établie entre l'eucharistie et la consécration qui transmue le bâtiment en communauté. La théologie sacramentelle confère désormais aux sacrements la faculté d'inscrire dans l'espace le pouvoir d'ordre, ce qui constitue le point nodal de l'étude. Dès lors, le sens de la métonymie se trouve renversé : ce n'est plus la communauté qui donne son nom à l'édifice où elle se réunit, mais l'édifice, comme condition nécessaire à l'accomplissement de la communauté dans l'eucharistie, qui la nomme.

Par la quatrième partie, l'auteur rompt le fil chronologique, pour examiner ce qui dans la société médiévale fait obstacle à la mise en pratique du discours ecclésial, empêche l'instauration d'une théocratie pontificale : les laïcs et l'individu. Dominique

Iogna-Prat étudie la figure du laïc fondateur et constructeur d'église telle qu'elle transparaît des sources hagiographiques et historiographiques ; attestée dès le premier tiers du XIe siècle dans l'Église ottonienne et le monde anglo-normand, la pose de la première pierre met en scène le laïc fondateur, avant que les prélats consécrateurs n'investissent ce rituel. Rédigé par un abbé chartreux écossais au début du XIIIe siècle, le Commentaire du Tabernacle explore, par une représentation architecturée de l'âme et de l'Église, le lien entre construction ecclésiale et édification du fidèle. Le titre « résistances » donné à cette partie semble toutefois excessif, car les textes cités sont en majorité dus à des auteurs engagés dans l'institution ecclésiale. L'autel portatif, sollicité par les laïcs et accordé avec réticence par la hiérarchie ecclésiastique, aurait pu illustrer les résistances à la construction ecclésiale de l'espace sacré.

La contribution de *La Maison Dieu* à la connaissance de l'Église médiévale semble d'autant plus importante qu'elle établit le lien entre constructions ecclésiologiques, théologie sacramentelle et pratiques liturgiques. Tout au long de l'ouvrage, Dominique Iogna-Prat montre comment les controverses eucharistiques ont progressivement dissipé les réticences augustiniennes, pour favoriser le développement d'une ecclésiologie du lieu de culte. Au milieu du IXe siècle, Walahfrid Strabon, abbé de Reichenau, considère la métonymie comme fondatrice de la réalité ecclésiale, mais l'irrésolution de la controverse eucharistique l'empêche de cerner la spécificité du lieu de culte. C'est en effet la réactivation de cette controverse, dès le milieu du XIe siècle, qui favorise la définition du lien entre lieu et sacrement. L'affirmation de la présence réelle du Christ dans l'eucharistie incite les commentaires allégoriques au canon de la messe à préciser, en termes sacramentels, le caractère constitutif du lieu de culte. À propos de l'évolution de la pose de la première pierre, l'auteur observe d'ailleurs l'incidence rituelle de ces réflexions théologiques. Dans la première moitié du XIIe siècle, alors que la controverse eucharistique tend à s'apaiser, la formule augustinienne « vrai lieu du sacrifice » est appliquée au bâtiment ecclésial. Le verrou augustinien a définitivement sauté sous les assauts d'Hugues de Saint-Victor et de Pierre Lombard, qui conçoivent l'inscription de l'âme dans un lieu. L'édifice cultuel est ainsi défini comme la condition nécessaire à la réalisation de la communauté dans l'effectuation sacramentelle, la dédicace comme le sacrement fondateur des autres sacrements.

Étudiant la genèse d'une ecclésiologie du lieu de culte, Dominique Iogna-Prat propose la notion de « monumentalisation » pour désigner la portée ecclésiologique de la métonymie ecclésiale, c'est-à-dire le passage de l'Église-communauté à l'église-bâtiment. Ce terme résume le choix méthodologique suivi dans l'étude de la spatialisation du sacré : il s'agit d'un retour aux sources ecclésiologiques, au monument textuel de l'Église, monument littéraire à l'instar de l'église de Combray évoquée en ouverture. C'est sans doute le sens du sous-titre donné à l'ouvrage. Le concept de monumentalisation est évoquée à propos de deux époques et en lien avec deux notions : l'époque carolingienne et le corps d'une part, d'autre part la Réforme grégorienne et la personne. La notion de corps désigne la communauté des fidèles, selon la métaphore paulinienne (*corpus Christi*) ; sur l'influence du Pseudo-Denys, la notion de corps se trouve appliquée à l'église-bâtiment ; en cela l'époque carolingienne, qui voit l'expression *corpus ecclesiae* désigner tout ou partie du bâtiment ecclésial, constitue bien le premier temps d'une ecclésiologie du lieu de culte. Lors de la Réforme grégorienne, l'auteur étudie la personnification de l'édifice cultuel dans l'iconographie de la dédicace d'église produite en Italie méridionale du Xe au XIIe siècle, puis dans la liturgie. Canonistes et liturgistes évoquent en effet le baptême de l'église et célèbrent l'anniversaire de la dédicace, faisant de l'église-bâtiment une

personne du point de vue liturgique. Le XIII[e] siècle marque à cet égard une césure, puisque la notion de personne morale élaborée par les canonistes permet peu à peu de concevoir l'Église hors de toute référence monumentale. L'auteur note d'ailleurs que dans les nombreux traités *De Ecclesia* rédigés à la fin du Moyen Âge, la communauté des fidèles n'est plus définie en référence au lieu de culte ; la métonymie ecclésiale a cessé de structurer l'ecclésiologie.

Cette étude est sous-tendue par la question du pouvoir d'ordre dans la construction institutionnelle de l'Église. À partir du IX[e] siècle, le système classificatoire des sept ordres ecclésiastiques réunit le prêtre et l'évêque dans l'ordre supérieur. Or au même moment, les évêques affirment leur compétence exclusive sur la consécration des lieux de culte et tentent de se distinguer des simples prêtres par leur pouvoir liturgique. En affirmant leurs pouvoirs consécrateurs, les évêques entendent justifier la hiérarchie ecclésiastique par l'ordre. Consacrer fut un enjeu de pouvoir dans l'Église : d'importants conflits hiérarchiques survinrent à propos de la consécration des futurs évêques[4]. Le droit romain fut d'emblée mobilisé pour fonder le pouvoir liturgique de l'évêque : à travers les métamorphoses de la transmission textuelle, une novelle de Justinien devint le rituel de pose de la première pierre dans le Pontifical romano-germanique. Le commentaire allégorique de ce texte juridique, compilé dans une collection liturgique, donne naissance à une ecclésiologie du lieu de culte, qui est aussi une ecclésiologie de l'évêque consécrateur.

Émilie ROSENBLIEH

Paul PAYAN, *Joseph. Une image de la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier (Collection historique), 2006, 476 p.

Depuis les dernières décennies du siècle dernier, malgré un engouement certain pour la famille et la parenté, les travaux sur les pères médiévaux demeurent encore très peu nombreux. Les représentations médiévales de Joseph dans les textes et les images peuvent-elles nous aider à mieux comprendre les conceptions de la paternité au Moyen Âge ?

Le Nouveau Testament nous renseigne peu sur ce père très atypique, ni biologique ni adoptif mais légal et putatif. Les écrits apocryphes (*Protévangile de Jacques*, *Pseudo-Matthieu* ou *Livre de la Nativité de Marie*, largement repris et vulgarisés par *La Légende Dorée*) viennent combler quelques lacunes. Progressivement émerge l'image d'un vieillard, gardien de la Vierge et de l'Enfant qui, dans les écrits des Pères de l'Église, les traités de l'époque carolingienne ou les sermons de saint Bernard, n'est jamais considéré par lui-même et n'apparaît qu'au sein de discours sur le mariage et la virginité de Marie. Une fête le concernant est certes mentionnée à partir des IX[e]-X[e] siècles, mais se limite aux grandes abbayes bénédictines. Joseph reste « dans l'ombre de la Vierge » : un retrait nécessaire pour valoriser l'incarnation du Christ qui s'est faite par Marie et non par lui.

Sa promotion se perçoit donc surtout à partir du XIII[e] siècle, en lien avec une plus forte humanisation du Christ et des représentations de plus en plus nombreuses de la Nativité. Cet homme humble, pauvre, modeste et obéissant, père putatif et nourricier, modèle de dévotion au Christ et à la Vierge, séduit en particulier les franciscains.

4. F. DELIVRÉ, *L'Évêque du premier siège. La papauté et l'office de primat-patriarche dans l'Occident médiéval (fin XI[e]-début XVI[e] siècle)*, dir. C. Gauvard, université Paris 1, 2006, dactylographiée.

Déjà valorisé dans quelques sermons de Bonaventure, dans le cycle des fresques de la chapelle de l'Arena à Padoue (vers 1304-1306) peint par Giotto ou dans les Postilles de Nicolas de Lyre au début du XIVe siècle, Joseph devient un personnage de premier plan surtout dans les écrits des Mineurs liés au mouvement des Spirituels (Pierre de Jean Olivi, Ubertin de Casale). Mais, comme ces textes ont un but essentiellement interne, ils n'ont qu'une diffusion limitée. On rencontre pourtant Joseph comme une figure incontournable de la pastorale franciscaine à la fin du Moyen Âge : Barthélemy de Rinonico compose une vie de Marie où un chapitre entier porte sur le père social de Jésus (fin du XIVe siècle) et Bernardin de Sienne lui consacre un sermon.

On connaît mieux le rôle primordial que Jean Gerson a joué dans cette promotion : de 1413 à 1418, le chancelier de Paris multiplie les écrits pour l'instauration d'un culte à Joseph, les deux textes les plus riches étant *Les Considérations sur saint Joseph*, rédigé entre 1413 et 1414 et le sermon *Jacob autem genuit*, prononcé à Constance le 8 septembre 1416. En ces temps troublés où la Chrétienté ne sait plus à quel pape se vouer, la figure de Joseph apparaît rassurante ; dans cette période de guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, son mariage avec Marie symbolise la paix. Jean Gerson propose d'instaurer une fête en l'honneur de l'époux de la Vierge et de choisir la date anniversaire du mariage de Joseph, le jeudi des Quatre-Temps de l'Avent. Mais, finalement, c'est le 19 mars qui est adopté, celle de la mort de Joseph, date déjà retenue en 1324 par les servites de Marie en Italie du Nord et par les franciscains, au chapitre général d'Assise en 1399 pour l'ensemble de leur ordre. La commémoration de cette fête au Moyen Âge reste cependant exceptionnelle et il faut attendre 1621, sous Grégoire XV, pour qu'elle devienne une célébration obligatoire pour l'Église universelle.

Dans les deux derniers siècles médiévaux, la promotion de Joseph est particulièrement visible dans l'iconographie de la Nativité. Progressivement, dans l'image, Joseph devient un personnage autonome, reconnaissable par tous grâce à des attributs spécifiques : vieillard, parfois nimbé, il tient très souvent le bâton fleuri (du vieux, du pèlerin ou en référence à Moïse ou à Jessé) et la gourde, incitant le spectateur à se remémorer son rôle protecteur et nourricier lors de la Fuite en Égypte, tout en accentuant son humanité face à Marie. Premier témoin de l'Incarnation, il est devenu un auxiliaire indispensable à l'accomplissement du Mystère. En appliquant judicieusement à l'analyse iconographique la théorie des triangles élaborée par le pédiatre Aldo Naouri (p. 131-136), Paul Payan, mettant en série son corpus d'images de la Nativité, mesure la distance séparant les visages des trois personnages. Il montre ainsi comment, en moins d'un siècle (milieu XIVe-milieu XVe siècle), Joseph se rapproche de Marie et de Jésus, donnant au triangle un aspect équilatéral.

Quels sont les apports essentiels de ce livre ? D'abord, Paul Payan a le grand mérite d'observer ce qui se passe en amont des écrits de Jean Gerson, ce qui n'est pas si courant lorsqu'on étudie le culte du mari de la Vierge. Il nous convainc donc d'attribuer aussi une certaine paternité aux franciscains des XIIIe et XIVe siècles dans la promotion de Joseph. Ensuite, sans nier l'importance et l'originalité de Jean Gerson dans cette affaire, l'auteur réinscrit la pensée de ce dernier dans un contexte intellectuel plus large, issue du milieu universitaire parisien du début du XVe siècle, faisant du chancelier de Paris le « porte parole d'un groupe » (p. 163). Enfin, ce livre permet d'en finir une bonne fois pour toutes, espérons-le, avec le thème du Joseph « ridicule » (p. 280-291) : dans les scènes de la Nativité, lorsque le « père » de Jésus est représenté à l'écart, la main posée sur la joue, ce n'est pas pour le ridiculiser ou

montrer qu'il se désintéresse de ce qui se passe, mais pour indiquer qu'il est « en songe ». Ce Joseph « pensif » doit inciter le Chrétien à se remémorer toutes les révélations faites par Gabriel à l'époux de la Vierge. Sa position dans l'image et son attitude en font le premier spectateur humain de l'Incarnation, lui octroyant un rôle d'intermédiaire, entre la scène où s'accomplit la révélation divine et celui qui la regarde [5].

En suivant et en prolongeant les démonstrations stimulantes de l'auteur, on peut poser deux questions : la paternité de Joseph n'est-elle pas emblématique de toute paternité médiévale qui est, par essence, « partagée [6] » ? Joseph n'a-t-il pas été d'abord et avant tout promu et vénéré comme « époux de la Vierge » et bien peu comme « père de Jésus » ?

Didier LETT

Charles MÉRIAUX, Gallia irradiata. *Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag (Beiträge zur Hagiographie, 4), 2006, 428 p.

Une fois n'est pas coutume, peut-être faut-il ouvrir le livre de Charles Mériaux en commençant par la fin – en l'occurrence, par les deux riches annexes (respectivement 104 et 27 pages) qui résument l'essentiel du travail de collecte réalisé par l'auteur à l'occasion de sa thèse sur la formation des diocèses septentrionaux de la Gaule entre le VIe et le Xe siècle, et dont cet ouvrage représente l'aboutissement. Couvrant les régions situées dans la moitié nord de la province de Belgique IIe, à savoir les anciennes cités des Atrébates (Arras), des Ménapiens (Cassel/Tournai), des Morins (Boulogne et Thérouanne) et des Nerviens (Bavay/Cambrai), le livre décrit les évolutions qui ont permis, au cours du haut Moyen Âge, l'intégration de ces régions au royaume franc et à son mode d'organisation ecclésiastique. Le processus débouche en effet à l'époque carolingienne sur la formation de quatre diocèses aux physionomies bien différentes. Le diocèse de Thérouanne, pour commencer, a absorbé la cité de Boulogne et vu se développer la double communauté monastique et canoniale de Sithiu (Saint-Bertin/Saint-Omer). Celui de Cambrai, le seul à se trouver en terre d'Empire à la suite des partages du IXe siècle, connaît un épiscopat puissant ; les évêques de Cambrai administrent par ailleurs le diocèse d'Arras, qui n'a donc pas d'évêque propre. Le même cas de figure se présente dans le diocèse de Tournai, placé sous la responsabilité des évêques de Noyon – que l'auteur maintient hors de son étude : un choix qui peut se discuter mais qu'il justifie par des considérations géographiques, Noyon se rapprochant plus des diocèses picards comme celui d'Amiens. Se plaçant à la croisée de la géographie ecclésiastique et de l'histoire des pratiques religieuses, et sans jamais perdre de vue les dimensions politiques de son sujet, l'auteur s'inscrit donc dans le renouvellement récent de l'histoire religieuse du haut Moyen Âge, qui a quitté le juridisme étroit et l'étude polémique (dans un sens ou dans l'autre) de l'hagiographie pour adopter face aux sources une attitude plus pragmatique.

5. Paul PAYAN avait jeté les bases de cette démonstration dans un précédent article : « Ridicule ? L'image ambiguë de saint Joseph à la fin du Moyen Âge », *Médiévales*, 39, 2000, p. 96-111.

6. Je reprends ici le concept de « paternité partagée » élaborée par Jérôme BASCHET, *Le Sein du père. Abraham et la paternité dans l'Occident médiéval*, Paris, 2000, chap. VIII, p. 310-343.

Mais revenons aux annexes, qui constituent un outil précieux et une étape désormais incontournable pour tous ceux qui, à l'avenir, prétendront travailler sur les espaces septentrionaux de la Gaule mérovingienne et carolingienne, et ce bien au-delà des seules questions religieuses. La première consiste en un catalogue exhaustif de 218 sanctuaires (églises, monastères, *cellae* et autres chapelles castrales) répartis dans ces quatre diocèses. Pour chacun de ces sanctuaires, l'auteur propose une rapide notice explicative accompagnée d'une liste des sources et d'une bibliographie sommaire ; une carte complète le catalogue. Le choix des sites retenus s'est fait en fonction d'un critère qui peut sembler drastique mais qui permet d'éviter à la fois la pléthore documentaire et le risque d'anachronisme : seuls les sanctuaires mentionnés dans des documents datés avec fiabilité d'avant les environs de l'an mil sont retenus (les *Gesta* des évêques de Cambrai, rédigés vers 1024/1025, forment en quelque sorte la borne ultime de la documentation retenue). Sont donc exclus tous les autels ou églises mentionnés dans les chartes postérieures – en particulier celles (fausses ou authentiques) se rattachant à la réforme grégorienne –, les données tirées des pouillés et autres dénombrements d'époques ultérieures, ou encore les innombrables vies de saints de la deuxième moitié du Moyen Âge. Toute histoire rétrospective est donc bannie de l'ouvrage, ce qui n'est pas commun lorsque l'on touche aux questions de topographie religieuse, domaine où l'on voit trop souvent des observations de la fin du Moyen Âge, voire d'époque moderne, étendues à des périodes plus précoces. Les tableaux des pages 120 à 125, récapitulant l'ensemble des vocables connus dans les quatre diocèses pendant la période considérée, sont à cet égard exemplaires. La seconde annexe, plus classique et plus courte, résume les principaux dossiers hagiographiques en reprenant les données connues sur 64 saints régionaux : vies, miracles, emplacement des reliques, et bien sûr éléments de datation des textes. Sur ce point, on regrettera que l'auteur n'ait recensé que les textes explicitement hagiographiques : les textes « historiques » peuvent apporter des éléments à la connaissance de tel ou tel saint, comme par exemple ces deux chapitres de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède qui mentionnent, dès le VIIIe siècle, la présence à Boulogne des reliques de l'abbé Pierre de Cantorbéry, bien avant la *vita* tardive composée par Eadmer aux environs de 1100. L'auteur bien entendu connaît et utilise ces autres textes, mais le fait de ne pas les avoir recensés dans son annexe peut donner au lecteur pressé une fausse impression sur la date à laquelle certains cultes sont attestés pour la première fois.

Cette abondante matière forme le socle sur lequel s'appuient les neuf chapitres et les trois parties de l'ouvrage proprement dit. Dans un premier temps, l'auteur se penche sur l'implantation du christianisme à l'époque mérovingienne. Loin des clichés hagiographiques repris par l'historiographie jusque dans les années 1990, l'idée d'une « mission » vers les diocèses septentrionaux au cours du VIIe siècle (sous les auspices de saint Amand et d'autres champions de la foi) est examinée et finalement récusée : en cela, Charles Mériaux se place dans la lignée d'historiens qui, à l'instar d'Alain Dierkens, ont insisté sur l'ancienneté de la christianisation dans les pays situés au nord de la Somme et sur la continuité des pratiques religieuses entre l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, y compris dans ces régions souvent considérées comme plus « germanisées » que le reste de la Gaule. En bref, l'absence de références à une christianisation du Nord de la Gaule au Bas-Empire serait plus due à des raisons documentaires qu'à une absence de chrétiens. Une comparaison avec le sud-est de la Grande-Bretagne, où des conclusions similaires (bien que plus hasardeuses) ont été proposées par Rob Meens et Ian Wood, aurait pu s'avérer intéres-

sante[7]. Les mouvements prétendûment missionnaires du VIIe siècle sont donc identifiés ici comme marquant, après une phase de relatif désintérêt au VIe siècle, la « réintégration » de ces régions à l'espace contrôlé par le palais mérovingien de Clotaire II puis de Dagobert Ier. Amand, Éloi ou Omer sont vus avant tout comme des agents du pouvoir neustrien dans un contexte où la métropole provinciale, Reims, est soumise au palais austrasien. Quelques hypothèses ingénieuses sont proposées pour expliquer les raisons du rattachement de Tournai à Noyon, rendant compte par la même occasion de certaines incohérences apparentes de la carrière d'Amand.

L'auteur étudie dans un deuxième temps « l'élaboration du paysage religieux », en proposant, à partir de son catalogue des sanctuaires, une classification qui ne surprendra pas le lecteur : certains lieux de culte sont érigés sous l'impulsion de communautés monastiques telles que celles de Sithiu ou, dans le diocèse de Tournai, les abbayes gantoises de Saint-Bavon et de Saint-Pierre-au-Mont-Blandin ; d'autres, principalement en milieu rural, sont fondés et contrôlés par de grands laïcs, qu'il s'agisse du roi ou des aristocrates (le cas d'Eberhard de Frioul et de son épouse Gisèle est à nouveau l'occasion d'une étude précise) ; d'autres enfin, majoritairement urbains, se développent sous la responsabilité des évêques. L'intérêt principal de cette partie, qui se dégage au fil des pages, est bien entendu la grande diversité des situations, mais aussi et surtout le fait que cette diversité n'est pas sans logique : le rôle des différents acteurs varie considérablement d'un diocèse à l'autre, et rien ne serait plus faux que de voir cette région septentrionale comme une vaste unité où les choses se passeraient globalement de la même manière.

L'un des aspects les plus intéressants de l'ouvrage de Charles Mériaux est donc, loin d'ériger le nord de la Gaule en modèle possible et éventuellement exportable dans d'autres régions, de coller aux réalités dégagées à partir des sources et de montrer l'existence de « profils » de diocèses très différents les uns des autres – une impression amplement confirmée par la troisième partie sur le culte des saints, dont le plan examine successivement chacun des diocèses. Ainsi l'évêché de Cambrai apparaît logiquement comme un espace privilégié de l'action épiscopale, avec ses évêques puissants dont l'autorité est renforcée très tôt par leur position d'agents du pouvoir impérial. En revanche, les diocèses dont l'évêque n'est pas résident voient les laïcs et les communautés qu'ils patronnent se déployer de manière plus libre : dans le diocèse de Tournai, la puissance des abbayes gantoises, qui se traduit entre autres par le grand nombre d'églises rurales qu'elles contrôlent, est le résultat de l'action des comtes de Flandre. On regrettera ici que l'auteur n'en dise plus sur le diocèse d'Arras, qui apparaît en toutes choses comme le parent pauvre de ce livre : on aurait aimé plus de données, et peut-être quelques hypothèses supplémentaires, sur l'abbaye Saint-Vaast, sur son éventuel rôle intégrateur dans le diocèse et sur ses rapports avec la tutelle épiscopale cambraisienne. Sans doute faut-il incriminer ici, plus que l'auteur lui-même, l'extrême faiblesse des sources. Mais la présence de l'évêque dans son diocèse ne lui garantit pas systématiquement un contrôle efficace de l'espace religieux. L'évêque de Thérouanne en effet se retrouve comprimé entre d'une part les puissantes communautés audomaroises et d'autre part les comtes de Flandre (eux-mêmes abbés laïcs de Saint-Bertin pendant une bonne partie du Xe siècle),

7. R. MEENS, « A background to Augustine's Mission to Anglo-Saxon England », *Anglo-Saxon England*, 23, 1994, p. 5-17 ; I. WOOD, « The Mission of Augustine of Canterbury to the English », *Speculum*, 69, 1994, p. 1-17.

qui lui laissent finalement peu d'espace de liberté et en font un simple dispensateur de cérémonies. L'étude d'un récit de procession en 959 entre Saint-Bertin et Saint-Omer est à cet égard exemplaire : le sermon de l'évêque, qui se déroule à mi chemin des deux sanctuaires, est le signe de la polarisation du diocèse non pas autour de la cathédrale de Thérouanne, mais bien autour des communautés audomaroises.

Ces différences entre les quatre diocèses s'observent parfaitement à travers le culte des saints. Si à Thérouanne les saints sont, de manière attendue, les fondateurs Bertin et Omer, la faiblesse du sanctuaire cathédral s'explique d'abord par le fait que les reliques du second, qui est le plus ancien évêque dont les restes soient présents dans le diocèse, lui ont échappé au profit de la double communauté de Sithiu. Les autres cultes restent nettement subordonnés à cette dernière, certains saints « périphériques » étant même « rapatriés » dans le sanctuaire central. À Cambrai au contraire, des évêques comme Fulbert ont su organiser au Xe siècle le culte de leurs prédécesseurs (Aubert et Géry) autour de la cathédrale. Tournai enfin connaît une réelle « pénurie de reliques » : ses évêques reposent à Noyon tandis que la communauté d'Elnone, qui conserve le corps de son fondateur Amand, en prive toutes ses autres fondations le long de l'Escaut. La solution adoptée par les comtes de Flandre et les communautés gantoises est celle de l'importation de cultes extérieurs, depuis la métropole rémoise ou depuis les marges méridionales de la principauté, voire de l'invention pure et simple (au sens moderne du mot) de cultes tels que celui de saint Liévin.

En conclusion, on ne peut qu'admirer la quantité d'informations et la qualité des conclusions que tire Charles Mériaux d'une matière à l'origine aussi dispersée. Le propos est clair, équilibré, prudent, toujours conscient de la diversité des lieux et des situations. On regrettera toutefois que la documentation se soit en pratique limitée aux seules sources écrites : l'archéologie, si elle est mentionnée dans le catalogue des sanctuaires, n'est pratiquement jamais utilisée dans la synthèse. Les fouilles de Hamage menées par Étienne Louis, citées en bibliographie, auraient ainsi pu apporter un éclairage tout à fait pertinent (et, me semble-t-il, confirmant pour l'essentiel le propos de l'auteur) à l'analyse des prétendues « communautés doubles » des VIIe et VIIIe siècles, à nouveau exposées ici comme un autre mythe historiographique.

Alban GAUTIER

LIVRES REÇUS

AURELL Martin dir., *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XIIe et XIIIe siècles*, Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale, 2007.

BOURIN Monique, MARTINEZ SOPENA Pascual dir., *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XIe-XIVe siècles), les mots, les temps, les lieux*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

BOUTET Dominique et ESMEIN-SARRAZIN Camille dir., *Palimpsestes épiques, Récritures et interférences génériques*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006.

BOZÓKY Edina, *La Politique des reliques de Constantin à Saint Louis*, Paris, Beauchesne, 2006.

BYOCK Jesse, *L'Islande des Vikings*, Paris, Aubier, « Collection historique », 2007.

CLAVERIE Pierre-Vincent, *L'ordre du Temple en Terre Sainte et à Chypre au XIIIe siècle*, Nicosie, Centre de recherche scientifique, Sources et études de l'histoire de Chypre LIII, 3 tomes, 2005.

COQUERY Natacha, MENANT François, WEBER Florence, dir., *Écrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, Éditions Rue d'Ulm/ Presses de l'École normale supérieure, 2006.

CRISTIANI Marta, PANTI Cecilia, PERILLO Graziano dir., *Harmonia mundi, Musica mondana e musica celeste fra Antichità e Medioevo*, Florence, Sismel/Edizioni del Galluzzo, 2007.

CROUZET-PAVAN Élisabeth et VERGER Jacques dir., *La dérision au Moyen Âge, de la pratique sociale au rituel politique*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Cultures et civilisations médiévales », 2007.

DALARUN Jacques, *Vers une résolution de la question franciscaine, La légende ombrienne de Thomas de Celano*, Paris, Fayard, 2007.

DORTHE Lionel, *Le berger et son troupeau, Prieurs et curés d'Ayent en conflit (diocèse de Sion – XVe siècle)*, Lausanne, Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale, 40, 2007.

ÉLOUARD Daniel, *Les croisades au-delà des mythes*, Paris, Desclée de Brouwer, 2007.

ÉPAUD Frédéric, *De la charpente romane à la charpente gothique en Normandie*, Caen, CRAHM, 2007.

FAES DE MOTTONI Barbara, *Figure e motivi della contemplazione nelle teologie medievali*, Florence, Sismel/Edizioni del Galluzzo, 18, 2007.

GAILLARD Michèle, *Le souvenir des Carolingiens à Metz au Moyen Âge, Le Petit Cartulaire de Saint-Arnoul*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

GIESEY Ralph E., *Le rôle méconnu de la loi salique, La succession royale (XIVe-XVIe siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, « Histoire », 2007.

GONTHIER Nicole, *« Sanglant Coupaul ! » « Orde Ribaude ! » Les injures au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, « Histoire », 2007.

Heresis, Revue d'Histoire des dissidences européennes, Carcassonne, Centre d'Études Cathares/René Nelli, n° 44-45, 2006.

Historia Instituciones Documentos 32, Séville, Publicaciones de la Universidad de Sevilla, 2005.

JACQUART Danielle, PARAVICINI BAGLIANI Agostino dir., *La Scuola Medica Salernitana, Gli autori e i testi*, Florence, Sismel/Edizioni del Galluzzo, 2007.

JEAN-MARIE Laurence dir., *La notabilité urbaine, xe-xviiie siècles*, Caen, Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, Histoire urbaine nº 1, 2007.

KOBLE Nathalie dir., *Jeunesse et genèse du royaume arthurien, Les Suites romanesques du Merlin en prose*, Orléans, Paradigme, « Medievalia », 2007.

LEHMANN Prisca, *La répression des délits sexuels dans les États savoyards, Châtellenies des diocèses d'Aoste, Sion et Turin, fin xiiie-xve siècle*, Lausanne, Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale 39, 2006.

LEMOINE Michel dir., *L'image dans la pensée et l'art au Moyen Âge, Actes du Colloque organisé à l'Institut de France le vendredi 2 décembre 2005*, Turnhout, Brepols, « Rencontres Médiévales Européennes 6 », 2006.

LETURCQ Samuel, *Un village, la terre et ses hommes, Toury en Beauce (xiie-xviie siècles)*, Paris, CTHS, 2007.

MÉRIAUX Charles, Gallia irradiata, *Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2006.

NOIZET Hélène, *La fabrique de la ville, Espaces et sociétés à Tours (ixe-xiiie siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007.

PRAWER Joshua, *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, rééd. Paris, CNRS, 2007.

RIVIÈRE CIAVALDINI Laurence, *Imaginaires de l'Apocalypse*, Paris, CTHS/INHA, « L'art et l'essai 4 », 2007.

ROSENWEIN Barbara H., *Emotional Communities in the early Middle Ages*, New York, Cornell University Press, 2007.

ROSSIAUD Jacques, *Le Rhône au Moyen Âge*, Paris, Aubier, « Collection historique », 2007.

ROUX Caroline, *La Pierre et le Seuil, Portails romans en Haute-Auvergne*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, « Études sur la Massif central », 2004.

STABILE Giorgio, *Dante e la filosofia della natura, Percezioni, linguaggi, cosmologie*, Florence, Sismel Edizioni del Galluzzo, 20, 2007.

THÉVENAZ MODESTIN Clémence, *Un mariage contesté, L'union de la Cité et de la Ville inférieure de Lausanne (1481)*, Lausanne, Cahiers Lausannois d'Histoire Médiévale 38, 2006.

TRACHSLER Richard dir., *Moult Obscures Paroles, Études sur la prophétie médiévale*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, « Cultures et civilisations médiévales », 2007.

REVUE *MÉDIÉVALES*

BULLETIN D'ABONNEMENT ET DE COMMANDE

NOM ....

Prénom ....

Adresse ....

Code Postal .... Ville .... Pays ....

❒ Je souhaite recevoir le n° 53
France : 20 € UE : 19,11 € Étranger : 21,11 €

❒ Je souscris un abonnement à 2 numéros
2007 : n°s 53 et 54
France : 34,89 € UE : 33,38 € Étranger : 37,38 €

❒ Je souscris un abonnement à 3 numéros
2007 : n° 53
2008 : n°s 54 et 55
France : 52,33 € UE : 50,07 € Étranger : 56,07 €

❒ Je souhaite recevoir le(s) numéro(s) précédent(s) : ...
France : 18 € UE : 17,22 € Étranger : 19,22 €

Tous nos prix sont frais de port inclus

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
Régisseur de Recettes PUV-Paris 8/MED
(CCP Paris 9 150 59 K)

Règlement par carte bancaire (Carte bleue, Visa, Eurocard)
Carte n° :
Date d'expiration :
Date :
Signature :

Bulletin à retourner à :
PUV-Revues
Université Paris VIII
2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
France

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie Chirat
42540 Saint-Just-la-Pendue - Dépôt légal décembre 2007 - N° 7322

MÉDIÉVALES
Langue Textes Histoire

Abonnements :
Université Paris VIII – PUV *Médiévales* – 2, rue de la Liberté
93526 Saint-Denis Cedex 02
Tél. 01 49 40 67 88 – Fax 01 49 40 67 53
E-mail : puv.revues@univ-paris8.fr – Web : http://www.puv-univ-paris8.org

Distribution :
SODIS – 128. avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny
77403 Lagny-sur-Marne
Tél. 01 60 07 82 00 – Fax 01 64 30 32 27

Diffusion :
AFPU-Diffusion – c/o Presses du Septentrion
rue du Barreau – BP 199 – 59654 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél. 03 20 41 66 95 – Fax 03 20 41 61 85

Numéros disponibles

La nature en partage connaître et exploiter les ressources naturelles

Coordonné par :
Philippe BERNARDI
Didier BOISSEUIL

NUMERO 53 • AUTOMNE 2007

PRESSES UNIVERSITAIRES DE VINCENNES

ISSN 0751-2708
ISBN 978-2-84292-211-5

9 782842 922115

PRIX : 17 €